

Aller jusqu'au bout

R A P P O R T A N N U E L

2013

OMERS

Aller jusqu'au bout

R A P P O R T A N N U E L

2013

OMERS

Table des matières

OMERS

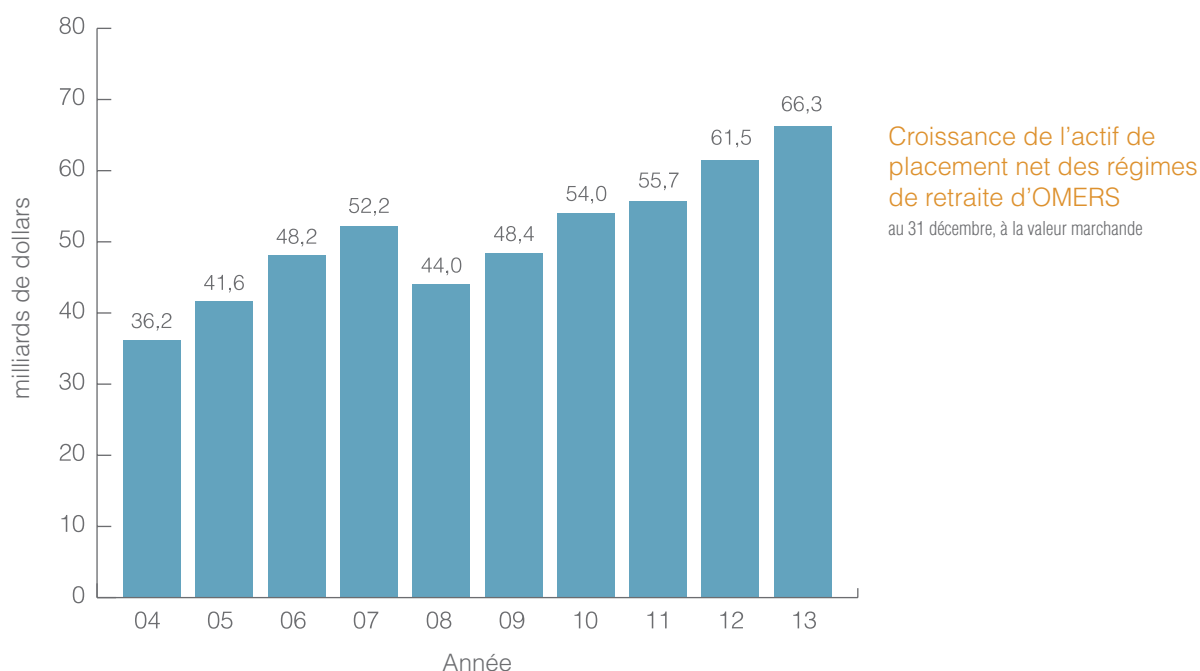
- 03 Introduction
- 04 Faits saillants de 2013
- 06 Lettre de la Société d'administration d'OMERS
- 08 Lettre de la Société de promotion d'OMERS
- 10 Financement du régime
- 11 Gouvernance robuste
- 12 Stratégie d'investissement d'OMERS - Points saillants de 2013

Société d'administration d'OMERS

- 02 Lettre du président-directeur général
- 04 Gouvernance : Société d'administration d'OMERS
- 10 Vote par procuration
- 12 Équipe de la haute direction
- 14 Membres du conseil de la société d'administration d'OMERS (SAO)
- 16 Rapport de gestion 2013
- 70 Analyse et discussion de la rémunération

Ce rapport n'est pas destiné aux personnes résidant aux États-Unis. Aucune participation au régime n'est et ne sera offerte ou vendue aux États-Unis, ou pour le compte de ressortissants américains comme le stipulent les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis.

De nombreux facteurs influent sur le rendement du régime, notamment des changements dans les conditions du marché et des taux d'intérêt et leur réaction à tout autre événement économique, politique ou financier. Les rendements et les valeurs des placements fluctuent. Les rendements passés ne sont pas garantis ou indicatifs des résultats futurs.



Société de promotion d'OMERS

81	Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérificateurs indépendants	02	Lettre du chef de la direction
82	Opinion actuarielle	04	Équipe de gestion de la Société de promotion (SP)
83	Rapport des auditeurs indépendants	05	Financement du régime - Actuel
84	États financiers consolidés	06	Financement du régime - Historique
87	Notes connexes	07	Tenir la promesse en matière de retraite
128	Survol des dix derniers exercices	08	Gouvernance : Société de promotion d'OMERS
130	Glossaire	14	Membres du conseil de la Société de promotion
		16	Rapport de l'auditeur indépendant
		17	États financiers
		20	Notes annexes



Presque
une personne sur **20**
qui est employée en Ontario
est participante d'OMERS



OMERS est l'un des
principaux régimes de
retraite de l'Ontario

65,1 milliards de
dollars d'actifs nets*

6,53 % rendement brut
(taux de rendement net = 6,00 %)

SAO | SP

Régi par les conseils d'administration
de la Société d'administration d'OMERS
(SAO) et de la Société de promotion
(SP) avec des représentants des
employés et des employeurs

« **AAA** » Cote de crédit triple « A »



L'un des « meilleurs
employeurs au Canada »
pour la sixième année
consécutive



En 2013, OMERS a fêté ses 50
ans comme régime de retraite des
employés des gouvernements
locaux de l'Ontario

* Pour les régimes de retraite d'OMERS (les régimes). Tous les autres chiffres s'appliquent au régime de retraite principal d'OMERS (le régime).



Notre objectif principal chez OMERS est de contribuer au bien-être financier de nos participants à la retraite aujourd'hui et demain. C'est notre promesse. Elle nous définit et est au cœur de tout ce que nous faisons. De cette haute responsabilité envers nos participants vient notre engagement à « aller jusqu'au bout » : nous soutiendrons les participants à OMERS par l'entremise de leur régime de retraite jusqu'à un avenir distant.

En 2013, le régime de retraite principal d'OMERS (le régime) a atteint un taux de rendement brut de 6,53 % et généré 4 milliards de dollars de revenus d'investissement total. En outre, le déficit de financement a été réduit de 1,3 milliard de dollars pour atteindre 8,6 milliards de dollars. Les actifs nets totaux des régimes ont atteint 65,1 milliards de dollars. Cette année, nous avons également continué à mettre en œuvre les changements recommandés dans l'Examen de la gouvernance d'OMERS de 2012, avec la nomination de notre premier président indépendant du conseil d'administration de la Société d'administration d'OMERS (SAO), l'amélioration des compétences des membres du conseil d'administration, et l'amélioration des canaux de communication avec nos groupes d'intervenants.

Notre objectif est de revenir à la pleine capitalisation du régime, tout en maintenant la croissance durable et les liquidités nécessaires pour aider à résoudre le problème du vieillissement démographique de nos participants. Nous bâtissons l'avenir du régime, un avenir qui continuera à tenir notre promesse envers vous. « Aller jusqu'au bout », le thème du *rapport annuel* de cette année, signifie que nous devons être stratégiques en mettant l'accent sur la santé à long terme de notre régime et sur un engagement ferme envers nos participants.



les résultats de 2013 affichent une baisse de 1,3 milliard de dollars du déficit de capitalisation

passant de 9,9 milliards de dollars en 2012 à 8,6 milliards de dollars en 2013 (au 31 décembre)



le Régime est en voie d'être pleinement capitalisé d'ici 2025

en raison d'une réduction récente des prestations, des modifications aux taux de cotisation et d'une approche d'investissement à long terme

La Société de promotion d'OMERS fixe :

- ✓ les taux de cotisation
- ✓ les prestations

3,5 milliards de dollars reçus

en cotisations des participants et des employeurs en 2013



2,9 milliards de dollars payés

en prestations aux participants et aux survivants en 2013



une approche d'investissement patiente et disciplinée

continue à élargir notre portefeuille mondialement diversifié



la propriété directe et la gestion interne active

des investissements contribuent à produire des rendements supérieurs ajustés au risque et à réduire les coûts



un meilleur équilibre entre les actifs des marchés publics et privés

aide à protéger le régime contre la volatilité des marchés publics



mettre l'accent sur les rendements à long terme

génère une croissance durable et des liquidités suffisantes pour financer les pensions d'aujourd'hui et de demain



des initiatives de levées de capital

comme le Global Strategic Investment Alliance (GSIA), les cotisations facultatives supplémentaires (CFS), la consolidation du régime et les contrats d'investissement d'OMERS Investment Management (OIM) sont destinées à faire croître les actifs sous gestion



la rencontre proactive des parties prenantes

fournit des informations précises et en temps opportun, en recherchant l'engagement et la contribution sur les points qui touchent le régime



la philosophie axée sur le client

entraîne l'amélioration des processus et des systèmes, comme la distribution plus directe de services aux participants, en leur fournissant plus d'options financières, tout en simplifiant l'administration pour l'employeur

194 500

appels téléphoniques entrants et sortants des services à la clientèle

28 300 \$

rente annuelle moyenne pour un participant nouvellement retraité

19 400

demandes de prestations de retraite traitées

1 785

présentations et séances d'information fournis aux participants

Aller jusqu'au bout...

...maintenir la santé financière du régime

...assurer l'alignement des coûts et des prestations d'OMERS

...faire croître le fonds grâce à l'expertise et l'innovation

...réaliser une excellence continue en matière d'investissement

les améliorations de la gouvernance

ont abouti à la nomination de George Cooke, premier président indépendant du conseil d'administration de la Société d'administration d'OMERS (SAO) en 2013, et des compétences accrues pour le conseil de la SAO



...répondre aux participants / intervenants

...tenir la promesse des pensions.

Lettre de la Société d'administration d'OMERS

Rick Miller

Président du conseil d'administration de la Société d'administration
d'OMERS



Il est de notre responsabilité en tant que membres du conseil d'administration de la SAO d'agir dans l'intérêt primordial du régime de retraite principal d'OMERS (le régime). Tout au long de 2013, nous avons défini et avancé plusieurs priorités importantes du conseil d'administration qui, ensemble, reflètent notre préoccupation constante sur la santé et le bien-être à long terme du régime d'OMERS. Tout ce que nous faisons nous permet de nous assurer que nous sommes prêts à aller jusqu'au bout et de tenir la promesse de rente aux participants au régime.

En 2013, nous avons réaffirmé la direction stratégique d'OMERS pour les cinq prochaines années. Nos croyances stratégiques sont appuyées par un plan stratégique innovant et robuste. Au cours des cinq dernières années, ce plan a été notre feuille de route pour transformer OMERS en une entreprise cohérente et disciplinée qui est équipée pour faire concurrence et prospérer dans la tourmente d'un environnement économique mondial incertain. Nous avons continué sur notre trajectoire de transfert des capitaux sur les marchés financiers plus volatils vers des placements sur les marchés privés et l'acquisition directe et la gestion active des placements, au lieu de demeurer des gestionnaires de fonds externes. En gardant le cap sur notre stratégie, nous bâtissons un bilan solide qui permettra au régime de résister aux menaces de la volatilité des marchés sur nos actifs, de maintenir des flux de trésorerie croissants et de préserver le capital. Notre stratégie soutient que notre avenir financier continue de reposer sur nos quatre plates-formes

d'investissement de base (Oxford, Borealis, OMERS Private Equity et OMERS Capital Markets) qui, ensemble, nous donnent une base solide d'actifs pour générer des rendements au régime. Nous tenons à souligner le travail de la haute direction dans un environnement d'investissement plein de défis.

Nous avons annoncé à la fin de l'année que Michael Latimer deviendra président-directeur général à compter du 1^{er} avril 2014. La retraite de Michael Nobrega est la dernière étape d'un processus de planification de la relève qui a commencé en 2010 et nous prévoyons une transition en douceur en raison de la force, de l'expérience et des connaissances d'OMERS acquises par son successeur au cours des dernières années. Michael Nobrega a eu un impact positif et durable sur OMERS. Sous sa direction, depuis 2007, notre stratégie d'investissement a considérablement évolué. Nous avons ouvert des bureaux à Londres, New York et Calgary afin d'avoir accès à de meilleurs marchés et possibilités nationaux et internationaux. Nous avons formé OMERS Strategic Investments avec un mandat d'établir des relations stratégiques avec des investisseurs institutionnels et des partenaires commerciaux partageant les mêmes idées. Dans le cadre de notre stratégie de croissance du capital, nous gérons les fonds de retraite d'autres organisations et offrons le programme de cotisations facultatives supplémentaires à nos participants. Bon nombre de ces innovations, qui ont conduit à un bilan plus solide et plus stable, sont maintenant émulées par d'autres fonds de retraite dans le monde entier. Merci, Michael, pour un travail bien fait et pour avoir toujours mis OMERS en priorité. Vous nous manquerez beaucoup.

Les participants veulent avoir l'assurance que leurs rentes sont sûres et que le retour du régime à sa pleine capitalisation est notre priorité ultime. Notre accent tout au long de 2013 a été de poursuivre nos efforts pour faire passer le régime d'un déficit à un excédent à long terme. Au fil du temps, les régimes de retraite à prestations déterminées comme OMERS passent par des périodes de surplus et de déficit. Lorsque l'évaluation des obligations de retraite à long terme d'un régime est supérieure à la valeur de son actif net, on considère que le régime a un déficit de financement. Il est important de comprendre que ce déficit n'est pas comme un déficit budgétaire annuel, mais plutôt une projection qui reflète les flux de trésorerie du paiement de prestations au cours des 70 ou 80 prochaines années aux participants actuels d'OMERS. À la base, le calcul du déficit est un indicateur qui nous permet de voir l'avenir et d'ajuster nos stratégies bien avant que des problèmes importants se posent.

Au cours des deux dernières années, le conseil d'administration de la SAO et le conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS (SP) se sont penchés sur l'examen de la gouvernance d'OMERS de 2012, qui a été mandaté en 2006 lorsque la province de l'Ontario a créé un nouveau modèle de gouvernance indépendante pour OMERS. Nous avons fait des

progrès considérables dans plusieurs domaines, incluant la nomination d'un président indépendant du conseil d'administration de la SAO et l'amélioration des communications et de l'engagement avec nos commanditaires et nos partenaires.

La fin de 2013 a été marquée des changements importants à la composition du conseil d'administration de la SAO. Nous aimerions sincèrement remercier David O'Brien, Fred Biro, David Carrington et Laurie Nancekivell pour leurs nombreuses contributions au cours de leur mandat. Nous nous réjouissons du retour de Bill Aziz, et de l'arrivée des nouveaux membres du conseil d'administration, Darcie Beggs, Lloyd Komori, Bill Butt et Laurie Hutchinson.

En 2013, nous nous sommes également engagés avec le conseil d'administration de la SP pour développer des initiatives communes axées sur une stratégie à long terme de capitalisation du Régime, une meilleure communication auprès des intervenants et des commanditaires, et une croissance du nombre de participants pour 2014 et au-delà. La réalisation de ces initiatives positionnera le régime pour la réussite dans les années à venir.

Dernier commentaire, j'ai eu le grand privilège de servir le conseil d'administration de la SAO, en tant que membre et président, depuis presque 17 ans. Je suis impatient de voir les progrès continus que nous réaliserons sur ce qui importe le plus à nos participants, alors qu'OMERS tient la promesse de retraite!

Merci,



Rick Miller
18 mars 2014

Lettre de la Société de promotion d'OMERS

Marianne Love

Coprésidente du conseil d'administration de la Société de promotion
d'OMERS

Brian O'Keefe

Coprésident du conseil d'administration de la Société de promotion
d'OMERS



Tout au long de 2013, le conseil d'administration de votre SP a continué à prendre les mesures appropriées pour préserver la santé et la viabilité des régimes de retraite d'OMERS (les régimes) au bénéfice des participants actifs et retraités des régimes. Nous avons pris des mesures pour améliorer considérablement notre gouvernance, nos processus de planification stratégique, ainsi que nos communications et notre engagement envers nos intervenants.

Santé et développement durable du régime

En 2010, en tant que promoteurs des régimes, nous avons pris des mesures pour préserver l'intégrité du régime de retraite principal d'OMERS (le régime) en réduisant les prestations et en augmentant les taux de cotisation pour capitaliser intégralement le plan d'ici 2025. Cette année, nous avons déposé une évaluation actuarielle auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario qui a confirmé que nous étions sur la bonne voie pour revenir à un état entièrement capitalisé.

La force des marchés boursiers en 2013 a peut-être suscité des attentes concernant le rendement des placements de cette année. Le rendement des placements de 6 pour cent en 2013 (net des frais de placement) était en deçà de la cible de rendement net minimum de 6,50 pour cent.

Tandis que le rendement des placements d'OMERS n'a sans doute pas répondu aux attentes, il était suffisant, lorsqu'il est combiné avec les gains actuariels et les cotisations, pour améliorer notre situation de capitalisation. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2013, les provisions techniques du régime étaient de 73 milliards de dollars et ses actifs actuariels étaient de 64,4 milliards de dollars, laissant ainsi un déficit de capitalisation de 8,6 milliards de dollars et un ratio de

capitalisation de 88 pour cent. Les projections démontrent que nos taux de cotisation actuels sont suffisants pour rembourser ce déficit d'ici 10 à 15 ans.

Bien que les résultats individuels de chaque année soient importants, la stratégie de placement d'OMERS est conçue pour s'exécuter à plus long terme. Le taux de rendement sur 5 ans ou 10 ans dépasse le taux de rendement net minimum de 6,50 pour cent requis pour apparier l'actif au passif à long terme.

Cependant, ces rendements historiques peuvent ne pas se reproduire à l'avenir. La santé financière à long terme des régimes de retraite d'OMERS continue d'être mise au défi par les impacts de la longévité, des taux d'intérêt faibles et de la volatilité des marchés. Votre SP continuera à examiner les options de conception des régimes pour mieux les positionner de façon à résister aux événements externes imprévus.

La capitalisation du régime, une responsabilité commune

Les participants et les employeurs sont conjointement responsables de maintenir les régimes capitalisés, mais il y a une limite à ce que les participants et leurs employeurs sont prêts à payer.

Les participants cotisent déjà, en moyenne, près de 11 pour cent de leurs gains cotisables aux Régimes, un montant jumelé par leurs employeurs (21,3 pour cent combinés), un niveau sans précédent pour OMERS. Tout défi économique ou démographique supplémentaire peut nous obliger à faire des choix difficiles, car il y a une capacité limitée à augmenter les cotisations.

Au cours de 2013, la SP a examiné cinq propositions pour relever les défis de capitalisation en réduisant les prestations du régime. Après un examen attentif par le conseil d'administration de la SP

concernant l'impact à court et à long terme sur les participants et les employeurs, les propositions n'ont pas été approuvées par le conseil.

Peu de temps après, le conseil d'administration de la SP a commencé à examiner une gamme d'options potentiellement acceptables pour améliorer la santé et la durabilité des régimes et a commencé à définir les circonstances dans lesquelles des changements aux prestations pourraient être nécessaires. Les travaux se poursuivront sur cette importante initiative en 2014.

Le renforcement de nos pratiques de gouvernance

Nous sommes d'avis qu'une organisation ayant de bonnes pratiques de gouvernance est mieux placée pour prendre des décisions de haute qualité assurant son succès. Nous avons donc bien accueilli l'examen de la gouvernance d'OMERS en 2012 et en avons fait une priorité organisationnelle en collaboration avec le conseil d'administration et la direction de la SAO, de façon à tenir compte de chacune des recommandations pour renforcer la gouvernance d'OMERS.

Plus précisément, nous avons créé un quinzième siège au conseil d'administration de la SAO pour un président du conseil indépendant et nous avons travaillé avec le conseil de la SAO pour nommer George Cooke, premier président du conseil indépendant de l'organisation.

Simultanément, nous avons ajouté de nouvelles exigences en matière de capacité et de la durée du mandat des administrateurs de la SAO et collaboré avec le conseil d'administration de la SAO et les organisations de parrainage pour recruter sept candidats qui répondent à ces nouvelles exigences.

Nous tenons à remercier les organismes commanditaires pour leur contribution et leur engagement à ce processus. Le résultat est un conseil d'administration composé de membres ayant la diversité de compétences, d'expérience et d'aptitudes pour superviser un organisme complexe de service de pension et de placement qui, selon nous, offrira et maintiendra la valeur du Régime. La rémunération des administrateurs a également été révisée pour compléter ces changements.

En ce qui concerne notre propre conseil d'administration, en 2013, nous nous sommes engagés dans notre propre exercice de planification stratégique et avons l'intention d'avoir notre plan pluriannuel en place en 2014.

Paul Bailey, Wayne McNally et Bruce Miller ont été réélus au conseil d'administration de la SP. Depuis le départ de Mark Ferguson et de Garth Pierce de notre conseil d'administration, nous avons accueilli deux nouveaux administrateurs : Fred Biro, un ancien administrateur de la SAO, nommé par l'Association ontarienne des commissions de services policiers, et Tim McGuire, nommé par la section 79 du SCFP pour occuper le siège qui alterne entre les sections 416 et 79 du SCFP. Au nom de tous les membres du conseil d'administration de la SP, nous accueillons Fred et Tim et exprimons nos remerciements à Mark et à Garth pour leur engagement et leur service au conseil d'administration de la SP.

Travailler ensemble avec la Société d'administration

OMERS est beaucoup plus que la SP ou la SAO. Dans le cadre de nos mandats respectifs, nous devons collaborer pour faire en sorte de rester axés sur une vision commune pour les régimes.

Tout au long de 2013, nous avons poursuivi notre forte collaboration sur la gouvernance du conseil et entrepris l'élaboration du tout premier plan stratégique commun. Le plan stratégique articulera les objectifs de haut niveau et les principes d'OMERS, dont les stratégies de capitalisation, de communication et d'engagement. Notre vision commune guidera la planification stratégique et la prise de décision et se traduira par un alignement plus étroit des conseils d'administration d'OMERS sur les trois leviers que nous utilisons pour gérer les régimes : la conception des prestations, les taux de cotisation et les investissements.

Amélioration de nos communications et de l'engagement des intervenants

Grâce à l'Examen de la gouvernance d'OMERS 2012, on nous a rappelé encore une fois que l'engagement d'un large éventail d'intervenants éclaire mieux notre prise de décision, se traduit par un dialogue plus significatif, renforce nos relations et nous aide à tenir nos engagements en tant que Société de promotion.

Nous nous sommes engagés dans des discussions franches avec un large éventail d'intervenants sur leurs besoins en matière de communications et d'engagement, démontrant ainsi la puissance de la communication ouverte et transparente. En collaborant avec la SAO, nous avons lancé un nouveau bulletin d'information électronique à la fin de l'année, qui est conçu pour tenir nos participants et nos organisations d'employeurs mieux au courant et capables de tenir leurs propres membres à jour avec des informations factuelles.

À l'avenir, nous avons l'intention de consulter plus largement avant de prendre des décisions qui touchent les participants et les employeurs, allant au-delà de nos organisations officielles de parrainage pour atteindre d'autres intervenants directement touchés par nos décisions.

En conclusion

Nous tenons à remercier nos collègues membres du conseil d'administration de SP et la petite, mais talentueuse équipe d'employés de cette dernière pour leur dévouement et leur engagement à travailler pour le compte de tous les participants et les employeurs d'OMERS. Nous restons déterminés à collaborer pour assurer la santé et la viabilité des régimes d'OMERS et à trouver des solutions justes et durables aux problèmes de capitalisation auxquels nous sommes confrontés.



Marianne Love et Brian O'Keefe
18 mars 2014

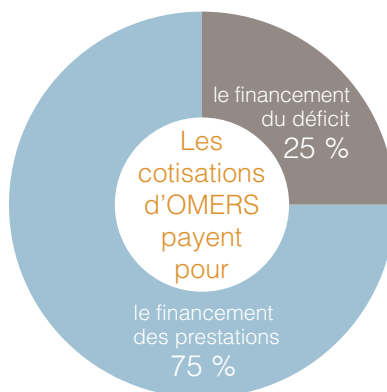
Financement du régime

Le déficit de financement du régime à la fin de l'année 2013 s'élève à 8,6 milliards de dollars, en baisse par rapport aux 9,9 milliards de dollars de l'année précédente. Des mesures sont en place pour aider à réduire le déficit. En 2013, la Société de promotion a reconnu que les taux de cotisation sont à un niveau élevé sans précédent et sa capacité à augmenter les taux de cotisation est limitée. Elle a commencé à explorer les possibilités de réduction des prestations et à définir les événements qui pourraient indiquer que des changements de régime sont nécessaires. Les options sont examinées chaque année par l'entremise du processus de changement du régime spécifié.

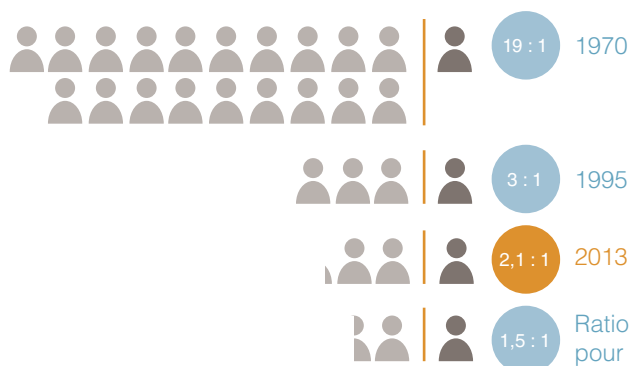
Taux de cotisation au régime en 2013

Âge normal de la retraite 65 ans	Sur les gains jusqu'au plafond de salaire du RPC*	9,0 %
	Sur les gains dépassant le plafond de salaire du RPC*	14,6 %
Âge normal de la retraite 60 ans	Sur les gains jusqu'au plafond de salaire du RPC*	9,3 %
	Sur les gains dépassant le plafond de salaire du RPC*	15,9 %

* 51 100 \$ en 2013



Ratio de participants actifs par rapport aux participants retraités



Nous sommes confrontés au défi du vieillissement des participants et de la retraite prolongée, ce qui augmente le coût des prestations.

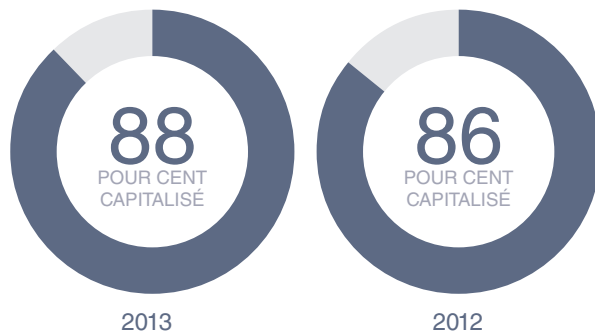
Gouvernance robuste

Le modèle de gouvernance actuel d'OMERS a été créé en 2006 par la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, 2006*, qui a établi deux conseils d'administration ayant des mandats indépendants. Le conseil de la SP a l'autorité sur la structure et le type de prestations fournies aux participants, le niveau des taux de cotisation et la composition des deux conseils. Le conseil de la SAO est responsable de l'administration des rentes, de la stratégie d'investissement, des investissements et de la préparation de l'évaluation du régime. Lorsque le modèle de gouvernance a été établi en 2006, un processus d'examen du nouveau modèle en 2012 a été inscrit dans la *Loi de 2006 sur l'examen du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*.

Au début de 2013, le rapport sur l'examen de la gouvernance d'OMERS en 2012 a été publié par le gouvernement de l'Ontario avec des recommandations d'amélioration. Les conseils d'OMERS ont travaillé ensemble tout au long de 2013 pour examiner les recommandations et mettre en œuvre des changements, le cas échéant. Des changements importants ont été apportés en 2013, y compris l'amélioration des communications et des efforts d'engagement avec les groupes d'intervenants d'OMERS, la mise en place de mécanismes visant à améliorer la capacité du conseil de la SAO, et la création d'un poste de président indépendant du conseil (PIC) pour le conseil de la SAO. Un événement important dans le cadre de ces efforts a été l'annonce de la nomination de M. George Cooke comme premier PIC le 1^{er} octobre 2013, ainsi que la nomination de cinq nouveaux membres au conseil de la SAO grâce à un nouveau processus de nomination fondé sur les compétences.

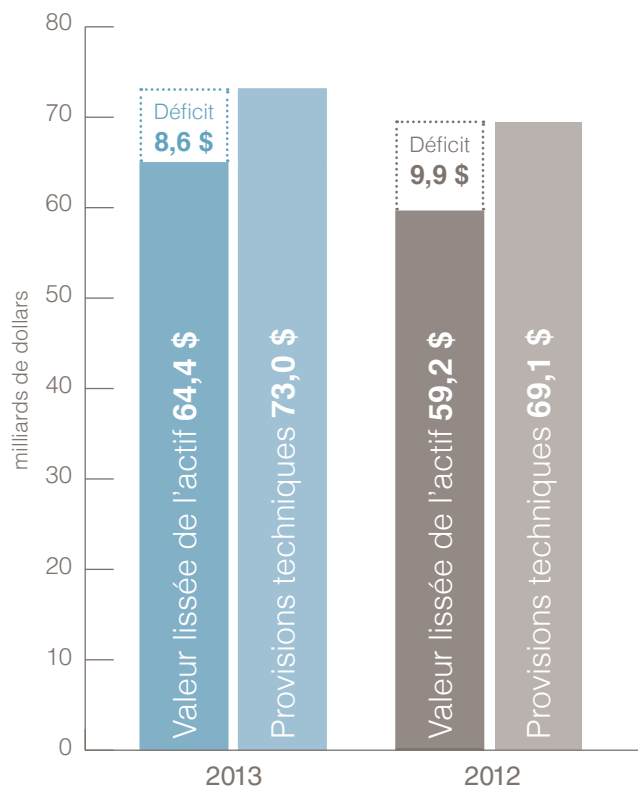
Les deux conseils continueront à travailler ensemble jusqu'en 2014 pour répondre aux recommandations restantes, incluant celles associées à la mise en place d'un plan stratégique commun.

Ratio de capitalisation



Situation de capitalisation*

Au 31 décembre



* Excluant CFS

Stratégie d'investissement d'OMERS - Points saillants de 2013

La SAO a commencé à transformer les stratégies de placement du régime en 2004, avec la décision de réduire les placements sur les marchés publics de 82 % du total du fonds à environ 53 % au fil du temps et d'accroître les investissements sur les marchés privés de 18 % à environ 47 %. Une deuxième priorité était de passer d'une concentration d'actifs canadiens à une approche plus globale et une troisième priorité était de posséder directement et de gérer activement la quasi-totalité des investissements. L'objectif primordial de ces priorités stratégiques est d'obtenir des rendements de placement plus fiables et plus cohérents pour appairer l'actif au passif à long terme.

Une empreinte mondiale en expansion grâce à Borealis Infrastructure

La stratégie de Borealis nécessite la poursuite d'investissements avec des investisseurs partageant les mêmes idées et des partenaires d'exploitation solides comme investisseur à participation directe exigeant des intérêts substantiels et des droits de gouvernance. Les opérations en 2013 ont généré un capital investi et engagé de plus de 3 milliards de dollars, poursuivant la stratégie de Borealis de concert avec l'objectif stratégique plus vaste d'OMERS pour atteindre une plus grande diversification mondiale.

Opérations importantes en 2013

- NET4GAS, l'exploitant exclusif du système de transport de gaz à haute pression et de transit situé dans la République tchèque, exploite plus de 3 800 km de canalisations de gaz naturel en Europe.
- Fortum Distribution Finland, le plus grand exploitant de réseau de distribution d'électricité en Finlande avec plus de 600 000 clients à travers le pays, représentant une part de marché supérieure à 20 %.
- CML HealthCare, un laboratoire et une entreprise d'imagerie médicale basés en Ontario. Les activités combinées de LifeLabs, un investissement existant, et de CML HealthCare offrent maintenant un service de haute qualité à 19 millions de patients par an et emploie environ 5 400 personnes.

Création de valeur à long terme avec le portefeuille immobilier d'Oxford Properties

La stratégie d'Oxford est d'ajouter des propriétés importantes dans ses marchés clés grâce à des acquisitions et des activités de développement, tout en améliorant son portefeuille par la vente d'actifs plus matures. En 2013, Oxford a mis en œuvre sa stratégie en exécutant 38 opérations d'une valeur de 4,3 milliards, incluant des acquisitions, des cessions et l'engagement de nouveaux projets immobiliers dans chacune de ses plates-formes intégrées verticalement au Canada, aux États-Unis et en Europe. La vaste expertise d'Oxford, en tant que propriétaire et gestionnaire d'actifs ayant un pipeline de promotion immobilière robuste, est une démonstration claire de la stratégie d'investissement à gestion active d'OMERS.

Opérations importantes en 2013

- Acquisition du centre commercial historique de la Ville de Londres, The Royal Exchange.
- Avec son partenaire, Brookfield Properties, un accord de prélocation a été signé avec Schrodgers pour la promotion de 1 London Wall Place, qui a marqué le plus grand accord de prélocation dans la Ville de Londres depuis 2010.
- Un accord de coentreprise a été signé avec The Crown Estates, qui gère le portefeuille immobilier de la reine d'Angleterre, pour réaménager un complexe de bureaux et de commerce détail dans le district de St. James Market à Londres.
- La construction de la Coach Tower a commencé dans le projet de réaménagement de 26 hectares à usage mixte d'Hudson Yards à Manhattan.
- Acquisition d'une participation dans l'immeuble phare de commerce de détail et de bureaux du 650 Madison Avenue.
- Acquisition d'une participation de 50 % dans le centre commercial, Les Galeries de la Capitale, de 1,5 million de pieds carrés à Québec.
- Annonce du projet d'Eau Claire Tower, une tour de bureaux de catégorie AAA, LEED Gold, d'environ 600 000 pieds carrés, de 25 étages au centre-ville de Calgary.
- Début de la construction de la nouvelle EY Tower de 900 000 pieds carrés au 100, rue Adelaide à Toronto.
- Expansion du portefeuille industriel d'Oxford dans l'Ouest canadien par environ un million de pieds carrés.

Une année robuste pour les investissements d'OMERS Private Equity (OPE)

Général des rendements pour tenir la promesse de rente

L'OPE investit dans des entreprises ayant de fortes positions dans leur marché et des équipes de gestion qui ont des plans et des perspectives de croissance bien définis. En 2013, l'OPE a entrepris d'ajouter à son portefeuille au moins trois nouveaux investissements de plate-forme, pour diversifier davantage l'exposition du Régime dans les actifs des marchés privés. Grâce à quatre monétisations d'actifs très réussies, l'OPE a également démontré l'efficacité du modèle d'investissement direct, un aspect clé du plan stratégique élargi de l'organisation.

Acquisitions importantes en 2013

L'OPE a investi 1,1 milliard de dollars dans les trois sociétés suivantes :

- Vue Entertainment, basée au Royaume-Uni, l'un des plus grands exploitants de cinémas dans le monde.
- Civica, basée au Royaume-Uni, un chef de file du marché des systèmes et des logiciels de processus métier de services pour le secteur public.
- Caliber Collision Centers, basée au Texas, le plus grand fournisseur indépendant de services de réparation de carrosserie automobile aux États-Unis.

Principales cessions effectuées en 2013

L'OPE a généré 1,7 milliard par l'entremise des cessions suivantes (dont 0,5 milliard de dollars ont été reçus en janvier 2014) :

- United States Infrastructure Corporation, le premier fournisseur nord-américain de services externalisés de localisation de services publics, acquis par l'OPE en 2010.
- Nordco, le principal fournisseur de matériel et de services d'entretien de chemins de fer de classe 1 en Amérique du Nord, acquis par l'OPE en 2009.
- Maxxam Analytics, chef de file canadien dans les services et les solutions d'analyse, acquise par l'OPE en 2008.
- Actions représentant environ la moitié de la participation de 15 % dans Constellation Software, qui a réalisé un placement initial en 2006.

Gestion des risques dans les marchés publics

OMERS Capital Markets (OCM) met en œuvre une stratégie diversifiée à risque équilibré

La restructuration du portefeuille des marchés publics pour obtenir des rendements plus stables à long terme est la dernière partie de la stratégie globale d'investissement du fonds et elle a été mise en place par l'OCM en 2013.

Comme le font la plupart des régimes de retraite, l'OCM investissait historiquement 60 % de ses fonds en actions et 40 % en obligations. Alors qu'un portefeuille 60/40 apparaît diversifié en ce qui concerne la répartition du capital, 95 % de son risque est en fait attribué aux actions. Par conséquent, le portefeuille 60/40 réussit bien lorsque les marchés boursiers sont en hausse, comme cela s'est produit dans les années 1990 et périodiquement depuis, mais il subit des pertes importantes lorsque les marchés boursiers sont en baisse. Le remplacement de l'approche fortement concentrée sur les actions avec des stratégies diversifiées à risque équilibré génère une plus grande probabilité de gagner un niveau de rendements stables à long terme nécessaires pour répondre à la promesse des pensions.

Bâtir les nouvelles positions d'investissement d'OMERS

Diversifier davantage les flux de revenus du régime

Après avoir lancé avec succès la Global Strategic Investment Alliance, qui, à la date du présent rapport, a collecté 11,25 milliards de dollars pour l'investissement dans les infrastructures, OMERS Strategic Investments (OSI) continue à bâtir des participations en actions pour OMERS dans les classes d'actifs non traditionnelles. Le portefeuille comprend des entreprises appartenant à l'OSI qui gèrent des propriétés pétrolières et gazières dans l'ouest du Canada, de nouvelles technologies et d'autres entreprises innovantes, ainsi que des aéroports à travers le monde. Ces actifs et d'autres ont généré des rendements de portefeuille élevés en 2013. L'OSI prévoit l'entrée dans d'autres secteurs non traditionnels et ses activités attirent des partenaires de capitaux à l'échelle mondiale.

OMERS

1, avenue University, bureau 400, Toronto, ON M5J 2P1

t.416.369.2444 1.800.387.0813 | w. omers.com



Aller jusqu'au bout

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION
D'OMERS

2013

OMERS
Administration Corporation

Table des matières

02	Lettre du président et chef de la direction	81	Responsabilité de la direction, de l'actuaire et de l'auditeur indépendant
04	Gouvernance : Société d'administration d'OMERS	82	Opinion actuarielle
10	Vote par procuration	83	Rapport de l'auditeur indépendant
12	Équipe de la haute direction	84	États financiers consolidés
14	Membres du conseil de la SAO	87	Notes connexes
16	Rapport de gestion de 2013	128	Survol des dix derniers exercices
70	Rapport de gestion sur la rémunération	130	Glossaire

Ce rapport n'est pas destiné aux personnes résidant aux États-Unis. Aucune participation au régime n'est et ne sera offerte ou vendue aux États-Unis, ou pour le compte de ressortissants américains comme le stipulent les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis.

De nombreux facteurs influent sur le rendement du régime, notamment des changements dans les conditions du marché et des taux d'intérêt et leur réaction à d'autres événements économiques, politiques ou financiers. Les rendements et les valeurs des placements fluctuent. Les rendements passés ne sont pas garantis ou indicatifs des résultats futurs.

**La Société
d'administration
d'OMERS (SAO)** est
responsable des services et
l'administration des rentes, des
placements et de l'évaluation
du régime. Le but de la SAO
commence avec notre responsabilité
fiduciaire de base qui consiste à agir
dans le meilleur intérêt nos participants,
une intendance qui nous définit et qui est
au cœur de tout ce que nous faisons.

Le conseil de la SAO se compose de :



un président du conseil indépendant



sept représentants des participants au régime



sept représentants des employeurs

Lettre du président et chef de la direction

Michael Nobrega

Président et chef de la direction
Société d'administration d'OMERS



Un régime comme le régime de retraite principal d'OMERS (le régime) dispose de nombreux horizons temporels différents pour mesurer la façon dont nous tenons la promesse de la retraite aux participants au régime. D'une part, nous vivons dans le très court terme, en suivant le cours des placements sur les marchés publics au fil des heures, en répondant aux besoins d'information des intervenants chaque jour ouvrable, en versant des rentes chaque mois et en produisant un rapport annuel au début de chaque nouvel exercice pour donner de la perspective à la dernière année. D'autre part, une grande partie de ce que nous faisons porte fruit à plus long terme. C'est le cas notamment de l'évaluation actuarielle des actifs et des passifs sur une période mobile de 70 ans pour mesurer le niveau de capitalisation, le cycle de dépôt de trois ans auprès de l'organisme de réglementation et la confirmation des taux de cotisation et, surtout, les stratégies de placement visant à obtenir des rendements fiables et cohérents au fil des décennies.

En 2013, nous avons mis en place la dernière pièce de nos stratégies de placement du régime pour améliorer la cohérence et renforcer le rendement des placements à long terme. Un portefeuille plus diversifié et mieux équilibré pour investir dans les marchés publics a été bâti en 2013 comme l'aboutissement d'un processus qui a commencé en 2009 en réponse aux préoccupations concernant l'exposition du plan aux marchés boursiers très volatils. Aujourd'hui, nous investissons chaque nouveau dollar également entre les actifs des marchés publics (actions, obligations, matières premières et autres) et les actifs des marchés privés (immobilier à

revenu, infrastructures et actions de sociétés fermées). Un des résultats importants de cette politique est que les actifs des marchés privés représentent 43 % du total du fonds et génèrent des rendements prévisibles, durables et stables à long terme. En 2013, les actifs des marchés privés ont généré 3,8 milliards de dollars et, au cours des cinq dernières années, ont contribué 12,5 milliards de dollars au régime.

Pour obtenir la même cohérence dans les marchés publics, nous avons bâti ce qu'on appelle un portefeuille bêta dans le but de profiter des rendements d'une vaste gamme de classes d'actifs et de zones géographiques mondiales. Nous avons également mis en oeuvre un portefeuille alpha permettant de trouver et d'exploiter les occasions du marché en obtenant des rendements en espèces sur n'importe quel marché du monde. En remplaçant l'approche concentrée sur les actions par des stratégies de risques équilibrés et diversifiés, nous créons une plus forte probabilité de générer le niveau de rendements stables à long terme que le régime exige. Malheureusement, un pic inattendu des taux d'intérêt en mai et juin 2013 a perturbé le rééquilibrage du portefeuille bêta, et ce fut la raison principale pour laquelle nos équipes sur les marchés publics n'ont gagné que 200 millions de dollars en 2013, même si elles ont contribué 9,2 milliards de dollars au régime au cours des cinq dernières années. Il est difficile de choisir le moment idéal pour entreprendre une restructuration aussi importante du portefeuille, mais le calendrier de mise en oeuvre n'est pas critique aux rendements à long terme. Nous avons maintenant une stratégie à long terme qui équilibre les risques du portefeuille

en fonction des moteurs de rendements du marché des capitaux, à savoir la croissance et l'inflation. J'invite les lecteurs à examiner la section « Stratégies pour investir dans les marchés publics » débutant à la page 29 du Rapport de gestion.

OMERS a mené à bien plusieurs autres réalisations notables en 2013. L'une d'elles est la réduction de 1,3 milliard de dollars du déficit de financement actuariel qui s'élève maintenant à 8,6 milliards de dollars, la première réduction depuis la crise du crédit mondiale de 2008. Les mesures qui ont contribué à réduire ce déficit ont été la comptabilisation des gains de placements depuis 2008 en vertu de la politique de lissage des gains et des pertes du régime sur cinq ans, les taux plus élevés de cotisations des employeurs et des employés et l'inflation annuelle plus faible que celle anticipée par l'actuaire indépendant.

Une réalisation novatrice est le progrès constant que nous avons réalisé dans la collecte de capitaux de tiers pour que le régime ait accès à des fonds suffisants pour continuer à acquérir des actifs sur les marchés privés de grande envergure qui génèrent des rendements fiables et de qualité supérieure à long terme. Le programme Global Strategic Investment Alliance (GSIA) d'OMERS prévoit amasser environ 12 milliards de dollars d'ici la mi-2014 pour investir dans des actifs d'infrastructures mondiales. En 2013 seulement, nous avons également recueilli plus de 500 millions de dollars des régimes de retraite canadiens par l'entremise de contrats investis dans nos portefeuilles d'infrastructure et d'immobilier. En outre, les fonds recueillis auprès des participants du régime en vertu de nos programmes de cotisations facultatives supplémentaires, de rachat pour services passés et de transfert d'actifs ont atteint près de 500 millions de dollars.

La Société d'administration d'OMERS (SAO) a évolué et est devenue une organisation diversifiée et proactive pour l'administration du régime, l'investissement du fonds de retraite et les conseils en matière de retraite. La surveillance efficace est un défi de plus en plus exigeant. La Société de promotion d'OMERS et la SAO ont relevé ensemble le défi en nommant George Cooke à titre de premier président indépendant du conseil le 1^{er} octobre 2013. Cette innovation en matière de gouvernance sera renforcée au cours des deux prochaines années par l'arrivée au conseil de la SAO de membres ayant une expérience en placement, finance, pensions, gouvernance d'entreprise et autres compétences professionnelles pertinentes à l'administration du régime, au financement et aux placements.

Il reste de nombreux défis à relever, comme la gestion des attentes des participants au régime et des commanditaires en matière de rendement des placements. Les obligations de longue date du régime exigent des stratégies d'investissement à long terme prudentes qui peuvent générer des rendements cohérents et stables pendant de nombreuses décennies. Un autre défi est la réforme des retraites qui survient environ une fois par génération et qui façonne le paysage de la retraite pour

deux ou trois décennies. OMERS doit maintenir un siège à la table de discussion avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour protéger la valeur des prestations définies contre les critiques mal informés et pour proposer des solutions aux travailleurs qui n'ont pas la sécurité de retraite. Dans ce contexte, la SAO a instauré le professionnalisme et l'innovation dans tout ce que nous faisons et est devenue un chef de file dans l'industrie des rentes du Canada, alors que nous continuons à assurer la viabilité financière à long terme du régime. Les employés d'OMERS contribuent très largement à notre réussite. Nous nous sommes soutenus les uns les autres et, ensemble, nous avons bâti une organisation de calibre mondial.

Enfin, un problème de planification auquel nous sommes tous confrontés à un moment donné est celui de la retraite. Rick Miller a pris sa retraite du conseil de la SAO à la fin de 2013 après l'avoir servi pendant près de 17 ans. Je souhaite à Rick mes meilleurs vœux de bonheur et je tiens à le remercier personnellement pour son dévouement et son engagement à l'égard d'OMERS, de même que pour son approche pratique, terre à terre, axée sur la résolution des problèmes de l'heure. Sur le même sujet, je suis fier de dire que, dès le 1^{er} avril 2014, je grossirai les rangs des retraités d'OMERS. Alors que je passe le flambeau à mon successeur, Michael Latimer, chef des placements de la SAO, je me rappelle que tenir la promesse de la retraite s'étend bien au-delà du mandat d'un seul chef de la direction. Je suis convaincu que les initiatives prises sous ma supervision, incluant la meilleure gouvernance, les stratégies de placement prudentes et fondées sur des données probantes, l'expansion internationale, l'augmentation du capital sous gestion et la croissance des participants, dressent un avenir optimiste pour le régime. Je suis convaincu que les stratégies de placement actuellement en place seront à la base du succès continu d'OMERS.

Je vous remercie de m'avoir accordé le privilège de vous servir en tant que président et chef de la direction au cours des sept dernières années.



Michael Nobrega
18 mars 2014

Gouvernance : Société d'administration d'OMERS

Conformément à la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*, qui a été ratifiée en juin 2006, la Société d'administration d'OMERS (SAO) est responsable de l'administration des régimes de retraite, de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et des placements des caisses de retraite.

Gouvernance d'entreprise et du conseil

Une gouvernance efficace et transparente des régimes de retraite est le fondement sur lequel repose OMERS pour tenir sa promesse en matière de retraite aux participants. Tout au long de ses 50 années d'histoire, OMERS s'est toujours efforcé d'atteindre des normes de gouvernance élevées, comme en témoignent sa vision et sa mission de la gouvernance, de même que ses principes directeurs, qui ont été révisés en 2013 après un examen mené par le comité de la gouvernance.

Vision de la gouvernance

La vision de la gouvernance de la SAO consiste à être reconnu à l'échelle mondiale comme un chef de file dans le domaine de la gouvernance des régimes de retraite.

Mission de la gouvernance

La mission de la gouvernance de la SAO est l'atteinte et le maintien d'une gouvernance des régimes de retraite de calibre mondial et dans l'intérêt des participants.

Principes

La mise à jour de la vision et de la mission se fonde sur sept principes qui précisent de quelle manière la SAO entend réaliser sa vision et concrétiser sa mission. Ces principes sont :

- Un conseil performant

La SAO sera régie par un conseil performant, constitué au moyen d'un processus consultatif rigoureux auquel participent la Société de promotion (SP) et des organismes promoteurs, et dont l'objectif est d'assurer la compétence globale du conseil, l'efficacité de l'équipe et l'harmonisation à l'orientation stratégique de la société.

- Rôle fiduciaire

Les membres du conseil et de la haute direction de la SAO sont des fiduciaires mandatés qui font preuve de prudence, de diligence et de cohérence tout en affichant des niveaux d'intégrité et de candeur irréprochables.

- Responsabilisation

La responsabilisation est un principe de gouvernance fondamental pour la SAO. Des responsabilités claires, pour l'ensemble des membres du conseil de la SAO, de ses comités et de la direction, facilitent la prise de décisions efficaces.

- Indépendance

La SAO sera régie par un conseil dont les membres agissent de manière indépendante, par rapport à la direction et aux organismes promoteurs, et toujours dans l'intérêt des participants au régime.

- Leadership

Les dirigeants de la SAO travaillent dans un environnement qui promeut la culture de la diversité et de l'inclusion et, à ce titre, seront sélectionnés en fonction de leur engagement fondamental à l'égard d'une gouvernance rigoureuse, de leur expertise et de leur professionnalisme.

- Divulgence de l'information

La SAO se conformera aux normes de pointe du secteur en matière de divulgation de l'information et de transparence dans ses activités, ses placements et autres activités, de manière à permettre aux participants et autres intervenants de comprendre facilement ses activités, ses stratégies et ses priorités.

- Rapport de gouvernance

La SAO se penchera régulièrement sur ses pratiques de gouvernance en faisant appel à un processus d'examen indépendant, processus dont les résultats seront communiqués aux intervenants d'OMERS.

Principales responsabilités du conseil

Le conseil de la SAO est investi de responsabilités importantes qui sont exposées dans son mandat, lequel se trouve dans notre site Web. La principale de ces responsabilités consiste à établir l'orientation générale de la SAO, notamment l'orientation et les objectifs de placement, et à s'assurer que les services de retraite dont elle est responsable sont exécutés avec efficacité et efficacie. Le conseil de la SAO supervise activement la présentation de l'information financière et les questions actuarielles comme l'évaluation annuelle du passif des régimes de retraite d'OMERS (les régimes). Il approuve également les processus de planification stratégique que suit la SAO, ainsi que le plan stratégique préparé par l'équipe de direction. Il délègue par ailleurs à la direction la responsabilité des activités courantes, notamment un certain nombre d'autres fonctions importantes comme la conformité, les contrôles internes et la gestion des talents. S'agissant de ces délégations, le rôle du conseil de la SAO consiste à surveiller la direction pour s'assurer que ses activités restent conformes à la vision, aux objectifs et aux orientations à long terme établis par le conseil de la SAO.

Le conseil de la SAO doit assumer certaines autres responsabilités importantes comme le choix et la nomination du chef de la direction de la SAO, ainsi que l'évaluation de son rendement. Il est aussi chargé de fixer la rémunération de l'équipe de direction.

Gouvernance du conseil de la SAO

De nombreuses politiques et pratiques en vigueur sont destinées à aider la SAO à tenir son engagement en matière de pratiques de gouvernance de premier ordre et de rendement du conseil. Les voici :

- un manuel de gouvernance disponible dans notre site Web;
- un programme complet de formation des membres du conseil de la SAO qui comprend l'accréditation externe des administrateurs, ainsi qu'un programme d'orientation interne sur le fonctionnement et la gouvernance du conseil de la SAO;
- une politique en matière d'indépendance des auditeurs externes;
- un code de déontologie détaillé qui aborde des sujets tels que les conflits d'intérêts, la responsabilité fiduciaire, la confidentialité et la protection de la vie privée;
- une politique en matière d'opérations personnelles ou d'initiés sur valeurs mobilières qui exige des membres du conseil, de la haute direction et des employés concernés qu'ils obtiennent une autorisation préalable pour leurs opérations personnelles sur valeurs mobilières;
- l'obligation pour les membres du comité d'audit de satisfaire à la norme de littératie financière;
- des processus de transparence et de responsabilisation comprenant des réunions régulières avec les participants au régime et les autres parties prenantes, ainsi que la communication précise et en temps voulu, sous forme imprimée ou électronique, des faits nouveaux. Les résumés des décisions du conseil et des comités de la SAO sont publiés dans le site Web d'OMERS.

En 2013, le conseil de la SAO a consacré beaucoup de temps à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de l'examineur : Examen 2012 du modèle de gouvernance du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Les résultats de cet effort incluent :

- la nomination du premier président indépendant du conseil de la SAO dans l'histoire de 50 ans d'OMERS. George Cooke a été nommé à la présidence du conseil de la SAO le 1^{er} octobre 2013 après un long processus exhaustif mené de concert avec la SP;
- la nomination de cinq nouveaux membres du conseil de la SAO qui apportent une gamme diversifiée d'expériences et d'expertises. Le processus de nomination reflète le processus de nomination plus rigoureux, de concert avec la SP et les organismes promoteurs, et axée sur l'objectif de répondre aux besoins du conseil de la SAO de manière globale.

Pour en savoir davantage sur les pratiques de gouvernance de la SAO, veuillez consulter le manuel de gouvernance à www.omers.com.

Composition du conseil de la SAO

Le processus de sélection des membres du conseil de la SAO est établi par la SP aux termes du règlement administratif n° 13, lequel désigne certains organismes promoteurs ayant le droit de proposer à la SP les noms de candidats au conseil de la SAO. Selon le règlement administratif n° 13 de la SP, en plus du 15^e membre qui agit à titre de président indépendant du conseil de la SAO, ce dernier est composé de 14 membres proposés par les organismes suivants :

- Association des municipalités de l'Ontario (2 membres);
- Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) (2 membres);
- Ville de Toronto (1 membre);
- Electricity Distributors Association (1 membre);
- Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance (1 membre);
- Association ontarienne des commissions des services policiers (1 membre);
- Ontario Professional Fire Fighters Association (1 membre);
- Syndicat des employées et des employés de la fonction publique de l'Ontario (1 membre);
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (1 membre);
- Association des policiers de l'Ontario (1 membre);
- Représentant des retraités, choisi parmi les membres des organismes suivants : Municipal Retirees Organization of Ontario, Police Pensioners Association of Ontario, Police Retirees of Ontario et Retired Professional Fire Fighters of Ontario (1 membre); et
- Conseils scolaires (1 membre) (avec alternance entre associations publiques et catholiques).

Nominations par le conseil de la SAO

Le conseil de la SAO nomme le chef de la direction, qui ne compte pas parmi ses membres, ainsi que l'auditeur indépendant de la SAO et l'actuaire externe responsable de l'évaluation du régime et des questions connexes. Le conseil de la SAO dispose de son propre conseiller juridique externe indépendant qui peut le conseiller en cas de conflit.

Usages du conseil de la SAO

Le conseil de la SAO tient régulièrement des séances à huis clos en l'absence de la direction. Il évalue également son rendement de manière régulière, à la fin des séances et chaque année. Il analyse régulièrement les compétences qui lui sont nécessaires pour surveiller les activités de la SAO et bien servir les intérêts des participants au régime. Avec l'approbation de la SP, ces compétences ont été ajoutées au règlement administratif n° 13 de la SP et en constituent une amélioration importante.

Rémunération et frais des membres du conseil de la SAO

La rémunération versée aux membres du conseil de la SAO est fixée par le règlement administratif n° 6 de la SP. Au début de 2013, la SP a réalisé un examen de ses règlements administratifs et apporté plusieurs modifications intérimaires qui plafonnent à 70 000 \$ par année la rémunération totale du président du conseil et fixent à 38 500 \$ les honoraires annuels des présidents des comités et à 30 800 \$ les honoraires annuels des autres membres. Aucune autre indemnité n'a été versée pour les réunions en 2013. Ces arrangements sont de nature intérimaire. Une nouvelle grille de rémunération sera mise en œuvre en 2014 et reflètera l'évaluation faite par la SP d'une grille de rémunération concurrentielle, tout en reconnaissant le service public rendu par les membres des conseils de la SAO et de la SP.

Un membre du conseil de la SAO qui est également membre du jury d'appel est admissible au versement d'honoraires annuels applicables en plus des indemnités pour les réunions de 750,00 \$ pour chaque journée de participation à une audience, dans la mesure où il est présent pour toute l'audience, sans égard à durée de l'audience pendant la journée.

Le tableau de la page 8 indique la rémunération versée aux membres du conseil de la SAO, ainsi que d'autres frais admissibles en 2013 et les chiffres comparables de 2012.

Comités du conseil de la SAO

En 2013, le conseil de la SAO comptait quatre comités permanents qui l'ont aidé à s'acquitter de ses responsabilités.

Il fait également appel de temps à autre à des sous-comités pour s'occuper de situations spéciales.

Comité de la gouvernance

Le comité de la gouvernance examine chaque année le mandat du conseil de la SAO et celui de chacun de ses comités. Il surveille les programmes d'orientation et de formation du conseil de la SAO et a également pour responsabilité de mettre en œuvre des évaluations internes périodiques du rendement du conseil de la SAO. Il recommande les modifications à la gouvernance de la SAO nécessaires pour remédier aux problèmes d'efficacité, il évalue les compétences requises du conseil de la SAO et recommande les compétences et l'expérience nécessaires pour le conseil. Le comité a également pour responsabilité d'examiner les politiques pertinentes relatives à la gouvernance, dont la politique de communication externe de la SAO. En 2013, le comité a dicté les lignes directrices de l'opinion formulée par la SAO à la suite de l'examen réalisé en 2012.

Comité d'audit

Le comité d'audit aide le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance dans les domaines suivants :

- intégrité du processus d'information financière et des états financiers;
- système de contrôles internes et examen de la présentation de l'information financière;
- système de gestion des risques et de gestion du risque de fraude;
- processus d'audit interne;
- audit externe des états financiers;
- processus de l'organisme pour surveiller la conformité aux lois et aux règlements, et au code de déontologie;
- dénonciation des abus (ligne d'assistance éthique) et enquêtes spéciales.

Comité des ressources humaines (CRH)

Le rôle du comité des ressources humaines est d'aider le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance fiduciaire et ses obligations connexes en :

- attirant, motivant et retenant, au niveau de la haute direction, des leaders hors pair qui s'engagent à respecter l'énoncé de mission, les valeurs fondamentales et les principes de leadership de la SAO;
- supervisant un solide processus de planification de la relève pour le poste de chef de la direction;
- supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

Comité des services aux participants

Le comité des services aux participants aide le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance fiduciaire et ses obligations connexes à l'égard de la capitalisation du régime et des politiques et stratégies d'administration des retraites, et à s'acquitter de ses responsabilités connexes en matière de surveillance, de conformité et d'atténuation des risques. Il s'occupe de la surveillance des activités de gestion dans des domaines importants des services de retraite et de l'administration des rentes, soit l'approbation des innovations en matière de rentes et des questions de stratégie, la surveillance des travaux de l'actuaire externe et la recommandation de l'évaluation actuarielle annuelle, y compris les hypothèses et les méthodes, au conseil de la SAO, ainsi que l'examen des stratégies de communication de la SAO, des projets importants en matière d'administration et des modifications des lois et règlements sur les régimes de retraite. Il tient également lieu d'organe de dernière instance pour les appels internes concernant les décisions du président qui régissent les droits à prestations aux termes des régimes de retraite.

Jury d'appel

Le jury d'appel est issu du comité des services aux participants et joue le rôle de tribunal d'appel pour les participants au régime qui font appel des décisions du président et chef de la direction (ou de ses délégués) au sujet de leurs droits à prestations de retraite. Le jury d'appel tient des audiences et rend ses décisions dans le cadre des appels. Il retient les services d'un conseiller juridique externe indépendant pour lui venir en aide dans ses délibérations.

Sous-comité du conseil mixte de la SAO

Ce sous-comité, qui comprend quatre membres du conseil de la SAO, a été mandaté par le conseil de la SAO pour participer, à titre de représentant de ce conseil, au conseil mixte SAO/SP. Ce dernier a été créé après l'exécution de l'accord-cadre avec la SP en 2009, pour s'occuper de questions importantes pour l'une ou l'autre partie concernant la surveillance et la gouvernance des régimes de retraite d'OMERS, y compris l'accord-cadre.

Assiduité des membres du conseil de la SAO

Le taux d'assiduité des membres du conseil et des comités en 2013 est détaillé à la page 9.

Rémunération et frais des membres du conseil de la SAO

	2013		2012	
	Rémunération	Frais ^{b)}	Rémunération	Frais ^{b)}
Cooke, George ⁱ⁾	37 500 \$	1 598 \$	— \$	— \$
Miller, Rick ⁱⁱ⁾	70 000	95 558	70 000	73 118
Baker, Monty	35 800 \$	4 382 \$	30 800 \$	23 926 \$
Beatty, David	30 800	33 224	—	—
Biro, Fred	35 800	29 906	32 300	19 916
Butt, Bill ^{vi)}	923	—	—	—
Carrington, David	30 800	688	37 300	2 894
Crocker, John ^{v)}	987	—	—	—
Faber, Richard	35 800	60 539	35 800	32 147
Fenn, Michael	30 800	24 578	—	—
Nancekivell, Laurie	30 800	9 986	30 800	26 172
O'Brien, David ^{vi)}	15 400	71	35 800	12 503
Phillips, James	35 800	21 560	35 800	22 469
Sabo, John	30 800	49 141	30 800	22 216
Swimmer, Eugene	35 800	22 457	30 800	26 248
Vandenberk, Sheila	35 800	19 711	37 300	22 982
Weatherup, John	35 800	12 928	30 800	8 891
Anciens membres du conseil	—	2 303	71 600	45 135
Autres frais ^{vii)}	—	140 508	—	146 425
Total	529 410 \$	529 138 \$	509 900 \$	485 042 \$

i) Les indemnités de frais couvrent les frais professionnels remboursables habituels, y compris les indemnités de formation, de participation à des réunions et de communications, qui ont été engagés pour le compte de la SAO. Ces frais du conseil qui ont été engagés par des membres du conseil sont déclarés chaque année au comité d'audit.

ii) Président du conseil de la SAO à compter du 1^{er} octobre 2013.

iii) Président du conseil de la SAO du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013, vice-président à compter du 1^{er} octobre 2013.

iv) Membre du conseil de la SAO à compter du 18 décembre 2013.

v) Membre du conseil de la SAO du 20 novembre au 4 décembre 2013.

vi) Retraité du conseil de la SAO à compter du 1^{er} juillet 2013.

vii) Les autres frais comprennent les frais de réunions du conseil en tant que groupe qui ne sont pas attribués individuellement.

Réunions du conseil/des comités en 2013

Administrateur ⁱ⁾	Conseil		Comité d'audit		Comité de la gouvernance		Comité des ressources humaines		Conseil mixte		Comités (total)		Taux de présence	
	Présence	%	Présence	%	Présence	%	Présence	%	Présence	%	Présence	%	Présence	%
Baker, Monty	15/18	83 %	4/4 (président)				7/7				11/11	100 %	26/29	90 %
Beatty, David	17/18	94 %			4/10		4/5				8/15	53 %	25/33	76 %
Biro, Fred	16/18	89 %							6/6 (président)		6/6	100 %	22/24	92 %
Carrington, David	17/18	94 %	4/4				5/7				9/11	82 %	26/29	90 %
Cooke, George ^{ii) iv)}	3/3 (président)	100 %	1/1		3/3		2/2		2/2		11/11	100 %	14/14	100 %
Faber, Richard	16/18	89 %			9/10		5/5				14/15	93 %	30/33	91 %
Fenn, Michael	18/18	100 %	4/4				5/5				9/9	100 %	27/27	100 %
Miller, Rick ^{iii) iv)}	18/18 (président et vice-président)	100 %	4/4		10/10		5/5		6/6		32/32	100 %	50/50	100 %
Nancekivell, Laurie	17/18	94 %			9/10		6/7				15/17	88 %	32/35	91 %
O'Brien, David	4/10	40 %					0/2				0/2	0 %	4/12	33 %
Phillips, James	17/18	94 %			9/10 (président)				6/6		15/16	94 %	32/34	94 %
Sabo, John	18/18	100 %			8/10						8/10	80 %	26/28	93 %
Swimmer, Eugene	18/18	100 %	4/4						6/7		10/11	91 %	28/29	97 %
Vandenberk, Sheila	17/18	94 %					7/7 (président)		6/6		13/13	100 %	30/31	97 %
Weatherup, John	15/18	83 %	4/4				5/5 (président)				9/9	100 %	24/27	89 %
Taux de présence		91 %	100 %		83 %		90 %		100 %			90 %		91 %

- i) Les administrateurs de la SAO ont également assisté à d'autres réunions facultatives, telles les réunions d'information du printemps et de l'automne, les séances conjointes de formation avec la SP, les séances d'orientation pour les nouveaux membres du conseil et des séances de formation données à l'interne.
ii) Président du conseil de la SAO à compter du 1^{er} octobre 2013.
iii) Président du conseil de la SAO du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013, vice-président à compter du 1^{er} octobre 2013.
iv) Membre d'office des comités d'audit, de la gouvernance, des ressources humaines et des services aux participants.

Certification des membres de la direction en matière d'information financière

La SAO maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour assurer l'intégrité et la fidélité des données présentées dans les états financiers consolidés et pour assurer que les opérations sont dûment autorisées et que les actifs sont adéquatement protégés. Conformément à notre engagement à assurer une gouvernance et une reddition de compte rigoureuses, nous faisons un examen interne annuel des contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière en utilisant un cadre tiré de Internal Control - Integrated Framework publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission. Cet examen est supervisé par le comité d'audit conformément aux directives concernant les sociétés ouvertes au Canada, compte tenu des caractéristiques propres à un régime de retraite. L'efficacité du fonctionnement des contrôles clés est mise à l'essai par le service d'audit de la SAO. Dans son rapport au comité d'audit, la direction de la SAO a déclaré que notre examen pour 2013 n'avait révélé aucune lacune ou faiblesse importante au niveau des contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière.

Vote par procuration

Nous détenons des actions dans de nombreuses sociétés cotées en bourse dans le monde entier. L'actionnariat est assorti d'importants droits et responsabilités, en particulier, le droit de vote aux assemblées générales.

Le vote par procuration est, pour une caisse de retraite, un atout important. Nous exerçons nos droits de propriété en votant par procuration et nous le faisons diligemment afin d'optimiser la valeur de nos placements à long terme.

Nous sommes convaincus que les sociétés bien gérées dont les pratiques de gouvernance sont rigoureuses offrent généralement une contribution positive au rendement des placements à long terme. À l'inverse, les sociétés mal gérées dont les pratiques de gouvernance sont mauvaises ont plus de chances d'accroître le risque de ne pas obtenir de rendement positif sur leurs placements à long terme.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration contiennent des déclarations générales qui indiquent l'orientation probable de notre vote sur des questions particulières. Ces positions ne sont pas inflexibles, et nous pourrions tenir compte d'éventuelles circonstances atténuantes. Dans ce cas, notre vote ne sera pas forcément conforme aux recommandations. Ainsi, nous tenons compte des régimes de réglementation ou de gouvernance et des pratiques habituelles en vigueur dans différents territoires ou pays.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration et nos décisions de vote pour les marchés canadiens et américains se trouvent dans notre site Web.

Lignes directrices sur le vote par procuration

OMERS comprend les différents rôles et responsabilités des actionnaires, des administrateurs et des dirigeants dans le système de gouvernance d'entreprise. Par conséquent, en exerçant nos droits de vote, nous ne cherchons pas à gérer les sociétés dont nous sommes actionnaires. OMERS considère que son droit de vote est un outil important qui lui permet d'exprimer son avis et d'influencer la direction et le conseil d'administration sur la façon dont la société est gérée et surveillée.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration se fondent sur un certain nombre de principes clés :

Conseil d'administration

De bonnes pratiques de gouvernance favorisent l'efficacité et l'indépendance des conseils d'administration.

Rémunération des dirigeants et des administrateurs

La rémunération des dirigeants doit être raisonnable et établie en fonction du rendement, et elle doit être structurée de manière à aligner les intérêts des dirigeants sur les intérêts à long terme des actionnaires.

Protection contre les prises de contrôle

Les régimes de droits de souscription devraient permettre au conseil d'administration et à la direction de répondre aux offres publiques d'achat de manière à augmenter la valeur à long terme pour les actionnaires.

Droits des actionnaires

Les structures d'actions doivent soutenir le principe fondamental selon lequel le droit de vote est lié à la participation, dans la proportion d'une voix par action.

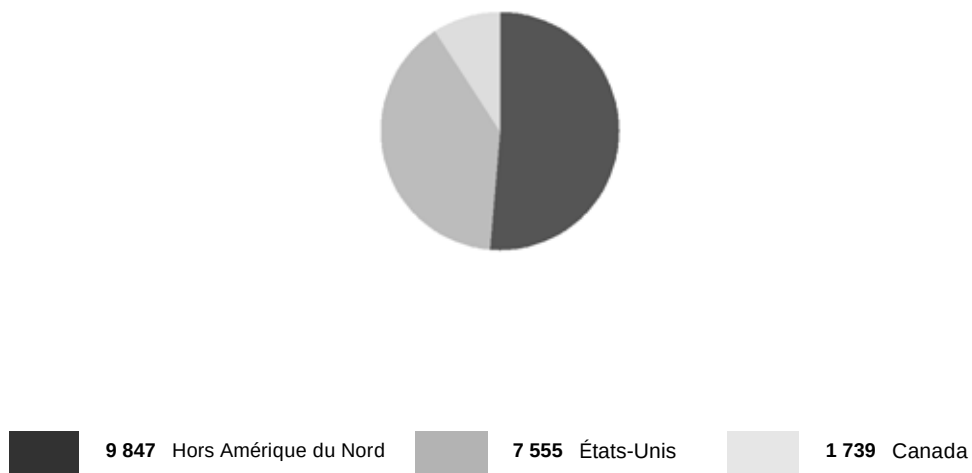
Facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance

Les sociétés qui appliquent des normes éthiques et environnementales rigoureuses et respectent leurs employés, les droits de la personne et les communautés où elles sont implantées ont un meilleur rendement financier à long terme.

Votes par procuration

En 2013, nous avons participé à un total de 19 141 scrutins dans le cadre de 1 909 assemblées d'actionnaires à l'échelle mondiale. Au Canada, nous avons participé à 1 739 scrutins dans le cadre de 141 assemblées d'actionnaires. À l'étranger, nous avons participé à 7 555 scrutins aux États-Unis et à 9 847 scrutins hors de l'Amérique du Nord dans le cadre de 1 768 assemblées d'actionnaires.

Points votés par procuration



Équipe de la haute direction

L'équipe de gestion d'entreprise OMERS s'est engagée à la croissance et à la viabilité des régimes de retraite d'OMERS pour aujourd'hui...et demain.



1 Warren Bell
Vice-président directeur
et chef des
ressources humaines

2 Ana Caçoilo
Présidente, OMERS
Investment Management

3 Jacques Demers,
Président et chef de la direction
OMERS Strategic Investments

4 Paul G. Renaud
Président et chef de la direction
OMERS Private Equity

5 G. Blair Cowper-Smith
Vice-président directeur
Affaires générales et
chef des services juridiques



6 Rodney Hill

Vice-président directeur
et chef auditeur

7 James Donegan

Président et chef de la direction
OMERS Capital Markets

8 Blake Hutcheson

Président et chef de la direction
Oxford Properties Group

9 Jonathan Simmons

Vice-président directeur
et chef des finances

10 Michael Nobrega

Président et chef de la
direction

11 Michael Latimer

Vice-président directeur
et chef des placements

12 Jennifer Brown

Vice-présidente directrice
et chef des services de
retraite

13 Patrick Crowley

Vice-président directeur
et chef de l'exploitation

14 Michael Rolland

Président et chef de
la direction
Borealis Infrastructure



Société d'administration d'OMERS

Membres du conseil de la SAO

Le conseil de la SAO est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les régimes). Il comprend 15 membres : 14 membres désignés par les employeurs et les commanditaires d'employés, en plus d'un président indépendant du conseil.

Le conseil d'administration de la SAO est responsable de ce qui suit :

- la nomination et la supervision de l'équipe de direction de la SAO
- l'établissement des politiques de placement et de financement, la répartition des actifs et la gestion du placement des actifs des régimes
- la surveillance des services des rentes, de l'administration et de l'évaluation du régime
- la nomination des vérificateurs de la SAO et de l'actuaire des régimes.



Rick Miller,
président du conseil
(de janvier à septembre 2013)
vice-président du
conseil (octobre 2013)



George Cooke,
président du conseil
(octobre 2013)



Michael Fenn



Laurie Nancekivell



Monty Baker



David Beatty



Frederick Biro



William (Bill) Butt
(décembre 2013)



David Carrington



Richard Faber



David O'Brien
(retraité en septembre 2013)



James Phillips



John Sabo



Eugene Swimmer



Sheila Vandenberg



John Weatherup

Table des matières

Rapport de gestion 2013

La Société d'administration d'OMERS (« SAO ») est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS » ou les « régimes ») au sens de la Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la « loi sur OMERS »). Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime de retraite principal » ou le « régime »), la convention de retraite pour le régime de retraite principal d'OMERS (la « CR ») et le régime de retraite complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). Les cotisations facultatives supplémentaires (« CFS ») sont offertes aux participants du régime dans le cadre du régime principal. La SAO est responsable de la gestion des régimes et des caisses du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »). Les caisses sont gérées par les entités suivantes : OMERS Capital Markets (placements dans les marchés publics, les prêts hypothécaires et la dette privée), OMERS Private Equity (actions de sociétés privées), Borealis Infrastructure (infrastructures), Oxford Properties Group (immobilier) et OMERS Strategic Investments (placements stratégiques de toute catégories d'actifs) (collectivement, les « entités de placement »). Ce rapport de gestion est de la responsabilité de la direction de la SAO (la « direction ») et contient l'analyse de la direction de la situation financière des régimes, de leurs résultats d'exploitation et de leur environnement opérationnel au 20 février 2014. Cette section doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés de la SAO. Le comité d'audit et le conseil de la SAO (le « conseil ») ont examiné et approuvé le contenu du présent rapport de gestion.

En plus des renseignements historiques, cette section contient des énoncés prospectifs à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les énoncés prospectifs peuvent être reconnus par l'utilisation de mots comme « croire », « s'attendre à », « peut », « pourrait », « avoir l'intention de », « continuer » ou « estimer » ou des variations de ces mots et expressions ou des énoncés selon lesquels des actions, des événements ou des résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « seront » effectués ou atteints. En raison de leur nature, ces énoncés sont assujettis à des risques et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent des attentes exprimées dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs exprimés dans cette section représentent les opinions de la direction à la date du présent rapport, et la SAO ne s'engage pas à mettre à jour ni à réviser lesdits énoncés prospectifs en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

Nous utilisons certaines mesures financières qui ne sont pas fondées sur les IFRS (« mesures financières non fondées sur les IFRS »), notamment le déficit de capitalisation, comme mesures clés de notre information financière afin de permettre à nos intervenants de mieux comprendre le rendement de notre entreprise. D'autres mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons comprennent les rendements par catégorie d'actifs et les actifs sous gestion. Ces mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de définition normalisée et peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Elles ne doivent pas être considérées comme une solution de remplacement aux mesures de performance financière établies conformément aux normes IFRS.

Ce rapport n'est pas destiné aux personnes résidant aux États-Unis. Aucune participation au régime n'est ni ne sera offerte ou vendue aux États-Unis, ou pour le compte de ressortissants américains comme le stipulent les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis.

De nombreux facteurs influent sur le rendement du régime, notamment des changements dans les conditions du marché et les taux d'intérêt, de même que les réactions à l'évolution des facteurs économiques, politiques et financiers. Les rendements et les valeurs des placements fluctuent. Les rendements passés ne sont pas une garantie ni une indication des résultats futurs.

Montants en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

17	Aperçu des régimes de retraite et de la structure de gestion des placements d'OMERS
20	Les placements de la SAO en résumé
20	Atteindre le juste équilibre pour obtenir des rendements cohérents
22	Rendements de l'année écoulée en un coup d'œil
24	Actif net des régimes
24	Actifs sous gestion
25	Répartition de l'actif des régimes
25	Dette
26	Les caisses
28	OMERS Capital Markets
36	OMERS Private Equity
40	Borealis Infrastructure
44	Oxford Properties Group
48	OMERS Strategic Investments
50	Services de retraite d'OMERS
56	État du régime
61	Plan stratégique global
64	Gestion des risques
69	Méthodes comptables critiques

Aperçu des régimes de retraite et de la structure de gestion des placements d'OMERS

OMERS, l'entreprise

Créé en 1962, le régime de retraite des employés municipaux (« OMERS ») verse des prestations de retraite déterminées aux employés de gouvernements locaux partout en Ontario. Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises conjoint qui compte environ 1 000 employeurs et 440 000 participants. L'éventail d'employeurs inclut aussi bien de grandes municipalités, y compris Toronto, que plusieurs agences locales où il n'y a que quelques employés. Les participants au régime comprennent des travailleurs syndiqués et non syndiqués, des policiers, pompiers et auxiliaires médicaux, du personnel non enseignant des conseils scolaires ainsi que des employés des sociétés d'aide à l'enfance, des réseaux de transport en commun et des services publics d'électricité.

Les employeurs et les participants au régime cotisent également au régime et partagent également les gains et les pertes des placements. Avec 73,0 milliards de dollars d'obligations au titre des prestations de retraite constituées et un actif net de 64,4 milliards de dollars, le régime a clos 2013 avec un déficit de 8,6 milliards de dollars, par rapport à un déficit de 9,9 milliards de dollars en 2012. Selon les rendements des placements, le régime devrait renouer avec les excédents entre 2021 et 2025.

En 2006, la Société de promotion d'OMERS (la « SP »), une société constituée en vertu d'une loi, a remplacé le gouvernement de l'Ontario comme promoteur du régime alors que la Société d'administration d'OMERS (la « SAO »), également constituée en vertu d'une loi, en est devenue l'administratrice, conformément à la législation de l'Ontario. La SP et la SAO ont des mandats et des conseils d'administration distincts.

Société de promotion d'OMERS

Parmi ses obligations, la SP est responsable de la structure du régime, ce qui inclut fixer les niveaux de prestations et les taux de cotisation. Les 14 membres du conseil d'administration de la SP sont désignés par des groupes représentant les employeurs et les participants au régime.

Société d'administration d'OMERS

Parmi ses obligations, la SAO est responsable de l'administration des régimes de retraite, de la préparation et de l'approbation des évaluations actuarielles et des placements des caisses de retraite. La SAO est dirigée par un conseil d'administration composé de 14 membres désignés également par des promoteurs représentant les employeurs et des promoteurs représentant les participants au régime. Dans le cadre de la mise en application des principales recommandations de l'examen prévu en vertu de la Loi sur OMERS en 2012 et effectué par Tony Dean (nommé par le ministre des Affaires municipales et du Logement en mai 2012), les conseils d'administration de la SP et de la SAO ont collaboré pour nommer un président du conseil indépendant comme 15^e membre du conseil d'administration pour la première fois en 2013.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS, la convention de retraite pour le régime de retraite principal d'OMERS et le régime de retraite complémentaire pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux décrits ci-dessous.

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime comporte deux volets. Les versements de rente de l'élément prestations déterminées du régime sont coordonnés avec le Régime de pensions du Canada, la formule des prestations prévoyant une prestation de raccordement si le participant prend sa retraite avant l'âge de 65 ans. Le calcul des prestations versées au titre du régime, y compris la prestation de raccordement, consiste à multiplier deux pour cent de la rémunération annuelle moyenne des 60 mois consécutifs les mieux payés (les « gains ouvrant droit à pension ») par le nombre d'années de service décomptées, jusqu'à concurrence de 35 années. À 65 ans, la prestation de raccordement de 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension (ou 0,675 pour cent de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension au cours de l'année de départ à la retraite et des quatre années précédentes, si le

montant obtenu est inférieur à 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension) est soustraite dans le cadre de la coordination avec le Régime de pensions du Canada. Le régime fournit également aux participants :

- dans certains cas, une protection contre l'inflation allant jusqu'à six pour cent par an (au-dessus de six pour cent, l'inflation est reportée sur les années suivantes);
- des options de retraite anticipée;
- une protection contre l'invalidité au cas où un participant cotisant deviendrait invalide et ne pourrait plus travailler;
- des prestations de survivants;
- des options de transférabilité lors de la cessation d'emploi.

L'option de cotisations facultatives supplémentaires (les « CFS ») du régime, une occasion d'épargne-retraite facultative offerte exclusivement aux participants au régime, continue de gagner du terrain. Depuis leur lancement en 2011, les CFS se sont accumulées jusqu'à représenter 276 millions de dollars à la fin de 2013, par rapport à 170 millions de dollars à la fin de 2012. Près de 10 000 participants au régime ont versé des cotisations facultatives. Les options de CFS comprennent des cotisations automatiques aux deux semaines ou au mois et des transferts de sommes forfaitaires d'un compte enregistré d'épargne-retraite. Les CFS bénéficient du rendement net des placements (gain ou perte) du régime.

Les états financiers des régimes sont présentés à la note 8 des états financiers consolidés.

Convention de retraite pour le régime de retraite principal d'OMERS

Outre le régime offert à tous les participants, la CR prévoit le versement de prestations de retraite aux participants dont les prestations au titre du régime sont limitées par les plafonds prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (« LIR »). La CR offre aux participants un moyen d'amasser de l'épargne-retraite en versant des cotisations sur leur rémunération supplémentaire. La CR n'étant pas un régime de retraite agréé, un impôt remboursable de 50 pour cent est perçu par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») sur toutes les cotisations qui y sont versées ainsi que sur tous les revenus de placement et gains de placement réalisés. Cet impôt remboursable est détenu par l'ARC et ne rapporte aucun revenu de placement pour la CR. Il est remboursé à raison de un dollar pour deux dollars de pertes réalisées ou de prestations versées. La CR est consolidée dans les états financiers de la SAO et fait l'objet d'une comptabilisation distincte de celle du régime. La SAO investit les actifs de la CR, sauf l'impôt remboursable et un solde d'encaisse minime, dans des actions de sociétés ouvertes distinctes des placements du régime. Au 31 décembre 2013, l'actif net de la CR s'élevait à 101 millions de dollars, contre 78 millions de dollars au 31 décembre 2012. Les états financiers de la CR sont présentés à la note 9 des états financiers consolidés.

Régime de retraite complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises indépendant, au financement distinct, qui offre des prestations complémentaires à celles du régime principal aux participants employés dans le secteur des services policiers et d'incendie, lequel, en vertu de la Loi sur OMERS, comprend également les auxiliaires médicaux.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées qui est financé à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs et par les revenus de placement de l'actif du régime complémentaire. La participation au régime complémentaire n'entre en vigueur qu'à la conclusion d'une entente entre les groupes d'employés et leur employeur. Aux 31 décembre 2013 et 2012, le régime complémentaire ne comptait ni actifs ni participants.

Structure de gestion des placements d'OMERS

La SAO repose sur cinq plates-formes de placement principales qui exécutent les stratégies de placement en respectant le cadre réglementaire auquel est assujéti un fiduciaire responsable d'investir prudemment l'argent d'autrui. Le conseil de la SAO et la haute direction surveillent la mise en œuvre des stratégies de placement cohérentes avec le plan stratégique global quinquennal qui est mis à jour, révisé et approuvé annuellement. L'entreprise d'investissement entière possède le leadership exécutif, la culture d'entreprise et les compétences internes lui permettant de faire face à la concurrence à titre de principal investisseur, de mettre en œuvre des politiques et des procédures solides en gestion des risques et gestion d'autres aspects ainsi que de se conformer aux meilleures normes internationales de présentation de l'information financière. En tant que principal investisseur, la SAO est résolue à avoir la propriété directe de la majorité des placements et à les gérer activement.

Le chef des placements d'OMERS est responsable de la stratégie de placement et du leadership opérationnel pour nos quatre plates-formes de placement principales, appelées les entités de placement d'OMERS. OMERS Capital Markets (« OCM ») gère tous les placements sur les marchés publics tandis qu'Oxford Properties Group (« Oxford »), OMERS Private Equity (« OPE ») et Borealis Infrastructure (« Borealis ») s'occupent de la gestion des placements sur les marchés privés. Ces entités sont décrites en détail dans la section Les caisses du présent rapport annuel.

En outre, OMERS Strategic Investments, la cinquième plate-formes principale, dirige certaines initiatives stratégiques de l'entreprise et met en place des plates-formes stratégiques de placement pour positionner OMERS en tant qu'entreprise d'investissement mondiale de premier plan appartenant au secteur des régimes de retraite. Son mandat est décrit dans la section Les caisses du présent rapport annuel.

En plus, les entités internes suivantes soutiennent les activités des entités de placement :

Créée en 2009, OMERS Investment Management offre des arrangements de placement à des caisses de retraite des secteurs public et privé du Canada, des gouvernements et leurs organismes, des collèges, des universités et leurs fondations, et des organismes de bienfaisance canadiens enregistrés qui leur font bénéficier, en totalité ou en partie, du rendement de placement annuel du régime principal d'OMERS.

Établie en 2010, OMERS Finance Trust émet des titres de créance sur les marchés financiers sous la marque OMERS et offre aux autres entités de placement du groupe OMERS une autre source possible de capitaux. Ce faisant, elle utilise avec prudence l'effet de levier et arbore la marque OMERS lorsqu'elle se finance par emprunt sur les marchés financiers. Les titres de créance actuellement émis par OMERS Finance Trust bénéficient de la garantie d'OMERS et ont reçu la notation AAA de deux agences de notation.

Les placements de la SAO en résumé

Atteindre le juste équilibre pour obtenir des rendements cohérents

La SAO investit mondialement et son actif est diversifié par marché géographique, secteur d'activité, exposition au risque, catégorie d'actifs et flux de revenu. L'objectif est de réaliser un rendement total stable à moyen terme (5 ans) et à long terme (10 ans), tout en reconnaissant que le rendement des marchés publics peut être très incertain chaque année. Des horizons de rendement à long terme atténuent l'effet des rendements à court terme afin d'équilibrer les actifs à la valeur marchande avec les prestations de retraite constituées pendant une très longue période. Le plan stratégique de la SAO est décrit en détail dans la section Plan stratégique global du présent rapport annuel.

Les stratégies de placement mises en œuvre pour l'ensemble de la caisse comprennent :

- en général, l'investissement d'environ la moitié de chaque nouveau dollar dans des placements sur les marchés publics et de l'autre moitié dans des placements sur les marchés privés afin d'équilibrer les titres cotés en Bourse volatils avec des actifs privés stables et illiquides relativement prévisibles;
- l'utilisation prudente de levier économique sur les marchés publics et de levier financier sur les marchés privés pour atténuer le risque et augmenter le rendement;
- l'investissement dans des catégories d'actifs non traditionnels de la caisse de retraite pour obtenir un rendement à long terme récurrent et durable.

Toutes les plates-formes de placement ont intensifié leur présence mondiale afin de diversifier le risque et le rendement au-delà de la concentration historique au Canada. Le Canada est un marché attrayant, mais il représente moins de trois pour cent de la capitalisation boursière mondiale et il est vulnérable aux variations à court terme des prix des marchandises au niveau mondial. L'exploitation des cycles économiques des différentes économies compense la surexposition à un marché intérieur relativement restreint. En 2013, 52,7 pour cent de l'actif brut du régime était investi à l'extérieur du Canada, comparativement à moins du tiers historiquement.

Depuis la crise mondiale du crédit et l'effondrement du marché boursier en 2008, la mise en œuvre de cette approche équilibrée a généré un cumul de 21,7 milliards de dollars en revenu de placement sur cinq ans. Le rendement brut annualisé de 8,41 pour cent (rendement net de 7,85 pour cent) sur cinq ans se situe bien au-dessus du rendement brut de 7,00 pour cent (rendement net de 6,5 pour cent) calculé par l'actuaire indépendant du régime comme étant nécessaire en permanence pour éponger le déficit de capitalisation actuel et appairer l'actif au passif à plus long terme. Notre rendement brut annualisé sur 10 ans est de 7,64 pour cent (rendement net de 7,14 pour cent). La section « Rendements de l'année écoulée en un coup d'œil » à la page suivante traite du rendement de l'exercice écoulé.

OMERS Capital Markets

OMERS Capital Markets gère environ 57 pour cent de l'actif du régime investi dans des marchés publics qui comprend un portefeuille constitué d'obligations et d'autres titres productifs d'intérêts et d'actions de sociétés ouvertes sur les marchés des capitaux canadiens et mondiaux ainsi qu'une exposition aux marchandises. La gestion des risques découlant de la volatilité et du haut niveau d'incertitude nous oblige à positionner le portefeuille des marchés financiers de la SAO pour améliorer le potentiel de gains et obtenir un rendement plus stable. Ce sujet est abordé plus en détail dans la section Les caisses du présent rapport annuel.

Les placements sur les marchés privés sont un des principaux éléments de la stratégie de la SAO pour garantir un rendement à long terme stable et fiable. Actuellement, 43 pour cent de l'actif net du régime de retraite sont investis dans les marchés privés et gérés au nom de la SAO par quatre plates-formes de placement. Parmi les placements sur les marchés privés, la SAO privilégie les actifs illiquides plutôt que les actions et les obligations. La SAO est d'avis que conserver ces actifs à long terme compense pour leur illiquidité par l'obtention de flux de trésorerie solides et d'une plus-value au fil du temps, ce qui fait que ces actifs représentent un bon choix pour le passif du régime de retraite.

Borealis Infrastructure

Borealis Infrastructure est la filiale de placement en infrastructure de la SAO. Borealis identifie, réalise et gère des placements dans des entreprises d'infrastructure de grande envergure pour le compte de la SAO et d'autres grands investisseurs institutionnels et possède des actifs sous gestion de plus de 20 milliards de dollars. Le portefeuille d'infrastructure comprend des actifs généralement protégés grâce à des garanties de revenus, à des garanties contre l'inflation et à d'autres garanties qui génèrent un revenu fiable, ce qui fait que ces actifs représentent un bon choix pour le passif du régime de retraite à long terme. Les négociations récentes comprennent des participations financières dans un transporteur de gaz naturel de la République tchèque, dans une centrale de cogénération au gaz située dans le Michigan, dans l'expansion des cliniques d'exams médicaux LifeLabs au Canada par le biais d'une importante acquisition et dans quatre parcs éoliens situés aux États-Unis. Bruce Power, la plus grande centrale nucléaire au Canada et le plus important investissement unique du régime de retraite, a recommencé à fonctionner à plein rendement en 2013 grâce à des investissements de suivi effectués par Borealis et son partenaire de co-investissement.

Oxford Properties

Oxford Properties investit pour le compte de la SAO dans un portefeuille de biens immobiliers productifs de revenus de grande qualité dans des villes de classe internationale au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne et possède des actifs sous gestion de plus de 24 milliards de dollars. Le portefeuille d'Oxford est une source fiable de revenus de placement. Oxford gère prudemment le risque locatif du portefeuille. Actuellement, les biens immobiliers du portefeuille sont presque entièrement loués. Les modalités des contrats prévoient des locations d'une durée moyenne de huit à dix ans et les baux sont échelonnés pour éviter une quantité disproportionnée de renégociations au cours d'une année donnée. Plus de 15 projets d'aménagement majeurs sont en cours à Toronto, Calgary, Vancouver, Londres, New York et Washington. Les négociations récentes comprennent une coentreprise pour développer le quartier huppé St. James Market de Londres, l'aménagement conjoint d'un important immeuble de bureaux dans le quartier des affaires de Londres, l'acquisition d'un prestigieux centre commercial à Londres, la construction d'une importante tour de bureau pour une banque à Toronto et l'aménagement conjoint d'un édifice à usages multiples de 12 millions de pieds carrés dans le quartier Manhattan à New York.

OMERS Private Equity

OMERS Private Equity met l'accent sur l'acquisition pour le compte de la SOA d'une participation majoritaire dans des sociétés privées en Amérique du Nord et en Europe. Actuellement, elle possède des actifs sous gestion de plus de 7 milliards de dollars. Les investissements récents comprennent VUE Entertainment, société située au Royaume-Uni et un des plus grands exploitants de cinémas au monde, Civica Group, un fournisseur chef de file de systèmes et de logiciels de services de processus d'entreprise pour le secteur public dont le siège social se trouve également au Royaume-Uni et Caliber Collision Centers, un chef de file des services de réparation de carrosserie automobile situé aux États-Unis. Les placements devraient être conservés pendant 4 à 7 ans, cette année marquant le retrait de trois sociétés, ce qui s'est traduit par un rendement annuel composé de plus de 40 pour cent et équivalant à plus de 4 fois le montant du capital investi.

OMERS Strategic Investments

OMERS Strategic Investments possède des actifs sous gestion de 3 milliards de dollars, qui comprennent une société de production de pétrole et de gaz naturel de Calgary qui a généré la plus grande partie du revenu de placement du portefeuille de la SAO en 2013 en raison du prix du gaz naturel qui a commencé à remonter, une société de gestion d'aéroport international des États-Unis et une société de capital-risque du secteur des technologies du Canada. La SAO établit également des relations avec des investisseurs institutionnels aux vues similaires aux siennes dans le monde entier pour qu'ils investissent avec Borealis dans des actifs d'infrastructure de grande envergure.

Rendements de l'année écoulée en un coup d'œil

D'après le revenu de placement avant les primes de rendement et frais de gestion de fonds des gestionnaires externes et les frais de gestion des placements, les rendements des placements du régime et de la CR en 2013 et 2012 ont été les suivants :

Taux de rendement et indice de référence

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2013		2012	
	Taux de rendement	Indice de référence ⁱⁱ⁾	Taux de rendement	Indice de référence ^{iv)}
OMERS Capital Markets	0,47 %	7,00 %	7,50 %	8,74 %
OMERS Private Equity	23,55 %	38,23 %	19,17 %	22,09 %
Borealis Infrastructure	12,44 %	9,00 %	12,68 %	8,60 %
Oxford Properties	14,33 %	7,25 %	16,91 %	7,15 %
OMERS Strategic Investments	9,14 %	8,10 %	(10,13) %	8,70 %
Total – placements – marchés privés	15,50 %	14,88 %	13,79 %	11,38 %
 Total – caisse du régime principal ⁱ⁾	 6,53 %	 10,16 %	 10,03 %	 9,75 %
 Fonds d'investissement de la CR ⁱⁱⁱ⁾	 29,11 %	 30,20 %	 11,84 %	 12,21 %

i) Les rendements des entités de placement tiennent compte des résultats des opérations de couverture du risque de change du régime avec des contreparties externes.

ii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. Compte tenu du solde de l'impôt remboursable, le rendement de la CR était de 13,94 pour cent (5,47 pour cent en 2012).

iii) Se référer à la description de l'indice de référence ci-dessous.

iv) En 2013, l'indice de référence pour OMERS Capital Markets était un indice de référence de rendement absolu. En 2012, l'indice de référence pour OMERS Capital Markets était une combinaison d'indices obligataires et boursiers.

Pour 2013, le régime a affiché un rendement brut de 6,53 pour cent soit un rendement inférieur à celui de l'indice de référence qui a affiché un rendement de 10,16 pour cent, principalement en raison de rendements beaucoup plus bas dans les marchés publics. Les placements sur les marchés privés ont généré un rendement de 15,50 pour cent, supérieur de 62 points de base à celui de l'indice de référence, ce qui prouve l'efficacité de la répartition de l'actif et de la gestion directe, des composantes du plan stratégique. Pour 2013, le rendement net du régime est de 6,00 pour cent (9,50 pour cent pour 2012).

Le rendement des entités de placement est traité plus en détail dans la section Les caisses du présent rapport annuel.

Rendement des indices de référence

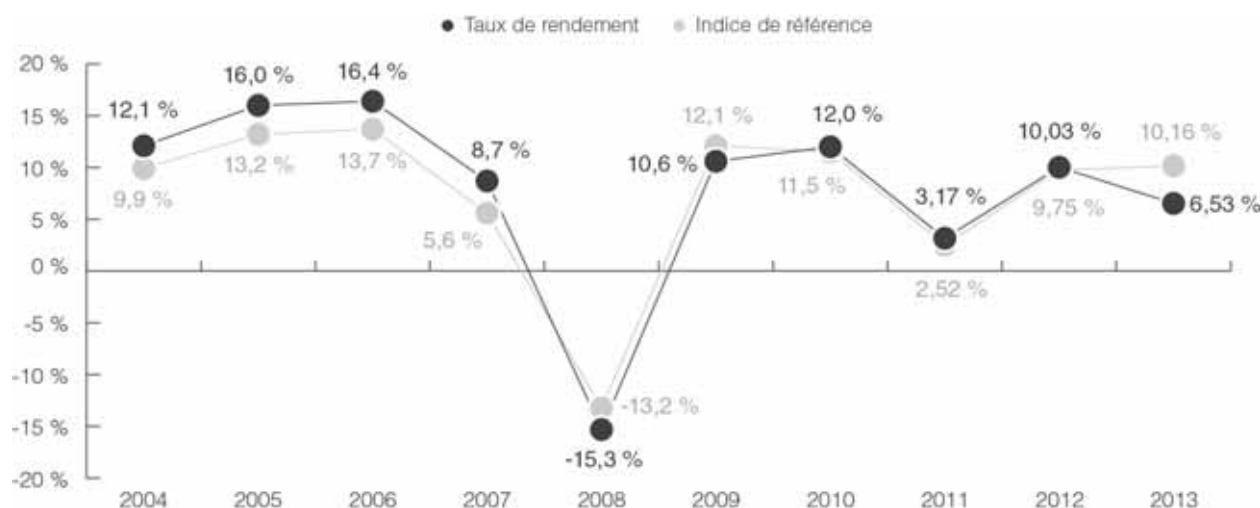
Nous mesurons le rendement pour OMERS Capital Markets, Borealis Infrastructure, Oxford Properties et OMERS Strategic Investments par rapport à un indice de référence de rendement absolu établi par le conseil de la SAO au début de chaque exercice. Pour 2013, l'indice de référence pour OMERS Private Equity a été établi par le conseil d'administration en utilisant un indice de référence mixte, comme décrit dans le tableau ci-dessous. En raison des difficultés inhérentes à l'établissement d'un indice de référence approprié pour un portefeuille d'actifs précis, la SAO adoptera un indice de référence de rendement absolu à compter de 2014. Nous élaborons un indice de référence pour l'ensemble des activités de placement en regroupant et en pondérant les indices de référence de toutes les entités. Notre but est d'obtenir des rendements qui égalent ou dépassent ces indices de référence. Les indices de référence utilisés sont les suivants :

Entité	Indice de référence
OMERS Capital Markets	Rendement absolu de 7,00 %
OMERS Private Equity	Total des indices de couverture Russell mondiaux ajustés en fonction des expositions géographiques et sectorielles, plus un composant à taux fixe (crédit mezzanine) plus une prime d'illiquidité et d'endettement.
Borealis Infrastructure	Rendement absolu de 9,00 %
Oxford Properties	Rendement absolu de 7,25 %
OMERS Strategic Investments	Rendement absolu de 8,10 %
Ensemble de la caisse ⁱ⁾	Indice mixte moyen pondéré des indices de référence des entités
Fonds d'investissement de la CR	L'indice moyen pondéré du fonds d'investissement de la CR est composé à 5 pour cent de l'indice des bons du Trésor à 30 jours DEX, à 23,75 pour cent de l'indice composé S&P/TSX 60, à 23,75 pour cent de l'indice MSCI Tous pays Europe, Asie et Pacifique et à 47,50 pour cent de l'indice MSCI États-Unis toutes capitalisations.

i) Le rendement de l'ensemble de la caisse est mesuré par rapport à un indice composé libellé en dollars canadiens obtenu par le rendement total des indices de référence de chaque entité de placement, à l'aide de la pondération déterminée par la politique de répartition de l'actif de la caisse.

Taux de rendement annuel et indice de référence

Pour l'exercice clos le 31 décembre



Frais de gestion des placements et d'administration des rentes

Des frais d'administration sont engagés pour l'administration directe des rentes, la gestion directe des placements et les services généraux. Les frais d'administration directe des rentes représentent les frais de services aux employeurs et aux participants aux régimes de retraite d'OMERS. Les frais de gestion directe des placements représentent les frais des entités de placement qui gèrent les placements d'OMERS. Les charges des services généraux comprennent principalement les charges liées aux systèmes informatiques de l'entreprise et les frais comptables, juridiques et de gouvernance engagés pour l'appui de la gestion des rentes ou des placements. Elles sont réparties entre retraites et placements selon une évaluation de l'utilisation des ressources.

Les frais de gestion des placements ont légèrement augmenté de 265 millions de dollars en 2012 à 266 millions de dollars en 2013. Les frais de gestion des placements, y compris les primes de rendement des gestionnaires externes et les charges de la caisse qui sont comptabilisées comme revenu de placement, représentent un ratio de frais de gestion des placements de 53 points de base (49 points de base sans les primes de rendement) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, contre 53 points de base (51 points de base sans les primes de rendement) en 2012. Les frais d'administration des rentes et les frais généraux connexes se sont établis à 57 millions de dollars pour l'exercice, contre 56 millions de dollars à l'exercice précédent.

Actif net des régimes

Actif net

Au 31 décembre	2013	2012
Actif net lié aux placements	66 334 \$	61 467 \$
Actif net lié aux rentes	271	205
Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles	(1 524)	(905)
Actif net	65 081 \$	60 767 \$

L'actif net a augmenté de 4 314 millions de dollars, soit 7,1 pour cent, par rapport à une hausse de 5 684 millions de dollars, soit 10,3 pour cent en 2012. L'augmentation enregistrée en 2013 est surtout attribuable au rendement des placements dans toutes les catégories de placement et à l'excédent de cotisations par rapport aux versements de prestations et aux frais d'administration des rentes.

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Actif net au début de l'exercice	60 767 \$	55 083 \$
Variations attribuables aux opérations de placement	3 637	5 200
Variations attribuables aux opérations sur rentes	677	484
Actif net à la clôture de l'exercice	65 081 \$	60 767 \$

Actifs sous gestion

L'obtention et la gestion de capitaux pour le compte de co-investisseurs tiers nous permettent d'atténuer le risque en investissant dans un plus grand nombre d'actifs de grande envergure, ce qui permet de bénéficier du partage des coûts. Les actifs sous gestion s'élevaient à 100,2 milliards de dollars au 31 décembre 2013, par rapport à 88,1 milliards de dollars au 31 décembre 2012; ils ont progressé de presque 57 pour cent depuis le 31 décembre 2008, au plus fort de la crise financière, alors qu'ils s'élevaient à 64 milliards de dollars.

Actifs sous gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Actif net	65,1 \$	60,8 \$
Rajouter :		
Dette consolidée	8,9	8,5
Dette dans des placements contrôlés	9,5	8,0
Capitaux de tiers ⁱ⁾	8,9	7,4
Autres éléments de passif	7,8	3,4
Total des actifs sous gestion	100,2 \$	88,1 \$

i) Représente la part brute de capital appartenant à des tiers dont OMERS détient le contrôle économique et qu'OMERS détient à plus de 50 pour cent dans son capital investi et dans des fonds administrés pour le compte d'autres régimes de retraite.

Répartition de l'actif du régime

Répartition par catégorie d'actifs

Pour déterminer la répartition de l'actif des caisses, on impute aux différentes catégories d'actifs la valeur marchande de la trésorerie et des autres actifs détenus sous forme de placements et des autres passifs relatifs aux placements compris dans l'actif net lié aux placements présenté dans les états financiers consolidés. De plus, les instruments dérivés et autres éléments, notamment les soldes et opérations entre entités de placement et les montants à payer aux termes des accords de rendement d'OMERS sont répartis pour déterminer la part finale de chaque catégorie d'actifs. Le levier économique est principalement représenté par la différence entre la juste valeur de l'actif net lié aux placements et l'exposition. L'exposition est davantage réduite par les montants dans les programmes de superposition, décrits dans la section OMERS Capital Markets du présent rapport annuel. L'actif net lié aux placements, d'après les avoirs présentés dans les états financiers consolidés et après toutes les répartitions s'établit comme suit :

Répartition de l'actif – placements

Au 31 décembre	2013			2012		
	Juste valeur	Exposition	% d'actif	Juste valeur	Exposition	% d'actif
Marchés publicsⁱ⁾	41 709 \$	37 683 \$	57,4	37 472 \$	36 754 \$	59,8
Actif lié aux placements	119			284		
Passif lié aux placements ⁱⁱ⁾	(6 310)			(2 396)		
Total – marchés publics	35 518	37 683	57,4	35 360	36 754	59,8
Marchés privés						
Action de sociétés fermées	9 208	9 097	13,8	7 465	7 460	12,1
Infrastructure	13 533	9 817	14,9	11 572	9 092	14,8
Biens immobiliers	17 603	9 112	13,9	15 846	8 130	13,3
Total – marchés privés	40 344	28 026	42,6	34 883	24 682	40,2
Actif lié aux placements	625			569		
Passif lié aux placements ⁱⁱⁱ⁾	(10 153)			(9 345)		
Actif net lié aux placements	66 334 \$	65 709 \$	100,0	61 467 \$	61 436 \$	100,0

i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations et des débentures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

ii) Comprend des dettes de la SAO, les montants payables au titre du programme de prêt de titres, les titres vendus au titre de conventions de rachat, les créanciers et d'autres éléments de passif de la SAO.

iii) Comprend des titres de créance non gérés par OMERS Capital Markets de 236 millions de dollars (336 millions en 2012).

Dette

La SAO a obtenu la notation AAA auprès de deux grandes agences de notation. Cela nous a permis d'obtenir, le cas échéant, un financement à des taux préférentiels, grâce à des garanties, à OMERS Finance Trust et à des titres de créance d'entités de placement, pour faciliter la mise en œuvre de notre stratégie de placement. La dette avec recours comprend 1 951 millions de dollars de débentures (999 millions de dollars en 2012) et 1 921 millions de dollars de papier commercial (2 401 millions de dollars en 2012). Les autres dettes sont garanties par des placements déterminés. La dette totale consolidée est montée à 8 942 millions de dollars en 2013 par rapport à 8 461 millions de dollars en 2012. La hausse des emprunts a permis à Oxford Properties Group de financer l'acquisition de certains actifs immobiliers.

Les caisses

Au 31 décembre 2013, l'actif net lié aux placements des caisses s'élevait à 66 334 millions de dollars (61 467 millions de dollars en 2012). Pour respecter la promesse en matière de retraite que nous avons faite à environ 440 000 participants au régime, nous devons obtenir un rendement annuel net à long terme de 6,5 pour cent (c'est-à-dire un rendement réel de 4,25 pour cent, quand on fait abstraction du taux d'inflation prévu) sur les placements. L'hypothèse relative au rendement prévu, qui est établie par un actuaire indépendant dont les services sont retenus par le conseil, repose sur la politique de répartition de l'actif établie par le conseil.

La politique de répartition de l'actif à long terme consiste à investir 53 pour cent de l'actif sur les marchés publics et 47 pour cent sur les marchés privés. À la fin de 2013, les placements sur les marchés publics représentaient 57,4 pour cent de l'actif, tandis que les placements sur les marchés privés représentaient 42,6 pour cent. Les placements sur les marchés publics se composent principalement de titres cotés en bourse et de titres productifs d'intérêts. Les placements sur les marchés privés se composent d'actions de sociétés fermées ainsi que de biens immobiliers et d'infrastructure productifs de revenus.

Au moins une fois par an, le conseil procède à un examen formel de l'objectif de placement et de la politique de répartition de l'actif, en sollicitant l'opinion de spécialistes actuariels, financiers et économiques sur l'évolution future du passif, les hypothèses économiques et les attentes en matière de placements. L'objectif est de s'assurer que la valeur de l'actif investi, qui est le fruit du revenu de placement et des cotisations nettes des employeurs et des participants au régime, égale ou dépasse la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite constituées sur plusieurs décennies pendant lesquelles les marchés connaîtront de nombreux cycles positifs et négatifs.

Le conseil a confié à la direction la responsabilité d'atteindre le rendement cible et d'effectuer la répartition de l'actif entre marchés publics et marchés privés qu'il a approuvée. La direction a élaboré un plan stratégique global quinquennal révisable, qu'a approuvé le conseil, dont le but est, entre autres, de créer pour le régime un surplus de richesse dépassant l'objectif de placement à long terme afin d'absorber l'incidence de la volatilité future. Le conseil est, à chacune de ses réunions, tenu au courant des progrès réalisés par les initiatives du plan stratégique et il en fait un examen approfondi lors d'une séance annuelle de planification stratégique. Le plan stratégique est décrit dans la section Plan stratégique global du présent rapport annuel.

Stratégie de placement

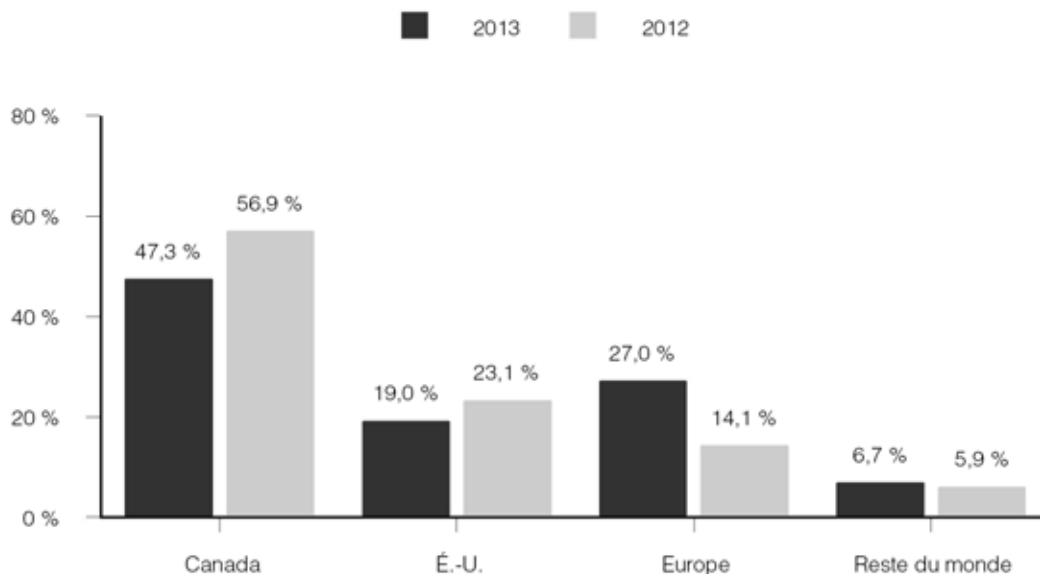
La stratégie de placement repose sur deux piliers : la prise de participations directes dans des sociétés ouvertes et fermées, et la gestion active de ces participations de manière à atténuer le risque et à optimiser le rendement à long terme.

Le conseil est convaincu que la gestion active des placements produit des rendements corrigés du risque supérieurs aux rendements obtenus par un investissement passif. Cette stratégie s'appuie sur plusieurs démarches : trouver des placements en effectuant nos propres recherches; acheter des biens à des prix ayant le potentiel d'optimiser la valeur à long terme et de générer des flux de trésorerie prévisibles; établir, pour les placements sur les marchés privés, des relations avec des partenaires commerciaux et des co-investisseurs aux vues similaires aux nôtres; structurer les participations dans des sociétés fermées au moyen de montages innovants et respectueux des règlements; financer ces placements au moyen d'emprunts sans recours ou faire appel à nos compétences de trésorerie pour financer les placements par des emprunts avec recours en profitant de la notation AAA de la SAO; gérer tous les placements de manière à atténuer le risque et à optimiser le rendement.

Afin d'atténuer le risque et d'optimiser le rendement, la direction doit diversifier ses placements par catégorie d'actifs, secteur d'activité et marché géographique. Environ 47,3 pour cent (56,9 pour cent en 2012) des placements d'OMERS se trouvent actuellement au Canada.

Répartition par pays

Au 31 décembre



La valeur du capital investi dans des sociétés cotées en bourse au Canada représente moins de trois pour cent de la capitalisation boursière mondiale. Bien que le Canada continue d'offrir des occasions exceptionnelles à long terme, le principe de prudence et les pratiques de gestion du risque qui en découlent nous obligent à diversifier nos placements dans des économies présentant des profils de croissance différents. Cette démarche est facile à mettre en œuvre dans le cas des placements sur les marchés publics du fait de leur liquidité et de la facilité des opérations sur les marchés organisés. Au cours des trois derniers exercices, nous nous sommes dotés à l'interne de moyens plus importants pour faciliter la recherche de placements en actions et les opérations directes et actives à l'échelle mondiale.

Le défi de la diversification s'avère différent et potentiellement plus complexe dans le cas des placements sur les marchés privés. Les relations avec les investisseurs, les propriétaires d'entreprises et les gouvernements sont primordiales pour comprendre les marchés et trouver des placements adéquats. En général, les placements sur les marchés privés nécessitent une importante infusion de capitaux en une seule fois, sont difficiles à négocier et doivent être conservés pendant plusieurs années. Les études confirment que la taille est un facteur déterminant pour obtenir des rendements corrigés du risque supérieurs (du fait des économies d'échelle), garantir la concentration d'expertise requise au niveau de l'exploitation et améliorer l'efficacité de la gouvernance.

L'acquisition de placements de grande envergure sur les marchés privés peut nécessiter jusqu'à 500 millions de dollars pour les actions de sociétés fermées et de 3 à 10 milliards de dollars pour les portefeuilles de biens immobiliers commerciaux et les placements en infrastructure. En règle générale, la caisse ne s'engage pas seule dans des placements aussi importants, pour des raisons de gestion des risques. C'est pourquoi l'un de nos objectifs stratégiques consiste à nous associer à d'autres investisseurs désireux d'apporter leur capital à la caisse. Comme mentionné dans la section Plan stratégique à global du présent rapport annuel, la SAO a constitué une équipe de spécialistes qui possède maintenant plusieurs décennies d'expérience dans la direction ou la codirection de consortiums d'investisseurs. Dans chacune des entités actives sur les marchés privés, nos équipes possèdent également les compétences en négociation pour effectuer les contrôles préalables et acquérir des participations financières influentes dans des biens et des sociétés au nom de la caisse et de ses co-investisseurs.

OMERS Capital Markets

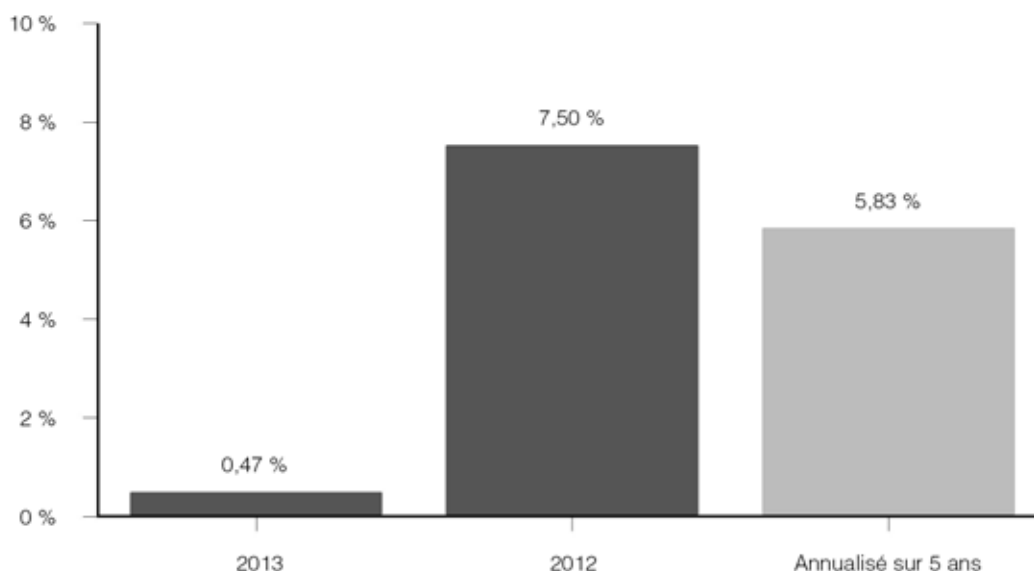
OMERS Capital Markets gère le portefeuille de placement d'OMERS investi dans des marchés publics qui comprend un portefeuille d'obligations et d'autres titres productifs d'intérêts et d'actions de sociétés ouvertes sur les marchés des capitaux canadiens et mondiaux ainsi que des positions de change et dans des marchandises.

Rendement réel
Pour l'exercice clos le 31 décembre

0,47 %

Le rendement brut global des placements d'OMERS Capital Markets a été de 0,47 pour cent en 2013 par rapport à 7,50 pour cent en 2012. OMERS Capital Markets a gagné 200 millions de dollars alors que la société a achevé la transition vers un portefeuille à risque équilibré diversifié conçu pour générer des rendements plus constants que la stratégie traditionnelle du régime de retraite d'investir 60 pour cent en actions et 40 pour cent en obligations.

Notre recherche fondée sur des données probantes démontre, en glissement sur des périodes de dix ans depuis 1970, qu'un portefeuille à risque équilibré a dépassé le rendement d'un portefeuille de type 60/40 plus de 75 pour cent du temps. Cependant, au cours d'une année quelconque, le rendement du portefeuille à risque équilibré peut être inférieur à celui du portefeuille de type 60/40 environ 41 pour cent du temps. En 2013, le portefeuille bêta global a accusé une perte de 407 millions de dollars en raison d'une flambée soudaine et inattendue des taux d'intérêt au deuxième trimestre. Dans le cadre de la gestion prudente des risques de toute stratégie bêta, des couvertures de portefeuilles ont été utilisées en 2013 qui ont généré 120 millions de dollars en revenus de placement.



Stratégies pour investir dans les marchés publics

La restructuration du portefeuille des marchés publics pour obtenir des rendements plus stables à long terme est la dernière partie de la stratégie globale d'investissement de la caisse mise en place par OMERS Capital Markets (« OCM ») en 2013.

Comme le font la plupart des régimes de retraite, l'OCM investissait historiquement 60 pour cent de ses fonds en actions et 40 pour cent en obligations. Alors qu'un portefeuille de type 60/40 apparaît diversifié en ce qui concerne la répartition du capital, 95 pour cent de son risque est en fait attribué aux actions. Par conséquent, le portefeuille de type 60/40 réussit bien lorsque les marchés boursiers sont en hausse, comme cela s'est produit dans les années 1990 et périodiquement depuis, mais il subit des pertes plus grandes lorsque les marchés boursiers sont en baisse.

Portefeuille de type 60/40 traditionnel

Répartition du capital



Répartition du risque



Pour améliorer le potentiel de gains, la SAO a adopté des stratégies à risque équilibré pour les placements dans les marchés publics :

1. Un portefeuille bêta fait le suivi du rendement du marché, investit dans un large éventail d'occasions du marché et a une plus faible concentration dans les actions. Nous utilisons des niveaux modestes de levier économique pour améliorer le rendement au fil du temps. Le portefeuille est rééquilibré régulièrement pour conserver une volatilité cible du portefeuille global de 10 pour cent annuellement.
2. Un portefeuille alpha utilise des stratégies de gestion active pour repérer et exploiter des occasions sur n'importe quel marché au monde, gagner des rendements absolus et élargir le potentiel de rendement global.

Un changement important dans notre approche est la séparation de la gestion des portefeuilles bêta et alpha entre des équipes distinctes, ce qui est une rupture avec nos pratiques passées avec lesquelles la même équipe gérait les portefeuilles bêta et alpha dans une catégorie d'actifs.

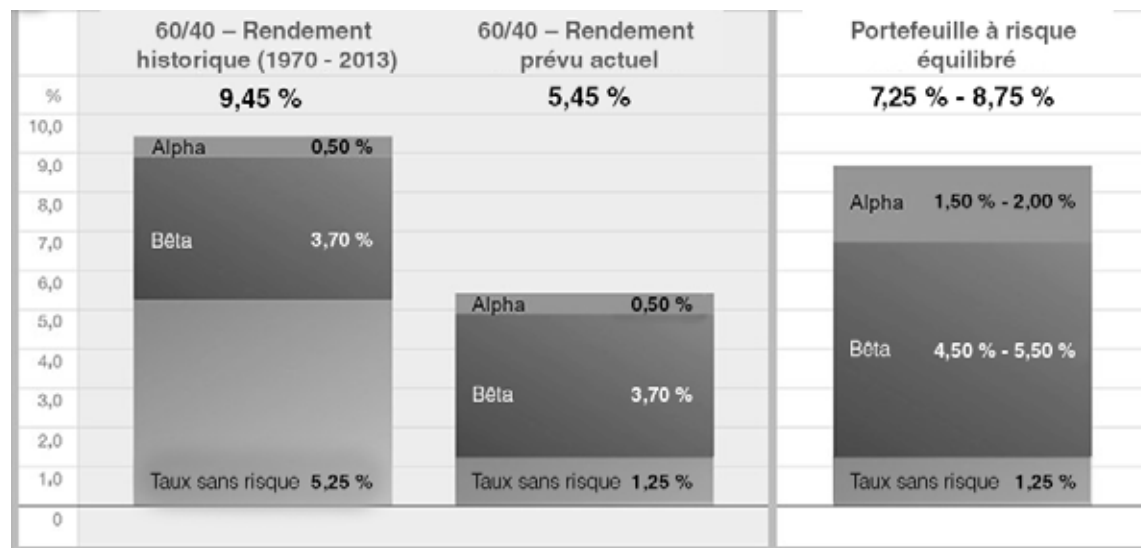
Le remplacement de l'approche fortement concentrée sur les actions par des stratégies diversifiées à risque équilibré génère une plus grande probabilité de gagner le niveau de rendement stable à long terme nécessaire pour respecter la promesse en matière de retraite.

Le rééquilibrage du portefeuille était un processus complexe pour lequel les négociateurs de l'OCM ont dû établir la taille et le moment des opérations de mise en place des stratégies pour assurer la rentabilité et minimiser l'incidence sur les prix du marché. Le résultat de la transition procure un portefeuille dont le risque est mieux équilibré pour les actions cotées en bourse, les obligations classiques et les obligations indexées sur l'inflation et qui comprend une plus grande sélection de marchandises.

Élaborer de nouvelles stratégies

Les éléments fondamentaux du nouveau modèle de placement sont illustrés dans le graphique ci-dessous. Il présente la comparaison entre le rendement annualisé historique de 1970 à 2013 d'un portefeuille de type 60/40 hypothétique, dont le taux de rendement sans risque moyen était de 5,25 pour cent, avec celui d'un portefeuille hypothétique dont le taux sans risque est de seulement 1,25 pour cent. La colonne à droite montre le rendement prévu pour le portefeuille à risque équilibré.

Portefeuille de type 60/40 par rapport au portefeuille à risque équilibré selon la politique de l'OCM



Le premier élément fondamental du rendement de chaque portefeuille illustré est le taux sans risque (le rendement de la trésorerie), représenté à l'aide du rendement des obligations du gouvernement du Canada sur trois ans. Ce rendement est actuellement de 1,25 pour cent. Pour obtenir plus de 1,25 pour cent, il faut restructurer un portefeuille avec différentes catégories d'actifs pour générer un rendement potentiel plus élevé. C'est ce qu'on appelle communément un portefeuille bêta. Le rendement bêta moyen historique du portefeuille de type 60/40 est de 3,7 pour cent. C'est le deuxième élément fondamental dans le graphique. En général, les investisseurs s'attendent à un rendement positif pour le bêta au cours d'un cycle économique. Le troisième élément fondamental est l'alpha du portefeuille, soit le rendement supplémentaire qu'obtiennent des investisseurs doués.

Le rendement actuel prévu de 5,45 pour cent pour un portefeuille de type 60/40 est bien en dessous du rendement moyen historique de 9,45 pour cent réalisé depuis 1970 et est moindre que le rendement brut de 7,0 pour cent (rendement net de

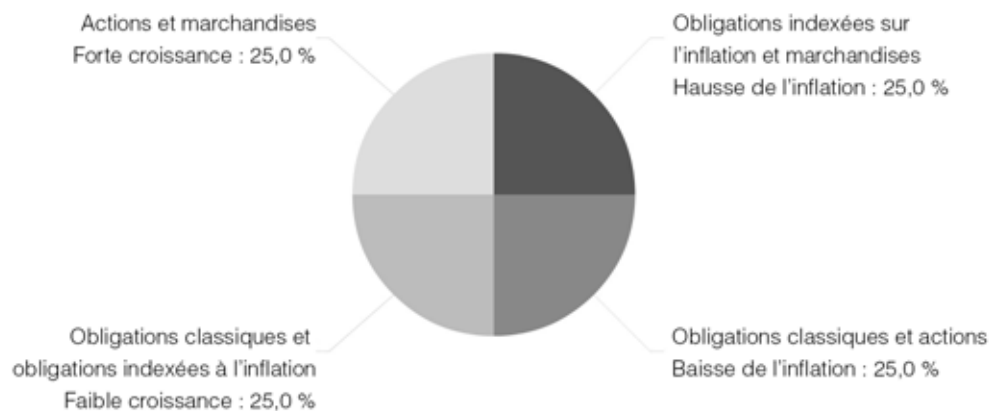
6,5 pour cent) nécessaire pour respecter la promesse d'OMERS en matière de retraite. Le portefeuille à risque équilibré de l'OCM est conçu pour faire mieux que 5,45 pour cent par la diversification des placements bêta dans tout l'univers des marchés, par l'équilibre du risque à l'aide de différents scénarios économiques en utilisant des niveaux prudents de levier économique et par la mise en œuvre des stratégies alpha pour diversifier davantage le risque et améliorer le rendement. On demande à l'équipe de gestion bêta de générer un rendement annuel de 5,75 pour cent à 6,75 pour cent (incluant le taux sans risque) au cours des cycles économiques et à d'autres spécialistes en placement de mettre en œuvre des stratégies alpha conçues pour générer un rendement total supplémentaire pour le portefeuille de 1,5 pour cent à 2,0 pour cent.

Le portefeuille bêta

La stratégie bêta équilibre le risque du portefeuille en fonction des moteurs de rendement du marché financier, à savoir la croissance et l'inflation. Le portefeuille bêta repose sur la preuve que :

- le rendement des actions et des marchandises est meilleur lorsque la croissance économique dépasse les attentes des investisseurs;
- le rendement des marchandises et des obligations indexées sur l'inflation est meilleur lorsque l'inflation augmente plus rapidement que ce à quoi les investisseurs s'attendent;
- le rendement des obligations classiques et des obligations indexées sur l'inflation est meilleur lorsque la croissance économique déçoit les attentes des investisseurs;
- le rendement des obligations classiques et des actions est meilleur lorsque l'inflation est en deçà des attentes des investisseurs.

Répartition du risque bêta



Le portefeuille bêta ne repose pas sur la prévision de l'évolution des marchés et élimine la nécessité de prévoir quels scénarios économiques prévaudront lorsque les conditions des marchés escomptées changeront.

En résumé, la SAO croit que le portefeuille bêta à risque équilibré est mieux diversifié en ce qui concerne les catégories d'actifs et de régions. Elle s'attend à des pertes en capital moindres et à un recouvrement du capital plus rapide pendant et après des périodes de récession.

Rendement du portefeuille bêta par rapport au portefeuille de type 60/40

Nos recherches montrent que le portefeuille bêta à risque équilibré générera un rendement supérieur au fil du temps. L'objectif de notre stratégie bêta est d'élaborer un portefeuille efficace avec un ratio de Sharpe supérieur qui évalue le rendement par rapport au risque. Un portefeuille équilibré en fonction de la conjoncture économique améliore le ratio de Sharpe d'un facteur de près de deux en comparaison avec la répartition de l'actif 60/40. Historiquement, le portefeuille de type 60/40 a un ratio de Sharpe de 0,37 tandis que le portefeuille bêta à risque équilibré a un ratio de 0,63. Cela signifie que pour chaque risque de 1 pour cent, le rendement du portefeuille bêta augmente de 0,63 pour cent.

Le graphique ci-dessous illustre le rendement cumulé d'un portefeuille de type 60/40 traditionnel et d'un portefeuille bêta à risque équilibré si les activités avaient débuté en 1970. Depuis 1970, il y a eu cinq récessions. Sauf lors de la récession de 1979 à

1982, le portefeuille bêta hypothétique a enregistré des pertes moindres et a connu un recouvrement du capital plus rapide que le portefeuille de type 60/40. C'est une caractéristique importante de la conception de portefeuille de l'OCM puisqu'il faut beaucoup de temps et un rendement exceptionnel pour amortir d'énormes pertes. Le portefeuille à risque équilibré hypothétique présente le même niveau de risque (volatilité du marché de 10 pour cent) que le portefeuille de type 60/40, mais il procure un rendement supérieur aux attentes. La volatilité du marché est une façon d'évaluer l'évolution prévue du rendement. À long terme, nous prévoyons que le rendement réel de notre portefeuille bêta se situera dans une plage de 10 pour cent autour du rendement cible de 6,5 pour cent (c.-à-d. entre -3,5 pour cent et 16,5 pour cent) deux ans sur trois.

Rendement du portefeuille bêta par rapport au portefeuille de type 60/40

	60/40	Portefeuille à risque équilibré
Rendement annuel composé	10,10 %	13,46 %
Bêta	3,70 %	6,30 %
Volatilité	10,00 %	10,00 %
Ratio de Sharpe	0,37	0,63

Rendement – risque équilibré

Rendement – 60/40



Notre recherche historique montre que le portefeuille bêta a dépassé le portefeuille de type 60/40 pendant plusieurs périodes. Par exemple, un test de tension montre que le portefeuille bêta à risque équilibré a dépassé 59 pour cent du temps le portefeuille de type 60/40 en glissement annuel, soit une amélioration modeste ou, à l'inverse, le portefeuille de type 60/40 l'a dépassé 41 pour cent du temps. Toutefois, en glissement sur des périodes de 10 ans, les avantages de la stratégie bêta sont importants, le portefeuille bêta dépasse alors 75 pour cent du temps le portefeuille de type 60/40. Étant donné la probabilité convaincante que le portefeuille bêta dépasse le portefeuille de type 60/40 à long terme, la SAO a pleinement confiance de pouvoir tenir la promesse en matière de retraite faite aux participants du régime.

Le portefeuille bêta n'est pas une stratégie de rendement absolu. Il souffrira de pertes en capital évaluées à la valeur de marché en période de récession économique ou lorsqu'il y a une flambée marquée inattendue des taux d'intérêt. Cela s'est produit en mai et juin 2013 lorsque la Réserve fédérale américaine a annoncé qu'elle réduirait ses achats d'actifs et que les marchés ont réagi immédiatement en resserrant les conditions financières et en augmentant les taux d'intérêt du marché. Notre recherche montre qu'un portefeuille bêta diversifié et avec un meilleur équilibre continuera de dépasser un portefeuille de type 60/40 lorsque les taux d'intérêt augmentent à un rythme modéré et de façon structurée.

Stratégies alpha

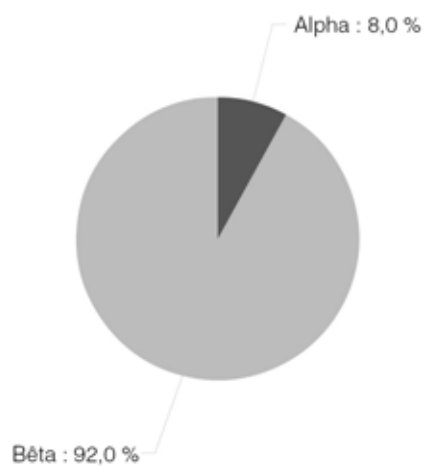
L'OCM gère ses stratégies alpha séparément du portefeuille bêta. Cela se distingue de la pratique courante dans le secteur qui consiste à gérer le bêta et l'alpha ensemble dans des portefeuilles de catégorie d'actifs dans le but d'obtenir une plus-value supérieure au rendement d'un indice de référence fondé sur le marché. Le portefeuille bêta consiste en une répartition de l'actif à long terme et ne comprend pas de prédictions quant à l'évolution des marchés. À l'inverse, avec un portefeuille alpha, on fait des prévisions sur l'évolution des marchés des investissements et on s'appuie sur les compétences d'équipes de placement internes et externes pour produire un rendement absolu. Le portefeuille alpha n'est pas corrélé avec le portefeuille bêta et, puisqu'il n'est pas lié au rendement du marché, il permet d'augmenter davantage la diversification au niveau de l'ensemble du portefeuille.

Un budget de risque, et non de capital, est attribué à chaque équipe alpha, qui définit une cible de rendement en dollar absolu pour le risque assumé. Les positions acheteur et vendeur donnent aux gestionnaires de portefeuille la souplesse nécessaire pour trouver plus d'occasions de placement qui devraient améliorer le rendement du portefeuille.

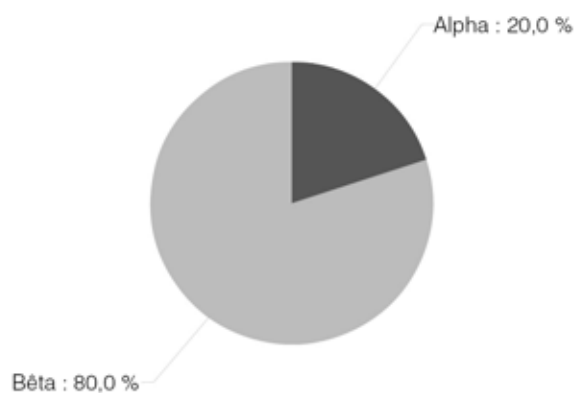
En terme de la répartition des risques, les stratégies alpha représentent actuellement environ 8 pour cent du risque des marchés publics. L'OCM continuera d'augmenter le risque alpha jusqu'à concurrence de 20 pour cent du risque total du portefeuille avec pour objectif d'augmenter le rendement absolu, le faisant passer de 50 points de base à entre 150 et 250 points de base pour générer des bénéfices en dollars beaucoup plus élevés.

Croissance du rendement en dollars absolus : proportion des risques bêta et alpha

2013



2014



Gestion des risques et programme de superposition

En raison de la mise en œuvre de nos nouvelles stratégies en 2013, il a fallu adopter des techniques de gestion des risques plus sophistiquées pour attribuer les actifs dans le portefeuille bêta, définir les budgets de risque pour les programmes alpha et surveiller les expositions individuelles quotidiennement ainsi que le niveau du portefeuille global. En outre, la plus grande diversification des actifs et l'utilisation accrue d'instruments dérivés pour les deux positions ainsi que l'atténuation du risque ont augmenté la complexité de nos activités de gestion des risques. Par conséquent, l'OCM a consolidé ses activités de gestion des risques avec une équipe de gestion des risques comprenant cinq membres dirigée par un leader recruté récemment.

L'OCM est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité ainsi qu'au risque découlant de l'utilisation prudente de l'effet de levier. Nous nous employons à assumer uniquement le niveau de risque cohérent avec notre appétit pour le risque et à générer un taux de rendement approprié pour le capital investi. La surveillance quotidienne et la présentation des résultats du portefeuille sont comparées à celles du portefeuille cible et aux seuils préétablis. Le portefeuille sera réévalué si les seuils ne sont pas respectés. Le comité d'approbation des transactions, composé de hauts dirigeants chevronnés de la SAO, examine et approuve annuellement les budgets de risque.

En plus, l'équipe de gestion des risques s'assure que le portefeuille bêta est rééquilibré régulièrement pour conserver une volatilité cible du portefeuille global de 10 pour cent annuellement et afin d'effectuer les corrections nécessaires découlant de tout changement fondamental des scénarios d'inflation et de croissance. La volatilité du portefeuille de 10 pour cent est cohérente avec nos hypothèses historiques et nous estimons qu'elle continue d'être pertinente. Plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la disponibilité générale et les coûts des instruments dérivés, notamment l'évolution des niveaux du marché et de la volatilité ainsi que des changements dans le marché en général et le cadre réglementaire pour ces programmes.

Notre programme de superposition est un élément important de notre stratégie de gestion des risques. Les programmes de superposition permettent d'ajuster le risque de change, le risque de concentration de l'actif dans une catégorie d'actifs et d'autres risques pouvant survenir en raison des cycles de la conjoncture économique.

Au 31 décembre 2013, les valeurs notionnelles des instruments dérivés détenus par l'OCM ont augmenté à 154,1 milliards de dollars, contre 40,3 milliards de dollars au 31 décembre 2012. Nous utilisons des instruments dérivés négociés en bourse dans le portefeuille bêta pour tirer parti de notre exposition à certaines catégories d'actifs et pour équilibrer les risques entre les quatre scénarios économiques décrits plus haut. Au 31 décembre 2013, la valeur notionnelle des instruments dérivés détenus dans ce portefeuille se chiffrait à 45 milliards de dollars.

Nous utilisons des instruments dérivés négociés en bourse dans le portefeuille alpha pour acquérir une exposition à presque toutes les positions pour chaque stratégie. Au 31 décembre 2013, la valeur notionnelle de ces instruments dérivés se chiffrait à 111 milliards de dollars, quoique plusieurs expositions sous-jacentes étaient compensatoires.

Nous utilisons des instruments dérivés négociés en bourse dans le programme de superposition pour gérer l'exposition de la caisse dans son ensemble. Au 31 décembre 2013, la valeur notionnelle nette de ces instruments dérivés se chiffrait à 2 milliards de dollars, soit 14 milliards de dollars en position vendeur comme couverture de notre exposition aux obligations et 12 milliards de dollars comme couverture du risque de change.

Composition du portefeuille au 31 décembre 2013

La composition du portefeuille en terme de juste valeur et d'exposition au marché au 31 décembre 2013 est présentée ci-dessous (aucune donnée comparative n'est fournie, car une analyse comparative est moins significative en raison du changement de stratégie de placement).

	Juste valeur	Expositions au marché
Portefeuille bêta		
Revenu fixe	13 968 \$	19 050 \$
Obligations à rendement réel	17 931	18 232
Actions de sociétés ouvertes et marchandises	2 632	16 745
Total – portefeuille bêta	34 531	54 027
Portefeuille alpha	6 566	7 181
Programme de superposition	(3)	(17 776)
Autres actifs détenus sous forme de placements	379	—
Total – actif net lié aux placements	41,473	43 432
Passif net relatif aux placements	(6 191)	
Levier économique		(5,975)
Actif net lié aux placements	35 282 \$	37 457 \$

Rendement du portefeuille en 2013

L'OCM a gagné un revenu net de 200 millions de dollars en 2013, soit un rendement de 0,47 pour cent, bien au-dessous du rendement de 7,00 pour cent de l'indice de référence. Le revenu net tient compte d'une perte de 407 millions de dollars pour le portefeuille bêta et de gains de 487 millions de dollars et de 120 millions de dollars, respectivement, pour le portefeuille alpha et le programme de superposition.

La perte de 407 millions de dollars du portefeuille bêta est principalement due à une flambée soudaine et imprévue des taux d'intérêt en mai et en juin 2013. Au cours de l'exercice, les pertes des titres à revenu fixe et des obligations à rendement réel de 2 336 millions de dollars ont été compensées par les gains des actions de 2 394 millions de dollars. Les actions ont profité de la hausse sur les marchés boursiers mondiaux au cours de 2013. Les marchandises accusent une perte de 465 millions de dollars, principalement en raison de la chute du prix de l'or.

Le portefeuille alpha a rapporté un revenu de 487 millions de dollars grâce aux 11 différentes stratégies en application au cours de l'exercice.

Le revenu de 120 millions de dollars du programme de superposition est principalement attribuable à l'exposition aux devises et aux titres à revenu fixe.

Nous estimons que le rendement de notre portefeuille en 2013 est semblable à celui d'autres investisseurs aux stratégies de risque similaires.

Vision de l'avenir

Au début de 2014, la croissance mondiale demeure très inégale, les États-Unis se situent légèrement au-dessus de la tendance, tandis que le Canada, l'Europe, le Japon et les marchés émergents affichent une croissance moindre, à différents niveaux. Les taux d'inflation continuent de baisser dans les marchés développés alors que les banques centrales, surtout au Japon et en Europe, interviennent et se préparent à le faire davantage pour éliminer le risque de déflation généralisée. Le portefeuille bêta est conçu pour être « agnostique » quant aux répercussions de l'inflation et de la croissance mondiale. En fait, il est plutôt équilibré par rapport à différentes conjonctures économiques. Le portefeuille est donc mieux diversifié que celui de type 60/40 traditionnel axé sur les actions et il est positionné pour procurer un rendement sur les placements plus stable à long terme.

Un programme de rendement absolu structuré adéquatement devrait améliorer le rendement et augmenter davantage la diversification au niveau de l'ensemble du portefeuille. Avec un portefeuille alpha, des prévisions sont faites quant aux placements. La possibilité d'investir à long terme et à court terme est à l'origine du potentiel de rendement absolu du portefeuille. À la fin de 2013, le portefeuille alpha reposait sur 11 stratégies de placement différentes et représentait 8 pour cent du risque du portefeuille global de l'OCM. En 2014, l'objectif est d'élargir le programme par la croissance de portefeuilles actuels et l'adoption de trois des cinq nouvelles stratégies dans le but d'augmenter la proportion du risque dans le programme alpha à 20 pour cent du risque du portefeuille global des marchés financiers.

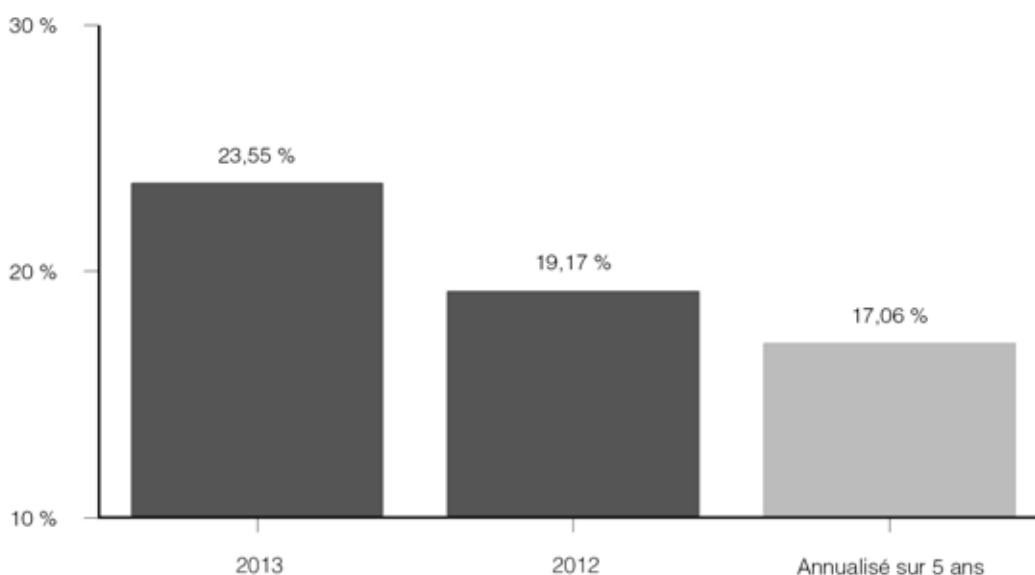
OMERS Private Equity

OMERS Private Equity gère un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées pour le compte de la SAO en effectuant des placements directs dans des sociétés fermées et par le biais de fonds appartenant à des tiers.

Rendement réel
Pour l'exercice clos le 31 décembre

23,55 %

En 2013, le rendement brut d'OMERS Private Equity a été de 23,55 pour cent, contre 19,17 pour cent en 2012.



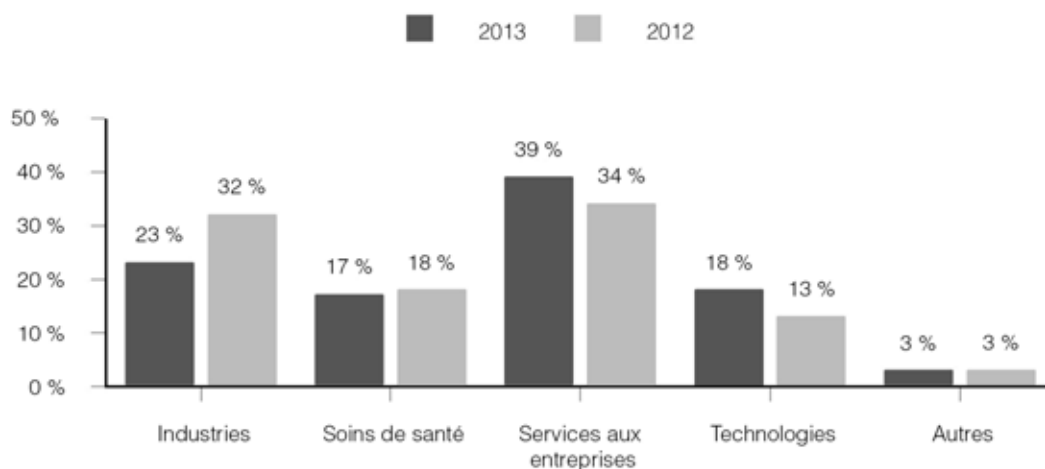
Notre approche

La stratégie de placement d'OMERS Private Equity met l'accent sur l'acquisition d'une participation majoritaire dans une société dont la valeur se situe entre 200 millions et 1,5 milliard de dollars. Nous envisageons volontiers d'autres structures de propriété, y compris le contrôle conjoint ou la détention d'une influence notable avec des partenaires de confiance aux vues similaires aux nôtres, dans la mesure où nous avons des droits de gouvernance correspondant à notre investissement. Notre approche en matière de placement repose sur le long terme et le partenariat actif avec des équipes de gestion talentueuses. Notre mandat de placement est flexible : il nous permet de tirer parti des conditions existantes du marché et des marchés des capitaux et d'investir dans une vaste gamme de secteurs d'activité sur divers marchés géographiques. Nous croyons fermement en l'alignement direct de nos intérêts financiers avec ceux de l'équipe de gestion de nos placements et de nos co-investisseurs.

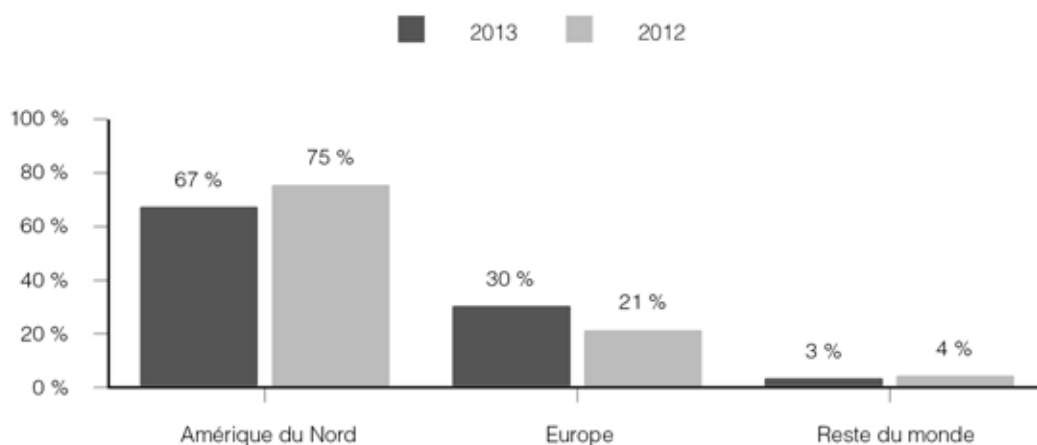
Quand nous évaluons les occasions de placement, nous prenons en considération les principaux critères suivant : i) la position actuelle sur le marché et les perspectives du marché pour les produits et services de la société; ii) la qualité et l'expérience de l'équipe de gestion de la société et sa volonté d'investir de concert avec nous; iii) une évaluation de la stratégie de croissance de la société; iv) notre rendement prévu d'après le prix d'achat de l'entreprise. Une fois le placement acquis, notre rôle consiste à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de gestion et à réunir les ressources nécessaires à la société pour qu'elle puisse atteindre une croissance rentable et durable.

Géographiquement, nous visons l'Amérique du Nord et l'Europe. Nos placements directs peuvent prendre diverses formes, notamment des transactions sur les marchés privés, des transactions secondaires provenant de fonds d'actions de sociétés fermées et le placement d'actions d'entités détachées. L'objectif demeure une bonne diversification du portefeuille de placement, sur les plans sectoriel et géographique.

Total de l'actif par secteur



Total de l'actif par région



Rendement financier et activités de placement en 2013

OMERS Private Equity a connu une autre année record avec un rendement réel de 23,55 pour cent (19,17 pour cent en 2012) et un revenu tiré de placements de 1 328 millions de dollars (962 millions de dollars en 2012). Les trois premières acquisitions d'une participation majoritaire, chacune s'étant traduite par un rendement annuel composé de plus de 40 pour cent par rapport à l'investissement original, ont grandement contribué à cette réalisation. Nous avons également obtenu un fort rendement financier pour la majorité des autres placements que nous gérons, ce qui a contribué davantage à notre rendement pour cet exercice.

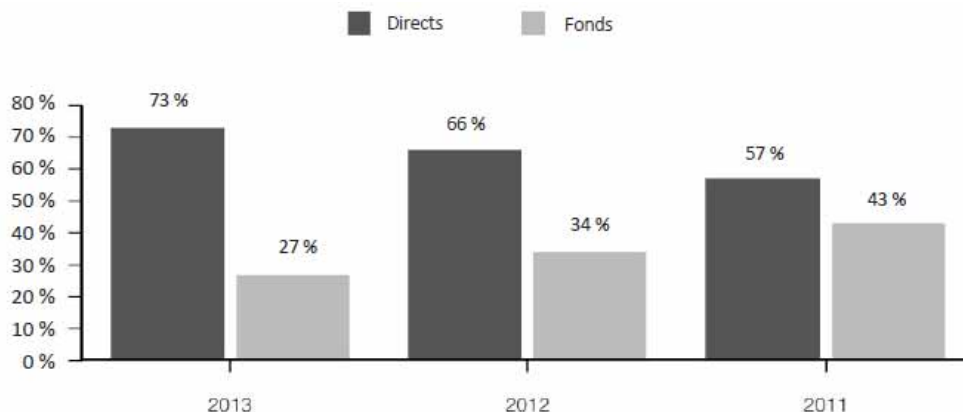
Au cours de 2013, OMERS Private Equity a acquis trois nouveaux placements : VUE Entertainment, société située au Royaume-Uni et un des plus grands exploitants de cinémas au monde, Civica Group, un fournisseur chef de file de systèmes et de logiciels de services de processus d'entreprise pour le secteur public dont le siège social se trouve également au Royaume-Uni et Caliber Collision Centers, un chef de file des services de réparation de carrosserie automobile situé aux États-Unis. Le montant investi dans les trois sociétés est d'environ 1,1 milliard de dollars.

Les trois placements vendus par OMERS Private Equity sont : United States Infrastructure Corporation, fournisseur de services de localisation de services publics des États-Unis, acquis en 2010; Nordco, fournisseur de matériel et de services d'entretien de chemins de fer des États-Unis, acquis en 2009; Maxxam Analytics, chef de file canadien dans les services et les solutions

d'analyse, acquis en 2008. L'entente visant la vente de Maxxam Analytics a été signée le 20 décembre 2013 et elle a été conclue le 31 janvier 2014, tandis que les deux autres transactions ont été conclues au cours des deuxième et troisième trimestres de 2013. En plus, nous avons considérablement réduit notre participation dans Constellation Software à un prix attrayant, passant de 14,8 pour cent au 31 décembre 2012 à 7,0 pour cent au 31 décembre 2013.

OMERS Private Equity continue de réduire ses placements dans des fonds, car aucun nouvel engagement n'a été pris depuis 2009. La trésorerie provenant des placements dans des fonds en raison de la réalisation se chiffre à 497 millions de dollars et les appels de capitaux se chiffrent à 103 millions de dollars, ce qui montre une tendance qui se poursuit depuis quatre années consécutives alors que les réalisations sont bien au-dessus des appels de capitaux. Au 31 décembre 2013, les engagements non financés ont chuté à 368 millions de dollars par rapport à 2 485 millions de dollars au 31 décembre 2008.

Placements directs c. placements dans des fonds



Au 31 décembre 2013, la valeur liquidative avait augmenté à 7 101 millions de dollars, par rapport à 5 993 millions de dollars un an plus tôt. Cette hausse reflète la combinaison du revenu de placement et des nouveaux placements compensée par les réalisations qui totalisent 1 108 millions de dollars. Les placements directs représentent maintenant 73 pour cent de nos actifs sous gestion.

Les placements directs importants gérés par OMERS Private Equity comprennent :

- Accelerated Rehabilitation Centers
fournisseur important de services traditionnels et spécialisés de réadaptation physique en consultation externe avec près de 300 cliniques dans le Midwest américain et dont le siège social est situé à Chicago, en Illinois;
- Affinia Group
important fabricant et distributeur de pièces de rechange pour les voitures, les camions et les véhicules hors route, dont la vaste gamme de freins, de filtres et d'accessoires pour châssis est vendue en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Asie;
- CBI Health Group
un des plus importants fournisseurs de services de réadaptation et de soins de santé communautaires en consultation externe avec plus de 165 cliniques au Canada et dont le siège social est situé à Toronto, en Ontario. CBI a été sélectionnée par Deloitte comme étant l'une des sociétés les mieux gérées au Canada pendant six années consécutives;
- Caliber Collision Centers
le plus grand fournisseur indépendant de services de réparation de carrosserie automobile aux États-Unis avec plus de 160 centres de réparation et dont le siège social est situé à Lewisville, au Texas;
- CIVICA
développeur et fournisseur chef de file de solutions logicielles dans un créneau essentiel et de services en TI connexes pour des clients du secteur public local (Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour, États-Unis et Canada) pour les aider à améliorer l'efficacité et la prestation de leurs services et dont le siège social est situé au Royaume-Uni;
- Constellation Software
fournisseur mondial de logiciels et de services haut de gamme aux secteurs public et privé, cette société acquiert, gère et développe des entreprises de logiciels verticaux qui offrent des solutions informatiques essentielles personnalisées;

- **Give & Go Prepared Foods**
fournisseur nord-américain de friandises et petits gâteaux pour le secteur des boulangeries en magasin. Les friandises populaires de Give & Go sont principalement vendues sous les marques Two-Bite^{MD} et Kimberley's Bakeshoppe^{MC};
- **Golfsmith International**
le plus grand détaillant au monde de grandes marques de produits spécialisés pour le golf, ses magasins, qui offrent de la formation, des simulateurs de golf et des « ateliers du pro », sont exploités sous la marque Golf Town au Canada et Golfsmith aux États-Unis;
- **Great Expressions Dental**
importante société de gestion de cabinets dentaires ayant des bureaux dans sept États du Midwest, du sud et du nord-est des États-Unis;
- **Hayfin Financial**
société de financement indépendante offrant aux entreprises des produits de crédit ciblés et aux clients institutionnels des services de gestion des placements;
- **Husky International**
fournisseur mondial d'équipements de moulage par injection et de services après-vente connexes aux industries du plastique, dont le siège social est situé en Ontario;
- **Lifeways**
l'un des plus grands fournisseurs britanniques de services d'aide à la vie autonome pour adultes ayant des difficultés d'apprentissage;
- **Logibec**
le chef de file au Canada en TI pour le secteur de la santé, sa filiale américaine en propriété exclusive MatrixCare est le fournisseur de solutions DSE axées sur l'informatique en nuage pour les soins aux personnes âgées dont la croissance est la plus rapide;
- **Marketwired**
chef de file des services de communication qui sa fournit américaine aux clients des outils leur permettant de connaître leurs clients, d'entrer en communication avec eux et de les servir. Marketwired, dont le siège social est situé à Toronto, offre une solution de services de presse pour la diffusion mondiale de nouvelles ainsi que les meilleurs produits d'analyse et de surveillance des médias sociaux de sa catégorie par l'entreprise de sa filiale, Sysomos;
- **Maxxam Analytics**
le plus grand réseau de laboratoires d'analyse privés au Canada, qui fournit des services de tests diagnostiques au gouvernement et aux grandes entreprises actives dans les secteurs de l'environnement, de l'alimentation, du pétrole et du gaz, de la santé, de la médecine légale et de la génétique;
- **V.Group**
leader mondial du marché des services impartis de gestion de navires et acteur important dans le secteur de la fourniture d'équipages et de services maritimes connexes;
- **Vue Cinemas**
concepteur et exploitant au niveau mondial de cinémas multiplexes avec plus de 1 350 salles réparties dans 151 cinémas multiplexes situés surtout au Royaume-Uni, au Danemark et en Pologne.

Vision de l'avenir

Nous restons très optimistes quant à nos prévisions pour 2014. La conjoncture économique mondiale qui s'améliore devrait contribuer à la croissance ininterrompue du rendement de l'exploitation de nos sociétés. Nous avons fait l'acquisition de trois sociétés en 2013 qui sont toutes en bonne position pour connaître une croissance, tant interne que par des acquisitions. Nous ne prévoyons pas autant de réalisations qu'en 2013, car nous croyons qu'il y a plusieurs occasions d'augmenter davantage la valeur de nos sociétés actuelles. Nos sociétés sont bien protégées contre une augmentation prévisible des taux d'intérêt et nous avons établi des taux fixes avec des échéances à long terme pour la majorité de nos titres de créance en circulation. Nous estimons qu'il y aura amplement d'occasions de faire de nouveaux placements, puisque les fusions et acquisitions devraient continuer d'être solides au cours du cycle de crédit actuel. Cela devrait maintenir les évaluations à un niveau élevé et nous continuerons d'agir prudemment pour nous assurer que les nouveaux placements nous procureront le bon compromis risque-rendement.

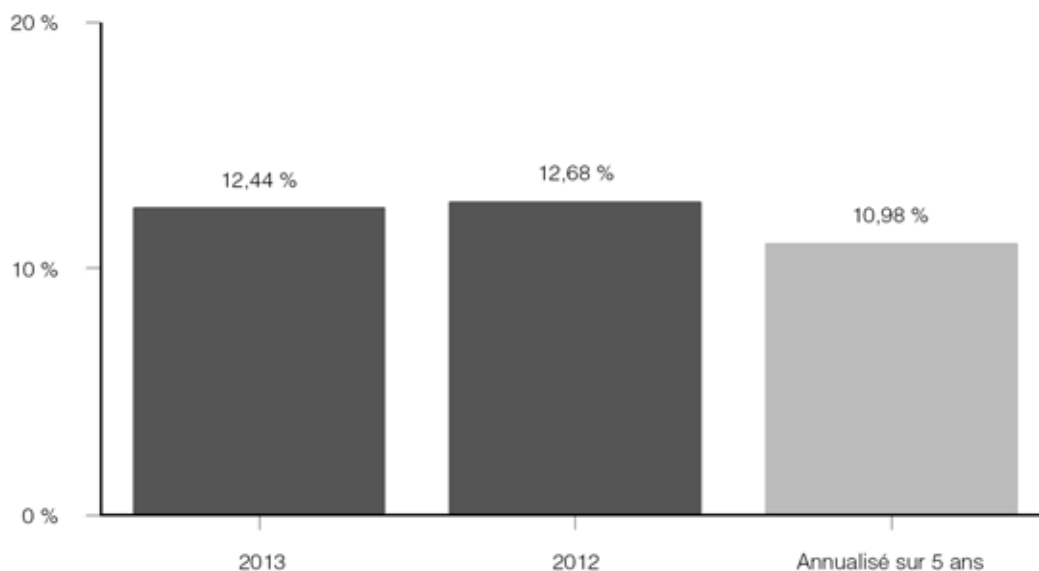
Borealis Infrastructure

Borealis identifie, réalise et gère des placements dans des entreprises d'infrastructure de grande envergure partout dans le monde. Au 31 décembre 2013, les actifs sous gestion pour la SAO et pour le compte d'autres investisseurs institutionnels se chiffraient à environ 20 milliards de dollars.

Rendement réel
Pour l'exercice clos le 31 décembre

12,44 %

En 2013, le rendement brut global des placements en infrastructure a été de 12,44 pour cent par rapport à 12,68 pour cent en 2012.



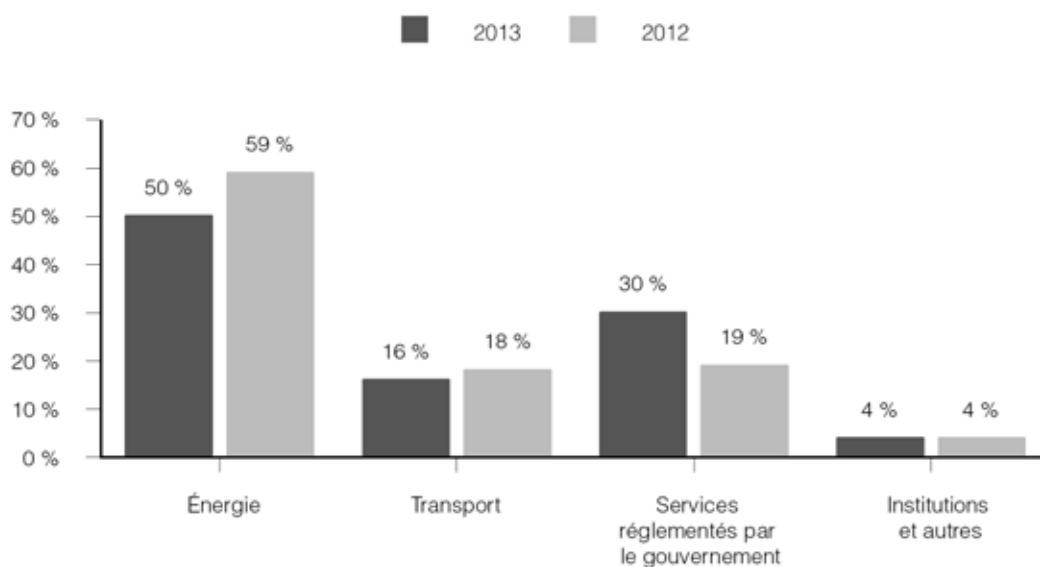
Les placements en infrastructure consistent en général à investir directement dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels à la prospérité à long terme d'une économie industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à la réglementation des tarifs ou des niveaux de service, ou des deux. Individuellement, les placements, qui nécessitent en général un important engagement de capital initial ou à court terme, produisent habituellement des rendements indexés sur l'inflation élevés; ils sont donc très compatibles avec nos obligations à long terme au titre des prestations de retraite.

Borealis utilise une stratégie de gestion active et directe pour rechercher et gérer les actifs d'infrastructure qui présentent en général une forte demande sous-jacente et inélastique ainsi que des rentrées de fonds prévisibles et stables soutenues par la réglementation ou les contrats à long terme avec des contreparties à faible risque. Nous gérons activement nos placements par des participations majoritaires ou des participations minoritaires importantes, et nous offrons aux entités émettrices notre savoir-faire acquis par la gestion d'un grand portefeuille d'actifs d'infrastructure, ainsi que les relations que nous avons établies avec les gouvernements, les autorités réglementaires, les bailleurs de fonds, d'autres investisseurs et des membres du monde des affaires. De plus, Borealis fait le nécessaire pour que chacun de ses placements soit géré par l'équipe qu'il faut et que celle-ci bénéficie d'incitatifs valables s'alignant sur les intérêts des actionnaires. Dans les cas où nous ne détenons pas de participation majoritaire dans un placement, nous nous associons à des investisseurs ayant des vues similaires aux nôtres, comme d'autres caisses de retraite, des sociétés et des gouvernements, et à de solides partenaires d'exploitation qui possèdent le savoir-faire opérationnel pour évaluer le potentiel du placement et en gérer et en améliorer le rendement.

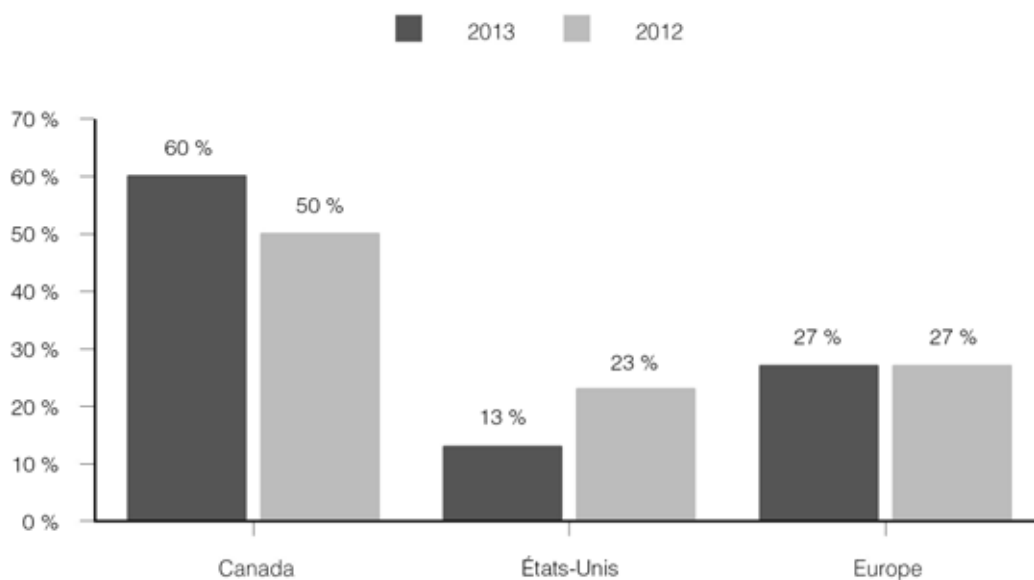
En 2013, les placements gérés par Borealis ont généré un revenu net lié à des placements de 1 004 millions de dollars, contre 986 millions de dollars en 2012. En 2013, le taux de rendement brut, avant les frais de gestion des placements, était de 12,44 pour cent, par rapport à 12,68 pour cent en 2012. En plus, les placements de Borealis ont rapporté un rendement en trésorerie de 10,2 pour cent en 2013, par rapport à 7,2 pour cent en 2012.

Les placements de Borealis peuvent être regroupés en quatre secteurs principaux et trois grandes régions, comme illustré ci-dessous :

Total de l'actif par secteur



Total de l'actif par région



Le secteur de l'énergie comprend les placements dans les services publics réglementés, la production d'énergie, le transport et la distribution d'électricité et de gaz, ainsi que les oléoducs. Nous adhérons à une stratégie de placement faite de patience et de discipline et nous continuons de diversifier prudemment notre portefeuille par secteur d'activité, région, taille et stade de développement, tout en poursuivant les occasions offrant une meilleure rentabilité et un moindre risque d'exécution.

En 2013, les placements nets gérés par Borealis ont atteint 11 582 millions de dollars par rapport à 9 820 millions de dollars en 2012. Cette augmentation de l'actif net correspond principalement à l'appréciation des placements et à de nouvelles acquisitions. Dans la foulée de sa stratégie de croissance mondiale, Borealis a fait l'acquisition d'une participation de 50 pour cent dans NET4GAS, s.r.o. (« N4G »). N4G est le seul propriétaire et exploitant du système de transport et de transmission de gaz à haute pression en République tchèque. Plaque tournante du transport international, cette société fournit du gaz à un grand marché, y compris l'Allemagne et l'Europe centrale. Les activités de transport de N4G sont appuyées par des contrats de capacité à long terme avec des contreparties crédibles et sont soumises à une réglementation transparente. N4G représente un actif de qualité supérieure dans le secteur de l'énergie qui générera à long terme un rendement stable et élevé pour OMERS.

En outre, grâce à son investissement existant dans LifeLabs Medical Laboratory Services (« LifeLabs »), Borealis a acquis un intérêt de 100 pour cent dans la participation publique de CML Healthcare (« CML »), une société de services de tests diagnostiques en laboratoire et d'imagerie médicale. Ensemble, LifeLabs et CML effectuent plus de 90 millions de tests diagnostiques pour plus de 19 millions de patients par année. Cet investissement constitue de la part de Borealis un engagement important dans le secteur des soins de santé au Canada. Ainsi, LifeLabs sera mieux positionnée pour élaborer des solutions en soins de santé durables à long terme pour la province de l'Ontario. LifeLabs s'est positionnée de façon semblable en Colombie-Britannique grâce à l'acquisition de 100 pour cent des actifs de B.C. Biomedical Laboratories Ltd, une société de services de tests diagnostiques médicaux de cette province, qui a cessé ses activités au début de 2013.

Enfin, Borealis, avec ses partenaires NextEra Energy Canada et Enbridge Inc., a été choisie pour construire la ligne d'interconnexion Est-Ouest, une ligne de transport de 400 km entre Thunder Bay et Wawa. Le but la construction de la ligne d'interconnexion Est-Ouest est d'améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité dans le nord-ouest de l'Ontario en augmentant la quantité d'électricité pouvant être acheminée dans le réseau de transport du nord-ouest et du reste de l'Ontario.

Le 30 janvier 2014, Borealis a annoncé l'acquisition de l'intérêt de 31,6 pour cent de Cameco dans Bruce Power LP (« Bruce B »), qui exploite quatre des huit réacteurs de la plus grande installation nucléaire du monde. Le prix d'achat total est de 450 millions de dollars et la date d'effet de la vente est le 31 décembre 2013. Cette opération permettra d'accroître l'intérêt de Borealis dans Bruce Power à un peu plus de 56 pour cent. La clôture de la transaction est assujettie à la réalisation ou à la renonciation au droit de préemption des autres commanditaires et à la réception de certaines approbations réglementaires.

En 2013, HS1 Limited, l'exploitant et le gestionnaire de la seule ligne ferroviaire à grande vitesse du Royaume-Uni, a complété le refinancement de sa dette bancaire de 2,3 milliards de dollars (1,3 milliard de livres sterling) utilisée pour l'achat de la concession en novembre 2010. Au cours de l'année, HS1 a recueilli 1,3 milliard de dollars (760 millions de livres sterling) sur le marché obligataire britannique, ce qui était nettement supérieur à sa cible. Ces fonds combinés avec un placement privé américain l'année dernière et une nouvelle facilité de crédit bancaire ont permis à HS1 de refinancer sa facilité d'acquisition initiale plus rapidement, renforçant ainsi la qualité et la force sous-jacentes de l'entreprise.

Borealis a également finalisé la vente précédemment annoncée de sa participation de 33 pour cent dans Express Pipeline pour un produit brut d'environ 441 millions de dollars (430 millions de dollars américains). Bien que Borealis emploie une stratégie d'investissement de type « achat à long terme » dans les actifs d'infrastructure, elle a pris la décision de vendre cet investissement en 2012 pour des raisons stratégiques. Cette transaction crée une valeur importante pour OMERS et la possibilité de redéployer le capital dans des actifs d'infrastructure mondiale de grande envergure.

Borealis est le fournisseur exclusif de services d'actifs pour la Global Strategic Investment Alliance (« GSIA »). La GSIA a réalisé son premier investissement en 2013, avec la syndication d'une participation d'environ un tiers dans Midland Cogeneration Venture, une centrale de cogénération de 1633 mégawatts basée au Michigan, qui a été acquise à la fin de 2012.

D'autres investissements importants réalisés au cours des années antérieures comprennent des participations dans les entreprises suivantes :

- Associated British Ports
le plus grand propriétaire et exploitant de ports au Royaume-Uni avec 21 ports qui traitent environ 25 pour cent du commerce maritime entrant au Royaume-Uni et en sortant;
- Ciel Satellite
un satellite de communication en gros qui offre une capacité de télécommunication à large bande pour le marché nord-américain;

- Pont de la Confédération
un pont de 12,9 km qui relie l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick et qui est exploité en vertu d'un accord de concession avec le gouvernement du Canada jusqu'en 2032;
- Detroit River Tunnel
un tunnel de chemin de fer qui est exploité comme l'un des plus grands corridors commerciaux dans le monde;
- Oncor
une société de transmission et de distribution d'électricité de premier plan au Texas;
- Scotia Gas Networks
une société qui exploite des réseaux de distribution de gaz de l'Écosse et du sud de l'Angleterre, comprenant environ 74 000 kilomètres de conduites de gaz desservant environ 5,8 millions de clients;
- Teranet
l'exploitant du système d'enregistrement immobilier électronique de l'Ontario, en vertu d'un accord exclusif de 50 ans avec le gouvernement de l'Ontario;
- Vento
un portefeuille de quatre parcs éoliens géographiquement diversifié partout aux États-Unis, pour un total de 599 mégawatts; et
- Hôpitaux
trois grands hôpitaux de la province de l'Ontario, qui desservent les communautés de la région du Grand Toronto et de la région de la Capitale.

Vision de l'avenir

La concurrence pour les actifs d'infrastructure de base de qualité est considérable, alors que la croissance lente, la faible inflation et les taux d'intérêt bas se maintiennent dans les pays industrialisés et contribuent à l'accroissement de la demande d'investissements stables à haut rendement. Cela dit, le marché de l'infrastructure mondiale et le pipeline de possibilités attrayantes pour les infrastructures à grande échelle sont robustes et importants. Au cours de 2013, Borealis a réalisé plusieurs investissements importants pour le compte de la SAO dans les secteurs de l'énergie et des soins de santé et a élargi son empreinte mondiale d'investissement grâce à des placements et des ressources locales dans des pays comme la République tchèque, la Finlande et l'Australie. Conformément à la stratégie à long terme de Borealis, cette dernière continuera à étendre sa présence mondiale en examinant des occasions d'infrastructure dans des pays ou des zones géographiques qui présentent des environnements politiques et réglementaires stables.

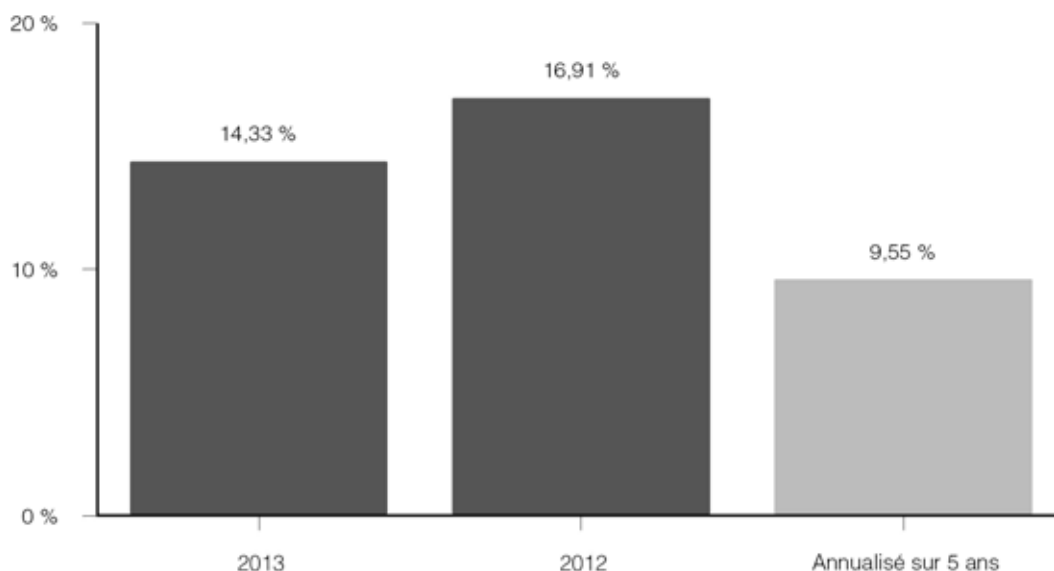
Oxford Properties Group

Oxford Properties Group est l'un des plus grands organismes d'investissement, de promotion et de gestion immobilière commerciale en Amérique du Nord. Oxford supervise et gère environ 24 milliards de dollars (environ 22 milliards de dollars en 2012) en investissements immobiliers pour la SAO et au nom des copropriétaires et de ses partenaires d'investissement au 31 décembre 2013.

Rendement réel
Pour l'exercice clos le 31 décembre

14,33 %

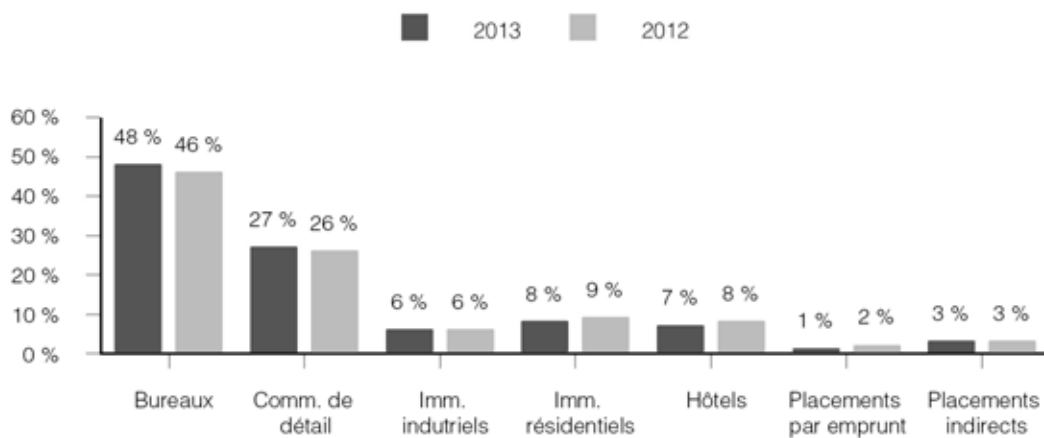
Le rendement brut global de l'immobilier en 2013 s'élevait à 14,33 pour cent par rapport à un rendement brut de 16,91 pour cent en 2012.



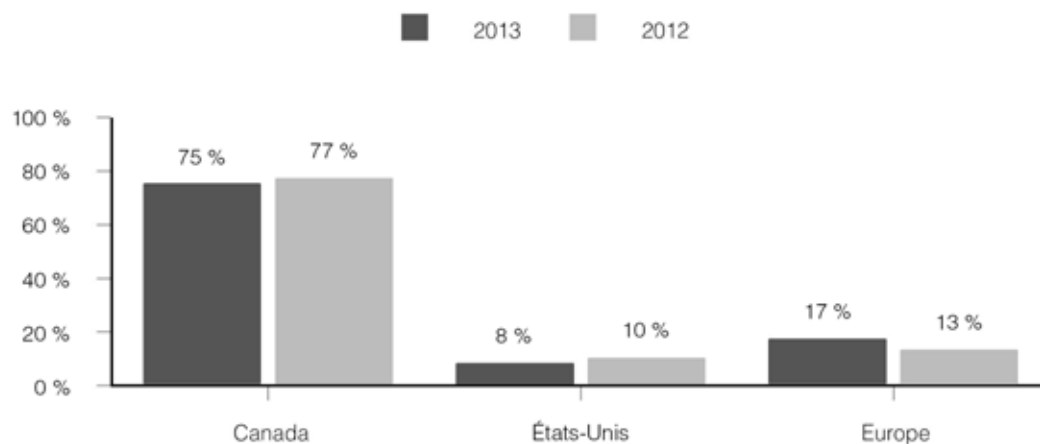
Oxford est une plate-forme mondiale d'investissement immobilier entièrement intégrée avec un accent sur la génération de rendements supérieurs ajustés au risque et de flux de trésorerie durables, sûrs et croissants pour la SAO pour le compte du régime. La stratégie d'Oxford est de bâtir des portefeuilles et des plates-formes à grande échelle dans les classes d'actifs et les marchés ciblés par l'entremise de la propriété, de la promotion et de la gestion active d'actifs de classe mondiale qui sont diversifiés par type d'immeuble, marché géographique, relation de partenariat et profil risque-rendement. Un portefeuille immobilier diversifié de cette nature devrait générer des flux de trésorerie prévisibles, facilitant la capacité d'OMERS de répondre aux obligations au titre des prestations de retraite actuelles et futures. En outre, la valeur du capital de l'immobilier activement géré s'apprécie généralement au fil du temps, ce qui permet de compenser l'exposition à l'inflation du passif au titre des prestations du régime.

Composition du portefeuille

Total de l'actif par secteur



Total de l'actif par région



Au 31 décembre 2013, le portefeuille immobilier direct de la SAO géré par Oxford est composé de plus de 130 biens, situés principalement au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne, d'une superficie locative totale de 48,3 millions de pieds carrés de bureaux, de locaux commerciaux et industriels, de 3 502 chambres d'hôtel et de 15 775 unités résidentielles.

Le portefeuille de bureaux est diversifié géographiquement au Canada (dans six grands marchés : Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa et Montréal), au Royaume-Uni et aux États-Unis. La plus grande concentration se trouve dans la région du Grand Toronto qui représente environ 35 pour cent de la valeur de marché du portefeuille de bureaux. Les plus importants immeubles de bureaux sont les suivants :

- Richmond-Adelaide Complex, Metro Centre et une participation de 50 pour cent dans Royal Bank Plaza et TD Canada Trust Tower à Toronto;
- Centennial Place et une participation de 50 pour cent dans Bow Valley Square et Devon Tower à Calgary;
- Watermark Place, King Edward Court et une participation de 50 pour cent dans MidCity Place à Londres au Royaume-Uni;
- Green Park Business Park à Reading au Royaume-Uni.

Le portefeuille de commerces de détail se compose de 19 immeubles, principalement des centres commerciaux régionaux et suprarégionaux totalisant 16,9 millions de pieds carrés. Les propriétés sont situées au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni avec la plus grande concentration dans la région du Grand Toronto. Les plus importantes propriétés sont les suivantes :

- une participation de 50 pour cent dans le centre commercial Yorkdale, le centre commercial Square One, Scarborough Town Centre et Upper Canada Mall dans la région du Grand Toronto;
- une participation de 50 pour cent dans Les Galeries de la Capitale à Québec;
- Southcentre Mall à Calgary;
- Kingsway Garden Mall à Edmonton;
- Magasin de détail 5th Avenue sur la 52^e Rue dans le district de Manhattan à New York;
- The Royal Exchange à Londres au Royaume-Uni.

Le portefeuille hôtelier comprend des centres de villégiature canadiens de renom qui sont situés à Banff, au lac Louise et à Jasper, en Alberta, ainsi qu'à Whistler, en Colombie-Britannique et à Montebello, au Québec, ainsi que deux centres hôteliers urbains situés à Vancouver, en Colombie-Britannique et à Toronto, en Ontario.

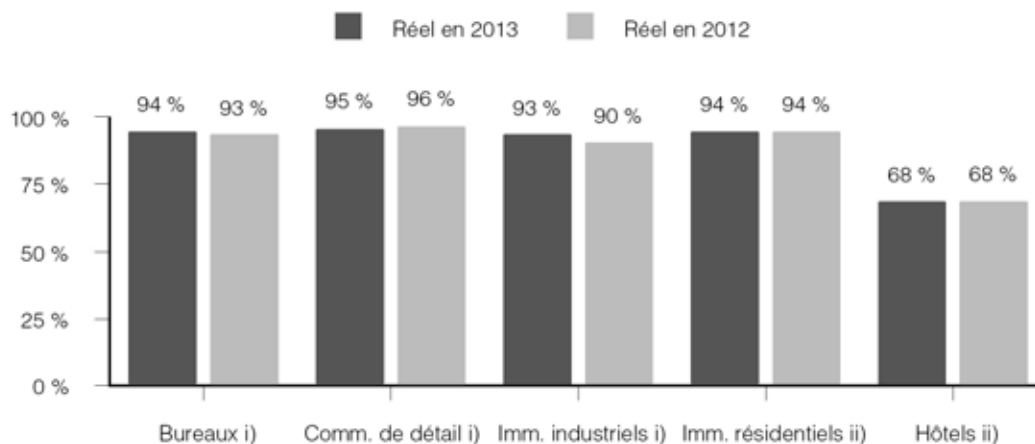
Le portefeuille de logements multifamiliaux se compose de 15 propriétés situées en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, et de 8 173 unités résidentielles situées en Allemagne. Les actifs d'usage industriel comprennent plus de 35 bâtiments, parcs d'affaires et des chantiers dans les marchés de la région du Grand Toronto, dans l'État de Vancouver, de Calgary et d'Edmonton.

Le portefeuille immobilier comprend également des propriétés détenues en attente ou en cours d'aménagement qui constituent la base de son programme d'aménagement actif. Les projets d'aménagement actifs courants comprennent quatre tours de bureaux à Toronto, Vancouver et Calgary, deux tours de bureaux à Londres au Royaume-Uni et des propriétés industrielles à Edmonton et à Calgary. Oxford poursuit également le co-aménagement de Hudson Yards, un projet à usage mixte de bureaux, de commerces de détail et de logements dans le district de Manhattan dans l'État de New York aux États-Unis. En 2013, Oxford a acquis une participation dans deux sites d'aménagement et va de l'avant pour co-aménager un complexe de bureaux à usage mixte de 262 000 pieds carrés à Londres au Royaume-Uni et une tour de bureaux de 401 000 pieds carrés à Washington aux États-Unis, en plus de l'acquisition d'un terrain primé à Calgary.

Le revenu net de placement d'Oxford a diminué en passant de 1 279 millions de dollars en 2012 à 1 237 millions de dollars en 2013. Le revenu net de placement est composé essentiellement du revenu net d'exploitation, du revenu tiré des placements en instruments de crédit, des gains et des pertes non réalisés résultant des variations de la valeur marchande des actifs et des passifs immobiliers, et des gains et des pertes réalisés.

Le revenu net d'exploitation d'Oxford a diminué de 95 millions de dollars en 2013 pour s'élever à 542 millions de dollars principalement en raison d'un important paiement de cession de bail non récurrent négocié à Green Park Business Park à Reading au Royaume-Uni en 2012 et l'effet net des acquisitions et des cessions. Les taux d'occupation restent élevés dans le portefeuille et conformes aux années précédentes.

Taux d'occupation



i) Selon le pourcentage de la superficie locative brute occupée au 31 décembre

ii) Selon l'occupation unitaire moyenne pour l'exercice

Les gains nets en 2013 s'élevaient à 650 millions de dollars (625 millions de dollars en 2012) représentant les gains réalisés et non réalisés nets sur des actifs immobiliers de 525 millions de dollars (593 millions de dollars en 2012) et un gain non réalisé sur les titres de créance de 125 millions de dollars (32 millions de dollars en 2012).

La SAO détient également des instruments de crédit associés à des actifs immobiliers de haute qualité qui sont gérés par Oxford, ayant un rendement élevé ajusté au risque. Le portefeuille de placements en instruments de crédit a généré 56 millions de dollars en revenu net de placement en 2013 (24 millions de dollars en 2012).

Le rendement global des placements immobiliers s'élevait à 14,33 pour cent en 2013, par rapport à 7,25 pour cent pour l'indice de référence et à un rendement de 16,91 pour cent en 2012. Le rendement de 2013 a dépassé l'indice de référence, principalement en raison de l'augmentation de la valeur marchande des biens immobiliers et des ajustements de la valeur marchande pour la dette au Canada et au Royaume-Uni, qui étaient plus élevés que prévu il y a un an.

Les actifs immobiliers totaux appartenant à la SAO et gérés par Oxford ont été évalués à 17 839 millions de dollars (incluant les placements indirects de 684 millions de dollars et les investissements en instruments de crédit de 236 millions de dollars) au 31 décembre 2013, par rapport à 16 182 millions de dollars (incluant les placements indirects de 490 millions de dollars et les investissements en instruments de crédit de 336 millions de dollars) au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 1 657 millions de dollars. Cette hausse est surtout attribuable à l'appréciation de la valeur marchande du portefeuille immobilier et à l'activité nette de placement au cours de l'exercice. Voici les acquisitions majeures qui ont eu lieu en 2013 :

- King Edward Court, un immeuble de bureaux à Londres au Royaume-Uni;
- une participation de 50 pour cent dans Les Galeries de la Capitale, un centre commercial de détail à Québec;
- une participation de 20 pour cent dans le 650 Madison Avenue, un immeuble de bureaux et de commerces de détail à New York aux États-Unis;
- The Royal Exchange, un centre commercial à Londres au Royaume-Uni;
- une participation de 50 pour cent dans le terrain à bâtir du St. James Market à Londres au Royaume-Uni;
- le 500, 6th Ave., un terrain à Calgary;
- L'Aristocrate et le Domaine des Méandres, un complexe résidentiel à Québec;
- deux sites directement au nord du projet existant d'Hudson Yards à New York, aux États-Unis.

Oxford continue à poursuivre une stratégie globale d'investissement dans des marchés internationaux ciblés pour diversifier le portefeuille et en accroître le rendement. En 2013, Oxford a augmenté sa diversification internationale à 25 pour cent du portefeuille par rapport à 23 pour cent en 2012, à la suite de plusieurs acquisitions stratégiques au Royaume-Uni et aux États-Unis comme on l'a indiqué ci-dessus.

Oxford gère également un portefeuille relativement petit de placements immobiliers indirects (principalement des fonds immobiliers et d'autres investissements liés à l'immobilier) qui ont été évalués à 684 millions de dollars au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 194 millions de dollars depuis le 31 décembre 2012.

Le portefeuille immobilier est financé en partie par 7 634 millions de dollars de prêts hypothécaires, de débentures et de papier commercial au 31 décembre 2013, par rapport à 6 848 millions de dollars au 31 décembre 2012. L'augmentation nette de la dette de 786 millions de dollars en 2013 est principalement attribuable aux nouveaux emprunts liés aux acquisitions et aux projets d'aménagement.

Vision de l'avenir

Pour l'avenir, Oxford continuera à s'exécuter en respectant ses stratégies de base dans toutes les régions afin de continuer d'offrir des rendements solides ajustés au risque pour le régime. Elle restera axée sur les stratégies clés suivantes :

- croissance prudente des actifs sous gestion;
- diversifier et rééquilibrer le portefeuille à l'échelle mondiale;
- faire avancer et mener à bien des projets de promotion immobilière qui améliorent le rendement du portefeuille;
- continuer à utiliser un niveau conservateur d'effet de levier pour améliorer le rendement global et refinancer les emprunts pour profiter de l'environnement continu de taux d'intérêt bas et gérer le profil des échéances des emprunts;
- un engagement indéfectible envers l'excellence du service à la clientèle et le travail d'équipe.

Oxford reste prudente et surveille la volatilité continue des marchés des capitaux mondiaux et de son incidence sur l'activité d'investissement et les valeurs fondamentales du marché. Oxford, au nom de la SAO, est bien placée pour profiter de tous les cycles du marché. Oxford dispose d'une plate-forme solide dans toutes les régions où elle est présente.

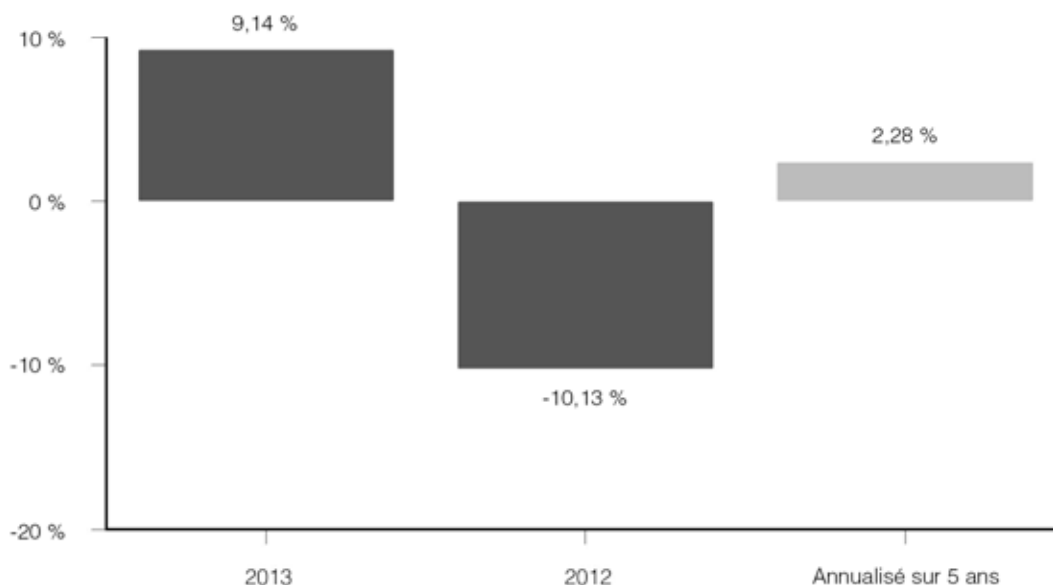
OMERS Strategic Investments

OMERS Strategic Investments est une plate-forme stratégique polyvalente qui dispose d'un large mandat pour diriger certaines initiatives stratégiques de l'entreprise et créer des placements stratégiques, qui positionneront OMERS comme chef de file mondial des entreprises de placement axées sur les régimes de retraite.

Rendement réel
Pour l'exercice clos le 31 décembre

9,14 %

Le rendement brut global de l'OSI en 2013 s'élevait à 9,14 pour cent par rapport au rendement brut de -10,13 pour cent en 2012.



Le mandat d'OSI est d'établir des relations d'investissement pour OMERS et de faire des investissements qui, par leur profil risque-rendement convaincant, leur relation complémentaire par rapport aux plates-formes d'investissement de base de la SAO ou leurs modèles d'affaires innovants ayant des avantages d'investissement importants pour OMERS, sont très prometteurs de :

- fournir à la SAO l'avantage du « pionnier »;
- renforcer l'avantage concurrentiel de la SAO, en concevant des solutions créatives pour les initiatives stratégiques complexes intégrées dans le plan stratégique de la SAO; ou
- générer des rendements appropriés ajustés au risque grâce à des investissements dans les ressources naturelles, l'innovation, les nouveaux secteurs et les nouveaux marchés.

Dans le cadre de l'exécution de ce mandat, l'OSI fera ce qui suit :

- stimuler le développement des trois plates-formes « pionnières » existantes : OMERS Energy, OMERS Ventures et Airports Worldwide;
- renforcer la reconnaissance de la marque mondiale d'OMERS Worldwide afin de nouer des relations avec des partenaires de capitaux mondiaux et d'accéder à des capitaux d'investissement conjoint et des occasions d'investissement au bénéfice de l'OSI et des plates-formes d'investissement de base;

- évaluer et souscrire des investissements dans les ressources naturelles, l'innovation, les nouveaux secteurs et les nouveaux marchés;
- créer des structures de placement pour accéder à des co-investisseurs et profiter du partage des coûts;
- compléter la conclusion du programme de GSIA approuvé par le conseil d'administration de la SAO avant le 31 décembre 2014;
- renforcer l'organisation de l'OSI pour gérer un portefeuille plus large d'initiatives et d'investissements « pionniers » à l'avenir.

La Global Strategic Investment Alliance (GSIA) a été créée pour établir des relations stratégiques avec des investisseurs institutionnels mondiaux partageant des objectifs communs. La GSIA améliore la capacité de la SAO d'obtenir des investissements privilégiés à grande échelle sur les marchés privés tout en tirant parti de l'expertise en gestion de placements de la SAO. Le montant total engagé pour la GSIA au 31 décembre 2013 s'élevait à 8,75 milliards de dollars américains et était composé de l'engagement de 5,0 milliards de dollars américains d'OMERS, majoré de 1,25 milliard de dollars américains par chacun de ses trois grands partenaires d'investissement japonais.

L'OSI a le mandat de gérer un portefeuille de placements qui ne conviennent pas aux mandats des autres entités de placement. Les placements actuels d'OSI sont dans les secteurs suivants :

- Les ressources, qui sont un important moteur de la prospérité économique à long terme du Canada. Les placements dans le secteur des ressources représentent un investissement net de 1,3 milliard de dollars et comprennent OMERS Energy, OMERS Energy Services et CEDA International.
- L'innovation, qui est un facteur important dans la nouvelle économie mondiale. Les investissements dans ce secteur représentent un investissement net de près de 500 millions de dollars et comprennent OMERS Ventures et MMM Group.
- Les nouveaux marchés et produits représentent d'importantes possibilités de placement pour la SAO et permettent d'établir de nouvelles relations d'affaires. Grâce à ces occasions, les placements peuvent être effectués d'une manière rentable dans des marchés où la SAO n'a pas investi directement par le passé. Au 31 décembre 2013, les principaux placements sur ce marché se trouvaient dans les aéroports et dans des ententes relatives à des concessions de gestion aéroportuaire, par l'intermédiaire d'Airports Worldwide, ainsi que des activités de loterie par l'entremise du groupe North Star New Jersey Lottery.

En 2013, l'OSI a généré un revenu net de placement de 158 millions de dollars, soit un rendement de placement brut de 9,14 pour cent, comparativement à une perte nette de placement nette de 201 millions en 2012. Au 31 décembre 2013, 53 pour cent des placements nets gérés par l'OSI se trouvaient dans le secteur pétrolier et gazier de l'Alberta (au 31 décembre 2012, ce pourcentage était de 67 pour cent). En 2012, la perte était causée par l'évaluation à la clôture de l'exercice de ces éléments d'actif qui ont été touchés par de fortes baisses des prix du pétrole et du gaz naturel. L'amélioration du rendement des placements d'OSI en 2013 s'explique principalement par un meilleur rendement des placements d'OSI dans les ressources et dans l'innovation.

Du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013, la valeur nette des placements d'OSI a augmenté de 1 516 à 2 496 millions de dollars. Cette hausse découlait des placements financés au cours de l'année, essentiellement par OMERS Energy, CEDA, Airports Worldwide, Lottery Operations et OMERS Ventures, ainsi que d'évaluations positives du marché des avoirs du portefeuille.

Vision de l'avenir

L'OSI a participé à l'établissement et à l'élargissement des relations de placement d'OMERS dans le monde. À ce jour, cette démarche a contribué à la réussite de GSIA et a déjà permis de cerner des possibilités de placement. Nous prévoyons que ces relations continueront de se développer et mèneront, pour l'OSI et les autres entités de placement, à des occasions de placement conjoint avec des partenaires ayant les mêmes points de vue.

En 2014, l'OSI poursuivra la constitution de notre organisation afin d'acquérir et de gérer efficacement un portefeuille plus important d'initiatives et de placements donnant l'« avantage du précurseur ». D'autres placements seront probablement effectués, notamment au moyen de nos plates-formes actuelles, OMERS Energy, OMERS Ventures et Airports Worldwide; ils seront réalisés également dans les ressources naturelles et l'innovation ainsi que dans des secteurs et des marchés nouveaux.

Services de retraite d'OMERS

Les services de retraite d'OMERS sont le principal lien de communication avec nos participants, employeurs et intervenants. Nous fournissons un excellent service et assurons un temps de réaction rapide. Nous continuons de progresser en fonction d'un modèle de service axé sur le client.

Aujourd'hui, nous évoluons dans un environnement stimulant et changeant. À l'interne, nous relevons le défi de participants vieillissants et de retraites plus longues. Au fil des ans, nous avons constaté une diminution significative du ratio entre les participants actifs et retraités du régime d'OMERS. En 1970, il était de 19 pour 1. En 1995, le ratio avait baissé à environ 3 pour 1. Il est maintenant de 2,1 pour 1 et, d'ici 2025, il devrait avoir diminué encore, à 1,5 pour 1. La diminution de la proportion des participants actifs, jointe au fait que les participants vivent plus longtemps, augmente le coût des prestations de retraite.

À l'externe, nous évoluons dans une ère de réforme des retraites et de débat public sur les pensions. Des renseignements conflictuels et erronés ainsi qu'une grande attention portée aux rentes ont engendré pour nous un climat de communication plein de défis. Notre travail ne consiste plus à simplement administrer les régimes de retraite d'OMERS, mais à réagir et à participer à la réforme des pensions et au débat public sur le sujet.

Alors que les gouvernements prennent en considération une population vieillissante et qu'ils s'attaquent à un régime de retraite comportant des obstacles réglementaires lourds à la croissance et au changement, la contribution d'OMERS à ce débat public a pris de l'importance, car nous avons l'expérience et les connaissances spécialisées. En défendant les intérêts et en collaborant avec les autres régimes de retraite, nous avons fait preuve de leadership dans le secteur. Notre réputation est éloquente; nous pouvons offrir des solutions novatrices en matière de réforme des retraites afin d'améliorer la protection du revenu de retraite des Canadiens, et de veiller à ce que la réforme appuie les initiatives stratégiques d'OMERS.

Nous savons également qu'un modèle de régime de retraite à prestations déterminées, comme celui d'OMERS, a d'importantes répercussions positives à long terme sur l'économie. Deux études, effectuées par le Boston Consulting Group et publiées en 2013, ont révélé que les grandes institutions de régimes de retraite publics renforcent l'économie canadienne, fournissent aux Canadiens un des régimes de revenu de retraite parmi les plus solides au monde et contribuent de manière significative à la prospérité nationale. En outre, selon ces études, les retraités bénéficiant d'un régime de retraite à prestations déterminées comme OMERS contribuent de façon importante à l'économie en dépensant leur argent et en payant des taxes; de plus, ils sont moins susceptibles de faire appel à l'aide gouvernementale.

Compte tenu de l'importance du modèle de régime de retraite à prestations déterminées et des défis que nous devons relever aujourd'hui, nous ferons preuve d'innovation et nous communiquerons avec les clients afin d'en faire des promoteurs et des ambassadeurs d'OMERS. Nous prévoyons que la croissance engendrée permettra de maintenir les avantages qu'OMERS possède déjà, soit la taille et les économies d'échelle.

Grâce à nos stratégies, à nos décisions et à nos activités courantes, nous tirerons profit des quatre principaux piliers du plan d'exploitation stratégique des services de retraite pour établir le contact avec nos clients, de manière à croître et à innover. De plus, nous honorerons notre promesse en matière de retraite que nous avons faite à nos participants. Ces quatre piliers sont les suivants :

1. Travail axé sur le client et fondé sur la recherche

Nous motiverons nos clients afin d'approfondir la relation avec eux et d'en faire des promoteurs de la marque d'OMERS.

Nous devons donc faire des recherches et mieux comprendre les renseignements et services qui sont importants pour nos participants. Cette information nous guidera dans l'élaboration d'options, comme les cotisations facultatives supplémentaires (CFS) et dans la mise en œuvre d'une stratégie de communication en ligne axée sur le client.

2. Produits et services novateurs

Nous comprenons l'importance d'élaborer des produits novateurs afin d'accroître la valeur pour nos intervenants et d'augmenter le nombre de participants.

En 2013, à la demande de participants et d'employeurs, des changements ont été apportés au programme de cotisations facultatives supplémentaires afin d'en accroître la souplesse et d'offrir plus d'options aux participants. Ces derniers peuvent

maintenant faire des paiements de rattrapage pour les cotisations automatiques à un compte de cotisations facultatives supplémentaires; les virements à de tels comptes sont possibles toute l'année et les employeurs peuvent choisir d'offrir des retenues sur la paye pour ces comptes.

3. Gestion des talents et des connaissances

Notre agilité dépend de l'élaboration d'aptitudes pour l'avenir au moyen d'un programme de gestion des talents et des connaissances de manière à répondre aux besoins changeants de l'entreprise et de nos employés.

Chez OMERS, la gestion des talents et des connaissances est axée sur l'élaboration de stratégies intégrées, afin d'accroître la productivité au travail au moyen de processus améliorés en vue d'attirer et de conserver les employés et d'assurer leur perfectionnement. Cette démarche correspond à notre conviction qu'OMERS doit veiller à posséder les aptitudes requises pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'entreprise.

4. Approfondir les relations stratégiques

Nous renforcerons nos relations et nous établirons des partenariats avec les acteurs du secteur, les leaders gouvernementaux et les principaux intervenants.

L'établissement et le renforcement des liens avec les intervenants sont d'une importance cruciale pour OMERS. En continuant d'approfondir notre engagement auprès des intervenants, nous demeurerons des conseillers en qui on a confiance et, ce faisant, OMERS gagne des promoteurs. Ces relations feront en sorte que nos avis seront en demande et que nous demeurerons une voix pertinente dans le milieu des rentes de retraite.

Amélioration de nos capacités internes

Nous continuons de renforcer nos capacités internes en améliorant notre structure, nos systèmes et nos processus. En 2013, nous avons continué de réaliser des progrès significatifs dans notre réponse aux exigences changeantes de l'entreprise et de nos participants.

Le lancement réussi des premières phases de nos nouveaux systèmes de services de retraite nous a permis d'orienter la collecte et l'entreposage directs des coordonnées de nos participants, et d'apporter des changements afin de rationaliser le processus d'inscription des participants. De ce fait, les deux tiers des inscriptions soumises par les employeurs sont traitées le jour même. Auparavant, 90 pour cent des inscriptions étaient retenues en attendant que des renseignements supplémentaires soient soumis. Grâce à une communication directe, nous pouvons commencer à établir une relation avec les participants des régimes afin d'enrichir leur expérience à des points clés de leur cycle de vie OMERS, par exemple, lorsqu'ils adhèrent au régime et lorsqu'ils approchent de l'âge de la retraite.

La refonte de nos systèmes de services de retraite est un projet pluriannuel qui se poursuivra au cours des prochaines années. Il s'agit d'une des composantes clés de notre capacité d'adaptation à l'environnement en évolution du secteur des retraites, de gestion de la complexité croissante des régimes et de mutation réussie vers un modèle de service axé sur le client.

Nos services en bref

Nos participants constituent un groupe diversifié et en croissance, et leurs besoins changeants influent sur nos activités dont ils sont le moteur.

- Nous desservons maintenant 982 employeurs et 439 528 participants en tout, soit une hausse de 2,5 pour cent par rapport à 2012 (voir les graphiques A et B de la présente section).
- Comme il est indiqué au graphique C de la présente section, nos participants appartiennent à une vaste gamme de syndicats et d'associations.
- Près d'un employé sur 20 en Ontario est un participant d'OMERS.
- Le pourcentage de participants actifs âgés de 45 ans et plus a augmenté de 48 pour cent en 2003 à 58 pour cent en 2013.
- Le nombre de bénéficiaires d'une rente d'OMERS continue de s'accroître, soit de plus de 7 600 retraités en 2013. Par ailleurs, on note une baisse du ratio entre les participants actifs et retraités.

Service et rendement

En 2013, notre rendement face aux exigences liées à un nombre d'opérations en hausse confirme notre engagement à relever le défi de continuer à fournir un excellent service tout en respectant notre promesse en matière de retraite.

En 2013 :

- nous avons répondu en moins de 100 secondes à 90 pour cent des appels entrants du service à la clientèle, dépassant la cible annuelle de 80 pour cent; au cours de l'année, le service à la clientèle a traité plus de 194 500 appels entrants et sortants;
- nous avons géré plus de 19 400 demandes de retraite, de cessation d'emploi, d'invalidité, de prestation de décès antérieure à la retraite, dont environ 87 pour cent ont été amorcées par l'intermédiaire du canal d'accès électronique (e-access) ou de myOMERS;
- nous avons reçu des demandes de plus de 100 000 estimations de rente et de cessation d'emploi, soit une hausse de 12 pour cent par rapport à l'année précédente; de plus, nous avons tenu près de 350 séances d'information à l'intention des participants;
- nous avons traité 3 626 opérations pour des participants effectuant des rachats de service;
- nous avons continué notre pratique de rencontrer les employeurs et les participants et de communiquer avec eux, lors de 1 800 visites sur place, afin de les renseigner et de leur fournir un soutien technique;
- OMERS a reçu environ 940 000 visites sur son site Web;
- nous avons atteint ou dépassé nos cibles en matière de normes clés de service en traitant toutes les principales activités commerciales en trois jours ouvrables en moyenne.

Également en 2013 :

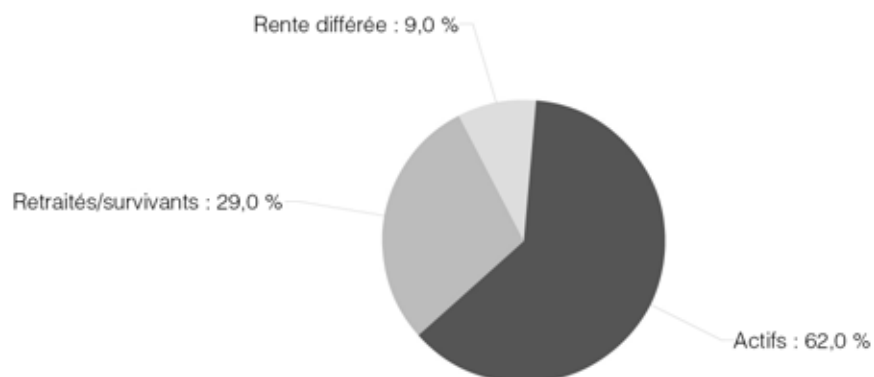
- Les résultats de notre sondage indépendant auprès de nos participants a révélé un taux de satisfaction moyen qui demeure élevé, soit 87 pour cent, pour l'ensemble des services (voir le graphique E de la présente section).
- Dans le cadre de l'évaluation annuelle de CEM des régimes de retraite du monde, OMERS a obtenu une cote globale de 85 pour cent, par rapport à une moyenne sectorielle de 76 pour cent. Comparativement à 63 régimes analogues du monde entier, OMERS a également mené le secteur pour ce qui est de la productivité, tout en maintenant plus bas ses frais d'administration moyens. CEM Benchmarking Inc. est une société de recherche indépendante qui évalue chaque année les régimes de retraite au Canada, aux États-Unis et en Europe. L'étude était fondée sur les données de 2012.

À la fin de l'année 2013, 95 380 participants s'étaient inscrits à myOMERS, soit une hausse annuelle de 25 pour cent, par rapport à 2012. myOMERS offre aux participants un accès sécurisé à leurs renseignements de retraite, la possibilité de recevoir des relevés électroniques, la capacité d'effectuer leurs propres estimations de rente en utilisant l'outil myOMERS Retirement Income Estimator, enfin, la liberté de s'inscrire au programme de cotisations facultatives supplémentaires.

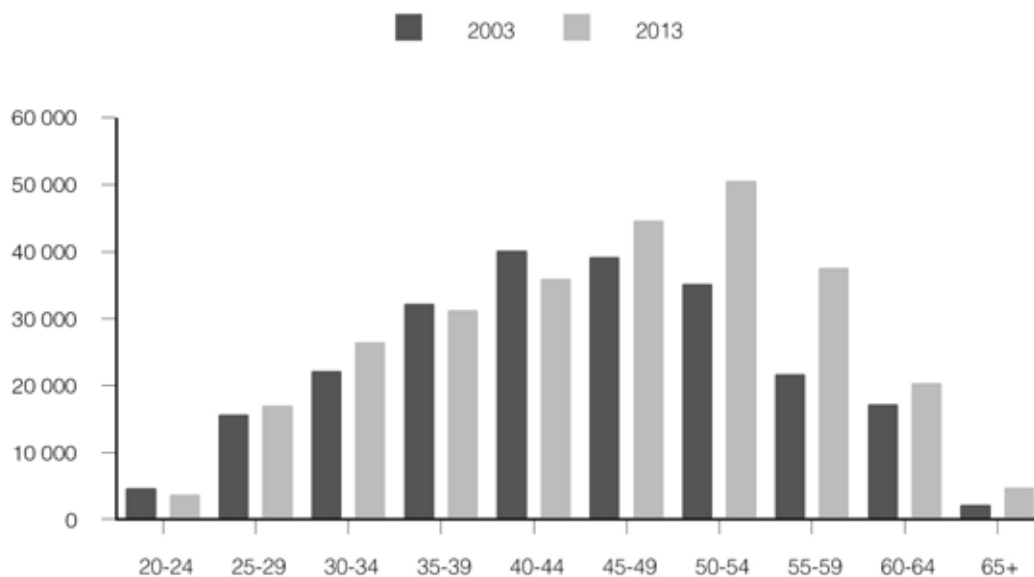
Profil financier

- En 2013, la SAO a recueilli en tout 3 544 millions de dollars (3 143 millions en 2012) en cotisations de la part des participants et des employeurs; nous avons payé à nos retraités et aux survivants des rentes et des prestations d'invalidité s'élevant à 2 437 millions (2 256 millions en 2012).` En outre, lorsque des participants ont demandé un transfert à d'autres régimes de retraite enregistrés, qu'ils ont reçu des prestations de décès ou qu'ils ont choisi de sortir du régime d'OMERS et de renoncer à leurs prestations de retraite mensuelles, des paiements de 467 millions ont été effectués en 2013 (410 millions en 2012).
- En 2013, la SAO a reçu en tout 110 millions de dollars (117 millions en 2012) de la part de participants qui transféraient leurs prestations d'un autre régime de retraite vers le régime d'OMERS, qui rachetaient du service et qui effectuaient d'autres types d'achat de service.
- A la fin de 2013, près de 10 000 participants d'OMERS avaient cotisé à un compte de cotisations facultatives supplémentaires, ce qui a donné une accumulation de fonds (y compris les revenus de placement) de 276 millions (170 millions en 2012).
- En 2013, la rente annuelle moyenne d'un participant nouvellement retraité était d'environ 28 300 de dollars (voir le graphique F de la présente section). Pour tous les participants retraités et leurs survivants, le montant moyen de la rente annuelle était d'environ 19 300 de dollars (18 600 de dollars en 2012).

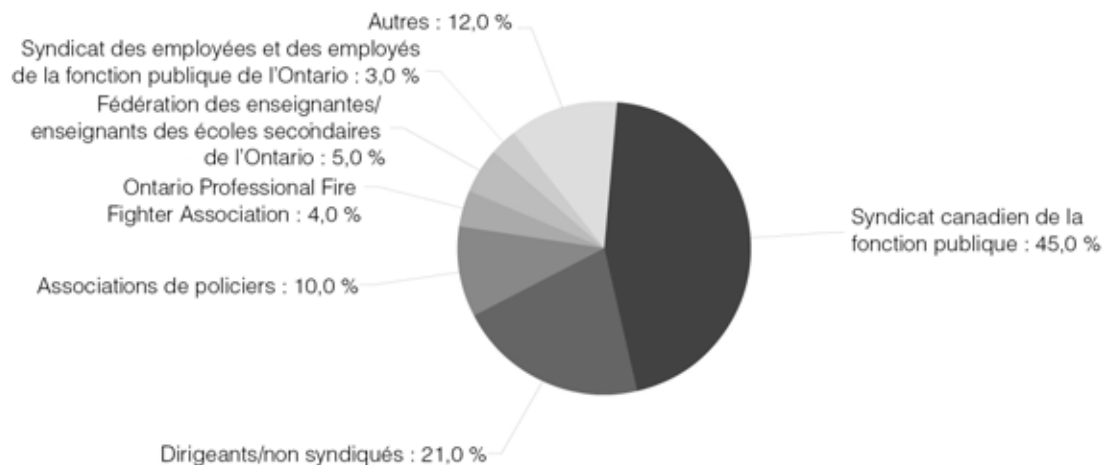
Graphique A – Profil des participants
Au 31 décembre 2013



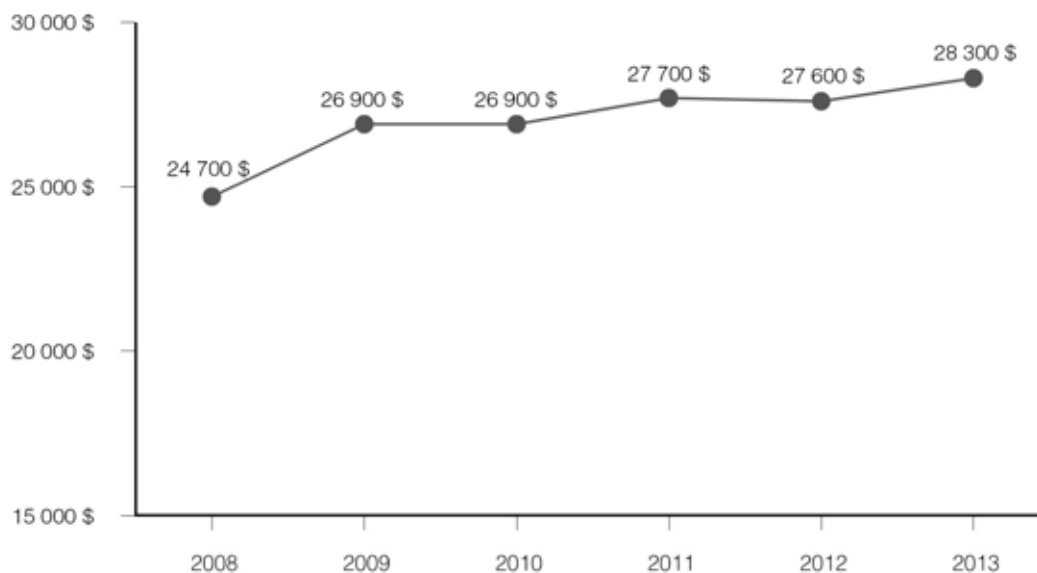
Graphique B – Participants actifs par tranche d'âge
Au 31 décembre



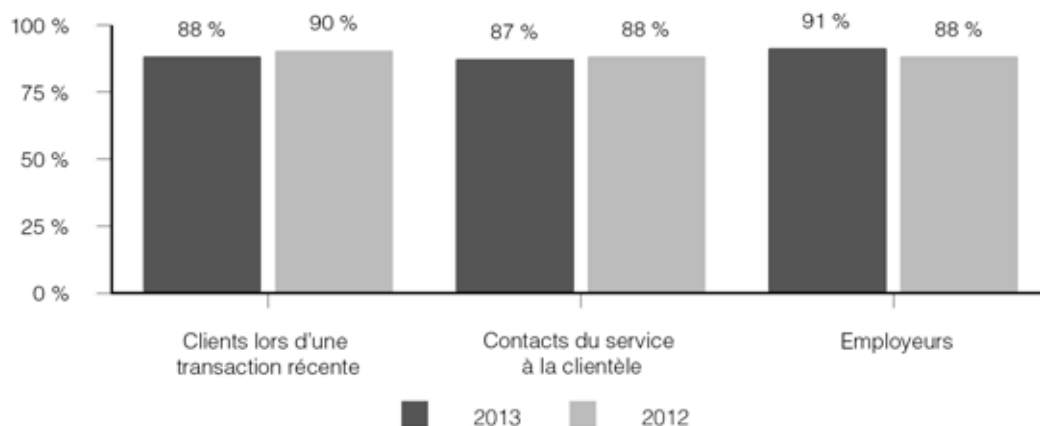
Graphique C – Affiliation des participants actifs
Au 31 décembre 2013



Graphique D – Rente annuelle moyenne des nouveaux participants retraités 2008-2013
Au 31 décembre

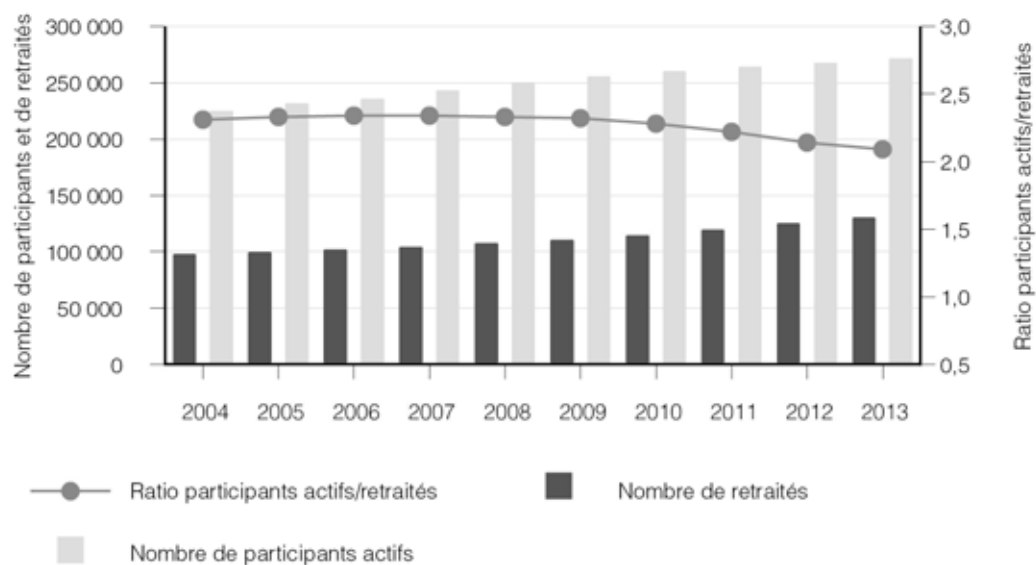


Graphique E – Sondages sur la satisfaction*
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012



* Pourcentage des répondants ayant attribué à OMERS une cote de 4 ou de 5 sur 5 pour l'excellence du service

Graphique F – Augmentation du nombre de retraités et de participants actifs



État du régime

Au 31 décembre 2013, le régime avait réalisé une réduction de 1,3 milliard de dollars du déficit de capitalisation et une diminution du déficit actuariel, qui est passé à 8,6 milliards, comparativement à 9,9 milliards au 31 décembre 2012. La capitalisation du régime s'est également améliorée, à 88,2 pour cent au 31 décembre 2013, par rapport à 85,6 pour cent au 31 décembre 2012.

Le déficit de capitalisation est la différence entre la valeur actuarielle de l'actif net et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime, soit une projection ponctuelle des prestations qui seront versées à chaque participant d'OMERS au cours des 70 ou 80 prochaines années. Ce n'est pas un déficit budgétaire annuel; ces sommes ne sont pas cumulées d'une année à l'autre en une dette croissante. D'une certaine façon, il s'agit de reconnaître longtemps à l'avance un manque de financement qui autrement ne serait pas apparent avant des décennies.

Le déficit de capitalisation n'a pas d'incidence sur notre capacité de payer les prestations de retraite à court ou à moyen terme. Cependant, cette donnée permet au régime de prévoir le manque à gagner et de protéger ses participants. Le régime offre un avenir protégé et donne l'assurance, même à ceux qui commencent à travailler maintenant, que leur retraite est bien gérée et qu'elle sera à leur disposition lorsqu'ils prendront leur retraite.

Lorsqu'ils estiment les obligations de retraite et l'état de la capitalisation à long terme d'OMERS, les actuaires externes de la SAO tiennent compte de nombreux facteurs financiers et démographiques importants. Des marchés incertains peuvent mener à des rendements de placement fluctuants.

Les facteurs financiers sont, entre autres :

- les conditions du marché et les perspectives économiques;
- les tendances salariales des participants;
- le taux d'actualisation;
- le taux d'inflation anticipé;
- la valeur des actifs, compte tenu de l'effet de lissage et de ses répercussions sur les actifs au cours des cinq années précédentes.

Facteurs démographiques, entre autres :

- l'allongement de l'espérance de vie;
- le vieillissement des participants au régime;
- les tendances de la retraite, y compris celles des départs à la retraite anticipée.

État de la capitalisation du régime

Chaque année, des actuaires indépendants déterminent l'état de la capitalisation du régime en comparant la valeur actuarielle des avoirs nets et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées (soit la valeur actuelle estimée de toutes les prestations de retraite que les participants ont accumulées à ce jour). Cette valeur actuelle des prestations acquises est une « cible » qui est utilisée pour évaluer si les avoirs réservés dans la caisse permettront de remplir la promesse de prestations de retraite futures, et ce, en fonction d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Le 31 décembre 2013, l'obligation au titre des prestations de retraite constituées pour tous les participants (y compris les survivants) de la composante prestations déterminées du régime était de 73 004 millions de dollars, comparativement à 69 122 millions un an plus tôt. L'augmentation de 3 882 millions provenait essentiellement des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées et des nouvelles prestations constituées au cours de l'année, facteurs contrebalancés en partie par les prestations versées en 2013, et par l'incidence nette des facteurs économiques réels et des facteurs démographiques du régime qui a été de 283 millions plus favorable par rapport aux prévisions pour 2013 (les chiffres de 2012 étaient de 474 millions moins favorables par rapport aux

prévisions). Pour l'élément CFS du régime, l'obligation au titre des prestations de retraite constituées est égale à l'actif net des CFS.

Aux fins comptables et de capitalisation, le régime présente une position excédentaire ou déficitaire. Aux fins comptables, cette position repose sur la juste valeur de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. En ce qui concerne l'excédent/le déficit de capitalisation, le rendement net des placements supérieur ou inférieur à l'hypothèse actuarielle de rendement net nominal à long terme (c'est-à-dire le taux d'actualisation) est différé et amorti sur cinq ans pour « lisser » les pics et les creux du rendement des placements au cours d'un exercice en raison de la volatilité du marché. Le lissage est une méthode d'usage courant reconnue par les actuaires et les autorités de réglementation des régimes de retraite pour atténuer l'effet des fluctuations à court terme du marché sur la capitalisation des régimes de retraite. L'effet du lissage se traduit sur le rajustement de l'évaluation actuarielle, fondé sur la différence entre le rendement net réel de l'exercice en cours et le taux de rendement actuariel net nominal à long terme (inflation attendue de 2,25 pour cent plus 4,25 pour cent, soit 6,50 pour cent en 2013), qui est reporté et constaté sur cinq ans, et rajusté pour la constatation des montants correspondants des quatre exercices antérieurs.

La juste valeur marchande de l'actif net de l'élément prestations déterminées du régime au 31 décembre 2013 était de 64 704 millions de dollars contre une valeur actuarielle de l'actif net de 64 363 millions de dollars. La différence entre la valeur marchande et la valeur actuarielle correspond au rajustement de l'évaluation actuarielle, qui représente des gains nets non constatés de 341 millions de dollars en date du 31 décembre 2013, et qui seront comptabilisés dans la valeur actuarielle de l'actif net au cours des quatre prochains exercices. Après application du taux de rendement actuariel net nominal à long terme, qui correspond essentiellement à l'intérêt perçu sur les pertes non constatées des exercices antérieurs (comme indiqué en Note 8 des États financiers consolidés du présent rapport annuel) et avant constatation de tout revenu de placement futur supérieur ou inférieur au taux de rendement actuariel net nominal à long terme, l'effet des pertes nettes non constatées sur la position excédentaire/déficitaire du régime selon l'exercice de comptabilisation se présentera comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre	Gains nets/(pertes)
2014	365 \$
2015	(234)
2016	329
2017	(88)

Sur la base de la juste valeur marchande de l'actif net du régime, le déficit en date du 31 décembre 2013 était de 8 300 millions de dollars, contre 8 603 millions de dollars en date du 31 décembre 2012, soit une baisse de 303 millions de dollars. La baisse de la valeur marchande du déficit est principalement imputable aux gains actuariels.

Sur la base de la valeur actuarielle de l'actif net du régime, le déficit de capitalisation s'élevait à 8 641 millions de dollars le 31 décembre 2013 (9 924 millions de dollars en 2012). Le déficit de capitalisation du régime devrait continuer de baisser, en supposant qu'aucune modification ne soit apportée au calendrier actuel des cotisations et aux dispositions relatives aux prestations, et que le régime évolue conformément aux hypothèses actuarielles.

Déficit sur la base de la juste valeur par rapport à la valeur actuarielle de l'actif net

Aux 31 décembre	2013	2012
Juste valeur de l'actif net du régime, à l'exclusion des CFS	64 704 \$	60 519 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	73 004	69 122
Déficit du régime sur la base de la juste valeur de l'actif net	(8 300)	(8 603)
Rajustement de la valeur actuarielle	341	1 321
Déficit du régime sur la base de la valeur actuarielle de l'actif net	(8 641) \$	(9 924) \$

Variations du déficit de capitalisation pendant l'exercice écoulé

Le ratio de capitalisation (valeur actuarielle de l'actif net divisée par l'obligation au titre des prestations de retraite constituées) au 31 décembre 2013 était de 88,2 pour cent, contre 85,6 pour cent un an plus tôt. Le ratio de la valeur marchande de l'actif net au 31 décembre 2013 était de 88,6 pour cent, contre 87,6 pour cent un an plus tôt.

Perspectives de capitalisation

La législation encadrant les rentes exige que les régimes de retraite comme le régime prennent des mesures pour que l'actif des caisses représente 100 pour cent des obligations sur le long terme au fil du temps. OMERS dispose d'une stratégie en trois volets pour que le régime soit de retour à un niveau pleinement capitalisé :

1. une stratégie de placement conçue pour générer des rendements stables et solides sur le long terme, et pour générer des rendements bruts stables de 7 à 11 pour cent par an en moyenne;
2. des hausses des taux de cotisation échelonnées sur trois ans, de 2011 à 2013. Le taux de cotisation et les mesures liées aux prestations sont définis et révisés chaque année par la SP;
3. une réduction des prestations à partir de 2013 touchant uniquement les participants au régime qui cessent leurs fonctions professionnelles avant d'être admissibles à la retraite.

Les taux de cotisation actuels et les dispositions relatives aux prestations (qui reflètent les changements décrits aux points 2. et 3. ci-dessus) restent en vigueur jusqu'à leur révision par la SP.

Tandis que la stratégie de placements de la SAO se focalise sur l'obtention d'un rendement cohérent et fiable sur le long terme, les objectifs à court terme sont de ramener le régime en position excédentaire entre 2021 et 2025. Parallèlement, la SAO continue de surveiller étroitement les pressions exercées sur la capitalisation du régime.

La capitalisation des régimes de retraite se compose de deux éléments : le montant requis pour financer le coût des prestations acquises par les participants actifs relativement à l'exercice en cours, qui correspond à la cotisation d'exercice, et le montant requis pour éliminer tout déficit de capitalisation actuariel ayant fait son apparition. La SAO détermine ces exigences de capitalisation minimales.

Il incombe à la SP d'apporter les changements à la conception du régime et de définir les taux de cotisation au régime pour garantir la justesse du financement, et de fixer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime, sous réserve des exigences réglementaires. Aux termes des règlements provinciaux de l'Ontario, un régime de retraite est tenu de produire un rapport d'évaluation actuarielle au moins une fois tous les trois ans, et il doit alors prendre des mesures pour éliminer les déficits de continuité et de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime en date du 31 décembre 2012 a été déposée auprès de l'autorité de réglementation des régimes de retraite de l'Ontario en 2013 et la prochaine évaluation actuarielle devra être déposée au plus tard le 31 décembre 2015, même si la SP a la possibilité d'accomplir cette formalité avant cette date.

Les cotisations des employeurs équivalent à celles des participants au Régime.

Les hausses temporaires des taux de cotisation présentées en 2010 pour les années 2011 à 2013 ont à présent été pleinement mises en œuvre. Les taux de cotisation de 2014 seront les mêmes que ceux de 2013. Les taux de cotisation des participants ayant atteint l'âge normal de la retraite (« ANR ») de 60 et 65 ans pour 2012, 2013 et 2014 sont présentés dans le tableau qui suit.

	2014	2013	2012
ANR 65 ans			
- Jusqu'au MGAP ⁱ⁾	9.0 %	9.0 %	8,3 %
- Supérieur au MGAP ⁱ⁾	14.6 %	14.6 %	12,8 %
ANR 60 ans			
- Jusqu'au MGAP ⁱ⁾	9.3 %	9.3 %	9,4 %
- Supérieur au MGAP ⁱ⁾	15.9 %	15.9 %	13,9 %

i) Le MGAP correspond au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, tel qu'il a été fixé par l'Agence du revenu du Canada. Pour les années ci-dessus, le MGAP était le suivant : 52 500 \$ en 2014; (51 100 \$ en 2013); (50 100 \$ en 2012)

Hypothèses actuarielles

Lorsqu'il calcule le niveau de capitalisation et la cotisation d'exercice nécessaire pour le versement des prestations des participants actifs, l'actuaire émet plusieurs hypothèses démographiques et économiques à long terme. Les hypothèses démographiques servent à calculer les futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires; elles comprennent des hypothèses portant sur le taux de mortalité, les taux de cessation d'emploi et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est mise à jour périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution des résultats du régime et des attentes relatives aux tendances futures. Les hypothèses économiques relatives au rendement futur des investissements (à savoir, le taux d'actualisation), à l'inflation et aux augmentations de salaire des participants ont un effet tant sur les prestations prévues que sur la valeur actualisée de ces prestations futures. Les principales hypothèses économiques de l'actuaire indépendant de la SAO incluses dans l'évaluation de la capitalisation de continuité et la cotisation d'exercice en date du 31 décembre 2013, qui ont été approuvées par le conseil, sont résumées ci-dessous.

Taux d'inflation

Le régime s'est basé sur un taux d'inflation supposé de 2,25 pour cent par an pour les années à venir dans le calcul des rajustements d'indexation futurs, comme composant du taux d'actualisation nominal pour estimer les éléments de passif et les augmentations de salaire anticipées, en cohérence avec 2012. En cas de variation du taux d'inflation réel par rapport à cette hypothèse, le régime engrangerait des gains (obligation inférieure au titre des prestations de retraite constituées en raison d'une inflation moins élevée que ce qui a été prévu) ou subirait des pertes (obligation supérieure au titre des prestations de retraite constituées en raison d'une inflation plus élevée que ce qui a été prévu).

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement actuariel net nominal à long terme du régime, qui devrait être le même qu'en 2012, à savoir 6,50 pour cent. Ce taux est calculé à partir du taux d'inflation supposé de 2,25 pour cent, et d'un rendement réel net supposé des investissements de 4,25 pour cent, basé sur la répartition stratégique de l'actif à long terme du régime. Une baisse ou une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation réel (les autres hypothèses restant par ailleurs identiques), augmenterait ou diminuerait l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de 5 800 millions de dollars.

L'hypothèse sur le rendement réel net supposé des investissements utilisé en 2013 est la même que celle utilisée pour 2012. Elle inclut une marge de sécurité tenant compte d'éventuels résultats de placement défavorables, de sorte que, à long terme, l'actif du régime ait davantage de chances de dégager des gains actuariels que des pertes actuarielles.

Augmentation des salaires

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées inclut une hypothèse concernant des augmentations futures des salaires des participants actifs. Cette hypothèse recourt à une échelle reposant sur l'âge, qui tient compte des augmentations de productivité ainsi que des augmentations de rémunération liées au mérite et aux promotions. Dans le cas des participants dont l'âge normal de la retraite est de 60 ans, l'hypothèse tient aussi compte des augmentations liées au service. L'augmentation réelle moyenne supposée des salaires (hausse supérieure à l'inflation) pour l'évaluation du 31 décembre 2013 est illustrée ci-dessous et reste identique à celle de 2012 :

	ANR 60 ans		ANR 65 ans	
	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014
Salaire annuel réel moyen	1,4 %	1,9 %	1,1 %	1,6 %

Mortalité

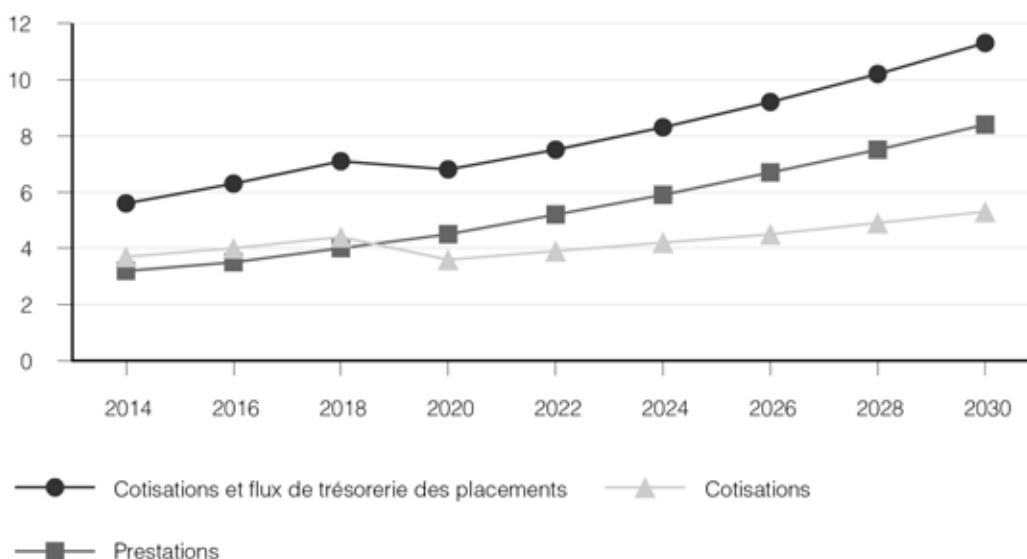
L'Institut canadien des actuaires (ICA) a publié un rapport le 13 février 2014, indiquant que l'espérance de vie des Canadiens avait augmenté. Dans la mesure où les Canadiens vivent plus longtemps, le coût de versement des futures rentes augmentera, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le régime. La SAO procèdera à une étude approfondie en 2014 pour évaluer les résultats réels de mortalité du régime par rapport aux recommandations du rapport de l'ICA. Les conclusions de cette étude détermineront si des rajustements de ses hypothèses de mortalité sont requis, et la manière et la date à laquelle les changements induits auraient une incidence sur le niveau de capitalisation du régime sur la base des recommandations de l'actuaire indépendant de la SAO.

Viabilité des versements des rentes

En ce qui concerne la capacité d'OMERS à verser les rentes chaque mois, le régime est sain et fonctionne correctement. La SAO a élaboré un bilan de bon augure pour la viabilité financière du régime de retraite. En fonction des taux de cotisation, les flux de trésorerie émanant des employeurs et des participants du régime devraient continuer à dépasser les versements des prestations jusqu'en 2020 environ. En étalant les flux de trésorerie des placements attendus sur les cotisations et en supposant que le régime continue de générer un rendement à un taux annuel moyen de 8 pour cent, les flux de trésorerie totaux devraient dépasser les versements des prestations jusqu'à la fin des années 2030, ce qui garantirait des liquidités suffisantes à long terme pour protéger le capital de base du régime de retraite. Par conséquent, les perspectives du régime sont positives et aucune insuffisance de trésorerie n'est à craindre au cours des années à venir.

Flux de trésorerie et versement des prestations

Flux de trésorerie des placements fondés sur un rendement annuel moyen de 8,0 pour cent de l'actif net



En 2013, le régime a terminé l'année avec plus de 129 000 participants à la retraite et survivants bénéficiant des prestations de retraite. Les prestations versées de l'élément prestations déterminées du régime en 2013 étaient de 2 895 millions de dollars, soit une augmentation de 241 millions de dollars par rapport à l'année 2012. Cette hausse est attribuable aux nouveaux départs à la retraite, au rajustement des prestations pour tenir compte de l'inflation, ainsi qu'à une augmentation des prestations de décès et des paiements de la valeur de rachat. Les retraits de l'élément CFS se sont établis à 6 millions de dollars (4 millions de dollars en 2012) et les prestations payées par la CR en 2013 étaient de 9 millions de dollars, soit une baisse de 3 millions de dollars par rapport à 2012.

Les cotisations à l'élément prestations déterminées du régime en 2013 étaient de 3 523 millions de dollars, contre 3 124 millions de dollars en 2012. Cette hausse est imputable à une augmentation du salaire des participants actifs de l'ordre de 1,5 pour cent et à une augmentation des taux de cotisation. Les cotisations à l'élément CFS du Régime étaient de 100 millions de dollars en 2013, contre 67 millions de dollars en 2012. Les cotisations à la CR en 2013 étaient de 21 millions de dollars, soit une hausse de 2 millions de dollars par rapport à 2012.

Convention de retraite du régime de retraite principal d'OMERS

La politique modifiée comptabilisation au décaissement adoptée pour la convention de retraite (CR) prévoit que le versement des prestations courantes aux participants est assuré par les rentrées de fonds provenant des cotisations, les revenus de placement et l'impôt remboursable par l'ARC. L'excédent des cotisations courantes et des revenus de placements par rapport aux prestations versées est cumulé dans une réserve qui servira au versement des prestations futures. Du fait de cette politique de comptabilisation au décaissement modifiée, l'actif du régime restera modeste par rapport à son passif. Une augmentation relativement faible du nombre de cessations d'emploi et de départs à la retraite à des niveaux de revenu plus élevés peut faire augmenter les versements des prestations réelles à verser et faire diminuer les cotisations réelles à recevoir par la CR. Néanmoins, l'actuaire indépendant de la SAO estime que si les cotisations à la CR restent conformes aux prévisions, les entrées de trésorerie annuelles seront suffisantes pour couvrir le versement des prestations et l'actif de la CR continuera d'augmenter, du moins à court terme. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le financement de la CR est géré et surveillé pour veiller à ce que l'actif net actuel de la CR, ainsi que les cotisations et les gains futurs, suffiront à procurer les versements de prestations projetés sur une période de 20 ans suivant la date de chaque évaluation. L'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR est également sensible aux modifications apportées aux hypothèses et aux gains et pertes actuariels.

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées pour la CR est passée de 555 millions de dollars en 2012 à 614 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2013. Cette progression est attribuable aux nouvelles prestations acquises au cours de l'exercice, à l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et aux gains ou pertes actuariels, partiellement compensés par les prestations mensuelles et les paiements forfaitaires effectués au cours de l'exercice. La CR présente un déficit de capitalisation estimé à 513 millions de dollars au 31 décembre 2013, contre un déficit de 477 millions de dollars fin 2012.

Plan stratégique global

Le Plan stratégique global 2013-2017 de la SAO est le fruit de la collaboration entre le conseil et la direction de la SAO. L'objectif du plan stratégique quinquennal de « créer pour les participants et les promoteurs du régime un surplus de richesse » n'a pas été modifié depuis sa création lors du processus de planification stratégique de 2008. Tandis que la stratégie de placement se focalise sur l'obtention d'un rendement cohérent et fiable à long terme, les objectifs à court terme sont de ramener le régime en position excédentaire entre 2021 et 2025.

Le Plan stratégique permet à OMERS de se positionner comme une organisation dynamique qui pense de manière stratégique, encourage l'innovation et est prête à conquérir de nouveaux marchés et à proposer de nouveaux produits présentant des profils de risque et de rendement différents de nos plates-formes de placement principales. Le Plan stratégique englobe les éléments suivants :

- La gouvernance de l'entreprise et la relation entre la haute direction et la supervision du conseil. Le fait d'obtenir le bon équilibre entre direction et gouvernance facilite la concrétisation des initiatives stratégiques clés.
- La structure de l'entreprise et les initiatives progressives visant à atteindre une meilleure efficacité, une productivité accrue et une meilleure gestion des coûts au niveau du siège social, des plates-formes de placement principales et des Services de retraite, et le rôle d'OMERS Strategic Investments en qualité de plate-forme multifonctionnelle pour trouver des occasions en dehors des mandats des plates-formes de placement principales.
- Des innovations en matière de retraite pour rendre la consolidation du régime et la croissance des participants attrayantes aux yeux des autres régimes de retraite, améliorer les caractéristiques démographiques du régime, modérer la hausse des coûts et renforcer l'accès à de nouveaux capitaux.
- Des innovations en matière de placements, en particulier le renforcement de l'accès aux sources de financement tierces qui nous permettent d'investir dans des placements de marché privé de grande ampleur et hautement performants, dans lesquels nous n'investirions pas de notre propre chef pour des raisons de gestion des risques.

D'ici 2017, OMERS prévoit évoluer encore et s'imposer comme une entreprise solide, saine et viable axée sur le secteur des régimes de retraite, avec une nouvelle génération de cadres assumant la direction de l'entreprise. Grâce à la collaboration entre la SAO et le conseil de la SP, OMERS bénéficiera d'une réputation mondiale en termes d'excellence et d'innovation dans le monde de la gouvernance des régimes de retraite, de la gestion des régimes de retraite et de l'investissement dans des caisses de retraite.

La direction continue de penser que les six piliers définis ci-dessous, qui demeurent inchangés depuis le début du processus de planification stratégique amorcé en 2008, nous aideront à concrétiser les idées et ambitions du plan stratégique 2013-2017.

1. Politique de répartition de l'actif

Nous continuons de penser qu'une répartition de l'actif avec une exposition supérieure aux placements sur les marchés privés permet au régime de générer un rendement fort et prévisible, ainsi que des flux de trésorerie constants avec un risque réduit de manière à répondre à ses besoins de capitalisation à long terme. Notre répartition de l'actif cible de placements sur les marchés publics, comme les actions de sociétés ouvertes et les placements productifs d'intérêts, représente 53 pour cent de l'actif net lié aux placements du régime, les 47 pour cent restants représentant une exposition aux placements sur les marchés privés, comme les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers. Cette répartition est influencée par la disponibilité de placements intéressants sur les marchés privés et les mouvements de capitaux entre les marchés publics et privés. Nous plaçons une fourchette discrétionnaire minimale/maximale large sur les répartitions pour offrir une certaine souplesse de réaction aux conditions économiques et du marché des placements.

À la fin de l'année 2013, l'exposition du régime aux placements sur les marchés publics représentait 57,4 pour cent (59,8 pour cent en 2012) de l'actif net lié aux placements et les placements sur les marchés privés représentaient 42,6 pour cent

(40,2 pour cent en 2012) de l'actif net lié aux placements. L'investissement dans les marchés privés est donc en hausse par rapport aux 40,2 pour cent du 31 décembre 2012, en raison des bons rendements produits par les placements sur les marchés privés en 2013. Dans la mesure où les occasions d'investir sur les marchés privés se développent, notre objectif est d'atteindre à long terme 47 pour cent pour les placements sur les marchés privés d'ici 2016.

2. Gestion active et directe de l'actif

La SAO a réalisé d'importants progrès en gérant de manière active une part croissante de ses placements en interne pour améliorer les rendements et réduire les coûts d'investissement. Les principales forces motrices de cette action sont une gestion de plus en plus active et directe des actions de sociétés étrangères cotées en bourse et des actions de sociétés fermées. Notre objectif à long terme est d'avoir 95 pour cent de l'actif global des caisses géré directement. La transition vers la gestion en interne a permis de réaliser une épargne cumulée (après déduction des coûts différentiels de personnel et autres coûts connexes) de 181 millions de dollars. L'actif global des caisses géré en interne était de 88,4 pour cent, contre 88,3 pour cent à la clôture de l'exercice 2012. Cette progression est attribuable aux efforts de mise en œuvre assidus d'OMERS Capital Markets aussi bien que d'OMERS Private Equity.

3. Accès aux capitaux nationaux

Notre stratégie visant à accéder aux capitaux nationaux pour bâtir une base de capitale plus large afin de saisir des occasions de placement attrayantes a été mise en œuvre avec brio sur de multiples plans, et nos initiatives s'intensifient.

OMERS Investment Management (« OIM ») est une plate-forme stratégique créée par OMERS, dont l'objectif principal est de lever des fonds à partir de régimes de retraite et d'autres clients admissibles résidant au Canada. Ces capitaux supplémentaires permettront à OMERS d'augmenter son capital, et ainsi d'acquérir des placements intéressants. OIM propose aux clients admissibles des contrats leur permettant de bénéficier du rendement de placement annuel du régime ou du rendement de placement annuel de l'actif d'OMERS géré par Borealis Infrastructure, Oxford Properties et l'actif géré directement par OMERS Private Equity. En 2013, OIM a conclu des contrats avec trois clients admissibles, pour un total de 524 millions de dollars. Après la clôture de l'exercice, en janvier 2014, OIM a conclu des contrats avec deux autres clients admissibles pour 286 millions de dollars, ce qui représente 810 millions de dollars de capitaux levés à ce jour. Parmi les clients d'OIM figurent des régimes de retraite à prestations déterminées et des fonds de dotation du secteur public dans son ensemble (municipal, provincial et enseignement), ainsi que des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur privé (sociétés ouvertes). OIM examine activement son offre de contrats avec des clients potentiels des quatre coins du Canada et prévoit conclure de nouveaux contrats en 2014.

Depuis sa mise en œuvre en 2011, le programme CFS a permis d'enregistrer plus de 276 millions de dollars (170 millions de dollars en 2012) auprès de quelque 10 000 participants au cours d'une période difficile d'épargne pour les travailleurs payant des cotisations obligatoires plus élevées au régime. Atteindre l'objectif stratégique d'un excédent de capitalisation le plus tôt possible devrait atténuer les pressions exercées sur les taux de cotisation et, au final, encourager un plus grand nombre de participants à épargner pour leur retraite en cotisant au programme CFS. Les rentrées de fonds découlant des CFS devraient se situer entre 600 et 750 millions de dollars d'ici 2017. Dans l'attente de l'introduction des réglementations habilitantes, une expansion éventuelle du programme CFS devrait permettre aux participants à la retraite de bénéficier d'une possibilité de revenu de rente, offrant une solution de rechange intéressante et abordable aux produits de rente classiques à partir de 71 ans.

Nous continuons de suivre les modifications réglementaires apportées à la *Loi sur les régimes de retraite* pour faciliter le transfert des éléments d'actif et augmenter le nombre de participants au régime.

4. Accès aux capitaux étrangers

La SAO continue son programme réussi de levée de capitaux, baptisé GSIA. L'initiative, qui est une première pour un régime de retraite canadien, commence à porter ses fruits et a renforcé la dimension internationale d'OMERS, conformément aux plans stratégiques précédemment approuvés par le conseil de la SAO. Le GSIA a obtenu des engagements jusqu'à concurrence de 3,75 milliards de dollars par trois consortiums japonais, qui seront investis avec la somme de 5 milliards de dollars de la SAO dans des placements dans des infrastructures de grande ampleur en vertu de contrats de services d'actif avec Borealis Infrastructure.

5. Occasions de placements stratégiques

La marque OMERS Worldwide s'est imposée grâce à OSI comme une marque fédératrice internationale pour aider les entités de placement à rechercher des placements à l'échelle mondiale. OSI est une plate-forme de placement multifonctionnelle conçue comme un catalyseur pour explorer, tester et développer de nouvelles initiatives de placement pour enrichir le régime. Nous continuons le processus de création d'une référence mondiale en matière d'investissement, (i) grâce à la sensibilisation du public à nos initiatives GSIA en participant à des conférences commerciales majeures et en nouant des relations avec des entreprises et des chefs de gouvernement, (ii) en constituant un réseau de bureaux dans les centres financiers majeurs, et (iii) en faisant

connaître le capital intellectuel de toute l'entreprise sous la marque OMERS Worldwide via une stratégie proactive de relations avec les médias.

Lancé en 2011, OMERS Ventures collabore avec des sociétés prometteuses à fort potentiel de croissance et offrant d'importantes occasions de marché dans les secteurs des télécommunications, des médias et des technologies. En 2013, OMERS Ventures a réalisé de nouveaux investissements dans six sociétés canadiennes prometteuses, ce qui porte à 19 le nombre de sociétés constituant le portefeuille de placement. L'objectif est de travailler avec des entrepreneurs tout au long du cycle de vie de l'investissement, en renforçant leur valeur et en les aidant à devenir de grandes sociétés.

6. Obstacles à la croissance

La SAO continue de travailler avec les gouvernements provinciaux et fédéraux et d'autres entités relevant du secteur des régimes de retraite au Canada pour mettre un terme aux règles restrictives qui freinent la croissance du régime. Plus particulièrement, la SAO soutient les lois et réglementations qui facilitent la croissance en élargissant la participation au régime et la base de l'actif :

- via la consolidation d'autres régimes de retraite dans le régime;
- en autorisant les employés des entités de placement à participer au régime;
- en veillant à ce qu'OMERS ne soit pas désavantagé en raison du développement d'un cadre de travail pour les régimes de retraite agréés collectifs et de l'instauration d'autres réformes sur les régimes de retraite.

Bien que des progrès aient été réalisés, plusieurs entraves réglementaires et législatives demeurent.

Même si des règlements d'application de la *Loi sur les régimes de retraite* ont été instaurés le 1^{er} janvier 2014 pour préciser les transferts d'actif et les consolidations de régime entre les régimes de retraite, ces nouveaux règlements n'offrent pas une solution complète. L'énoncé économique de l'automne 2013 du gouvernement de l'Ontario a indiqué que les règlements sur les transferts d'actif restants, comme ceux qui devraient régir les initiatives de consolidation des régimes OMERS, seraient présentés ultérieurement.

En ce qui concerne la possibilité de participation des entités de placement OMERS au régime, le projet de loi 135 a amendé la Loi OMERS en 2010 pour permettre la participation de tels groupes. Néanmoins, d'autres mesures législatives ou réglementaires sont nécessaires, et nul ne connaît la date à laquelle ces mesures seront prises. Nous pensons que cette initiative permet à nos équipes d'investissement d'être davantage en phase avec les objectifs globaux du régime.

Gestion des risque

Nous nous engageons à assurer à nos participants la sécurité de leur retraite en investissant dans une large gamme d'actifs, de manière à engranger des rendements supérieurs sans prendre de risque inconsidéré, en cohérence avec notre appétence au risque. La SAO cherche à s'assurer que la valeur de l'actif net de la caisse permette de verser toutes les rentes promises aux participants des régimes de retraite d'OMERS.

Pour un taux de cotisation donné, notre capacité à honorer la promesse en matière de retraite est affectée par deux facteurs :

- les variations de la valeur de notre portefeuille de placement, induites par les changements inhérents aux marchés d'investissement principalement en raison du risque de marché, de crédit et de liquidité;
- les variations de la valeur de l'obligation du régime au titre des prestations de retraite constituées, qui sont induites par des facteurs économiques et démographiques.

La gestion des risques est un élément essentiel de notre stratégie d'entreprise et de placement, car elle permet d'atténuer l'incidence négative des facteurs ci-dessus sur le portefeuille de placement et sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime. Elle est appuyée par notre système de contrôles internes, nos programmes de gestion des risques d'entreprise et de gestion du risque de placement, et nos politiques générales, notamment notre code de déontologie, l'énoncé des pouvoirs de placement (Statement of Investment Authorities) et les énoncés des politiques et procédures de placement (Statements of Investment Policies and Procedures). Nous nous efforçons en permanence d'améliorer nos pratiques de gestion du risque qui fait intervenir notre conseil, la direction et les employés à tous les échelons de l'entreprise. Tous les employés sont tenus de respecter les politiques, les procédures et les normes auxquelles une personne prudente se conformerait dans la gestion des biens d'autrui.

Gestion des risques d'entreprise

La Gestion des risques d'entreprise (« GRE ») est un programme mis en œuvre à l'échelle de l'organisme, qui vise à identifier, évaluer, signaler et surveiller les risques ayant un effet sur la concrétisation des objectifs commerciaux et stratégiques de la SAO.

La SAO gère le risque conformément à son appétence au risque approuvée par le conseil et veille à ce qu'une communication continue soit établie entre le conseil et la direction sur les risques clés ayant un effet sur l'entreprise. Le programme GRE renforce le cadre de gouvernance globale de la SAO en intégrant la sensibilisation au risque et la gestion du risque aux activités commerciales dans toute l'entreprise. Il repose sur les principes suivants :

- Philosophie

L'entreprise acceptera un risque s'il est conforme à son appétence au risque. Nous estimons qu'une approche proactive et systématique en matière de gestion du risque est bénéfique à l'entreprise, dans la mesure où elle dégage de meilleures performances de placement et offre une meilleure image de marque ainsi qu'une réputation rehaussée. Notre approche consiste à gérer et à contrôler le risque plutôt que de l'éviter ou de l'éliminer. Nous croyons aussi que de bonnes pratiques de GRE nous permettent de prendre des risques et des décisions en étant mieux renseignés.

- Culture

L'entreprise favorise l'épanouissement d'une culture d'entreprise dans laquelle la prise de risque est considérée comme étant capitale pour les activités.

- Éducation

L'entreprise promeut des formations et une sensibilisation au risque au profit des membres du conseil de la SAO et des employés.

- Apprentissage

L'entreprise encourage l'examen d'anciens événements pour tirer les leçons du passé en matière de risques.

- Normes

Une méthodologie normalisée de gestion du risque est en vigueur pour favoriser la cohérence en matière d'application des processus d'évaluation du risque, de surveillance et d'élaboration de rapports.

- Prise de risques

Il incombe à l'équipe de la haute direction de l'entreprise d'assumer la responsabilité de la conception du cadre de travail du programme GRE. Pour appuyer cette dernière, la responsabilité de la gestion, de la surveillance et de la communication des risques particuliers est attribuée à des personnes choisies.

- Assurance indépendante

L'entreprise bénéficie d'une assurance indépendante périodique eu égard à la conception et à l'efficacité opérationnelle de ses programmes de gestion du risque et de contrôle interne.

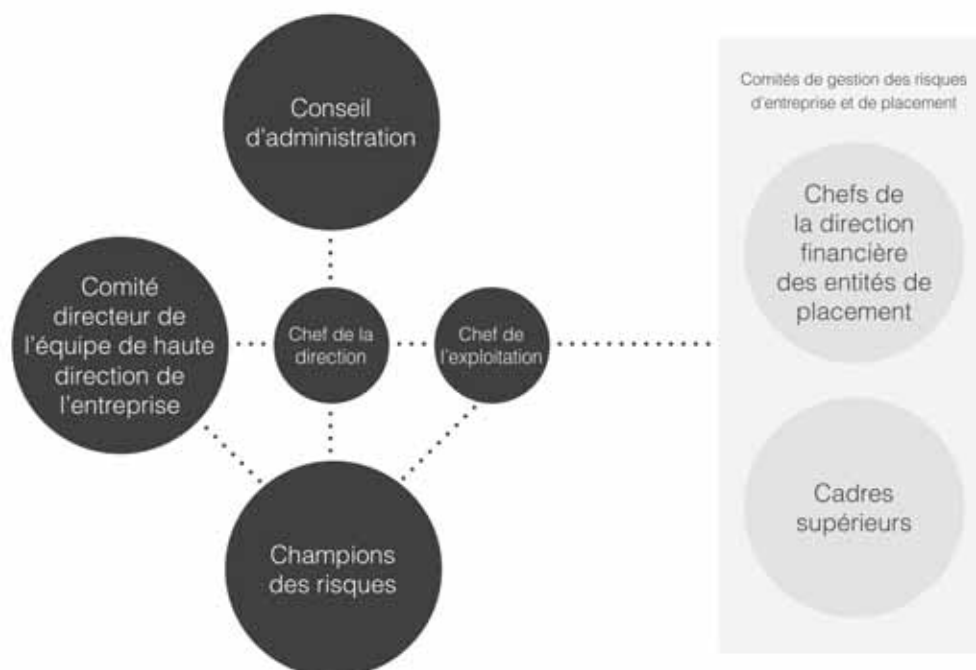
- Intégration

La SAO promeut l'intégration de la gestion du risque dans tous les domaines de ses activités, notamment l'administration des retraites, les opérations d'investissement et la prise de décisions, la planification stratégique et opérationnelle, la communication de l'information financière, et la conception des régimes de rémunération.

Le programme GRE améliore notre cadre de gouvernance globale et notre capacité à : (i) identifier et gérer le risque de manière intégrée ; (ii) appliquer des normes, concepts et politiques constants en matière de risque dans toute l'entreprise; et (iii) transformer le concept d'évaluation et de gestion du risque en composante intégrale et viable des activités commerciales d'OMERS.

Le programme GRE personnalisé de la SAO repose sur le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission Enterprise Risk Management - Integrated Framework. Comme cela est indiqué dans le graphique ci-dessous, le programme est chapeauté par le comité de direction de l'équipe de la haute direction de l'entreprise, présidé par le chef de la direction. Chaque risque a été attribué à un cadre assumant la fonction de champion du risque, qui est en charge de comprendre et d'évaluer le risque, et qui doit communiquer de manière active avec des experts en la matière dans toute l'entreprise. Il existe deux comités sur le risque interfonctionnel et interentreprise qui rassemblent tous les directeurs financiers des entités de placement et la haute direction, en charge de faciliter la transmission de la documentation et des communications des activités sur la gestion du risque à tous les échelons d'OMERS.

Organigramme du programme de gestion des risques d'entreprise de la SAO



La responsabilité de supervision principale pour la gestion du risque revient au conseil de la SAO. Le conseil de la SAO reçoit des rapports annuels et trimestriels sur l'état des risques clés et les plans d'atténuation y afférents, ainsi que l'identification de tout risque nouveau ou émergent.

Dans le cadre du processus GRE annuel, toutes les entités de placement et les domaines fonctionnels sont tenus de procéder à une évaluation des risques pour identifier les risques clés à la concrétisation de leurs objectifs stratégiques et commerciaux respectifs. Outre les évaluations en continu des risques clés, les projets clés et les initiatives stratégiques font également l'objet d'une évaluation rigoureuse des risques pour identifier les lacunes éventuelles et les plans d'action, le cas échéant.

Risques ayant une incidence sur les régimes de retraite d'OMERS

Le programme Gestion des risques d'entreprise a identifié quatre catégories de risques susceptibles d'avoir un effet négatif sur les régimes de retraite d'OMERS :

- les risques liés aux placements (risque de marché, de crédit et de liquidité) qui font partie intégrante des marchés publics et privés;
- un éventail de risques opérationnels (notamment engagement des employés, conduite du personnel, service client et risque de fraude) auxquels nous devons faire face dans le cadre de nos activités commerciales;
- les risques stratégiques inhérents à l'exécution de notre plan à long terme (notamment risque de financement, de stratégie et de planification);
- les risques liés à la législation et à la conformité (notamment risque fiduciaire, réglementaire et contractuel) auxquels nous faisons face en matière de gestion et d'administration des régimes de retraite d'OMERS en vertu des lois du Canada ainsi que les lois et règlements des différents pays au sein desquels nous investissons.

Risque de placement

La SAO gère le risque d'investissement par le biais de son cadre de gestion des risques qui comprend cinq phases :

- identification du risque de placement inhérent à l'actif tant en termes absolus que par rapport aux objectifs et stratégies de chaque portefeuille;
- évaluation du risque de placement de manière cohérente et objective;
- gestion continue du risque de placement avec pour objectif que les rendements soient proportionnels aux risques pris;
- élaboration de rapports et surveillance du risque de placement de manière régulière;
- examen de l'efficacité du cadre de gestion du risque de placement en vue d'améliorer en continu la capacité de la SAO à gérer son risque de placement.

Le régime investit dans une association d'actions de sociétés ouvertes et privées, dans des marchandises, dans des infrastructures, dans des biens immobiliers et dans une large gamme d'instruments productifs d'intérêts dans diverses devises. Le rendement prévu à long terme d'un tel portefeuille de placement permet de définir la cible de capitalisation du régime. Cette stratégie de placement permet de diversifier le portefeuille et contribue à maintenir les taux de cotisation à des niveaux stables et rentables. Les valeurs futures de l'actif et du passif liés aux placements ne sont pas connues avec certitude et évoluent au fil du temps. Le risque de placement tient compte de la possibilité que le rendement de l'actif des caisses soit différent du taux de rendement actuariel supposé à long terme en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement particulier ou par des facteurs touchant tous les investissements négociés sur le marché.

La prise en charge du risque de placement est nécessaire au respect, à un coût raisonnable, de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime. L'objectif de la gestion du risque de placement n'est pas d'atteindre le risque zéro, mais de trouver un équilibre entre les rendements escomptés et les risques devant être pris pour générer ces rendements. De plus, il est généralement accepté que le rendement de placement prévu (positif ou négatif) augmente en fonction du niveau de risque pris. Plus le risque lié à un placement est élevé, plus le rendement prévu (ou la perte possible) pour ce placement est élevé. Le risque de placement n'est ni bon ni mauvais; un certain degré de risque est nécessaire pour générer des rendements suffisants pour maintenir les taux de cotisation stables et rentables. Le conseil de la SAO définit le montant du risque de placement à prendre par le biais (i) de politiques, (ii) de délégations et (iii) de la répartition stratégique de l'actif à long terme.

i) Politiques

Le conseil de la SAO, par le biais notamment de l'énoncé des convictions en matière de placement (Statement of Investment Beliefs) et des énoncés des politiques et procédures de placement (Statements of Investment Policies and Procedures), formule des directives quant à la gestion des placements et à l'administration des caisses de manière cohérente avec les opinions du conseil de la SAO.

ii) Délégations

Chaque année, le conseil de la SAO délègue au chef de la direction certains pouvoirs en matière d'approbation des placements. La politique exposée dans l'énoncé des pouvoirs de placement (Statement of Investment Authorities) définit la délégation des pouvoirs, y compris ceux d'emprunter, de faire des investissements de suivi et de modifier de façon importante ces décisions. Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil de la SAO, le chef de la direction peut en subdéléguer certains, dans les limites fixées, à la haute direction de la SAO ou aux entités de placement.

iii) Répartition stratégique de l'actif à long terme

La SAO a défini un processus de gestion de l'actif et du passif (GAP) essentiel à la définition de la répartition stratégique de l'actif à long terme, qui est supposée générer un taux de rendement réel suffisant pour répondre aux obligations du régime au titre des prestations de retraite constituées à un coût raisonnable et qui est diversifiée entre des catégories d'actif dans le but de réduire la variation des rendements. Le processus GAP surveille et évalue la répartition stratégique de l'actif à long terme de manière continue et prend en compte divers facteurs comme l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et l'environnement économique et de placement. En outre, il intègre des simulations de crise et des scénarios de données et d'hypothèses.

Le processus GAP génère plusieurs autres répartitions de l'actif qui sont évaluées par rapport à la structure du passif du régime de retraite. Le processus GAP sert à identifier la répartition stratégique de l'actif la plus à même de :

- générer un rendement suffisant pour honorer la promesse de versement des retraites;
- générer un surplus de richesse

tout en trouvant un équilibre acceptable entre le risque et le rendement.

Le Conseil de la SAO a effectué sa dernière analyse de l'actif et du passif en octobre 2012 et a confirmé la décision stratégique de continuer à œuvrer en faveur de la répartition stratégique suivante : 53 pour cent de marchés publics et 47 pour cent de marchés privés.

La SAO a recours à des outils d'analyse et d'élaboration de rapports, notamment : politiques à l'échelle de l'organisme et spécifiques aux entités de placement; examen du processus de GAP; évaluations actuarielles; évaluations des risques; plusieurs rapports du conseil et de la direction; processus de diligence raisonnable rigoureux et processus internes de gestion directe de l'actif pour gérer le risque de placement au niveau de l'entreprise et des entités de placement (marchés public et non public).

La SAO s'assure que les placements sont suffisamment diversifiés en termes d'actif, de secteurs d'activités et de zones géographiques, de manière à ce que les différents segments du portefeuille de placements soient exposés à divers risques de placement. Cela réduit la volatilité globale des rendements et protège le portefeuille de placement de l'incidence négative de rendements néfastes dans toute catégorie d'actifs, tout secteur d'activité ou toute région.

Les risques de marché, de crédit et de liquidité sont examinés dans nos états financiers consolidés dans le présent rapport annuel.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte découlant directement ou indirectement d'une erreur opérationnelle due à un dysfonctionnement des processus, des systèmes, des technologies, d'actions du personnel ou attribuable à des événements externes imprévisibles. Notre cadre de politiques et de procédures est conçu pour identifier et gérer les risques opérationnels grâce à la mise en œuvre de contrôles visant l'intégrité des données, le traitement de l'information et la gestion des technologies de l'information. Ces contrôles sont examinés de manière indépendante par le biais d'audits internes et de l'examen annuel de nos contrôles internes sur la communication de l'information financière et les contrôles de présentation de l'information abordés au chapitre Gouvernance du présent rapport annuel.

Risque lié aux personnes

Le risque lié aux personnes est une composante essentielle du risque opérationnel. Nos pratiques en matière de ressources humaines visent à réduire les risques liés aux personnes, y compris la perte de personnel clé. Comme OMERS met en œuvre sa stratégie de gestion directe et rapatrie des actifs gérés par des gestionnaires de fonds externes, la gestion de risque lié aux personnes demeure une priorité pour le conseil et la direction.

Risque lié aux technologies de l'information

Les technologies de l'information et la sécurité des renseignements constituent un élément clé de nos activités commerciales. Presque toutes les composantes de nos activités ont recours aux technologies et à l'information pour soutenir la concrétisation des objectifs stratégiques et commerciaux. Les risques liés aux technologies incluent les risques associés à l'intégrité des données, à la sécurité de l'information et à la disponibilité et capacité des systèmes utilisés. Ces risques sont activement gérés par le biais de politiques et de procédures de sécurité de l'information, de politiques de confidentialité, de programmes de reprise après sinistre et d'un examen annuel des contrôles clés applicatifs et généraux des technologies de l'information.

Risque lié à la continuité des activités

Les activités commerciales peuvent être compromises par des événements internes ou externes imprévisibles, notamment des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Pour gérer ce risque et veiller à la continuité des fonctions commerciales essentielles en cas d'incident lié à la continuité des activités, la SAO et ses entités de placement disposent de plans d'urgence et de continuité des activités en vigueur. Ces plans incluent des installations de secours hors site pour minimiser le temps d'arrêt des activités et diminuer le temps de reprise en cas de catastrophe.

Risque lié aux modèles

Le recours à des modèles complexes joue un rôle majeur dans bon nombre de nos activités commerciales, notamment l'évaluation des placements, l'évaluation des risques et la gestion de l'actif et du passif. Les risques liés aux modèles sont dus à des erreurs de développement, de mise en œuvre ou d'utilisation des modèles. Pour gérer ce type de risque, la SAO et ses entités de placement ont développé et mis en place des systèmes de contrôle interne qui couvrent l'exactitude et l'exhaustivité des données saisies dans les modèles et générées par ces derniers. Ces contrôles sont examinés de manière indépendante par le biais d'audits internes et de l'examen annuel de nos contrôles internes sur la communication de l'information financière. Par ailleurs, les risques liés à la fiabilité de l'information sont évalués dans le cadre du processus annuel d'évaluation des risques de GRE.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque de ne pas atteindre nos objectifs stratégiques à long terme. Le conseil et le chef de la direction gèrent la réalisation de nos objectifs stratégiques en surveillant nos politiques ainsi que la planification et la réalisation de nos objectifs à long terme. Le chef de la direction doit rendre compte au conseil des décisions concernant la gestion courante des régimes de retraite d'OMERS et des caisses, c'est-à-dire la politique de capitalisation, les stratégies de placement et les placements recherchés, les styles de gestion des placements et les résultats d'exploitation. Pour gérer ce risque, nous avons établi un cadre de gouvernance, un processus d'élaboration de la stratégie d'entreprise et des mesures du rendement.

Risque de capitalisation

La capitalisation des régimes de retraite d'OMERS constitue un risque stratégique important. En ce qui concerne la répartition de l'actif ou les méthodologies actuarielles et les processus d'évaluation, des politiques ou des décisions inappropriées peuvent avoir une incidence sur les régimes de retraite d'OMERS. Notre capacité à verser les rentes est non seulement assujettie aux risques de placement, mais également aux risques associés aux hypothèses servant à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime. Les principales hypothèses servant à cette évaluation portent sur les conditions économiques à long terme (inflation, taux de rendement réel des placements et taux des augmentations salariales futures des participants) et les facteurs démographiques touchant les participants (taux de mortalité, d'invalidité, de cessation d'emploi et de retraite anticipée et situation de famille). Le risque se manifeste de deux manières : (i) les conditions réelles du marché et les caractéristiques démographiques des participants peuvent être différentes des hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées; et (ii) des changements imprévisibles relatifs à des hypothèses majeures surviennent.

Afin de gérer ces risques, le conseil nomme un actuaire indépendant pour évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations de retraite constituées en fonction des hypothèses économiques et démographiques recommandées par cet actuaire, examinées par la direction et approuvées par le conseil. La validité de toutes les hypothèses est surveillée chaque année par rapport aux résultats réels, et les hypothèses peuvent être rajustées, le cas échéant.

Risque lié à la législation et à la conformité

Les risques liés à la législation et à la conformité se manifestent en raison de changements ou de non-conformité aux exigences juridiques ou réglementaires au Canada et dans les autres pays où nous faisons affaire et investissons ou d'autres normes éthiques pouvant avoir un effet sur la capacité de la SAO à atteindre ses objectifs. Le conseil et la direction, avec l'aide du service du contentieux (y compris le bureau de la conformité) et d'experts-conseils indépendants, surveillent le respect des obligations juridiques et réglementaires auxquelles est soumise la SAO. Nous avons défini des processus pour nous tenir au de l'évolution de la réglementation pertinente et pour recommander des changements lorsqu'ils sont dans le meilleur intérêt des participants au régime.

Grâce à notre cadre de gouvernance et aux politiques et procédures établies, notamment notre code de déontologie et la politique en matière d'opérations personnelles et les délits d'initiés s'appliquant aux dirigeants et aux employés, nous nous efforçons de veiller à ce que les valeurs et les comportements devant être adoptés soient bien compris et assimilés dans l'ensemble de l'entreprise en vue de minimiser ces risques.

Méthodes comptables critiques

Les états financiers de la SAO sont préparés conformément aux exigences du chapitre 4600, « Régimes de retraite », du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). En ce qui concerne les méthodes comptables qui ne se rapportent pas aux portefeuilles ou aux obligations au titre des prestations de retraite constituées des régimes, la SAO se conforme systématiquement aux exigences des Normes internationales d'information financière (IFRS). La comptabilisation, l'évaluation et la présentation contenues dans les états financiers consolidés de l'exercice 2013 sont conformes aux exigences du chapitre 4600 ou aux exigences des Normes internationales d'information financière (IFRS).

Conformément au chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements sont présentés sur une base non consolidée, même lorsque le placement est dans une entité sur laquelle la SAO exerce un contrôle effectif. Le bénéfice d'exploitation desdites entités est constaté lorsque les intérêts sont acquis, lorsque les dividendes sont déclarés ou lorsque les revenus de location immobilière sont perçus de manière périodique. Le revenu total de placement de la SAO comprend les réévaluations requises pour ajuster la valeur comptable des placements à leur juste valeur.

Conformément au chapitre 4600 et aux Normes internationales d'information financière (IFRS), certaines de nos méthodes comptables exigent des jugements et des estimations subjectifs ou complexes à l'égard de questions intrinsèquement incertaines. Le recours à des estimations et jugements différents pourrait, dans des conditions différentes ou avec des hypothèses différentes, entraîner la constatation de montants sensiblement différents. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de nos estimations et hypothèses s'appliquant aux états financiers consolidés. Des estimations importantes faites dans le cadre des états financiers consolidés visent l'évaluation des placements et celle de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime.

Nous avons pour politique de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur. La juste valeur se définit comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des parties sur le marché à la date d'évaluation. La détermination de la juste valeur exige la prise en compte de nombreux facteurs pour chaque type de placement détenu par les caisses. La juste valeur est basée sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles; elle exclut les coûts de transaction, qui sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. La juste valeur des placements sur les marchés privés qui ne sont pas cotés en bourse est en général fondée sur des évaluations internes ou externes à l'aide de méthodes d'évaluation généralement reconnues. La juste valeur d'un placement acquis sur un marché privé pendant l'exercice en cours, d'un placement dans un actif hors exploitation ou d'un placement dans une entreprise en démarrage peut s'appuyer sur l'évaluation du coût d'acquisition lorsque ce dernier est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur, d'après les événements survenus depuis l'acquisition. La juste valeur des placements dans un fonds d'actions de sociétés fermées est généralement fondée sur l'évaluation fournie par le commandité du fonds, sous réserve de l'information dont dispose la direction des placements de la SAO. Il en découle que la juste valeur des placements sur les marchés privés repose sur des estimations qui sont intrinsèquement incertaines. Nous avons pour politique de faire appel à des évaluateurs agréés indépendants pour l'évaluation des placements importants sur les marchés privés au moins une fois tous les trois ans, ou lorsque l'évaluation change de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice antérieur pour les placements directs sur les marchés privés et par le biais d'états financiers audités annuels pour les placements dans des fonds.

Les hypothèses actuarielles servant au calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées sont le reflet des meilleures estimations de la direction quant aux facteurs économiques futurs comme le taux de rendement nominal des régimes, le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension et le taux d'inflation, et aux facteurs non économiques comme le taux de mortalité et les taux de retrait et de départ à la retraite des participants au régime et à la CR. Ce processus est exécuté par notre équipe qualifiée d'actuaire internes et soutenu par notre actuaire indépendant. Les résultats réels du régime et de la CR peuvent différer de ces estimations. Les différences sont comptabilisées comme des gains ou des pertes actuariels lors d'exercices ultérieurs.

Une synthèse de nos politiques comptables majeures est présentée à la note 2 des états financiers consolidés.

Rapport du comité des ressources humaines

Composition du comité de 2013

John Weatherup (président)	Michael Fenn
David Beatty	George Cooke (membre d'office)
Richard Faber	Rick Miller (membre d'office)

Le rôle du comité des ressources humaines (comité des RH) est d'aider le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance fiduciaire et ses responsabilités connexes : i) en attirant, en motivant et en retenant, au niveau de la haute direction, d'excellents dirigeants qui sont déterminés à respecter l'énoncé de mission, les valeurs fondamentales et les principes de leadership de la SAO, ii) en supervisant un solide processus de gestion de la relève pour le poste de chef de la direction et iii) en supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

Activités du comité des RH au cours de l'exercice 2013 :

- superviser le processus annuel d'évaluation du rendement du chef de la direction;
- faire des recommandations au conseil de la SAO sur la rémunération du chef de la direction;
- dans le cadre du processus de gestion de la relève, examiner les candidatures à la succession du chef de la direction et des membres de l'équipe de haute direction de l'entreprise, y compris la discussion des plans de perfectionnement;
- veiller à la réussite du déroulement du plan de relève pour le poste de chef de la direction, y compris l'annonce du départ à la retraite imminent de Michael Nobrega et de l'entrée en fonction prochaine de Michael Latimer à titre de chef de la direction à partir du 1^{er} avril 2014;
- faire des recommandations au conseil de la SAO concernant un nouveau régime de rémunération totale pour le chef de la direction (en vigueur le 1^{er} avril 2014);
- approuver les primes de rendement accordées et les versements à l'équipe de haute direction de l'entreprise;
- approuver la stratégie de rémunération, la structure des politiques et le nouveau régime de rémunération totale pour l'équipe de haute direction de l'entreprise;
- approuver les changements clés au sein de la direction, y compris le recrutement réussi d'un nouveau chef de la direction;
- examiner les régimes de rémunération et d'avantages sociaux pour s'assurer que des liens stratégiques et des mesures d'atténuation des risques existent à un niveau adéquat;
- approuver l'information concernant la rémunération qui doit paraître dans les documents publics comme le rapport annuel de la SAO.

Conseiller en rémunération indépendant

Afin d'avoir de l'aide pour s'acquitter de ses responsabilités, le comité des RH a recours aux services d'un conseiller en rémunération indépendant, Global Governance Advisors. Global Governance Advisors est engagé directement par le comité des RH, qui lui donne des instructions et dont il relève. En 2013, Global Governance Advisors, dont tout le travail est préautorisé par le comité, n'a fourni à l'organisme aucun service n'ayant pas été autorisé par le conseil.

Au cours de 2013, Global Governance Advisors a fourni les services suivants : i) donner un avis indépendant sur la rémunération des hauts dirigeants de l'équipe de direction (principes de la rémunération, gestion du rendement, groupes de comparaison, positionnement concurrentiel de la rémunération et composition de la rémunération); ii) s'assurer que le comité comprenait et accueillait favorablement le régime de rémunération qui s'applique actuellement à l'équipe de direction; iii) aider et conseiller le comité relativement à toute recommandation émanant de la direction; iv) aider dans le cadre des initiatives de gestion de la relève; v) prêter main-forte pour toute autre demande du comité des RH.

En plus des services annuels que Global Governance Advisors doit fournir, le comité des RH a eu recours aux services de ce conseiller pour : i) examiner, repenser et recommander un nouveau régime de rémunération totale pour le chef de la direction et l'équipe de direction; ii) participer minutieusement au processus de gestion de la relève concernant le chef de la direction de la SAO.

Le comité des RH est le seul à être habilité à approuver le montant des honoraires du conseiller en rémunération indépendant. Les honoraires concernant la rémunération des hauts dirigeants payés à notre conseiller ont augmenté en 2013, ce qui reflète les

services supplémentaires demandés. Le tableau suivant présente les honoraires payés pour les services fournis au cours des deux derniers exercices :

Conseiller	Honoraires concernant la rémunération des hauts dirigeants		Tous les autres honoraires	
	2013	2012	2013	2012
Global Governance Advisors	526 368 \$	291 600 \$	Zéro	Zéro

Composition du comité et réunions

Les membres du comité des RH, qui sont nommés par le conseil de la SAO parmi ses membres, sont indépendants de la direction. Formant un groupe cohésif, ils possèdent des compétences, des connaissances et de l'expérience dans les domaines de la gestion des placements, des rentes de retraite, de l'économie et des politiques publiques, du leadership et de la stratégie concernant les cadres, de la gestion des risques et de la gestion des talents. En 2013, le comité des RH a organisé quatre réunions et une réunion spéciale pour examiner des questions cruciales, conformément à son mandat et à son plan de travail annuel. Sur invitation du président du comité des RH, les membres de la direction, y compris le chef de la direction et le conseiller indépendant du comité, Global Governance Advisors, ont assisté aux réunions. Le comité tient à la fin de chacune de ses réunions une séance à huis clos à laquelle la direction ne peut assister.

Bilan de l'exercice 2013

Dans le but de réaliser nos objectifs de croissance globale, nous continuerons à mettre un accent important sur la qualité de nos employés, afin d'assurer que les équipes nécessaires sont en place pour nous permettre de tenir la promesse en matière de retraite. Nos principes de la rémunération totale et notre culture liant la rémunération au rendement, ainsi que notre investissement dans le perfectionnement du leadership sont des éléments importants qui permettent d'assurer notre capacité à attirer, à retenir et à motiver des gens de talent ayant un rendement élevé.

Gestion des gens de talent et de la relève

Outre la rémunération des hauts dirigeants, le comité des RH est responsable de la supervision de la gestion de la relève et de l'approche globale de perfectionnement de nos dirigeants. En 2013, nous avons consacré du temps et de l'attention à la gestion de la relève pour les postes de chef de la direction et des autres membres de l'équipe de direction. Notre plan d'entreprise pour les employés a été établi en 2011 dans le but de soutenir la réalisation des objectifs établis par notre plan stratégique global. Le plan d'entreprise pour les employés explique comment nous menons à bien notre programme en matière de talents qui met l'accent sur l'acquisition, la motivation, la rétention et le déploiement des gens qui sont chargés de mettre en œuvre notre stratégie. Nous croyons fermement à l'embauche des meilleurs talents, tout en continuant à perfectionner et à promouvoir les talents à l'interne, à tous les échelons.

Afin d'atteindre la croissance prévue pour OMERS au cours des cinq prochaines années, nous aurons besoin d'acquérir et de perfectionner des gens talentueux qui occuperont des postes clés dans l'ensemble de l'organisation. Nous continuons à nous concentrer sur les programmes de perfectionnement des dirigeants afin d'aider nos dirigeants à mieux comprendre les affaires et la stratégie de croissance d'OMERS, ainsi qu'à bâtir et à renforcer leur capacité en tant que dirigeants. En d'autres mots, il s'agit de mettre en pratique nos principes de leadership en montrant ce que cela signifie d'être un dirigeant à OMERS.

Le conseil de la SAO a travaillé en étroite collaboration avec la direction pour élaborer un processus de gestion de la relève complet, conçu pour assurer qu'OMERS se trouve sur la bonne voie pour l'avenir, avec les dirigeants talentueux qu'il lui faut. De plus, notre solide processus de gestion de la relève, auquel participe des hauts dirigeants dans l'ensemble de l'entreprise, offre un excellent aperçu de nos talents à OMERS, tout en soulignant les forces clés et les secteurs de perfectionnement nécessaires pour notre croissance future.

Risque et rémunération

L'évolution continue de notre approche de rémunération soutient notre stratégie en matière de talents visant à attirer, à motiver, à récompenser et à retenir les meilleurs talents. Nos régimes de rémunération coïncident avec nos objectifs d'affaires tout en nous permettant d'offrir une rémunération concurrentielle qui récompense le rendement et qui se distingue dans l'ensemble des marchés.

Nous gardons la conception de nos régimes simple, tout en nous assurant que les régimes reflètent les meilleurs principes de gouvernance. Afin de tenir compte de l'importance de la gestion des risques dans la conception de nos régimes, nous veillons à ce que la considération des risques soit intégrée tout au long de nos processus de rémunération : de la conception à la détermination des réserves de fin d'exercice, en passant par les primes individuelles. L'objectif est d'atteindre un équilibre entre le risque et la récompense pour que les employés soient alignés sur la stratégie de placement à long terme d'OMERS.

Depuis 2011, tous les examens de régimes de rémunération comprennent une évaluation complète des mesures de risque. Au fur et à mesure que les régimes sont repensés, la correction du risque est effectuée, au besoin, ce qui permet au comité des RH de prendre en considération les risques de manière adéquate dans le cadre de la détermination des primes finales. Ce processus permet d'assurer une évaluation indépendante des risques assumés au cours de l'exercice, par rapport au cadre de gestion des risques d'OMERS, en comparaison à l'exercice précédent, ainsi que l'orientation éventuelle des risques au cours des années à venir. En outre, afin d'assurer que la rémunération accordée dans le cadre du régime correspond à l'incidence du risque, le conseil peut, à sa discrétion, retenir les primes de rendement afin de tenir compte d'événements importants imprévus ou inhabituels et à aussi la capacité de récupérer toute prime de rendement accordée en cas d'une importante mauvaise présentation des résultats au cours des trois exercices précédents. Afin d'aligner les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des participants au régime et de favoriser la création de la valeur à long terme, une partie considérable de la rémunération totale est reportée et alignée aux mesures de rendement globales au cours de la période de report.

Rendement de 2013 et rémunération

Pour le calcul de la rémunération, le comité des RH tient compte d'un certain nombre de mesures quantitatives et qualitatives du rendement qui ont été choisies pour leur conformité au plan stratégique global quinquennal d'OMERS. Pour cet exercice, OMERS a réduit son déficit de financement et a continué à renforcer son bilan pendant une année de transition vers une nouvelle stratégie de placement sur les marchés publics afin d'obtenir des rendements plus prévisibles et plus stables à long terme. Le bénéfice total de la caisse reflète un rendement brut de 6,5 %, par rapport à un objectif minimum de rendement brut de 7,0 % pour appairier l'actif au passif à long terme. Des progrès importants ont été réalisés dans le cadre de l'exécution du plan stratégique global quinquennal, notamment les réalisations suivantes : l'augmentation de la proportion des placements d'OMERS qui sont activement gérés à l'interne, l'obtention de capitaux canadiens à travers OMERS Investment Management et le programme de cotisations facultatives supplémentaires, l'obtention de capitaux étrangers supplémentaires à travers Global Strategic Investment Alliance et la poursuite de l'influence exercée sur la réforme de la réglementation pour l'avenir. Le comité pense que les primes de rendement accordées aux hauts dirigeants nommés reflètent adéquatement le rendement global au cours de l'exercice.

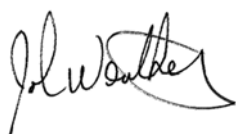
Projections pour 2014 et au-delà

En tant que comité, nous travaillons en vue d'assurer que notre approche envers la rémunération s'harmonise avec les intérêts des participants au régime et les meilleures pratiques qui évoluent. Tandis que nous passons à la prochaine phase de notre stratégie globale et que nous nous tournons vers l'avenir de notre entreprise, nous avons besoin d'un cadre de rémunération qui permettra l'alignement des hauts dirigeants avec la mission de l'entreprise, de sorte à respecter notre promesse en matière de retraite : en récompensant la croissance générée par l'innovation, les placements stratégiques, les acquisitions et le rendement de la caisse. En 2013, le conseil d'administration a approuvé un nouveau régime de rémunération totale pour le chef de la direction et l'équipe de la direction, ce qui rassemble tous nos plus hauts dirigeants au sein d'un seul régime commun à partir de 2014. Dans le cadre d'une approche de rémunération totale, le nouveau régime intègre des caractéristiques exemplaires de gouvernance et veille un à équilibre approprié des mesures, afin d'assurer que les paiements reflètent la situation économique, l'incidence du rendement global de la caisse et l'alignement par rapport aux les participants au régime, étant donné un niveau de risque adéquat.

Aucune augmentation salariale n'a pas été accordée aux employés occupant des postes de dirigeant en 2014. Un budget d'augmentation salariale de 2,8 % a été approuvé à l'échelle de l'organisme, uniquement pour les employés en dessous du niveau de dirigeant.

Conclusion

Nous continuerons à consacrer beaucoup de temps à la question des talents et à assurer qu'OMERS a les dirigeants et les employés qu'il lui faut pour produire des résultats susceptibles d'ajouter de la valeur pour les participants au régime à long terme. Nous sommes certains que notre approche envers la rémunération, qui comprend de solides pratiques de gouvernance, permet de réaliser un bon équilibre entre la rémunération au rendement et le fait d'assurer que les programmes de rémunération n'incitent pas la prise de risques excessifs et également d'attirer et de retenir des dirigeants talentueux. Le comité des RH reste déterminé à être un chef de file de la gouvernance en matière de rémunération dans le secteur des caisses de retraite et continuera de présenter aux participants au régime et aux autres parties prenantes de l'information claire et transparente.



John Weatherup
Président du comité des ressources humaines, 2013

Analyse et discussion de la rémunération

OMERS s'engage à maintenir la transparence auprès de ses parties prenantes en ce qui concerne tous les aspects de son régime de rémunération des hauts dirigeants. Dans le cadre de cet engagement, notre objectif est de fournir de l'information claire, pertinente et adéquate.

La présente section intitulée Analyse et discussion de la rémunération souligne le rendement d'OMERS en 2013, examine de façon détaillée notre régime de rémunération des hauts dirigeants et décrit les primes de rendement accordées aux hauts dirigeants nommés. Les hauts dirigeants nommés sont notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière de la SAO et les trois membres les mieux payés de l'équipe de direction.

Approche en matière de rémunération

OMERS applique résolument une approche liant la rémunération au rendement pour tous les employés, dont les hauts dirigeants. Ces principes favorisent l'exécution du plan stratégique global quinquennal et vont dans le sens de l'engagement à assurer la viabilité de la capitalisation du régime en générant à long terme des rendements corrigés du risque qui sont réalistes.

C'est dans cette optique que les régimes de rémunération totale visent à attirer, à motiver et à retenir des gens ayant un rendement élevé et à les inciter à poursuivre l'objectif global d'OMERS en matière de placement qui est d'obtenir des rendements durables égalant ou dépassant les niveaux exigés à long terme par le régime. OMERS reconnaît qu'un niveau acceptable de risque est nécessaire à l'atteinte de cet objectif, et il incombe au comité des RH de faire en sorte que nos politiques et nos pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessifs. C'est la raison pour laquelle OMERS a adopté un ensemble bien défini de primes de rendement qui correspondent à la stratégie de placement à long terme et aux limites de risque fixées pour les placements, qui sont mesurées par rapport à des niveaux de référence préétablis approuvés par le conseil et que la direction et le personnel connaissent et comprennent.

Principes de rémunération

L'objectif de la stratégie de rémunération est d'attirer, de motiver et de retenir des gens ayant un rendement élevé qui axeront leurs efforts sur la viabilité à long terme du régime et le respect de la promesse en matière de retraite. Pour y parvenir, le régime de rémunération des hauts dirigeants repose sur les principes suivants :

- Alignement sur les intérêts des participants au régime
Faire concorder les intérêts des employés et des hauts dirigeants avec ceux des participants au régime grâce à un régime de rémunération bien structuré.
- Alignement sur la stratégie d'OMERS
Orienter les efforts du personnel vers des cibles critiques de rendement et récompenser les employés ayant un rendement supérieur afin de respecter notre engagement à tenir notre promesse en matière de retraite.
- Rémunération au rendement
Favoriser une culture de rémunération au rendement où il existe une relation claire entre la rémunération et le rendement, en assurant une rémunération différenciée pour récompenser et retenir les meilleurs talents.
- Gestion efficace des risques
Assurer que la structure des régimes de rémunération n'encourage pas la prise de risques excessifs et examiner les régimes régulièrement afin d'assurer qu'ils fonctionnent conformément aux attentes.
- Versement d'une rémunération concurrentielle
Rémunérer les employés en tenant compte des pratiques en usage sur le marché afin d'améliorer la capacité de l'organisme à attirer, à motiver et à retenir des gens de talent ayant un rendement élevé. Pour le calcul de la rémunération totale, le point de référence du rendement au niveau cible est la médiane sur le marché; celui du rendement au niveau supérieur est le 75^e percentile sur le marché.
- Exercice d'une bonne gouvernance
Nous efforcer d'être un chef de file en matière de gouvernance et continuer à examiner et à intégrer des pratiques exemplaires de rémunération dans le secteur qui s'harmonisent avec notre modèle de gouvernance.

Éléments du régime de rémunération des hauts dirigeants

La rémunération des hauts dirigeants pour 2013 s'articule autour de six éléments principaux : le salaire de base, les primes de rendement à court terme, les primes de rendement à long terme, les avantages sociaux, les avantages indirects sous forme d'allocation en espèces et la rente de retraite. Ensemble, ces éléments constituent le régime de rémunération totale destiné à attirer des personnes très qualifiées, à les inciter fortement à aligner leurs efforts sur les objectifs d'OMERS et à les motiver de façon à ce qu'elles fournissent un rendement permettant d'obtenir des résultats durables pour les participants au régime d'OMERS.

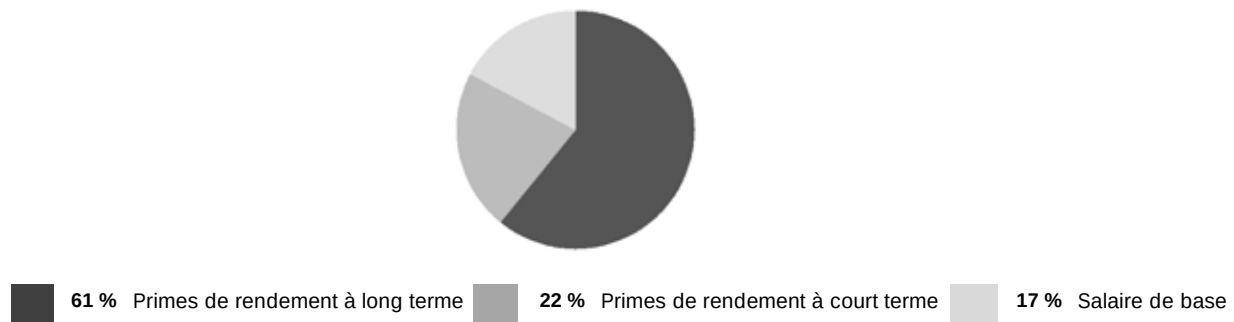
Élément de rémunération	Description du régime
Rémunération fixe	
Salaire de base	Les principes de rémunération visent le paiement de salaires de base concurrentiels qui sont fonction des salaires du groupe de comparaison. Les salaires sont revus au début de chaque exercice et on accorde généralement une augmentation lorsque le haut dirigeant assume de plus grandes responsabilités ou qu'il approfondit ses connaissances et ses compétences ou lorsqu'on assiste à une augmentation importante du niveau de rémunération des postes comparables dans le groupe de comparaison. Le comité des RH évalue et approuve le salaire de base des membres de l'équipe de direction, mais c'est le conseil de la SAO qui approuve le salaire de base du chef de la direction en se fiant à la recommandation du comité des RH.
Régime d'avantages sociaux, d'avantages indirects et de retraite	Au Canada, les employés ont droit à des avantages sociaux qui comprennent des congés annuels, une assurance vie et invalidité, des prestations d'assurance maladie et de soins dentaires, notre programme d'aide au personnel et un régime de retraite. Les membres de l'équipe de direction recevaient aussi des avantages indirects sous forme d'allocation en espèces en 2013. L'équipe de direction ne recevra plus d'avantages indirects sous forme d'allocation en espèces à partir de 2014.
Rémunération au rendement / variable	
Régime de primes de rendement à court terme	Le régime de primes de rendement à court terme (PRCT) a pour but d'attirer, de motiver et de retenir de hauts dirigeants très performants en leur proposant des rémunérations cibles concurrentielles qui sont basées sur le rendement. Il est conçu de manière à aligner la rémunération sur les principaux objectifs stratégiques et de rendement et sur le rendement personnel. Chaque année et lors de l'embauche, d'une promotion ou d'importants changements de responsabilités, le comité des RH réexamine les rémunérations cibles de l'équipe de direction. Au début de chaque exercice, le comité des RH approuve les principaux axes prioritaires, mesures de rendement, pondérations et cibles qui serviront à l'évaluation du rendement. L'élément rendement de l'entreprise est basé sur une carte de pointage comprenant : i) le rendement des placements, ii) le rendement des services de retraite et iii) des objectifs correspondant au plan stratégique global quinquennal d'OMERS. Il y a également un élément individuel qui consiste à évaluer, pour le récompenser, le rendement en matière de leadership dont font preuve les hauts dirigeants lorsqu'il s'agit d'atteindre leurs principaux objectifs de rendement et de satisfaire les attentes générales de leur poste en matière de rendement. L'attribution d'une PRCT au chef de la direction et aux autres hauts dirigeants se détermine de la manière suivante : $\text{PRCT} = \text{Cible du régime de primes de rendement à court terme} \times \left[\begin{array}{c} \text{Rendement en termes de} \\ \text{planification et} \\ \text{d'exécution de} \\ \text{la stratégie} \end{array} + \text{Rendement des placements} + \text{Rendement des services de retraite} + \text{Rendement individuel} \right]$ Les dirigeants des entités de placement reçoivent une PRCT semblable qui est basée sur le rendement de leur entité.
Régime de primes de rendement à long terme	Le régime de primes de rendement à long terme (PRLT) a pour but d'encourager les hauts dirigeants à atteindre un rendement supérieur et soutenu des placements, et de les en récompenser, et de faire concorder leurs intérêts avec ceux des participants au régime. Le régime PRLT récompense le rendement sur plusieurs années afin d'encourager l'atteinte de résultats à long terme qui soient constants. Les primes sont acquises le 31 décembre de la troisième année qui suit la date de leur attribution. L'attribution d'une PRLT au chef de la direction et aux autres hauts dirigeants se détermine de la manière suivante : $\text{PRLT} = \text{Cible du régime de primes de rendement à long terme} \times \left[\begin{array}{c} \text{Rendement des placements} \\ \text{Rendement total pour les marchés publics} + \text{Rendement total pour les marchés privés} \end{array} \right] \times \text{Multiplicateur de rendement absolu de l'ensemble de la caisse d'OMERS}$ Les dirigeants des entités de placement reçoivent une PRLT semblable qui est basée sur le rendement de leur entité.
Régime de rendement à long terme	Le régime de rendement à long terme (RLT) a été conçu pour assurer l'alignement sur le plan stratégique à long terme de l'organisation en récompensant à la fois l'obtention des capitaux de tiers et l'investissement de ces capitaux. L'attribution de primes du régime RLT fait partie de la rémunération concurrentielle globale des hauts dirigeants et elle est approuvée annuellement par le comité des RH. Les primes sont acquises le 31 décembre de la troisième année qui suit la date de leur attribution. Les primes du régime RLT se calculent de la manière suivante : $\text{RLT} = \text{Cible du régime de primes de rendement à long terme} \times \left[\begin{array}{c} \text{Facteur de rendement} \\ \text{Basé sur le capital engagé par des tiers obtenu et le revenu tiré des frais de gestion} \end{array} \right]$

Composition de la rémunération cible

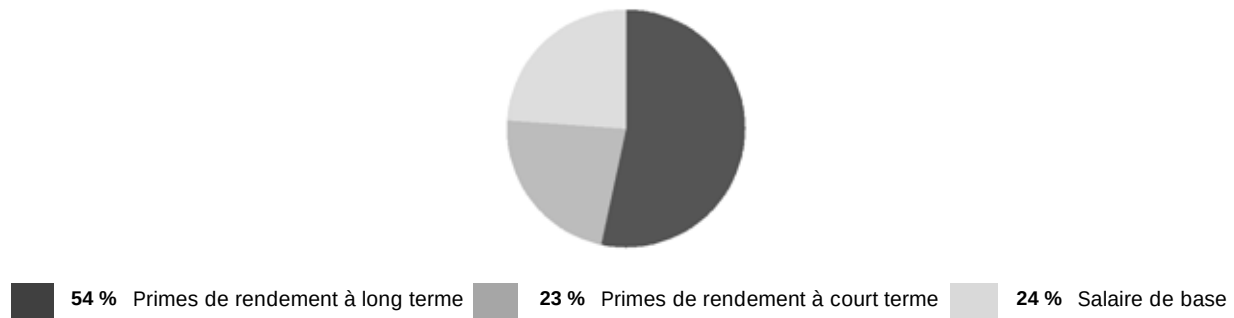
La rémunération totale pour tous les membres de l'équipe de direction, qui s'harmonise avec l'approche de rémunération au rendement d'OMERS, est principalement composée d'une rémunération variable liée au rendement d'OMERS et au rendement de placement des catégories d'actifs.

Les tableaux suivants présentent la composition de la rémunération cible pour le président et chef de la direction et les postes de hauts dirigeants nommés de la SAO (le chef de la direction financière et les trois hauts dirigeants les mieux payés) :

Président et chef de la direction de la SAO



Hauts dirigeants nommés (moyenne)



Groupes de comparaison servant à définir la rémunération concurrentielle

OMERS a déterminé des groupes de comparaison pour ses différents secteurs d'activité afin de définir une rémunération concurrentielle correspondant de près au marché. Le comité des RH réexamine régulièrement ces groupes avant de les approuver. Il privilégie en général les organismes qui recherchent des talents similaires, les organismes propres à un secteur et les organismes ayant des objectifs semblables. OMERS examine le niveau de rémunération des emplois comparables dans ces groupes de comparaison et évalue le rendement relatif et la taille de ces derniers. Chaque exercice, les groupes de comparaison servent de points de référence pour la rémunération de postes dans l'ensemble de l'entreprise. Le tableau suivant rassemble les paramètres généraux qui servent annuellement à déterminer les groupes de comparaison :

Exemples d'organisations	
Fonctions internes de l'entreprise	Organisations sectorielles générales ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard \$
Services de retraite	Caisses de retraite, sociétés de conseil, organisations sectorielles générales ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard \$
Équipes de placement	Sociétés de gestion de placements, comme des caisses de retraite, des sociétés de gestion d'actifs, des banques et des sociétés d'assurances. <i>Des organisations locales pour les emplacements à l'extérieur du Canada.</i>
Oxford Properties	Sociétés immobilières et sociétés de gestion de placements, comme des caisses de retraite, des sociétés de gestion d'actifs et des banques. <i>Des organisations locales pour les emplacements à l'extérieur du Canada.</i>

L'alignement aux principes du Conseil de stabilité financière – pour une gouvernance efficace de la rémunération

Le comité des RH a pris des mesures pour renforcer davantage notre approche en matière de rémunération, particulièrement en énonçant les principes en matière de saines pratiques de rémunération du Conseil de stabilité financière et les normes d'application qui s'y rattachent. Ces principes et ces normes, créés en 2009, ont pour objet d'assurer la gouvernance efficace de la rémunération, l'alignement de la rémunération sur une approche prudente du risque, une supervision efficace et la participation des parties prenantes à la rémunération. Les paragraphes suivants expliquent la manière dont l'approche d'OMERS en matière de rémunération se conforme à ces principes et à ces normes.

Le comité des RH, composé exclusivement de directeurs externes, se réunit régulièrement pour discuter de diverses questions de rémunération et de ressources humaines. Il est chargé d'approuver les régimes et les politiques de rémunération qui s'appliquent à l'équipe de direction, y compris les salaires de base et les primes de rendement. Il approuve la structure des régimes de rémunération de toute l'entreprise en se conformant à un processus formel exhaustif. Au début de chaque exercice, il approuve les mesures, les pondérations et les cibles de rendement. À la fin de l'exercice, c'est une évaluation des résultats qui permet de déterminer le montant des primes.

Les hauts dirigeants reçoivent une rémunération concurrentielle constituée d'un salaire de base, d'une rémunération variable et d'une rémunération différée. La composition de cette rémunération varie selon le poste occupé et le niveau hiérarchique où il se situe, avec une plus forte pondération de la rémunération variable et liée aux risques aux échelons supérieurs. Les versements de PRCT et de PRLT sont calculés en fonction du rendement obtenu, selon des mesures prédéterminées qui ont été approuvées par le comité des RH et, le cas échéant, le niveau de risque pris pour arriver aux résultats obtenus par rapport au cadre de gestion des risques d'OMERS. Les hauts dirigeants reçoivent une proportion considérable de leur rémunération sous forme de PRLT, sous réserve des conditions de rendement et d'acquisition. Tous les régimes de rémunération revus ou conçus après 2010 prévoient un examen approfondi des mesures de risque afin de déterminer leur effet sur la rémunération. Le comité des RH a recours à des mesures objectives aussi bien que subjectives pour déterminer les ajustements de risque. Ces derniers tiennent compte de tous les genres de risque, y compris, sans toutefois s'y limiter, le risque de répartition et de concentration de l'actif, le risque actif, le risque de violation des règlements, le risque opérationnel et le risque lié aux personnes.

OMERS continue d'assurer une gouvernance efficace de la rémunération et l'alignement de la rémunération sur une approche prudente du risque. Le comité des RH tient à rester un chef de file de la gouvernance en matière de rémunération dans le secteur des caisses de retraite canadiennes et continuera de s'efforcer d'améliorer la communication de l'information aux participants au régime et aux autres parties prenantes.

Rendement de 2013 et rémunération

Sous la direction de Michael Nobrega, OMERS continue d'assumer son rôle de chef de file stratégique en offrant des programmes et des services novateurs dans le secteur des régimes de retraite et le milieu des placements. OMERS a réalisé un très bon rendement par rapport aux objectifs de son plan stratégique quinquennal en continuant d'appliquer sa politique de répartition à long terme de l'actif et de déployer des efforts pour accéder à des sources canadiennes et étrangères de capital, de même qu'en décelant les occasions de placements stratégiques et en éliminant les obstacles à sa croissance. Il est question de ces initiatives stratégiques dans le rapport de gestion du présent rapport annuel.

Les services de retraite ont obtenu des résultats solides à leur sondage sur la satisfaction des clients et ont continué à faire des progrès importants en ce qui concerne le fait de répondre aux exigences en constante évolution de l'entreprise et de nos participants. En 2013, les modifications du programme novateur de cotisations facultatives supplémentaires ont été mises en œuvre pour offrir davantage de flexibilité et d'options aux participants au régime. Nous avons également continué à réaliser des progrès considérables en ce qui concerne le réaménagement des systèmes de nos services de retraite, qui nous permettront de nous adapter à la transformation du paysage du secteur des régimes de retraite, de gérer la complexité croissante du régime et de réussir notre migration vers un modèle de service axé sur le client.

Un bon rendement des placements est essentiel pour pouvoir tenir la promesse en matière de retraite qui a été faite aux retraités actuels et futurs, car OMERS doit obtenir un rendement sur ses placements qui est supérieur au taux de rendement calculé selon des hypothèses actuarielles, sans prendre de risque déraisonnable. Au début de chaque exercice, le conseil de la SAO approuve les rendements cibles relatifs aux catégories d'actifs dans lesquelles OMERS investit. Le bénéfice total de la caisse reflète un rendement brut de 6,5 %, par rapport à un objectif minimum de rendement brut de 7,0 % pour appairer l'actif au passif à long terme. À partir de 2013, nos catégories d'actifs sont mesurées par rapport aux rendements nets absolus. OMERS Private Equity, Borealis Infrastructure, OMERS Strategic Investments et Oxford Properties ont tous dépassé les niveaux de rendement prévus. Toutefois, OMERS Capital Markets a obtenu des résultats inférieurs aux résultats ciblés pour cet exercice de transition vers une nouvelle stratégie liée aux marchés publics. Les résultats de chacune des entités sont discutés en détail dans le rapport de gestion du présent rapport annuel.

Rémunération du chef de la direction

La rémunération totale du chef de la direction est basée sur la réalisation d'objectifs de rendement des placements prédéterminés, le rendement des services de retraite et le rendement par rapport au plan stratégique global quinquennal d'OMERS. Au début de l'exercice, le conseil de la SAO et le chef de la direction se mettent d'accord sur des objectifs de rendement clés alignés sur les objectifs stratégiques et financiers d'OMERS. À la fin de l'exercice, le comité des RH évalue le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs et présente son évaluation au conseil de la SAO aux fins d'examen et d'approbation. En 2013, ces objectifs étaient notamment d'obtenir des résultats d'entreprise clés, de mener à bien l'exécution du plan stratégique global quinquennal et d'améliorer la motivation des employés, ainsi que certaines initiatives clés de leadership et de développement de l'organisation. Selon une évaluation du rendement de M. Nobrega par rapport aux priorités de 2013 de ce dernier, il a été déterminé que la réalisation des objectifs de placement était légèrement inférieure à la cible établie, même si la réalisation des objectifs stratégiques était supérieure à la cible établie. Dans l'ensemble, ces résultats donnent un rendement supérieur à la cible établie, bien qu'inférieur au rendement de l'exercice précédent.

Les paiements de M. Nobrega pour 2013 sont composés de son salaire de 2013, en plus des allocations, des primes de rendement à court terme de 2013, des primes de rendement à long terme de 2011 et du régime de rendement à long terme de 2011.

Élément de rémunération	Cible (\$)	Facteur de rendement	Paiement (\$)
Salaire de 2013	515 000 \$	%	515 000 \$
Avantages indirects sous forme d'allocation de 2013	40 000	%	40 000
Primes de rendement à court terme de 2013	643 750	126,6 %	814 988
Primes de rendement à long terme de 2011	1 287 500	106,2 %	1 367 325
Régime de rendement à long terme de 2011	386 250	112,5 %	434 531
Paiements de rémunération totale			3 171 844 \$

Lors de la détermination des paiements de rémunération, le comité des RH s'assure qu'il existe un lien solide entre la rémunération accordée et le rendement réellement réalisé. Pour déterminer les primes de rendement annuelles de M. Nobrega pour 2013, le conseil de la SAO a évalué son rendement par rapport à des objectifs précis convenus par le conseil de la SAO au début de l'exercice. Étant donné les résultats de rendement de 2013, le conseil de la SAO a approuvé le facteur de rendement PRCT de 126,6 %, ce qui donne une attribution de PRCT de 814 988 \$. Pour la PRLT de 2011 qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2013, les mesures de rendement prédéterminées de trois ans ont donné un facteur de rendement de 106,2 % pour la PRLT, qui tient compte des rendements de placement au cours de la période de trois ans. Le régime RLT de 2011 mesurait le rendement par rapport à la croissance des actifs de tiers au cours de la période de trois ans. Le paiement qui en résulte s'élève à 112,5 % de la cible.

Le comité des RH pense que la rémunération attribuée au chef de la direction reflète le rendement réel d'OMERS et continue à mettre l'accent sur les principes de rémunération au rendement d'OMERS.

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau ci-dessous présente l'information sur le salaire, les primes de rendement à court terme, les primes de rendement à long terme, la partie des cotisations de retraite de l'employeur et toute autre rémunération qui a été versée à chaque haut dirigeant nommé ou gagné par lui au cours des trois derniers exercices terminés.

Nom et poste principal	Année	Salaire (\$)	Rémunération incitative autre qu'à base d'actions (\$)			Valeur de la rente de retraite ⁽ⁱ⁾ (\$)	Toute autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
			Régime de primes de rendement à court terme	Régime de primes de rendement à long terme ⁽ⁱ⁾	Régime de rendement à long terme ⁽ⁱ⁾			
Michael Nobrega Président et chef de la direction	2013	515 000 \$	814 988 \$	1 287 500 \$	515 000 \$	128 453 \$	92 608 \$	3 353 549 \$
	2012	515 000 \$	1 044 806 \$	1 287 500 \$	386 250 \$	158 175 \$	95 697 \$	3 487 428 \$
	2011	515 000 \$	777,263 \$	1 287 500 \$	386 250 \$	145 715 \$	95 652 \$	3 207 380 \$
Patrick Crowley Chef de la direction financière	2013	438 000 \$	550 000 \$	547 500 \$	43 800 \$	98 249 \$	28 694 \$	1 706 243 \$
	2012	438 000 \$	613 200 \$	547 500 \$	n/a \$	102 454 \$	28 693 \$	1 729 847 \$
	2011	438 000 \$	600 000 \$	547 500 \$	n/a \$	95 261 \$	29 462 \$	1 710 223 \$
Michael Latimer Vice-président directeur et chef des placements	2013	500 000 \$	900 000 \$	1 250 000 \$	100 000 \$	127 021 \$	101 072 \$	2 978 093 \$
	2012	500 000 \$	1 100 000 \$	1 250 000 \$	n/a \$	149 124 \$	105 422 \$	3 104 546 \$
	2011	500 000 \$	1 000 000 \$	1 250 000 \$	n/a \$	112 009 \$	105 186 \$	2 967 195 \$
Blake Hutcheson Président et chef de la direction, Oxford Properties Group	2013	475 000 \$	950 000 \$	1 025 000 \$	71 250 \$	42 750 \$	97 948 \$	2 661 948 \$
	2012	475 000 \$	950 000 \$	1 025 000 \$	n/a \$	42 750 \$	98 085 \$	2 590 835 \$
	2011	475 000 \$	950 000 \$	1 025 000 \$	n/a \$	42 750 \$	98 066 \$	2 590 816 \$
Michael Rolland Président et chef de la direction, Borealis Infrastructure	2013	438 000 \$	875 000 \$	1 095 000 \$	65 700 \$	n/a \$	72 225 \$	2 545 925 \$
	2012	438 000 \$	830 000 \$	1 095 000 \$	n/a \$	n/a \$	71 531 \$	2 434 531 \$
	2011	438 000 \$	812 769 \$	1 095 000 \$	n/a \$	n/a \$	71 066 \$	2 416 835 \$

i) Les montants indiqués représentent la valeur des primes à leur date d'attribution selon le calendrier civil.

ii) Représente les cotisations de l'employeur au régime et les cotisations de l'employeur aux tiers fournisseurs de régimes de retraite à cotisations déterminées.

Primes de rendement attribuées

Les primes de rendement à long terme sont attribuées au début de l'exercice et versées à la fin de la période d'acquisition. Le tableau suivant présente les PRLT qui n'ont pas encore été versées et les versements les plus récents pour chaque haut dirigeant nommé.

Nom	Année	Type de prime	Valeur cible de la prime (\$)	Valeur maximale de la prime (\$)	Valeur réelle lors du versement (\$)
Michael Nobrega Président et chef de la direction	2013	Régime RLT	515 000 \$	1 030 000 \$	
		Régime PRLT	1 287 500 \$	2 575 000 \$	
	2012	Régime RLT	386 250 \$	772 500 \$	
		Régime PRLT	1 287 500 \$	2 575 000 \$	
	2011	Régime RLT	386 250 \$	772 500 \$	434 531 \$
		Régime PRLT	1 287 500 \$	2 575 000 \$	1 367 325 \$
Patrick Crowley Chef de la direction financière	2013	Régime RLT	43 800 \$	87 600 \$	
		Régime PRLT	547 500 \$	1 095 000 \$	
	2012	Régime PRLT	547 500 \$	1 095 000 \$	
	2011	Régime PRLT	547 500 \$	1 095 000 \$	581 445 \$
Michael Latimer Vice-président directeur et chef des placements	2013	Régime RLT	100 000 \$	200 000 \$	
		Régime PRLT	1 250 000 \$	2 500 000 \$	
	2012	Régime PRLT	1 250 000 \$	2 500 000 \$	
	2011	Régime PRLT	1 250 000 \$	2 500 000 \$	1 327 500 \$
Blake Hutcheson Président et chef de la direction, Oxford Properties Group	2013	Régime RLT	71 250 \$	142 500 \$	
		Régime PRLT	1 025 000 \$	1 691 000 \$	
	2012	Régime PRLT	1 025 000 \$	1 691 000 \$	
	2011	Régime PRLT	1 025 000 \$	1 691 000 \$	1 568 250 \$
Michael Rolland Président et chef de la direction, Borealis Infrastructure	2013	Régime RLT	65 700 \$	131 400 \$	
		Régime PRLT	1 095 000 \$	2 190 000 \$	
	2012	Régime PRLT	1 095 000 \$	2 190 000 \$	
	2011	Régime PRLT	1 095 000 \$	2 190 000 \$	2 014 800 \$

Les primes de rendement à long terme de 2011 qui sont arrivées à échéance à la fin de 2013 ont été versées. Donc, les primes de rendement à long terme qui n'ont pas encore été versées sont celles de 2012 et de 2013. Toutes les primes de rendement à long terme arrivent à échéance et sont acquises le 31 décembre de la troisième année du régime.

Prestations du régime de retraite

Les hauts dirigeants nommés participent à de différents régimes de retraite. La section suivante décrit le régime de retraite d'OMERS auquel participe la majorité des hauts dirigeants nommés.

Hauts dirigeants nommés participants	Michael Nobrega, Patrick Crowley, Michael Latimer
Formule de rente	2 % des gains des « cinq meilleures » années multipliés par les années de service à partir de la date d'embauche (maximum de 35 ans).
Gains des « cinq meilleures » années	La moyenne des gains ouvrant droit à pension des cinq années consécutives pendant lesquelles les revenus étaient les plus élevés, où les gains ouvrant droit à pension sont plafonnés de la façon suivante : - Plafonnement du paiement des primes de rendement : les gains obtenus après 2010 seront plafonnés à 150 % des gains cotisables calculés avant le paiement des primes. - Plafonnement supplémentaire sur les gains cotisables : limite le total des gains cotisables à sept fois le plafond de salaire du RPC (à partir du 1^{er} janvier 2014 pour les participants inscrits le 1^{er} janvier 2014 ou après et à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les participants inscrits avant le 1^{er} janvier 2014).
Âge de la retraite	65
Réduction pour retraite anticipée	Les participants au régime sont également admissibles à une retraite anticipée avec une rente réduite lorsqu'ils atteignent l'âge de 55 ans. Un facteur de réduction de 5 % par année s'appliquera.
Type de régime de retraite	Le régime de retraite d'OMERS prévoit des prestations à vie au participant et 66 2/3 % du montant de la rente sont versés au conjoint survivant après le décès du participant.

Régime de retraite à prestations déterminées

Le tableau ci-dessous présente l'information sur les prestations de retraite estimatives des hauts dirigeants nommés, au 31 décembre 2013.

Nom	Nombre d'années de service décomptées (nbre)	Prestations annuelles payables (\$)		Valeur actuelle à l'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)	Changement lié à la rémunération (\$)	Changement non lié à la rémunération (\$)	Valeur actuelle à la clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Michael Nobrega Président et chef de la direction	6,8	319 706 \$	n/a	3 642 381 \$	154 772 \$	365 207 \$	4 162 360 \$
Patrick Crowley Chef de la direction financière	12,7	169 870 \$	216 181 \$	1 866 980 \$	172 918 \$	219 603 \$	2 259 501 \$
Michael Latimer Vice-président directeur et chef des placements	8,8	212 458 \$	280 291 \$	2 356 741 \$	151 528 \$	280 209 \$	2 788 478 \$

Régime de retraite à cotisations déterminées

Le tableau ci-dessous présente l'information sur les prestations de retraite des hauts dirigeants nommés participant aux systèmes de retraite à cotisations déterminées de l'organisation, au 31 décembre 2013.

Nom	Nom du contrat	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Changement lié à la rémunération (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$)
Blake Hutcheson	DC Plan	77 425 \$	31 845 \$	109 269 \$
Président et chef de la direction, Oxford Properties Group	DC SERP	60 040 \$	23 885 \$	83 925 \$
	Total	137 465 \$	55 729 \$	193 194 \$

Prestations en cas de cessation d'emploi

Pour chaque scénario de cessation d'emploi, le traitement des prestations est régi par les dispositions des divers régimes de primes de rendement, qui sont résumées dans le tableau suivant.

	Régime de primes de rendement à court terme	Régime de primes de rendement à long terme	Régime de rendement à long terme
Démission	Prime perdue	Prime perdue	Prime perdue
Retraite	Droit à une prime partielle, calculée au prorata pour tenir compte de la période d'emploi actif	Droit à une prime partielle, calculée au prorata pour tenir compte de la période d'emploi actif	Droit à une prime intégrale qui arrivera à échéance en temps voulu
Licenciement non motivé	Droit à une prime partielle, calculée au prorata pour tenir compte de la période d'emploi actif	Droit à une prime partielle, calculée au prorata pour tenir compte de la période d'emploi actif	Droit à une prime partielle, calculée au prorata pour tenir compte de la période d'emploi actif
Licenciement motivé	Prime perdue	Prime perdue	Prime perdue

Conclusion

Tous les employés d'OMERS sont déterminés à obtenir à long terme un rendement corrigé du risque approprié, afin de pouvoir tenir la promesse en matière de retraite qui a été faite aux participants au régime. En privilégiant un juste équilibre entre le risque et la récompense, l'approche en matière de rémunération des hauts dirigeants incite ceux-ci à atteindre les objectifs stratégiques d'OMERS en faisant preuve de prudence. Chez OMERS, nous restons fidèles à notre engagement à ce que nos politiques et régimes de rémunération soient conformes à notre stratégie de gestion des talents afin de continuer d'attirer, de motiver et de retenir des personnes très performantes qui, par leurs résultats, créeront de la valeur pour les participants au régime.

Responsabilité de la direction, de l'actuaire et de l'auditeur indépendant

La Société d'administration d'OMERS (la SAO) est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les régimes de retraite d'OMERS) au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la Loi sur OMERS). Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le régime principal ou le régime), qui comprend l'élément prestations déterminés et l'élément cotisations facultatives supplémentaires, la convention de retraite (la CR) associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le régime complémentaire). La SAO est chargée de la gestion des caisses du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les caisses). Au 31 décembre 2013, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

Les états financiers consolidés de la SAO ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la SAO (le conseil de la SAO). La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui de ceux-ci, qui visent à garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées et à assurer que les opérations sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage bien défini des responsabilités, l'obligation de rendre compte du rendement, la communication rapide des politiques et procédures dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel. En outre, le service d'audit interne examine les systèmes de contrôle interne de la SAO afin de s'assurer qu'ils sont appropriés et fonctionnent efficacement.

Le conseil de la SAO est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité d'audit, composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la SAO, aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs internes et externes pour examiner l'étendue et le calendrier de leurs audits respectifs, ainsi que les questions de contrôle interne ou d'information financière portées à son attention et les solutions adoptées. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au conseil de la SAO.

L'actuaire indépendant est nommé par le conseil de la SAO. Sa responsabilité consiste à évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS conformément aux pratiques actuarielles reconnues et à en faire rapport au conseil de la SAO. Le comité des services aux participants aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire indépendant paraissent dans l'opinion actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire indépendant établit la valeur des prestations prévues par les régimes de retraite d'OMERS en utilisant des hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses salariales et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation de la SAO et de celle de ses participants actifs et inactifs, et de ses retraités.

L'auditeur indépendant est nommé lui aussi par le conseil de la SAO. Sa responsabilité consiste à faire rapport au conseil de la SAO sur la question de savoir si, à son avis, l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2013 et 2012 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos à ces dates donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de la SAO conformément aux normes comptables canadiennes s'appliquant aux régimes de retraite. L'auditeur indépendant a pleinement accès à la direction et au comité d'audit pour discuter de toutes les constatations découlant de son audit quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et au caractère adéquat des systèmes de contrôle interne sur lesquels il fonde son audit. Le rapport l'auditeur indique l'étendue de son audit et contient son opinion.

À ma connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important qui est nécessaire pour qu'une déclaration n'induisse pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, à l'égard de la période visée par le présent rapport annuel.

À ma connaissance, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le présent rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de la SAO à la date du présent rapport annuel et pour les périodes visées par le présent rapport annuel.



Michael Nobrega
Président et chef de la direction

Toronto (Ontario)
Le 20 février 2014



Jonathan Simmons
Vice-président directeur et chef des finances

Opinion actuarielle

Nous avons effectué les évaluations actuarielles au 31 décembre 2013 du régime de retraite principal d'OMERS (le régime principal) et de la convention de retraite (la CR) administrés par la Société d'administration d'OMERS (la SAO). Le régime principal se compose d'un élément prestations déterminées et d'un élément cotisations facultatives supplémentaires (les CFS). Ces évaluations ont pour but de donner une image fidèle du niveau de capitalisation actuarielle du régime principal et de la CR au 31 décembre 2013 en vue de sa présentation dans le présent rapport annuel, conformément au chapitre 4600 de la Partie IV du Manuel de comptables professionnels agréés du Canada.

Les résultats de l'évaluation actuarielle du régime principal ont révélé un passif actuariel sur une base de continuité de 73 280 millions de dollars relativement aux prestations constituées pour les services rendus jusqu'au 31 décembre 2013 (composé de 73 004 millions de dollars relativement à l'élément prestations déterminées et de 276 millions de dollars relativement à l'élément CFS). À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 64 639 millions de dollars (composé de 64 363 millions de dollars relativement à l'élément prestations déterminées et de 276 millions de dollars relativement à l'élément CFS), ce qui indique un déficit actuariel sur une base de continuité de 8 641 millions de dollars. Il faudra surveiller si les taux de cotisation du régime principal demeurent suffisants pour faire en sorte que les cotisations futures ainsi que l'actif du régime principal et le revenu futur de placement qu'il rapporte suffisent au service de ses prestations futures.

La CR fournit les prestations de retraite en excédent des prestations maximales prévues par le régime principal. La CR n'est pas pleinement précapitalisée. Le déficit actuariel relatif aux prestations constituées pour les services rendus jusqu'au 31 décembre 2013 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime principal, sauf que le taux d'actualisation est ajusté pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent relatif à la CR), net de l'actif de la CR, s'élevait à 513 millions de dollars. Les cotisations, basées sur le taux de cotisation du régime principal à la tranche supérieure, sont payables à la CR et calculées sur les gains excédant un seuil de gains défini. La capitalisation de la CR est assurée selon une comptabilisation au décaissement modifiée et surveillée afin de faire en sorte que la caisse dispose en tout temps d'actifs suffisants pour assurer le versement des prestations projetées au cours de la période de 20 ans suivant la date de chaque évaluation.

Les évaluations actuarielles du régime principal et de la CR au 31 décembre 2013 ont été effectuées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des données sur les participants au 1^{er} décembre 2013 et des données financières au 31 décembre 2013 fournies par la SAO. Les données sur les participants en date du 1^{er} décembre 2013 ont été ajustées, entre autres, en fonction des éléments suivants :

- l'augmentation réelle en fonction de l'inflation des rentes versées et des versements de rentes différées au 1^{er} janvier 2014;
- le taux d'accumulation estimatif des années de service décomptées en 2013;
- les gains estimés pour 2013.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis,

- les données sur les participants sont satisfaisantes et fiables pour les besoins des évaluations;
- les hypothèses retenues, qui ont été formulées en tenant compte de la politique de capitalisation du régime principal et du remboursement d'impôt prévu par la CR, conviennent pour les évaluations;
- les méthodes d'évaluation utilisées pour les évaluations sont appropriées.

L'évolution future du régime principal et de la CR pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations des régimes.

Nous avons effectué les évaluations et formulé notre opinion conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues du Canada.

Le tout respectueusement soumis,

Towers Watson Canada Inc.



Ian Markham
Fellow, Institut canadien des actuaires
Toronto (Ontario)
Le 20 février 2014



Philip A. Morse
Fellow, Institut canadien des actuaires

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de la Société d'administration d'OMERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'administration d'OMERS et de ses filiales, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2013 et 2012, et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'administration d'OMERS aux 31 décembre 2013 et 2012 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 20 février 2014

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre (en million de dollars canadiens)

2013

2012

Actif net disponible pour le service des prestations

Actif

Placements (note 3)	82 053 \$	72 355 \$
Autres actifs détenus sous forme de placements (notes 3 et 5)	401	366
Dérivés et opérations en cours (note 3)	343	487
Cotisations à recevoir		
Employeurs	143	121
Participants	143	121
Autres éléments d'actif	98	79
Total de l'actif	83 181	73 529

Passif

Passifs relatifs aux placements (notes 3 et 6)	15 604	11 249
Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles (note 7)	1 524	905
Dérivés et opérations en cours (note 3)	859	492
Autres éléments de passif	113	116
Total du passif	18 100	12 762

Actif net disponible pour le service des prestations

65 081 \$ 60 767 \$

Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit

Régime principal (note 8)

Élément prestations déterminées

Obligation au titre des prestations de retraite constituées	73 004 \$	69 122 \$
Déficit		
Déficit de capitalisation	(8 641)	(9 924)
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	341	1 321
	(8 300)	(8 603)
	64 704	60 519

Élément cotisations facultatives supplémentaires – obligation au titre des prestations de retraite constituées

276 170

64 980 60 689

Convention de retraite (note 9)

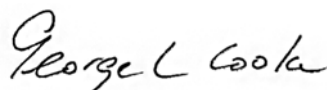
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	614	555
Déficit	(513)	(477)
	101	78

Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit

65 081 \$ 60 767 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Signatures au nom du conseil de la Société d'administration d'OMERS


George Cooke
Président du conseil de la SAO

Monty Baker
Président du comité d'audit

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	2013	2012
Variations attribuables aux activités de placement (note 10)		
Revenu de placement	2 225 \$	2 352 \$
Variations des justes valeurs des actifs détenus sous forme de placements et des passifs liés aux placements	1 775	3 192
Frais de gestion des placements (note 14 b))	(266)	(265)
Revenu attribué aux termes d'ententes contractuelles	(97)	(79)
Total des variations attribuables aux activités de placement	3 637	5 200
Variations attribuables aux activités des régimes de retraite		
Cotisations (note 12)		
Employeurs	1 726	1 523
Participants	1 787	1 580
Transferts à partir d'autres régimes	31	40
Cotisations facultatives supplémentaires	100	67
Total des cotisations reçues	3 644	3 210
Prestations (note 13)		
Versements	(2 703)	(2 485)
Transferts vers d'autres régimes	(207)	(185)
Total des prestations versées	(2 910)	(2 670)
Frais d'administration des régimes de retraite (note 14 a))	(57)	(56)
Total des variations attribuables aux activités des régimes de retraite	677	484
Total de l'augmentation	4 314	5 684
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	60 767	55 083
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	65 081 \$	60 767 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2013

2012

Régime de retraite principal d'OMERS (note 8)

Élément prestations déterminées

Obligation au titre des prestations de retraite constituées au début de l'exercice	69 122 \$	64 548 \$
Intérêt couru sur les prestations	4 483	4 193
Prestations constituées	2 577	2 561
Prestations versées (note 13)	(2 895)	(2 654)
(Gains actuariels)/pertes actuarielles	(283)	474
Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice	73 004	69 122

Élément cotisations facultatives supplémentaires

Obligation au titre des cotisations facultatives supplémentaires au début de l'exercice	170	94
Cotisations (note 12)	100	67
Retraits (note 13)	(6)	(4)
Revenu net de placement affecté	12	13
Obligation au titre des cotisations facultatives supplémentaires à la clôture de l'exercice	276	170

Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice

73 280 \$	69 292 \$
-----------	-----------

Convention de retraite (note 9)

Obligation au titre des prestations de retraite constituées au début de l'exercice	555 \$	504 \$
Intérêt couru sur les prestations	18	16
Prestations constituées	24	24
Prestations versées (note 13)	(9)	(12)
(Gains actuariels)/pertes actuarielles	26	34
Variation des provisions de la CR	—	(11)
Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice	614 \$	555 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Notes annexes

NOTE 1

Description des régimes administrés par la Société d'administration d'OMERS

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SAO est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS et le fiduciaire des caisses de retraite. Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime » ou le « régime principal »), la convention de retraite pour le régime (la « CR ») et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). En tant que fiduciaire de la caisse du régime, la SAO détient le titre juridique de l'actif des caisses de retraite tandis que les bénéficiaires de la fiducie sont surtout les participants au régime. La SAO est chargée de l'administration des régimes et de l'investissement des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »), conformément à la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* (la « LRR »), à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « LIR ») et à la Loi sur OMERS. Selon la Loi sur OMERS, la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS.

Les obligations au titre des prestations de retraite constituées des régimes de retraite d'OMERS ne peuvent pas être financées par l'actif des deux autres régimes de retraite d'OMERS. Au 31 décembre 2013, le régime complémentaire ne comptait aucun participant (aucun participant au 31 décembre 2012).

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime est un régime de retraite interentreprises conjoint créé en 1962 par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Le régime est régi par la Loi sur OMERS, la LRR, la LIR et les autres lois applicables. Les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime sont énoncées dans le texte du régime. Le régime se compose d'un élément prestations déterminées et d'un élément cotisations facultatives supplémentaires (les « CFS »).

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») et de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») sous le numéro 0345983.

L'élément prestations déterminées du régime principal a les caractéristiques suivantes :

- a) Capitalisation – L'élément prestations déterminées du régime principal est capitalisé par des cotisations versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs, ainsi que par les revenus de placement de l'actif du régime. La SAO détermine les exigences réglementaires en matière de capitalisation minimale conformément à la LIR et à la LRR. Les taux de cotisation réels sont fixés par la SP.
- b) Rentes de retraite – L'âge normal de la retraite (l'« ANR ») est de 65 ans pour tous les participants au régime, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normales se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de deux pour cent de la rémunération annuelle moyenne de ses soixante mois consécutifs les mieux payés. Les prestations du régime sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada à l'âge de 65 ans. Les prestations de retraite anticipée sont versées à compter de l'âge de 55 ans aux participants dont l'ANR est de 65 ans et à compter de l'âge de 50 ans aux participants dont l'ANR est de 60 ans.
- c) Prestations de décès – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant, aux enfants à charge admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession au décès d'un participant. En fonction des conditions d'admissibilité, les prestations peuvent être payées sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.

- d) Retraits et transferts du régime – Sous réserve des dispositions d'immobilisation, les participants dont l'emploi prend fin avant l'admissibilité à la retraite peuvent retirer du régime, en une somme unique, la valeur équivalente des prestations auxquelles ils ont droit ou la transférer à un autre instrument d'épargne-retraite.
- e) Indexation des rentes de retraite – Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un rajustement annuel égal à 100 pour cent de l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») par rapport à la moyenne de l'année précédente. Ce rajustement est limité à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC moyen dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.
- f) Rentes d'invalidité – Les participants qui deviennent totalement invalides, au sens du régime, ont droit à une rente d'invalidité, quel que soit leur âge. Le calcul de cette rente se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de la rémunération annuelle moyenne de ses soixante mois consécutifs les mieux payés, comme pour les prestations de retraite normales. En règle générale, les rentes d'invalidité se poursuivent jusqu'à la date normale de retraite.
- g) Impôt sur le revenu – Le régime est un régime de pension agréé au sens de la LIR et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçus ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les résultats de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure ou en biens immobiliers peuvent être imposables.

L'élément CFS du régime permet aux participants d'effectuer des cotisations facultatives supplémentaires pour lesquelles ils bénéficient du rendement de placement net du régime. Pour l'élément CFS du régime, le seul passif du régime correspond aux CFS des participants, plus ou moins le revenu net ou la perte nette de placement de l'élément prestations déterminées du régime.

Les fonds d'un compte de CFS peuvent être entièrement retirés lorsque le participant prend sa retraite ou quitte son employeur d'OMERS (sous réserve de toute exigence en matière d'immobilisation). Cependant, pendant que le participant est actif, les retraits sont limités à un maximum de 20 pour cent du solde de clôture de l'exercice précédent, sous réserve d'un minimum de 500 \$. En outre, les retraits ne sont autorisés que du 1^{er} mars au 30 avril de chaque année.

Convention de retraite pour le régime de retraite principal d'OMERS

La CR est une entente qui prévoit le versement de prestations de retraite aux employés dont la rémunération est supérieure au montant qui génère la rente maximale permise par la LIR à l'égard des années de service postérieures à 1991. C'est un contrat de fiducie distinct qui n'est pas régi par la LRR et la CR n'est pas un régime de pension agréé en vertu de la LIR. La CR est régie par la Loi sur OMERS, la LIR et les autres lois applicables, et est capitalisée par des cotisations versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs, et par le revenu de placement de la caisse de la CR. Les cotisations actuelles et futures sont déterminées de manière à ce que la caisse actuelle de la CR et les revenus de placement futurs soient suffisants pour verser les prestations prévues pendant les 20 années qui suivent chaque date d'évaluation actuarielle. L'actif net de la CR qui est disponible pour le service des prestations fait l'objet de placements et est comptabilisé séparément de ceux du régime et du régime complémentaire, et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR fait l'objet d'une évaluation qui est distincte des obligations au titre des prestations de retraite constituées du régime et du régime complémentaire.

Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises conjoint au financement distinct qui offre des prestations complémentaires à celles du régime aux participants qui sont des policiers, des pompiers et des auxiliaires médicaux. Le régime complémentaire est régi par la Loi sur OMERS, la LRR, la LIR et les autres lois applicables. Les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime complémentaire sont énoncées dans le texte du régime complémentaire. Le régime complémentaire est enregistré auprès de la CSFO et de l'ARC sous le numéro 1175892.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées qui est financé à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs et par les revenus de placement de l'actif du régime complémentaire. Les taux de cotisation sont fixés par la SP. La participation au régime complémentaire entre en vigueur uniquement à compter de l'entente entre un groupe d'employés et un employeur. Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, le régime complémentaire ne possédait aucun actif ni aucun participant.

Ni le régime ni la CR ne sont autorisés à payer les coûts du régime complémentaire. Par conséquent, jusqu'au 31 mars 2018, à moins que le régime complémentaire ne dispose de fonds suffisants provenant des cotisations, les coûts administratifs du régime complémentaire, le cas échéant, seront financés par une subvention de démarrage du gouvernement de l'Ontario.

NOTE 2

Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

La SAO se conforme aux exigences du chapitre 4600, « Régimes de retraite », du Manuel de comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), lequel constitue la base des normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. La constatation et la mesure des éléments d'actif et de passif de la SAO sont conformes aux exigences du chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada. Pour les méthodes comptables ne concernant pas son portefeuille de placement ou ses obligations au titre des prestations de retraite constituées, la SAO se conforme aux exigences des Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Les présents états financiers consolidés comprennent l'état de la situation financière, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de la SAO et des régimes de retraite d'OMERS. Les placements sont gérés par les entités suivantes : OMERS Capital Markets (qui est principalement responsable des placements en actions de sociétés ouvertes et en titres productifs d'intérêts, ainsi que dans des hypothèques commerciales et des placements en titres de créance privées); OMERS Private Equity (qui gère les placements en actions de sociétés fermées); Borealis Infrastructure (qui gère les placements en infrastructure); Oxford Properties Group (qui s'occupe de la gestion des biens immobiliers); et OMERS Strategic Investments (qui gère les placements stratégiques dans toutes les catégories d'actifs) (collectivement, les « entités de placement »). Conformément au chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada, les états financiers consolidés présentent l'actif et le passif des entités de placement sur une base consolidée et la juste valeur des placements sur une base non consolidée, même lorsque la SAO exerce un contrôle effectif sur l'exploitation de ce placement.

Les soldes et opérations intersociétés entre la SAO et les entités de placement de la SAO sont éliminés lors de la consolidation.

Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice écoulé.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction de la SAO (la « direction ») ait recours à des jugements, à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, des produits et charges, des obligations au titre des prestations constituées et des informations connexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les aspects à l'égard desquels des estimations et jugements importants ont été faits comprennent la détermination de la juste valeur des instruments financiers, détaillée à la note 3 – Placements, et la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées, détaillée à la note 8 – Régime de retraite principal d'OMERS, et à la note 9 – Convention de retraite.

Placements

Les placements des caisses sont répartis entre les principales catégories d'actifs suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes, de marchandises, de dérivés et de placements productifs d'intérêts, tels que les bons du Trésor, les obligations, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété des placements sont transférés. Les ventes et les achats de placements négociés en bourse sont constatés à la date de négociation.

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation. Les cours de clôture du marché dans un marché actif, s'il en existe un, constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. La juste valeur est déterminée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

La juste valeur peut être évaluée selon un indice de marché, des données de marché observables ou au moyen de techniques et de modèles d'évaluation utilisant des hypothèses fondées sur des données de marché non observables. Lorsqu'un actif détenu sous forme de placement n'est pas coté sur un marché actif public, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée annuellement par la direction pour établir la juste valeur. Les techniques d'évaluation utilisées sont notamment : la valeur actualisée des flux de trésorerie, le ratio cours/bénéfice, les taux du marché en vigueur pour des instruments qui présentent des caractéristiques semblables ou d'autres modèles d'établissement de prix, le cas échéant. Dans ces cas, il peut y avoir des écarts importants de la juste valeur lorsque diverses hypothèses sont utilisées. Des évaluateurs externes indépendants et agréés procèdent à l'examen des évaluations faites par la direction afin de déterminer le caractère raisonnable des évaluations de

chaque placement important sur les marchés privés au moins une fois tous les trois ans ou pendant tout exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de quinze pour cent par rapport à l'exercice précédent.

L'écart entre la valeur d'un actif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée des placements correspond à l'évolution de la juste valeur rajustée pour tenir compte des flux de trésorerie constatés pendant l'exercice, et elle est constatée dans les variations attribuables aux activités de placement de l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Revenu ou perte de placement

Le revenu ou la perte de placement comprend les intérêts courus, les dividendes et le revenu de location immobilière. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée nécessaire au rajustement des placements à leur juste valeur, sont ajoutés au revenu de placement pour arriver au revenu total de placement présenté à la note 10, Revenu net (perte nette) de placement.

Le revenu est constaté lorsque les intérêts et le revenu de location immobilière sont gagnés, lorsque les dividendes ou les distributions sont déclarés, lorsque des placements sont cédés et lorsque les placements sont ajustés à leur juste valeur.

Coûts de transaction et de continuation

Les coûts de transaction et de continuation, qui comprennent les commissions des courtiers, les frais juridiques et autres honoraires engagés dans le cadre du contrôle préalable d'une transaction en puissance ou conclue, sont passés en charges dès qu'ils sont engagés.

Honoraires des gestionnaires externes

Les honoraires de base de gestion de portefeuille des gestionnaires externes sont inscrits aux frais de gestion des placements dès qu'ils sont engagés. Les honoraires pour rendement élevé, dont le versement est prévu par contrat pour les gestionnaires externes qui obtiennent un rendement supérieur sur les placements, et les honoraires des fonds mis en commun lorsque le rendement des placements de la SAO dans ces fonds est libre d'honoraires, sont passés en charges dès qu'ils sont engagés.

Passifs relatifs liés aux placements

Les passifs relatifs liés aux placements comprennent le papier commercial, les débentures, les prêts hypothécaires et les autres créances liées principalement à l'acquisition par la SAO de placements en biens immobiliers et en infrastructure. Les passifs relatifs aux placements comprennent aussi l'obligation du régime de rendre les garanties en trésorerie reçues dans le cadre des opérations de prêt de titres ainsi que les montants à payer relativement aux titres vendus conformément à des pensions sur titres (les « pension sur titres »). Les passifs relatifs aux placements sont désignés comme des instruments financiers et sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur des passifs relatifs aux placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement courants sur le marché, sauf dans le cas des éléments à court terme dont le coût, majoré des intérêts courus, se rapproche de la juste valeur. Le risque de crédit de la SAO est aussi considéré au moment d'estimer la juste valeur des passifs relatifs aux placements.

Le passif engagé par les entités dans lesquelles la SAO a investi est porté en diminution des actifs détenus sous forme de placements, même lorsque le placement est dans une entité sur laquelle la SAO exerce un contrôle effectif ou peut exercer une influence notable.

Dérivés et opérations en cours

Les dérivés et les opérations en cours comprennent les gains et les pertes non réalisés sur des contrats dérivés.

En ce qui a trait aux opérations sur titres, la juste valeur des montants à recevoir et à payer sur les opérations en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Conversion d'opérations exprimées en monnaie étrangère

Certains placements sont libellés en monnaie étrangère. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés découlant de cette conversion sont comptabilisés à titre de gain net ou de perte nette sur les actifs détenus sous forme de placement et les passifs relatifs aux placements et sur les dérivés dans la note 10 – Revenu net (perte nette) de placement. Une fois qu'un placement libellé en monnaie étrangère est vendu, le gain ou la perte de change réalisé au règlement est inscrit à titre de gain net ou de perte nette sur les actifs détenus sous forme de placement et les passifs relatifs aux placements et sur les dérivés dans la note 10 – Revenu net (perte nette) de placement.

Prestations de retraite constituées et obligation au titre des prestations de retraite constituées

La valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément prestations déterminées du régime est basée sur une évaluation actuarielle suivant la méthode de répartition des prestations au prorata des services préparée par une société d'actuaire indépendante. Le calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, effectué conformément aux méthodes actuarielles reconnues au Canada, est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les besoins de capitalisation à long terme du régime. L'évaluation actuarielle figurant dans les états financiers consolidés correspond à l'évaluation aux fins de la capitalisation.

L'obligation au titre des CFS du régime constitue le passif du régime en ce qui a trait à l'élément CFS du régime et comprend les cotisations des participants plus ou moins le revenu net ou la perte nette de placement de l'élément prestations déterminées du régime.

La méthode d'évaluation utilisée pour estimer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR repose sur la même base que celle utilisée pour estimer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément prestations déterminées du régime. L'obligation au titre des prestations constituées des CFS et l'obligation au titre des prestations constituées de la CR sont distinctes de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément prestations déterminées du régime.

Valeur actuarielle de l'actif net et rajustement de la valeur actuarielle

La valeur actuarielle de l'actif net du régime sert à évaluer l'état de capitalisation du régime et comprend la détermination des cotisations minimales requises par la loi. Le rajustement de la valeur actuarielle de la juste valeur de l'actif net est le montant du rendement des placements supérieur ou inférieur à l'hypothèse actuarielle à l'égard du rendement à long terme qui est lissé et constaté sur cinq ans. Pour obtenir la valeur actuarielle de l'actif net, la juste valeur de l'actif net est rajustée en fonction de l'ajustement de la valeur actuarielle.

Surplus/déficit

Aux fins de la présentation des états financiers, le surplus ou le déficit du régime est calculé en fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif net du régime disponible pour le service des prestations et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. Aux fins de la capitalisation, le surplus ou le déficit du régime est calculé en fonction de l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif net et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime. Dans le cas de la CR, aux fins de la présentation des états financiers, le surplus ou le déficit est calculé en fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif net de la CR disponible pour le service des prestations et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR.

Cotisations

Les cotisations des employeurs et des participants dues aux régimes de retraite d'OMERS à la clôture de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge normal de la retraite et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat. Les CFS sont constatées lorsque les cotisations sont reçues.

Prestations

Les prestations versées aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles sont payables, le premier de chaque mois. Les versements de la valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période où la SAO en est avisée. Les prestations constituées des participants actifs sont inscrites en tant qu'élément de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées.

Frais d'administration

Les frais d'administration qui découlent de la gestion directe des retraites et des placements, ainsi que des services généraux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les frais d'administration directs liés aux retraites correspondent aux charges engagées pour fournir des services directement aux participants et aux employeurs des régimes de retraite d'OMERS. Les frais d'administration directs liés aux placements correspondent aux dépenses des entités de placement qui assurent la gestion des placements des régimes de retraite d'OMERS. Les charges des services généraux comprennent principalement les charges liées au système informatique de l'organisme et les frais comptables, juridiques et de gouvernance engagées pour soutenir la gestion des retraites ou des placements. Elles sont réparties entre retraites et placements selon une évaluation de l'utilisation des ressources.

Approbation des états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 20 février 2014.

NOTE 3

Placements

Placements selon la juste valeur et le coût

Voici le total des placements avant l'attribution de l'effet des contrats dérivés et des actifs détenus sous forme de placements et des passifs relatifs aux placements :

Au 31 décembre	2013		2012	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme ⁱ⁾	12 638 \$	12 638 \$	7 973 \$	7 973 \$
Obligations et débentures ⁱⁱ⁾	1 193	1 258	10 112	9 677
Obligations à rendement réel	17 754	18 036	4 128	3 707
Prêts hypothécaires et titres de créance privés ^{iii) iv)}	1 228	1 199	1 640	1 577
	32 813	33 131	23 853	22 934
Actions de sociétés ouvertes^{iv)}				
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	462	449	1 823	1 737
Actions de sociétés ouvertes étrangères	8 434	7 630	11 796	10 902
	8 896	8 079	13 619	12 639
Total des placements sur les marchés publics	41 709	41 210	37 472	35 573
Action de sociétés fermées^{v)}				
Actions de sociétés fermées canadiennes ^{vi) vii)}	4 632	3 828	3 718	3 453
Actions de sociétés fermées étrangères	4 576	4 331	3 747	3 767
	9 208	8 159	7 465	7 220
Total des placements en actions de sociétés fermées	9 208	8 159	7 465	7 220
Placements en infrastructure^{v)}	13 533	11 991	11 572	10 305
Placements en biens immobiliers	17 603	15 088	15 846	13 595
Total des placements	82 053	76 448	72 355	66 693
Actifs détenus sous forme de placements				
Autres actifs détenus sous forme de placements (note 5)	401	576	366	494
Dérivés et opérations en cours ^{viii)}	343	112	487	277
	744	688	853	771
Passifs relatifs aux placements				
Passifs relatifs aux placements (note 6)	(15 604)	(15 442)	(11 249)	(10 984)
Dérivés et opérations en cours ^{ix)}	(859)	(113)	(492)	(196)
	(16 463)	(15 555)	(11 741)	(11 180)
Actif net détenu sous forme de placements	66 334 \$	61 581 \$	61 467 \$	56 284 \$

i) Comprend 156 millions de dollars de trésorerie soumise à restrictions (92 millions de dollars au 31 décembre 2012), 635 millions de dollars (442 millions de dollars au 31 décembre 2012) de bons du Trésor et 57 millions de dollars (162 millions de dollars au 31 décembre 2012) de dépôts à terme.

ii) Comprend des obligations et débentures étrangères ayant une juste valeur de 131 millions de dollars (905 millions de dollars au 31 décembre 2012).

iii) Comprend des prêts hypothécaires ayant une juste valeur de 1 127 millions de dollars (1 390 millions de dollars au 31 décembre 2012).

iv) Comprend 4 307 millions de dollars (4 638 millions de dollars au 31 décembre 2012) de placements gérés à l'externe.

v) Les actifs détenus sous forme de placements sont présentés déduction faite de la dette à long terme contractée dans les entités où la SAO exerce un contrôle effectif, tel qu'il est présenté à la note 6 a).

vi) Comprend des avoirs miniers d'une juste valeur totale de 728 millions de dollars (495 millions de dollars au 31 décembre 2012).

vii) Comprend 241 millions de dollars (117 millions de dollars au 31 décembre 2012) de capital-risque.

viii) Comprend des montants à recevoir sur des opérations en cours de 38 millions de dollars (274 millions de dollars au 31 décembre 2012).

ix) Comprend des montants à payer sur des opérations en cours de 64 millions de dollars (193 millions de dollars au 31 décembre 2012).

L'actif net détenu sous forme de placements des caisses selon les entités responsables de la gestion des placements des caisses s'établit comme suit :

Au 31 décembre

2013

	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Actifs détenus sous forme de placements	41 473 \$	7 208 \$	13 029 \$	17 839 \$	2 504 \$	82 053 \$
Répartition de la trésorerie et autres	(311)	—	89	207	15	—
Actifs détenus sous forme de placements	430	6	17	290	1	744
Passifs relatifs aux placements	(6 310)	(113)	(1 553)	(8 463)	(24)	(16 463)
Actif net détenu sous forme de placements	35 282 \$	7 101 \$	11 582 \$	9 873 \$	2 496 \$	66 334 \$

Au 31 décembre

2012

	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Actifs détenus sous forme de placements	37 136 \$	6 016 \$	11 501 \$	16 182 \$	1 520 \$	72 355 \$
Répartition de la trésorerie et autres	(291)	—	70	210	11	—
Actifs détenus sous forme de placements	575	6	34	236	2	853
Passifs relatifs aux placements	(2 396)	(29)	(1 785)	(7 514)	(17)	(11 741)
Actif net détenu sous forme de placements	35 024 \$	5 993 \$	9 820 \$	9 114 \$	1 516 \$	61 467 \$

Processus d'évaluation des placements

La juste valeur des placements est fondée sur des prix cotés sur un marché actif ou, lorsque ces prix ne sont pas publiés, elle est estimée à l'aide de données de marché observables, comme les taux d'intérêt ou les prix cotés de titres comparables, ou de données de marchés non observables, comme des hypothèses de la direction. La juste valeur est établie comme suit :

- i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût après amortissement qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- ii) Les obligations et débetures, les obligations à rendement réel et les actions de sociétés ouvertes sont évaluées au cours du marché à la clôture de l'exercice, lorsque cette valeur est connue. La juste valeur des actions de sociétés ouvertes est fondée sur les cours publiés sur les marchés boursiers et celle des obligations et obligations à rendement réel est fondée sur les prix obtenus auprès de sources reconnues du secteur. La valeur estimative des placements sur les marchés publics pour lesquels il n'existe pas de cours publiés, comme les prêts hypothécaires et titres de créance privés, est calculée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie basée sur les rendements de titres comparables, des évaluations indépendantes et des analyses financières. Les fonds de couverture gérés à l'externe pour lesquels les caisses ne maintiennent pas de registre détaillé des titres individuels sont évalués selon les valeurs fournies par le gestionnaire des fonds.
- iii) Les placements sur les marchés privés comprennent des placements en actions de sociétés fermées et des placements en infrastructure et en biens immobiliers détenus directement ou à titre de commanditaire; il n'existe généralement pas de cours de marché publiés pour ce type d'investissements. Dans le cas des placements sur les marchés privés, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou définir des fourchettes de prix probables qu'une contrepartie raisonnable paierait pour ces actifs.

Les placements des régimes sur les marchés privés sont évalués comme suit :

- Pour les placements dont les sources de revenus futures sont raisonnablement prévisibles ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises, l'évaluation s'effectue comme suit :
 - actualisation des flux de trésorerie futurs projetés d'un placement à l'aide de taux d'actualisation qui reflètent le risque

inhérent aux flux de trésorerie projetés; les taux d'actualisation et les flux de trésorerie projetés sont fondés sur des hypothèses internes et des données externes;

- évaluation des actifs détenus sous forme de placements par rapport à la valeur cotée de titres comparables.
 - Pour les placements privés directs dans des sociétés inactives ou en démarrage, la valeur pourra être assimilée au coût, lorsque le coût est réputé être la meilleure estimation de la juste valeur, jusqu'à ce qu'un élément probant justifie la modification de cette évaluation.
 - La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité de la SAO d'accéder à l'information sur les placements individuels du fonds sous-jacent est restreinte, par exemple en vertu d'une convention de société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité.
- iv) Les justes valeurs des dérivés, y compris les swaps, contrats à terme standardisés, options et contrats à terme de gré à gré, sont établies à l'aide des cours du marché s'ils sont connus et, dans le cas contraire, par l'actualisation des flux de trésorerie selon les rendements sur le marché.

Hiérarchie de la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des actifs détenus sous forme de placements et des passifs relatifs aux placements est fondée sur les données d'un ou de plusieurs des niveaux suivants de la hiérarchie de la juste valeur :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur des cours non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés actifs. Le niveau 1 vise principalement les placements en actions cotées en bourse.

Niveau 2

La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation qui utilisent des données, autres que les cours du marché inclus dans le niveau 1, qui sont observables par des intervenants sur le marché soit directement à l'aide de cours pour des actifs similaires, mais pas identiques, soit indirectement à l'aide de données du marché observables utilisées dans des modèles d'évaluation. Le niveau 2 vise principalement les titres de créance et les contrats dérivés qui ne sont pas négociés en bourse, les actions de sociétés ouvertes qui ne sont pas négociées sur un marché actif, les placements dans des fonds publics et les passifs relatifs aux placements, notamment les titres de créance, les montants à payer en vertu du programme de prêts de titres et les titres vendus aux termes de pensions sur titres.

Niveau 3

La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation où les données sont basées sur des données de marché non observables ayant une incidence importante sur l'évaluation. Le niveau 3 vise principalement les placements sur les marchés privés, notamment les placements en biens immobiliers et en infrastructure, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés, ainsi que les passifs relatifs aux placements comme des titres de créance évalués selon des modèles de flux de trésorerie futurs actualisés, des titres cotés comparables ou des ventes de titres similaires qui tiennent compte des hypothèses qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer un tel actif ou passif.

L'actif net détenu sous forme de placements d'après sont classement dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur se présente comme suit :

Au 31 décembre

2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme	550 \$	12 088 \$	— \$	12 638 \$
Obligations et débentures	—	1 193	—	1 193
Obligations à rendement réel	—	17 754	—	17 754
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	—	—	1 228	1 228
	550	31 035	1 228	32 813
Actions de sociétés ouvertes	4 869	—	97	4 966
Placements dans des fonds publics	—	2 776	1 154	3 930
Total des placements sur les marchés publics	5 419	33 811	2 479	41 709
Placements en actions de sociétés fermées				
Placements directs	356	31	6 822	7 209
Placements dans des fonds	—	—	1 999	1 999
Total des placements en actions de sociétés fermées	356	31	8 821	9 208
Placements en infrastructure	—	—	13 533	13 533
Placements en biens immobiliers	—	111	17 492	17 603
Total des placements	5 775	33 953	42 325	82 053
Actifs détenus sous forme de placements				
Autres actifs détenus sous forme de placements	—	89	312	401
Dérivés et opérations en cours	99	243	1	343
Total des actifs détenus sous forme de placements	99	332	313	744
Passifs relatifs aux placements				
Titres de créance	—	(4 735)	(4 207)	(8 942)
Montants à payer aux termes du programme de prêt de titres	—	(43)	—	(43)
Titres vendus à découvert	(3 573)	(144)	—	(3 717)
Titres vendus aux termes de pensions sur titres	—	(2 047)	—	(2 047)
Autres montants à payer et éléments de passif	—	(11)	(844)	(855)
Dérivés et opérations en cours	(48)	(445)	(366)	(859)
Total des passifs relatifs aux placements	(3 621)	(7 425)	(5 417)	(16 463)
Actif net détenu sous forme de placements	2 253 \$	26 860 \$	37 221 \$	66 334 \$

Au 31 décembre

2012

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme	567 \$	7 406 \$	— \$	7 973 \$
Obligations et débentures	—	10 112	—	10 112
Obligations à rendement réel	—	4 128	—	4 128
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	—	—	1 640	1 640
	567	21 646	1 640	23 853
Actions de sociétés ouvertes	9 816	88	59	9 963
Placements dans des fonds publics	—	2 856	800	3 656
Total des placements sur les marchés publics	10 383	24 590	2 499	37 472
Placements en actions de sociétés fermées				
Placements directs	42	273	5 170	5 485
Placements dans des fonds	—	—	1 980	1 980
Total des placements en actions de sociétés fermées	42	273	7 150	7 465
Placements en infrastructure	—	—	11 572	11 572
Placements en biens immobiliers	—	—	15 846	15 846
Total des placements	10 425	24 863	37 067	72 355
Actifs détenus sous forme de placements				
Autres actifs détenus sous forme de placements	—	96	270	366
Dérivés et opérations en cours	347	131	9	487
Total des actifs détenus sous forme de placements	347	227	279	853
Passifs relatifs aux placements				
Titres de créance	—	(3 434)	(5 027)	(8 461)
Montants à payer aux termes de programme de prêt de titres	—	(933)	—	(933)
Titres vendus à découvert	(256)	—	—	(256)
Titres vendus aux termes de pensions sur titres	—	(842)	—	(842)
Autres montants à payer et éléments de passif	—	(11)	(746)	(757)
Dérivés et opérations en cours	(227)	(127)	(138)	(492)
Total des passifs relatifs aux placements	(483)	(5 347)	(5 911)	(11 741)
Actif net détenu sous forme de placements	10 289 \$	19 743 \$	31 435 \$	61 467 \$

Le classement au niveau 3 vise tous les actifs et passifs liés aux placements évalués selon des données de marché non observables. Lorsqu'un placement est évalué en tant qu'entité, le classement au niveau 3 vise la juste valeur de cette entité. En outre, lorsque le placement est couvert contre les gains et les pertes de change, l'incidence de l'activité de couverture est incluse dans l'évaluation.

Le tableau qui suit présente les variations de l'évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

	Juste valeur au 31 déc. 2012	Gain (perte) total inclus dans le revenu net	Transferts depuis (vers) une autre catégorie ⁱ⁾	Capital d'apport	Capital retourné ⁱⁱ⁾	Juste valeur au 31 déc. 2013	Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements détenus au 31 déc. ⁱⁱⁱ⁾
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	1 640 \$	(35) \$	— \$	20 \$	(397) \$	1 228 \$	(30) \$
Placements en actions de sociétés ouvertes	59	(15)	—	53	—	97	(15)
Placements dans des fonds publics	800	121	—	233	—	1 154	121
Actions de sociétés fermées – placements directs	5 128	1 009	(84)	1 544	(864)	6 733	756
Actions de sociétés fermées – placements dans des fonds	1 984	308	73	82	(476)	1 971	49
Placements en infrastructure	10 669	1 050	—	2 533	(1 406)	12 846	314
Placements en biens immobiliers	14 928	804	—	1 766	(1 118)	16 380	755
Placements dans des fonds immobiliers	490	13	(111)	239	(58)	573	14
Titres de créance	(4 263)	(65)	243	654	(330)	(3 761)	(76)
Total	31 435 \$	3 190 \$	121 \$	7 124 \$	(4 649) \$	37 221 \$	1 888 \$

Le tableau qui suit présente les variations de l'évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

	Juste valeur au 31 déc. 2011	Gain (perte) total inclus dans le revenu net	Transferts depuis (vers) une autre catégorie ⁱ⁾	Capital d'apport	Capital retourné ⁱⁱ⁾	Juste valeur au 31 déc. 2012	Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements détenus au 31 déc. ⁱⁱⁱ⁾
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	1 695 \$	12 \$	— \$	172 \$	(239) \$	1 640 \$	16 \$
Placements en actions de sociétés ouvertes	135	13	(88)	20	(21)	59	12
Placements dans des fonds publics	280	35	—	765	(280)	800	9
Actions de sociétés fermées – placements directs	4 537	466	46	754	(675)	5 128	231
Actions de sociétés fermées – placements dans des fonds	2 791	132	—	203	(1 142)	1 984	(54)
Placements en infrastructure	9 405	993	(46)	1 717	(1 400)	10 669	468
Placements en biens immobiliers	13 715	479	—	1 395	(661)	14 928	500
Placements dans des fonds immobiliers	445	23	—	55	(33)	490	23
Titres de créance	(3 061)	(130)	—	267	(1 339)	(4 263)	(2)
Total	29 942 \$	2 023 \$	(88) \$	5 348 \$	(5 790) \$	31 435 \$	1 203 \$

i) Représente les montants transférés vers (depuis) le niveau 3; le montant net de 121 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ((88) millions de dollars au 31 décembre 2012) représente le reclassement de titres de créance et de placements privés qui ont été inscrits en bourse.

ii) Comprend le retour de gains de couverture réalisés. Les gains et pertes de couverture non réalisés sont constatés en tant que partie intégrante de l'évaluation de ces actifs.

iii) Représente les rajustements non réalisés de la valeur marchande comptabilisés au cours de l'exercice et qui sont inclus dans l'évaluation des actifs détenus à la clôture de l'exercice seulement.

Hypothèses en matière de juste valeur et sensibilité des évaluations

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à l'aide de modèles internes et les résultats sont affectés de façon significative par des données non observables, le taux d'actualisation étant la donnée la plus importante, car ce taux d'actualisation reflète les taux d'intérêt actuels, ainsi que l'incertitude des flux de trésorerie futurs tirés des placements.

Le taux d'actualisation se compose de deux éléments : un taux sans risque, qui est le rendement qu'on peut attendre d'un placement sûr, pratiquement sans risque, comme une obligation d'État de qualité supérieure, et une prime de risque qui compense le niveau de risque relatif qui est lié à un placement donné. Les taux d'actualisation sont choisis en fonction du risque inhérent aux flux de trésorerie auxquels ils s'appliquent.

Au 31 décembre	Méthodologies relatives au taux d'actualisation	Fourchettes de taux d'actualisation	
		2013	2012
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	Un taux de base dérivé de la courbe de rendement d'un taux sans risque plus un écart de taux.	De 1,8 % à 5,0 %	De 1,7 % à 5,1 %
Actions de sociétés fermées – placements directs	Des valeurs implicites tirées d'entités cotées similaires ou de ventes d'entités similaires ou d'un taux sans risque rajusté en fonction du risque inhérent aux flux de trésorerie futurs projetés.	De 8,6 % à 21,1 %	De 8,6 % à 20,6 %
Placements en infrastructure	Taux sans risque rajusté en fonction du risque inhérent aux flux de trésorerie futurs projetés.	De 8,7 % à 14,2 %	De 8,7 % à 16,7 %
Placements en biens immobiliers	Taux sans risque rajusté en fonction du risque inhérent aux flux de trésorerie futurs projetés et récentes ventes de biens similaires.	De 5,9 % à 10,3 %	De 6,1 % à 10,3 %

L'analyse hypothétique qui suit illustre la sensibilité des évaluations relevant du niveau 3 à d'autres hypothèses raisonnablement possibles au sujet des taux d'actualisation pour les catégories d'actifs, lorsque ces autres hypothèses raisonnablement possibles modifieraient la juste valeur de façon importante. Les autres taux d'actualisation possibles indiqués ci-dessous sont fonction de la volatilité de leur catégorie d'actifs respective. L'incidence des variations du taux d'actualisation sur les évaluations a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables importantes. Dans la pratique, une variation du taux d'actualisation peut résulter de variations de plusieurs hypothèses sous-jacentes qui pourraient amplifier ou diminuer l'incidence sur les évaluations.

Au 31 décembre 2013	Augmentation/diminution du taux d'actualisation (en points de base)	Diminution/augmentation de l'actif net détenu sous forme de placements
Actions de sociétés fermées – placements directs	70	342 \$
Placements en infrastructure	20	221
Placements en biens immobiliers	25	375
Incidence totale sur l'actif net détenu sous forme de placements		938 \$
Au 31 décembre 2012	Augmentation/diminution du taux d'actualisation (en points de base)	Diminution/augmentation de l'actif net lié aux placements
Actions de sociétés fermées – placements directs	70	339 \$
Placements en infrastructure	20	180
Placements en biens immobiliers	25	325
Incidence totale sur l'actif net détenu sous forme de placements		844 \$

La juste valeur des placements sur les marchés publics, en actions de sociétés fermées et en biens immobiliers pour lesquels la SAO n'a pas accès à de l'information sur le placement sous-jacent est basée sur la valeur fournie par le commandité ou le gestionnaire externe. Par conséquent, en l'absence d'information précise qui permettrait de s'écarter de cette valeur, aucune autre hypothèse raisonnablement possible n'a pu être utilisée.

Placements importants

Les caisses détenaient les placements suivants, dont la juste valeur ou le coût de chacun était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du coût de l'actif net détenu sous forme de placements :

Au 31 décembre	2013			2012		
	Nombre de placements	Juste valeur	Coût	Nombre de placements	Juste valeur	Coût
Placements sur les marchés publics	8	7 659 \$	7 962 \$	1	702 \$	680 \$
Placements sur les marchés privés	12	15 110	12 919	13	13 408	11 898
	20	22 769 \$	20 881 \$	14	14 110 \$	12 578 \$

Les placements sur les marchés publics dont le coût ou la juste valeur est, individuellement, supérieur à un pour cent du coût ou de la juste valeur de l'actif net détenu sous forme de placements comprennent des placements dans des titres productifs d'intérêts du gouvernement canadien et d'États étrangers.

Les placements sur les marchés privés dont le coût ou la juste valeur est supérieur à un pour cent du coût ou de la juste valeur de l'actif net détenu sous forme de placements comprennent une participation de société en commandite dans Bruce Power, une participation dans Teranet, Oncor, Associated British Ports, Scotia Gas Networks, LifeLabs, HS1 et OMERS Energy Inc., et une participation immobilière dans le centre commercial Yorkdale, situé en Ontario, le complexe Richmond Adelaide, situé en Ontario, le centre Centennial Place, situé en Alberta, et le parc commercial Green Park, situé à Reading, en Angleterre.

La date d'effet de la plus récente évaluation des instruments indiqués ci-dessus est le 31 décembre 2013.

Risque de placement

Les caisses sont exposées à divers risques de placement en raison de leurs activités de placement. Des politiques et des procédures formelles régissent la gestion des risques de placement (risques de marché, de crédit et de liquidité) dans tout l'organisme. Le but de la gestion des risques de placement consiste à réduire au minimum les pertes imprévues, à optimiser le compromis risque-rendement des caisses et à améliorer la capacité des régimes à honorer leurs obligations respectives à long terme.

Les entités de placement et les gestionnaires d'actifs ont la responsabilité de comprendre l'étendue du risque de placement des diverses stratégies et des actifs qu'ils gèrent. Ils doivent en outre s'assurer que le rendement de ces actifs et de ces stratégies est à la mesure des risques en jeu. Le risque de placement est géré au moyen de diverses politiques qui établissent la répartition cible de l'actif entre placements sur les marchés publics et placements sur les marchés privés. Pour les placements sur les marchés publics, elles établissent des cibles entre les placements productifs d'intérêts et les placements en actions de sociétés ouvertes et pour les placements sur les marchés privés, entre les placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers afin d'assurer la diversification dans et entre chacune de ces catégories d'actifs. Pour gérer le risque de placement et atteindre le niveau de risque souhaité au niveau de l'organisme et des placements sur les marchés publics et les marchés privés, le cas échéant, les caisses emploient des outils d'analyse et de présentation de l'information. Les caisses ont en outre recours, le cas échéant, à des instruments financiers dérivés pour les aider à gérer ces risques (note 4).

a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement particulier ou par des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. Le risque de marché englobe divers risques financiers, comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Une volatilité importante des taux d'intérêt, des valeurs boursières et de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles sont détenus les placements peut affecter la valeur des placements de la SAO et la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS.

La SAO a recours à diverses stratégies de placement, comme la diversification, les opérations de couverture et les instruments dérivés, afin d'atténuer les diverses formes de risque de marché. Les placements dans diverses catégories d'actifs et sur divers marchés sont, en outre, surveillés quotidiennement.

- Risque de change

Les placements libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien exposent les caisses aux fluctuations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. La SAO a mis en place des programmes de gestion de la position de change à l'aide de contrats de change à terme. La SAO prend aussi des positions actives en devises afin d'ajouter de la valeur. Au 31 décembre 2013, la position de change nette représente 11 pour cent (12 pour cent au 31 décembre 2012) de l'actif net détenu sous forme de placements.

La position de change totale des caisses avant l'incidence des opérations de couverture et de négociation de devises, les opérations de couverture et de négociation et la position de change nette des caisses se présentent comme suit :

Au 31 décembre	2013				2012			
	Juste valeur par devise				Juste valeur par devise			
	Position totale ⁱ⁾	Opérations de couverture et de change	Position nette	% du total	Position totale ⁱ⁾	Opérations de couverture et de change	Position nette	% du total
Canada	37 057 \$	22 194 \$	59 251 \$	89 %	43 078 \$	11 154 \$	54 232 \$	88 %
États-Unis	11 727	(5 937)	5 790	9 %	10 489	(5 927)	4 562	7 %
Royaume-Uni	10 060	(9 657)	403	1 %	4 368	(3 861)	507	1 %
Zone euro	4 995	(4 841)	154	0 %	1 887	(1 250)	637	1 %
Japon	(37)	54	17	0 %	364	(52)	312	1 %
Autres pays de la région pacifique	1 491	(1 370)	121	0 %	574	(64)	510	1 %
Marchés émergents	556	(424)	132	0 %	392	29	421	1 %
Autres pays d'Europe	485	(19)	466	1 %	315	(29)	286	0 %
	66 334 \$	— \$	66 334 \$	100 %	61 467 \$	— \$	61 467 \$	100 %

i) Position de change avant l'incidence des opérations de couverture et de négociation de devises.

- Sensibilité aux taux de change

Après l'incidence des opérations de couverture et de négociation, toutes autres variables et valeurs sous-jacentes restant par ailleurs constantes, une augmentation ou une diminution de cinq pour cent de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres grandes devises entraînerait une baisse ou une hausse approximative de l'actif net des caisses disponible pour le service des prestations et un gain ou une perte non réalisé comme il est indiqué ci-dessous :

Au 31 décembre	2013		2012	
Devise	Variation du cours du dollar canadien	Gain/perte non réalisé	Gain/perte non réalisé	
États-Unis	+/- 5 %	-/+ 290 \$	-/+ 228 \$	
Royaume-Uni	+/- 5 %	-/+ 20	-/+ 25	
Zone euro	+/- 5 %	-/+ 8	-/+ 32	
Autres	+/- 5 %	-/+ 37	-/+ 76	
		-/+ 355 \$	-/+ 361 \$	

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif et du passif des caisses. Étant donné la méthodologie relative au taux d'actualisation qui sert à calculer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, cette dernière n'est pas sensiblement touchée par la fluctuation des taux d'intérêt à court terme. L'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur l'actif net des caisses sera atténuée, car l'incidence sur l'évaluation de l'actif net détenu sous forme de placements est en général à l'opposé de l'incidence sur les passifs relatifs aux placements. Le portefeuille de placements productifs d'intérêts doit respecter des lignes directrices quant à la concentration et à la durée, qui sont également conçues pour atténuer le risque de fluctuation des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts, qui est fondé sur les échéances contractuelles, est le suivant :

Au 31 décembre		2013				
	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Taux de rendement réel moyen ⁱ⁾	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Trésorerie et dépôts à court terme	12 638 \$	— \$	— \$	12 638 \$	1,13 %	
Obligations et débentures	10	65	1 118	1 193	2,95 %	
Obligations à rendement réel ⁱⁱ⁾	—	88	17 666	17 754	0,79 %	
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	140	463	625	1 228	3,62 %	
	12 788 \$	616 \$	19 409 \$	32 813 \$	1,11 %	

Au 31 décembre		2012				
	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Taux de rendement réel moyen ⁱ⁾	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Trésorerie et dépôts à court terme	7 973 \$	— \$	— \$	7 973 \$	1,12 %	
Obligations et débentures	609	4 025	5 478	10 112	2,37 %	
Obligations à rendement réel ⁱⁱ⁾	26	50	4 052	4 128	-0,06 %	
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	205	545	890	1 640	3,20 %	
	8 813 \$	4 620 \$	10 420 \$	23 853 \$	1,59 %	

i) Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les flux de trésorerie contractuels futurs à la valeur marchande courante.

ii) Les taux de rendement des obligations à rendement réel sont fonction des taux d'intérêt réels. L'inflation aura un effet sur le taux de rendement final.

Après l'incidence des contrats dérivés (note 4), du passif lié aux créances de la SAO, des montants à payer aux termes du programme de prêt de titres de la SAO et des titres vendus en vertu de pensions sur titres (note 6), une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt nominaux, toutes les autres variables restant par ailleurs constantes, entraînerait une baisse ou une hausse approximative de la valeur des placements productifs d'intérêts nets et une (perte) ou un gain non réalisé de 264 millions de dollars (443 millions de dollars au 31 décembre 2012). De même, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt réels se solderait par une diminution ou une augmentation approximative de la valeur des obligations à rendement réel et une (perte) ou un gain non réalisé de 2 742 millions de dollars (668 millions de dollars au 31 décembre 2012).

- Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. La SAO est exposée au risque de prix en raison de ses placements en actions de sociétés ouvertes et, en plus des analyses des secteurs géographiques et des secteurs d'activité et des analyses propres aux entités, elle a recours à des stratégies comme la diversification et les instruments dérivés pour atténuer l'incidence globale du risque de prix. Les placements de la SAO sur les marchés privés sont eux aussi exposés au risque de prix puisqu'ils sont touchés par de nombreuses variables du marché de nature générale et spécifique.

Après l'incidence des contrats dérivés, une augmentation ou une diminution de dix pour cent de la valeur de tous les placements détenus en actions de sociétés ouvertes et sur les marchés privés entraînerait une hausse ou une baisse approximative de la valeur des placements sur les marchés publics et privés et un gain ou une perte non réalisé comme il est indiqué ci-dessous :

Au 31 décembre		2013		2012	
	Variations des prix du marché	Gain/perte non réalisé		Gain/perte non réalisé	
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	+/- 10 %	+/-	71 \$	+/-	504 \$
Actions de sociétés ouvertes étrangères	+/- 10 %	+/-	1 913	+/-	1 316
Placements sur les marchés privés	+/- 10 %	+/-	2 859	+/-	2 468
		+/-	4 843 \$	+/-	4 288 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lorsqu'une contrepartie est en défaut vis-à-vis de ses obligations financières envers la SAO, y compris l'incapacité ou le refus de rembourser le capital emprunté ou de verser des paiements d'intérêts exigibles ou le loyer lorsque ces montants sont dus. Le risque de crédit peut aussi donner lieu à des pertes lorsque des émetteurs ou débiteurs sont décotés par des agences de notation, ce qui se traduit en général par la baisse de la valeur marchande des obligations de tels débiteurs. La SAO a mis en place des politiques et procédures qui établissent des critères de placement conçus pour gérer le risque de crédit, en fixant des limites au crédit pour chacune des entreprises et en exigeant une garantie, le cas échéant. La qualité du crédit des actifs financiers est en général évaluée par rapport à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, ou aux données historiques sur le taux de défaut des contreparties. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés est expliqué plus en détail à la note 4.

L'exposition au risque de crédit de la SAO découle principalement de ses placements productifs d'intérêts. Les placements productifs d'intérêts exposés au risque de crédit des caisses se présentent comme suit :

Au 31 décembre			2013
	Notation ⁱ⁾	Placements productifs d'intérêts	% du total
Titres émis par un gouvernement fédéral ⁱⁱ⁾	AA à AAA	18 731 \$	57 %
Titres émis par un gouvernement provincial	A à AA	686	2 %
Titres municipaux		—	—
Titres émis par des sociétés			
De première qualité			
	AAA- à AAA	139	1 %
	AA- à AA +	11 768	36 %
	A- à A+	359	1 %
	BBB- à BBB+	436	1 %
De qualité inférieure		288	1 %
Garantie en trésorerie pour prêt de titres		43	0 %
Trésorerie en dépôt		363	1 %
		32 813 \$	100 %

Au 31 décembre			2012
	Notation ⁱ⁾	Placements productifs d'intérêts	% du total
Titres émis par un gouvernement fédéral ⁱⁱ⁾	AAA	8 279 \$	35 %
Titres émis par un gouvernement provincial	A à AAA	3 310	14 %
Titres municipaux	AAA	22	0 %
Titres émis par des sociétés			
De première qualité			
	AAA- à AAA	278	1 %
	AA- à AA +	7 267	31 %
	A- à A+	1 283	5 %
	BBB- à BBB+	1 428	6 %
De qualité inférieure		527	2 %
Garantie en trésorerie pour prêt de titres		933	4 %
Trésorerie en dépôt		526	2 %
		23 853 \$	100 %

i) D'après les notations moyennes des grandes agences de notation.

ii) Comprend les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis.

- Programme de prêt de titres

La SAO participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel elle prête à des tiers des titres qu'elle possède en échange de droits. Pour les titres prêtés, les caisses reçoivent des droits et l'emprunteur donne en garantie de la trésorerie ou des titres négociables d'une valeur supérieure, ce qui atténue le risque de crédit associé au programme. Au 31 décembre 2013, des titres d'une juste valeur estimative de 155 millions de dollars (2 154 millions de dollars au 31 décembre 2012) avaient été prêtés, alors que la juste valeur estimative des montants détenus en garantie s'établissait à environ 1 158 millions de dollars (2 234 millions de dollars au 31 décembre 2012), dont 43 millions de dollars (933 millions de dollars au 31 décembre 2012) étaient constitués d'une garantie en trésorerie investie dans des placements productifs d'intérêts à court terme.

- Droit de compensation et garantie

Dans le cours normal de ses activités, la SAO agit comme contrepartie à des instruments financiers soumis à des accords de compensation. Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, une garantie est exigée et affectée aux contreparties pour gérer le risque de crédit conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie des accords-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). C'est une pratique courante d'établir une annexe sur le soutien du crédit en conjonction avec un accord-cadre de l'ISDA. En vertu des accords-cadres de l'ISDA sur les dérivés négociés de gré à gré, la SAO a un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre résiliation par anticipation. Dans le cours normal des activités, les expositions à des dérivés bilatéraux négociés de gré à gré relatives à ces accords-cadres sont en grande partie atténuées par l'entremise de conventions de garantie connexes conclues avec la majorité des contreparties. Les dérivés négociés en bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de provisions de compensation en cas de manquement. Si une contrepartie manque à ses obligations, la SAO est en droit de liquider les actifs détenus à titre de garantie afin de compenser les obligations de cette contrepartie. Dans le cas d'emprunt de titres de courtage de premier ordre, la garantie donnée correspond à la totalité de la responsabilité envers la contrepartie.

La SAO ne compense pas les instruments financiers dans son état consolidé de la situation financière, puisque son droit de compensation est conditionnel. Le tableau suivant présente l'incidence des accords de compensation conditionnels et autres accords semblables. Les accords semblables comprennent les pensions-cadres sur titres, les conventions de prêt de titres ainsi que tous les droits liés à une garantie financière.

Voici les renseignements sur ces arrangements conclus par la SAO au 31 décembre 2013 :

Au 31 décembre

2013

	Montant des instruments financiers pouvant être compensé	Montants connexes qui ne sont pas compensés dans l'état consolidé de la situation financière			Montant net
		Instruments financiers	Garantie financière (reçue) donnée	Titres vendus aux termes d'une convention	
Actif financier					
Actif dérivé	243 \$	(205) \$	(19) \$	\$	19 \$
Prêt de titres	42	—	(42)		—
Total de l'actif financier	285 \$	(205) \$	(61) \$	\$	19 \$
Passif financier					
Passif dérivé	(774) \$	205 \$	200 \$	\$	(369) \$
Prêt de titres	(4 025)	—	4 025		—
Pensions sur titres	(2 047)	—	—	2 047	—
Total du passif financier	(6 846) \$	205 \$	4 225 \$	2 047 \$	(369) \$

Au 31 décembre

2012

	Montant des instruments financiers pouvant être compensé	Montants connexes qui ne sont pas compensés dans l'état consolidé de la situation financière			Montant net
		Instruments financiers	Garantie financière (reçue) donnée	Titres vendus aux termes d'une convention	
Actif financier					
Actif dérivé	172 \$	(116) \$	— \$	\$	56 \$
Prêt de titres	2 338	—	(2 338)		—
Total de l'actif financier	2 510 \$	(116) \$	(2 338) \$	\$	56 \$
Passif financier					
Passif dérivé	(264) \$	116 \$	— \$	\$	(148) \$
Prêt de titres	(251)	—	251		—
Pensions sur titres	(842)	—	—	838	(4)
Total du passif financier	(1 357) \$	116 \$	251 \$	838 \$	(152) \$

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité décrit la capacité des caisses de faire face rapidement et d'une manière efficace à leurs besoins en liquidités. La SAO a élaboré des modèles prospectifs de risque de liquidité et des modèles de flux de trésorerie qui sont utilisés de façon périodique pour évaluer l'incidence des obligations et besoins en trésorerie sur les liquidités des caisses.

Les principaux éléments de passif futurs de la SAO comprennent l'obligation au titre de prestations constituées du régime (note 8) et de la CR (note 9) et les placements en vue du financement par emprunt (note 6). Les remboursements contractuels du capital et des intérêts non actualisés et la durée jusqu'à l'échéance des passifs relatifs aux placements sont présentés à la note 6.

Dans le cours normal des activités, la SAO conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements de paiements futurs qui peuvent également avoir une incidence sur ses liquidités (note 17).

Les liquidités requises pour honorer ces engagements sont gérées grâce au revenu net provenant des placements sur les marchés publics et privés (note 10), aux cotisations des participants et des employeurs (note 12), déduction faite des frais d'administration (note 14), et aux placements dans des actifs qui peuvent être efficacement convertis en trésorerie dans une conjoncture normale ou fragilisée.

Un autre aspect du risque de liquidité réside dans la capacité de la SAO de couvrir l'émission de son papier commercial. La SAO est autorisée à émettre jusqu'à 3 100 millions de dollars en papier commercial pour aider à financer ses futures occasions de placements. La SAO détient sous forme d'actifs liquides de grande qualité au moins une fois et demie la valeur du papier commercial qu'elle a l'autorisation d'émettre.

NOTE 4

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés.

Les caisses ont recours à des instruments financiers dérivés, le cas échéant, pour gérer la composition de leur actif et pour faciliter la gestion de l'exposition au risque de marché, en accroissant ou en diminuant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix, sans acheter ou vendre directement les actifs ou devises sous-jacents. Dans certains cas, les dérivés servent aussi à accroître le rendement ou à reproduire des placements de façon synthétique.

Contrats dérivés

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés de gré à gré selon lesquels deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie. Les types de swaps conclus par la SAO sont les suivants :

- Swaps de taux d'intérêt – Ententes contractuelles visant à échanger des paiements à taux fixe ou variable, ou les deux, en fonction de montants notionnels.
- Swaps d'actions – Ententes contractuelles visant à échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre le rendement basé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.
- Swaps d'obligations – Ententes contractuelles visant à échanger le rendement d'une obligation ou d'un indice obligataire contre le rendement basé sur un taux d'intérêt fixe ou variable.
- Swaps sur marchandises – Ententes contractuelles visant à échanger le rendement d'un indice de marchandises contre le rendement basé sur un taux d'intérêt fixe ou variable.
- Swaps sur défaillance – Ententes contractuelles qui transfèrent le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent découlant d'un incident de crédit établi, par exemple une défaillance ou une faillite.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme standardisés sont des ententes contractuelles entre des contreparties, qui consistent à acheter ou à vendre une quantité déterminée d'une devise, d'une marchandise, d'un instrument productif d'intérêts ou d'un indice à un prix convenu ou à une date future établie d'avance.

La SAO a recours aux types de contrats à terme de gré à gré suivants :

- Contrats à terme sur obligations – Ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'obligations ou d'un indice obligataire à un prix convenu et à une date future établie d'avance.
- Contrats de change à terme – Ententes contractuelles visant à échanger une devise contre une autre à un prix donné pour règlement à une date future établie d'avance.

Les contrats à terme standardisés sont négociés pour des montants standardisés sur les marchés réglementés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. La SAO a recours aux types de contrats à terme standardisés suivants :

- Contrats à terme standardisés sur indice boursier – Ententes visant l'achat ou la vente d'un indice boursier donné à un prix convenu et à une date future établie d'avance.
- Contrats à terme standardisés sur marchandises – Ententes visant l'achat ou la vente d'un indice de marchandises donné à un prix convenu et à une date future établie d'avance.

Options

Les options sont des ententes contractuelles qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une certaine quantité d'une devise, d'une marchandise, d'un instrument productif d'intérêts ou d'un indice à une date future prédéterminée ou à tout moment avant l'expiration d'une certaine période. Le vendeur reçoit de l'acheteur une prime en contrepartie de ce droit. Les options se négocient sur les marchés boursiers ou hors cote.

- Swaptions – Ententes contractuelles qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure ou de résilier un contrat de swap à une date future prédéterminée ou à tout moment avant l'expiration d'une certaine période. Le vendeur reçoit de l'acheteur une prime en contrepartie de ce droit.

Risque de marché

Les instruments dérivés sont assujettis au risque de marché. Celui-ci découle du risque de variation défavorable de la valeur des instruments dérivés en raison de modifications des variables de marché sous-jacentes. Ces dernières peuvent comprendre les niveaux absolus et relatifs des taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et des marchandises, et leur volatilité implicites. Le risque du marché, y compris les instruments dérivés, est expliqué à la note 3.

Risque de crédit

Les caisses sont exposées à des pertes liées au crédit en cas de non-exécution des engagements contractuels par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Le risque de crédit lié à ces instruments représente généralement un montant peu élevé par rapport au montant notionnel de l'instrument dérivé. Afin d'atténuer ce risque, la SAO :

- ne traite qu'avec des contreparties très bien cotées, généralement d'importantes institutions financières dont la notation, corroborée par une agence de notation reconnue, est d'au moins « A »;
- obtient des paiements périodiques par anticipation équivalant à la juste valeur des contrats.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la clôture de l'exercice si les contreparties n'honoraient pas leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés correspond au coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la clôture de l'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime du fait que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant sur une base quotidienne.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés des caisses et le risque de crédit connexe :

Au 31 décembre	2013						2012
	Juste valeur ⁽ⁱ⁾			Juste valeur ⁽ⁱ⁾			
	Valeur notionnelle ^{j)}	Actif ⁽ⁱⁱ⁾	Passif	Valeur notionnelle ^{j)}	Actif ⁽ⁱⁱ⁾	Passif	
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt	8 313 \$	12 \$	(39) \$	1 935 \$	19 \$	(42) \$	
Swaptions vendues	9 142	—	(16)	126	—	(1)	
Swaptions achetées	7 708	32	—	294	1	—	
Swaps sur indices obligataires	—	—	—	806	6	(1)	
Contrats à terme sur obligations	1 682	2	—	2 983	—	(7)	
Options sur obligations vendues	39 475	—	(3)	996	—	—	
Options sur obligations achetées	32 216	6	—	996	1	—	
	98 536	52	(58)	8 136	27	(51)	
Contrats sur actions							
Contrats à terme standardisés sur indice boursier	11 006	52	(1)	5 519	70	(27)	
Swaps sur indice boursier	554	10	(1)	1 295	23	(1)	
Options sur actions vendues	954	—	(8)	—	—	—	
Options sur actions achetées	944	11	—	—	—	—	
	13 458	73	(10)	6 814	93	(28)	
Contrats sur marchandises							
Contrats à terme sur marchandises	3 895	6	(14)	945	4	—	
Swaps sur marchandises	—	—	—	96	—	—	
Options sur marchandises achetées	—	—	—	3	—	—	
	3 895	6	(14)	1 044	4	—	
Contrats sur défaillance	10 155	115	(80)	—	—	—	
Contrats de change							
Contrats à terme sur devises	—	—	—	513	—	—	
Options sur devises vendues	474	—	(5)	76	—	—	
Options sur devises achetées	771	18	—	52	—	—	
Contrats de change à terme	26 795	41	(628)	23 644	89	(220)	
	28 040	59	(633)	24 285	89	(220)	
Total	154 084 \$	305 \$	(795) \$	40 279 \$	213 \$	(299) \$	

- i) La valeur notionnelle représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des flux de trésorerie; elle n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers consolidés. Les montants notionnels n'indiquent pas nécessairement les montants de flux de trésorerie futurs ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés; ils n'indiquent donc pas nécessairement l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché.
- ii) La juste valeur représente les gains ou les pertes non réalisés découlant des contrats dérivés qui sont constatés à l'état consolidé de la situation financière, selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont comptabilisés dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont comptabilisés dans les montants à payer sur les opérations en cours.
- iii) La juste valeur des contrats dérivés comptabilisés en tant qu'actif représente le coût de remplacement relatif au risque de crédit ou la perte à laquelle les caisses sont exposées en cas de défaillance de contreparties aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties pouvant être détenues.

La durée jusqu'à l'échéance d'après la valeur notionnelle est la suivante :

Au 31 décembre	2013				2012			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats sur taux d'intérêt	95 740 \$	1 438 \$	1 358 \$	98 536 \$	6 422 \$	1 527 \$	187 \$	8 136 \$
Contrats sur actions	13 447	11	—	13 458	6 814	—	—	6 814
Contrats sur marchandises	3 895	—	—	3 895	1 044	—	—	1 044
Contrats sur défaillance	10 155	—	—	10 155	—	—	—	—
Contrats de change	28 040	—	—	28 040	24 285	—	—	24 285
	151 277 \$	1 449 \$	1 358 \$	154 084 \$	38 565 \$	1 527 \$	187 \$	40 279 \$

La durée jusqu'à l'échéance d'après la juste valeur est la suivante :

Au 31 décembre	2013				2012			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats sur taux d'intérêt	21 \$	(31) \$	4 \$	(6) \$	4 \$	(32) \$	4 \$	(24) \$
Contrats sur actions	62	1	—	63	65	—	—	65
Contrats sur marchandises	(8)	—	—	(8)	4	—	—	4
Contrats sur défaillance	35	—	—	35	—	—	—	—
Contrats de change	(574)	—	—	(574)	(131)	—	—	(131)
	(464) \$	(30) \$	4 \$	(490) \$	(58) \$	(32) \$	4 \$	(86) \$

NOTE 5

Autres actifs détenus sous forme de placements

Les autres actifs détenus sous forme de placements comprennent les créances opérationnelles, les produits à recevoir et les autres actifs détenus sous forme de placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers.

Au 31 décembre	2013	2012
Créances sur placements	239 \$	220 \$
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	162	146
Autres actifs détenus sous forme de placements	401 \$	366 \$

NOTE 6

Passifs relatifs aux placements

Les passifs relatifs aux placements se détaillent comme suit :

Au 31 décembre	2013	2012
Dette a)	8 942 \$	8 461 \$
Montants à payer aux termes du programme de prêt de titres b)	43	933
Titres vendus à découvert	3 717	256
Titres vendus conformément à des pensions sur titres c)	2 047	842
Montants à payer et autres éléments de passif	855	757
Total	15 604 \$	11 249 \$

a) La dette comprend ce qui suit :

Au 31 décembre	2013			2012		
	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré
Oxford Properties Group						
Dettes non garanties ⁱ⁾	863 \$	863 \$	1,65 %	34 \$	34 \$	2,37 %
Dettes garanties ⁱⁱ⁾	3 761	3 728	3,63 %	4 264	4 155	3,19 %
Déventures ORC, série 1 ⁱⁱⁱ⁾	595	593	2,71 %	—	—	—
Déventures ORC, série 2 ^{iv)}	475	500	3,99 %	—	—	—
Déventures ORC, série 3 ^{v)}	297	300	3,34 %	—	—	—
Déventures, série C ^{vi)}	—	—	—	404	400	1,42 %
Déventures, série D ^{vii)}	218	200	2,60 %	224	200	2,37 %
Déventures ORCH ^{viii)}	183	170	1,81 %	185	170	2,06 %
Déventures ORCH Two ^{ix)}	183	180	1,46 %	186	180	1,63 %
	6 575	6 534	3,15 %	5 297	5 139	2,92 %
Borealis Infrastructure						
Dettes garanties ^{x)}	446	435	1,87 %	763	759	2,13 %
OMERS Finance Trust						
Papier commercial ^{xi)}	1 921	1 921	1,13 %	2 401	2 401	1,12 %
Total^{xii)}	8 942 \$	8 890 \$	2,66 %	8 461 \$	8 299 \$	2,34 %

i) Comprend des marges de crédit d'exploitation et des facilités de crédit non renouvelables venant à échéance en 2015 et portant intérêt à des taux variant entre 0,98 pour cent et 3 pour cent.

ii) Comprend des emprunts hypothécaires et d'autres dettes garanties à diverses échéances jusqu'en 2027, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.

iii) Déventures OMERS Realty Corporation, série 1, à 2,498 pour cent émises le 5 juin 2013 et échéant le 5 juin 2018.

iv) Déventures OMERS Realty Corporation, série 2, à 3,358 pour cent émises le 5 juin 2013 et échéant le 5 juin 2023.

v) Déventures OMERS Realty Corporation, série 3, à 3,203 pour cent émises le 25 juillet 2013 et échéant le 24 juillet 2020.

vi) Déventures OMERS Realty Corporation, série C, à 4,09 pour cent émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2013.

vii) Déventures OMERS Realty Corporation, série D, à 4,74 pour cent émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2018.

viii) Déventures OMERS Realty CTT Holdings Inc., série A, à 4,75 pour cent émises le 5 mai 2009 et échéant le 5 mai 2016.

ix) Déventures OMERS Realty CTT Holdings Two Inc., série A, à 4,05 pour cent émises le 5 mai 2009 et échéant le 5 mai 2014.

x) Comprend des dettes garanties à diverses échéances jusqu'en 2015, chaque titre de créance étant garanti par un actif d'infrastructure déterminé.

xi) Le programme de papier commercial d'OMERS Finance Trust, une filiale en propriété exclusive de la SAO, est autorisé jusqu'à concurrence de 3 100 millions de dollars. Le papier commercial en circulation arrivera à échéance entre le 2 janvier 2014 et le 17 mars 2014, et porte intérêt à des taux variant de 1,11 pour cent à 1,14 pour cent.

xii) Les remboursements de capital et d'intérêts non actualisés prévus pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'échelonnent ainsi :

Au 31 décembre	2013
2014	2 930 \$
2015	1 715
2016	1 131
2017	835
2018	1 341
Par la suite	1 973
	9 925 \$

Au 31 décembre	2012
2013	4 342 \$
2014	578
2015	803
2016	1 099
2017	753
Par la suite	1 473
	9 048 \$

Les actifs détenus sous forme de placements sur lesquels la SAO exerce un contrôle effectif sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sur une base non consolidée à la juste valeur. Ces placements entraînent en général une dette envers des tiers, laquelle est sans recours contre la SAO. Le coût de la dette contractée relativement à ces placements se détaille comme suit :

Au 31 décembre	2013	2012
Borealis Infrastructure	7 274 \$	6 409 \$
OMERS Private Equity	2 004	1 464
OMERS Strategic Investments	181	165
Total	9 459 \$	8 038 \$

- b) Dans le cadre du programme de prêt de titres, la SAO reçoit une garantie en trésorerie qu'elle investit dans des placements à court terme productifs d'intérêts. La SAO est tenue de rembourser la garantie en trésorerie à l'expiration de l'entente. Comme les ententes de prêt de titres peuvent être résiliées à tout moment, la garantie doit être remboursée sur demande.
- c) La SAO vend des titres en vertu de pensions sur titres afin d'avoir accès à des liquidités en vendant des titres et en recevant une contrepartie en trésorerie. Au moment de la vente, la SAO s'engage à racheter de l'autre partie à la convention des titres équivalant à ceux qui ont été vendus à une date prédéterminée et à un prix de rachat convenu. La SAO conserve le risque financier lié aux fluctuations de la valeur des titres vendus ainsi que tout revenu tiré des titres vendus. Les pensions sur titres sont signées en vertu de conventions-cadres avec des contreparties jouissant d'une notation d'au moins « AA (faible) » ou l'équivalent. Des dispositions permettent à la SAO de liquider immédiatement une pension sur titres à vue et de négocier la résiliation anticipée d'une pension sur titres à terme.

NOTE 7

Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles

Aux termes d'ententes contractuelles, la SAO investit des fonds pour le compte du conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson, du ministre de l'Énergie de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et du Transit Windsor Fund (collectivement, les « caisses administrées »). La SAO est autorisée, en vertu des diverses ententes, à recouvrer ses frais d'administration de ces caisses.

La SAO, par l'intermédiaire de sa filiale OMERS Investment Management (« OIM »), conclut des accords de placement (les « accords de rendement d'OMERS ») qui donnent aux clients admissibles la possibilité de bénéficier, en tout ou en partie, du rendement de placement annuel du régime. Parmi les clients admissibles se trouvent des régimes de retraite des secteurs public et privé du Canada, des sociétés, des gouvernements et leurs organismes, des collèges, des universités et leurs fondations, et des organismes de bienfaisance canadiens enregistrés.

Le montant à payer aux caisses administrées est rajusté pour tenir compte du revenu ou de la perte, selon leur quote-part du rendement du régime. Les accords de rendement d'OMERS sont rajustés pour tenir compte du revenu ou de la perte sur la base d'une entente contractuelle qui prévoit un rendement sur les placements égal, en tout ou en partie, au rendement du régime.

Les montants à payer aux termes d'ententes contractuelles se détaillent comme suit :

Au 31 décembre	2013	2012
Caisses administrées	957 \$	905 \$
Accords de rendement d'OMERS	567	—
Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles	1 524 \$	905 \$

NOTE 8

Régime de retraite principal d'OMERS

Voici un récapitulatif des états financiers du régime principal :

État de la situation financière

Au 31 décembre	2013	2012
Actif net disponible pour le service des prestations		
Placements	81 999 \$	72 318 \$
Autres actifs détenus sous forme de placements	401	366
Dérivés et opérations en cours	343	487
Cotisations à recevoir	285	241
Autres éléments d'actif	51	38
Passifs relatifs aux placements	(15 604)	(11 249)
Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles	(1 524)	(905)
Dérivés et opérations en cours	(859)	(492)
Autres éléments de passif	(112)	(115)
Actif net disponible pour le service des prestations	64 980 \$	60 689 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit		
Élément prestations déterminées		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	73 004 \$	69 122 \$
Déficit		
Déficit de capitalisation	(8 641)	(9 924)
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	341	1 321
	(8 300)	(8 603)
Élément cotisations facultatives supplémentaires – obligation au titre des prestations de retraite constituées	276	170
Total de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit du régime principal	64 980 \$	60 689 \$

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
État de l'évolution de l'actif net		
Revenu net de placement	3 625 \$	5 196 \$
Cotisations (note 12)	3 623	3 191
Prestations (note 13)	(2 901)	(2 658)
Frais d'administration du régime de retraite	(56)	(55)
Total de l'augmentation	4 291	5 674
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	60 689	55 015
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	64 980 \$	60 689 \$

Valeur actuarielle de l'actif net de l'élément prestations déterminées

L'évaluation actuarielle du régime a été effectuée par Towers Watson Canada Inc. En vertu de la LRR, une évaluation actuarielle indépendante doit être déposée auprès de la CSFO au moins une fois tous les trois ans. L'évaluation du régime a été déposée la dernière fois le 31 décembre 2012, à la clôture de l'exercice, et devra être déposée au plus tard à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2015.

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est établie de façon que le rendement net des placements qui est supérieur ou inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme de l'exercice, soit 6,50 pour cent en 2013 (6,50 pour cent en 2012), soit constaté sur cinq ans pour lisser les variations de la valeur marchande de l'actif net. Pour 2013, 273 millions de dollars ont été débités à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements était inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme. Par comparaison, 1 280 millions de dollars ont été crédités en 2012 à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements avait été supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme.

Par conséquent, au 31 décembre 2013, le régime a 341 millions de dollars dans la réserve de rajustement de la valeur actuarielle correspondant au rendement net non constaté supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme (1 321 millions de dollars correspondant au rendement net non constaté supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme en 2012).

La variation du rajustement de la valeur actuarielle se présente comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Intérêt prévu sur le rajustement de la valeur actuarielle d'ouverture ⁱ⁾	86 \$	(152) \$
Rendement de l'exercice écoulé supérieur (inférieur) au taux de capitalisation ⁱ⁾	(273)	1 280
Rendement des exercices précédents supérieur (inférieur) au taux de capitalisation constaté durant l'exercice	(793)	2 530
Augmentation (diminution) du rajustement de la valeur actuarielle	(980)	3 658
Rajustement de la valeur actuarielle au début de l'exercice	1 321	(2 337)
Rajustement de la valeur actuarielle à la clôture de l'exercice	341 \$	1 321 \$

i) Sur la base du taux de capitalisation en vigueur pendant l'exercice, soit 6,50 pour cent en 2013 (6,50 pour cent en 2012).

La valeur actualisée du rendement net non constaté des placements selon leur année initiale d'établissement et les montants qui seront constatés de 2014 à la fin de 2017, après application de l'hypothèse de rendement à long terme, se présentent comme suit :

Année initiale	Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2013 ⁱ⁾	Rendement des placements non constaté à constater en :				Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2012 ⁱ⁾
		2014	2015	2016	2017	
2009	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	359 \$
2010	548	584	—	—	—	1 030
2011	(957)	(509)	(543)	—	—	(1 348)
2012	1 023	363	387	412	—	1 280
2013	(273)	(73)	(78)	(83)	(88)	—
	341 \$	365	(234) \$	329 \$	(88) \$	1 321 \$

i) Pour chaque année initiale, les montants de rajustement de la valeur actuarielle sont revus annuellement à la hausse selon l'hypothèse de rendement à long terme. Les montants sont constatés dans l'actif actuariel d'après le nombre d'années restant dans la période de lissage de cinq ans.

Obligations de l'élément prestations déterminées au titre des prestations de retraite constituées

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées correspond à la valeur actuarielle actualisée des obligations au titre des prestations de retraite du régime jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs. Le calcul de cette obligation est fondé sur les mêmes hypothèses et méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les exigences de capitalisation minimales comme le prévoit la LRR. Puisque le régime évolue et que les conditions sous-jacentes changent au fil du temps, il est possible que, à l'avenir, la valeur réelle des prestations de retraite constituées soit sensiblement différente de la valeur actuarielle actualisée.

La méthode de répartition des prestations au prorata des services est utilisée pour l'évaluation actuarielle. Selon cette méthode, le coût des prestations fournies à un participant augmentera à mesure qu'il vieillira et se rapprochera de la retraite.

Voici les principales hypothèses économiques et actuarielles utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre :

Hypothèses actuarielles	2013	2012
Taux d'inflation présumé	2,25 %	2,25 %
Taux de rendement réel présumé de l'actif du régime	4,25 %	4,25 %
Taux d'actualisation (taux d'inflation plus taux de rendement réel)	6,50 %	6,50 %

L'augmentation présumée du taux réel des gains ouvrant droit à pension (soit l'augmentation supérieure au taux d'inflation présumé) est fonction de l'âge actuel des participants. Ce taux d'augmentation a été mis à jour en 2009 pour refléter l'évolution récente du régime et les attentes actuelles pour les années futures.

	2013				2012			
	ANR 60ⁱ⁾		ANR 65ⁱ⁾		ANR 60ⁱ⁾		ANR 65ⁱ⁾	
	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014
Augmentation présumée des gains ouvrant droit à pension (moyenne pondérée d'une table des augmentations liées à l'âge)	1,40 %	1,90 %	1,10 %	1,60 %	1,40 %	1,90 %	1,10 %	1,60 %
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension (taux d'inflation présumé plus taux d'augmentation réel des gains ouvrant droit à pension)	3,65 %	4,15 %	3,35 %	3,85 %	3,65 %	4,15 %	3,35 %	3,85 %

i) Âge normal de la retraite de 60 et de 65 ans, respectivement.

De plus, diverses hypothèses démographiques sont utilisées pour estimer la date de service des futures prestations de retraite aux participants et à leurs bénéficiaires, y compris des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est mise à jour périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution des résultats du régime et des attentes relatives aux tendances futures. Selon l'opinion de l'actuaire externe de la SAO, les hypothèses adoptées permettent d'évaluer de façon appropriée l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime.

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2013 prend en compte les modifications connues concernant les participants au régime jusqu'au 1^{er} décembre 2013, les augmentations, en fonction du taux d'inflation réel, des versements de rente et des versements de rentes différées à mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2014, ainsi que les ajustements des gains estimatifs ouvrant droit à pension et des années de service décomptées en 2013.

Le déficit de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées se présente comme suit :

Au 31 décembre	2013	2012
Juste valeur de l'actif net du régime principal disponible pour le service des prestations	64 980 \$	60 689 \$
Moins l'actif net des cotisations facultatives supplémentaires	276	170
Actif net des prestations déterminées disponible pour le service des prestations	64 704	60 519
Rajustement de la valeur actuarielle	(341)	(1 321)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	64 363	59 198
Moins l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	73 004	69 122
Déficit de capitalisation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	(8 641)	(9 924)
Contrepassation du rajustement de la valeur actuarielle	341	1 321
Déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	(8 300) \$	(8 603) \$

Étant donné que le régime offre une protection contre l'inflation, l'obligation au titre des prestations de retraite constituées est particulièrement sensible aux variations du taux réel présumé de la hausse gains ouvrant droit à pension, qui a une incidence sur les prestations futures, et du taux de rendement réel présumé de l'actif du régime qui sert à actualiser ces prestations futures. Une variation de 50 points de base des hypothèses suivantes (les autres hypothèses restant par ailleurs identiques) aura l'incidence approximative suivante sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées :

	Incidence approximative sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	
Diminution/augmentation de 50 points de base	2013	2012
Taux réel d'augmentation des gains ouvrant droit à pension	-/+ 1 600 millions	-/+ 1 500 millions
Rendement réel de l'actif du régime et taux d'actualisation	+/- 5 800 millions	+/- 5 600 millions

NOTE 9

Convention de retraite

La CR fournit des prestations de retraite aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la LIR à l'égard des années de service postérieures à 1991. Selon la Loi sur OMERS, la SAO est l'administrateur de la CR. Comme la CR n'est pas un régime de pension agréé, l'ARC perçoit un impôt remboursable de 50 pour cent sur toutes les cotisations qui y sont versées ainsi que sur le revenu de placement reçu et sur les gains de placement réalisés. L'impôt remboursable, qui est détenu par l'ARC et sur lequel la CR ne gagne aucun revenu de placement, est remboursé à raison de un dollar pour deux dollars de pertes réalisées ou de prestations versées. Les éléments d'actif restants de la CR sont gérés séparément de ceux du régime et sont investis surtout sur les marchés publics.

Les prestations de retraite fournies par la CR ne sont pas entièrement capitalisées, mais sont financées selon la politique de la comptabilisation au décaissement modifiée afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui, selon la LIR, s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations à la CR sont fondées sur les taux de cotisation du régime à la tranche supérieure et sont actuellement payables à la CR sur l'excédent des gains par rapport à un seuil de gains défini, soit 156 794 \$ en 2013 (149 242 \$ en 2012). Ce seuil de gains est géré et surveillé activement de sorte qu'il est prévu que les cotisations futures à la CR, ainsi que la caisse de CR existante et les gains de placement futurs, suffiront à procurer les versements de prestations projetés sur une période de 20 ans suivant chaque date d'évaluation annuelle. Les prestations en excédent du montant maximum payable par le régime en vertu de la LIR sont versées à même la CR.

Voici un récapitulatif des états financiers de la CR :

État de la situation financière

Au 31 décembre	2013	2012
Actif net disponible pour le service des prestations		
Placements	54 \$	37 \$
Autres éléments d'actif	47	41
Cotisations à recevoir	1	1
Autres éléments de passif	(1)	(1)
Actif net disponible pour le service des prestations	101 \$	78 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	614 \$	555 \$
Déficit	(513)	(477)
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit	101 \$	78 \$

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Revenu net (perte nette) de placement	12 \$	4 \$
Cotisations (note 12)	21	19
Prestations (note 13)	(9)	(12)
Frais d'administration	(1)	(1)
Total de l'augmentation	23	10
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	78	68
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	101 \$	78 \$

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la CR correspondent à celles du régime, sauf que le taux d'actualisation au 31 décembre 2013 est de 3,25 pour cent (3,25 pour cent en 2012), taux qui se rapproche de l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à la CR. Une baisse ou une hausse de 50 points de base du taux présumé (les autres hypothèses restant par ailleurs identiques), avant de tenir compte de l'impôt remboursable de 50 pour cent, augmenterait ou diminuerait l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de plus ou moins 30 millions de dollars (plus ou moins 25 millions de dollars en 2012).

Le calcul de la valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR est fondé sur une évaluation actuarielle. Le déficit de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées s'établit comme suit au 31 décembre :

Au 31 décembre	2013	2012
Juste valeur de l'actif net à la clôture de l'exercice	101 \$	78 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice	(614)	(555)
Déficit de la juste valeur de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	(513) \$	(477) \$

NOTE 10

Revenu net (perte nette) de placement

Les placements des caisses sont répartis entre les principales catégories d'actifs suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêts, tels que les bons du Trésor, les obligations, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Le revenu (la perte) de placement des caisses par catégorie d'actifs s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2013

	Revenu de placement ^{(i) (ii)}	Gain net (perte nette) sur les actifs et passifs liés aux placements et les dérivés ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Revenu total (perte totale) de placement	Frais de gestion des placements (note 14 b))	Revenu net (perte nette) de placement
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Dépôts à court terme	93 \$	6 \$	99 \$		
Obligations et débiteures	82	187	269		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	85	5	90		
	260	198	458		
 Obligations à rendement réel	 155	 (1 435)	 (1 280)		
 Actions de sociétés ouvertes					
Actions canadiennes	15	(111)	(96)		
Actions étrangères	99	989	1 088		
	114	878	992		
Total des placements sur les marchés publics	529	(359)	170	(107)	63
 Actions de sociétés fermées					
Actions canadiennes	129	750	879		
Actions étrangères	105	603	708		
Total des placements dans des actions de sociétés fermées	234	1 353	1 587	(81)	1 506
 Placements en infrastructure	920	131	1 051	(67)	984
 Placements en biens immobiliers^(iv)	542	650	1 192	(11)	1 181
	2 225 \$	1 775 \$	4 000 \$	(266) \$	3 734
 (Revenu) perte créditée en vertu d'ententes contractuelles					(97)
Revenu net (perte nette) de placement					3 637 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2012

	Revenu de placement ^{i) iii)}	Gain net (perte nette) sur les actifs et passifs liés aux placements et les dérivés ⁱⁱⁱ⁾	Revenu total (perte totale) de placement	Frais de gestion des placements (note 14 b))	Revenu net (perte nette) de placement
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Dépôts à court terme	52 \$	(5) \$	47 \$		
Obligations et débentures	375	148	523		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	119	(30)	89		
	546	113	659		
Obligations à rendement réel	36	(14)	22		
Actions de sociétés ouvertes					
Actions canadiennes	47	(31)	16		
Actions étrangères	263	1 424	1 687		
	310	1 393	1 703		
Total des placements sur les marchés publics	892	1 492	2 384	(107)	2 277
Actions de sociétés fermées					
Actions canadiennes	182	94	276		
Actions étrangères	63	489	552		
Total des placements dans des actions de sociétés fermées	245	583	828	(90)	738
Placements en infrastructure	578	492	1 070	(61)	1 009
Placements en biens immobiliers ^{iv)}	637	625	1 262	(7)	1 255
	2 352 \$	3 192 \$	5 544 \$	(265) \$	5 279
(Revenu) perte crédité en vertu d'ententes contractuelles					(79)
Revenu net (perte nette) de placement					5 200 \$

i) Le revenu de placement comprend les intérêts, les dividendes et le revenu d'exploitation des biens immobiliers à recevoir ou reçus, déduction faite des intérêts débiteurs sur le passif engagé dans des opérations liées aux placements. Le revenu de placement est présenté déduction faite des honoraires liés au rendement du gestionnaire externe et des honoraires de gestion des fonds mis en commun de 60 millions de dollars (34 millions de dollars au 31 décembre 2012).

ii) Les intérêts sur les opérations liées aux placements comprennent les intérêts sur le passif de placement en biens immobiliers de 229 millions de dollars (234 millions de dollars au 31 décembre 2012) et les intérêts sur le passif de placement en infrastructure de 43 millions de dollars (49 millions de dollars au 31 décembre 2012).

iii) Comprend le gain net réalisé de 2 205 millions de dollars (2 155 millions de dollars au 31 décembre 2012), déduction faite de coûts de transaction de 102 millions de dollars (109 millions de dollars au 31 décembre 2012).

iv) Le revenu des placements en biens immobiliers comprend les frais d'exploitation d'Oxford Properties Group (déduction faite du revenu de gestion des biens immobiliers) de 35 millions de dollars (33 millions de dollars au 31 décembre 2012), ce qui comprend des frais d'audit de 2,6 millions de dollars (3,1 millions de dollars au 31 décembre 2012).

Le revenu net (la perte nette) de placement des caisses par entité de placement s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2013

	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	7 \$	— \$	— \$	56 \$	— \$	63 \$
Placements en actions de sociétés fermées	—	1 328	—	—	178	1 506
Placements en infrastructure	—	—	1 004	—	(20)	984
Placements en biens immobiliers	—	—	—	1 181	—	1 181
Revenu net de placementⁱ⁾	7 \$	1 328 \$	1 004 \$	1 237 \$	158 \$	3 734 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2012

	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	2 253 \$	— \$	— \$	24 \$	— \$	2 277 \$
Placements en actions de sociétés fermées	—	962	—	—	(224)	738
Placements en infrastructure	—	—	986	—	23	1 009
Placements en biens immobiliers	—	—	—	1 255	—	1 255
Revenu net de placementⁱ⁾	2 253 \$	962 \$	986 \$	1 279 \$	(201) \$	5 279 \$

i) Avant le revenu (la perte) crédité en vertu d'ententes contractuelles

NOTE 11

Rendement des placements

Le calcul du rendement des placements de la SAO est fondé sur une formule de taux de rendement pondéré dans le temps conformément aux méthodes standards utilisées dans le secteur, selon les principes suivants :

- a) Le calcul du rendement de chaque entité de placement correspond au pourcentage du revenu de l'entité de placement par rapport à la juste valeur moyenne pondérée de l'actif net de l'entité de placement au cours de la période.
- b) La juste valeur est déterminée selon les critères énoncés aux notes 2, 3 et 4.
- c) Le revenu est déterminé selon les critères énoncés aux notes 2 et 10.
- d) Le rendement du régime de retraite principal d'OMERS comprend les rendements de toutes les entités de placement.

Les rendements proportionnels pour l'exercice clos le 31 décembre sont les suivants :

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Rendement brut par entité du régime de retraite principal d'OMERS⁹⁾		
OMERS Capital Markets	0,47 %	7,50 %
OMERS Private Equity	23,55 %	19,17 %
Borealis Infrastructure	12,44 %	12,68 %
Oxford Properties	14,33 %	16,91 %
OMERS Strategic Investments	9,14 %	-10,13 %
Total du régime de retraite principal d'OMERS	6,53 %	10,03 %
Rendement brut de la convention de retraite		
Fonds d'investissement de la CR ¹⁰⁾	29,11 %	11,84 %

Les rendements bruts ci-dessus sont les rendements avant l'incidence de la prime de rendement et des honoraires de base des gestionnaires externes et des frais de gestion des placements. Le rendement net du régime, après tous les frais de placement, était de 6,00 pour cent pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (9,50 pour cent pour l'exercice clos le 31 décembre 2012).

- i) Les rendements des entités de placement et le rendement total du régime tiennent compte des résultats des opérations de couverture de change du régime avec des contreparties externes.
- ii) Exclut le solde d'impôt remboursable de la CR auprès de l'ARC. Au 31 décembre 2013, le taux de rendement de la CR était, en tenant compte du solde d'impôt remboursable de la CR, de 13,94 pour cent (5,47 pour cent au 31 décembre 2012).

NOTE 12

Cotisations

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Cotisations requises au titre des services rendus au cours de l'exercice ⁱ⁾	3 434 \$	3 026 \$
Transferts depuis d'autres régimes de retraite	31	40
Cotisations des participants au titre des services passés ⁱⁱ⁾	70	67
Cotisations des employeurs au titre des services passés ⁱⁱ⁾	9	10
Cotisations facultatives supplémentaires	100	67
Total des cotisations reçuesⁱⁱⁱ⁾	3 644 \$	3 210 \$

i) Les cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs. Dans le cas des participants dont l'ANR est fixé à 65 ans, le taux de cotisation en 2013 était de 9,0 pour cent (8,3 pour cent en 2012) de la rémunération jusqu'à 51 100 \$ (50 100 \$ en 2012) et de 14,6 pour cent (12,8 pour cent en 2012) de la rémunération en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'ANR est fixé à 60 ans, le taux de cotisation en 2013 était de 9,3 pour cent (9,4 pour cent en 2012) de la rémunération jusqu'à 51 100 \$ (50 100 \$ en 2012) et de 15,9 pour cent (13,9 pour cent en 2012) de la rémunération en excédent de ce seuil.

ii) Les cotisations au titre des services passés comprennent les montants correspondant aux congés autorisés, à la conversion d'âge normal de la retraite et aux transferts en provenance d'autres régimes de retraite.

Les cotisations par régime sont les suivantes :

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Régime principal (note 8)		
Élément prestations déterminées	3 523 \$	3 124 \$
Élément CFS	100	67
	3 623	3 191
CR (note 9)	21	19
Total des cotisations reçuesⁱⁱⁱ⁾	3 644 \$	3 210 \$

iii) OMERS, qui regroupe 982 employeurs, a mis en place un processus de rapprochement approprié qui fait le lien entre les cotisations de chaque employeur et les cotisations de chaque participant. Ce processus détaillé a comme objectif de s'assurer que les cotisations sont conformes aux renseignements sur les participants que fournissent les employeurs.

NOTE 13

Prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Prestations de retraite	2 410 \$	2 229 \$
Prestations d'invalidité	27	27
Transferts vers d'autres régimes agréés	207	185
Prestations de décès	114	79
Paiements de valeur de rachat et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	146	146
Prestations du programme CFS	6	4
Total des prestations payées	2 910 \$	2 670 \$

Les prestations par régime se détaillent comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Régime principal (note 8)		
Élément prestations déterminées	2 895 \$	2 654 \$
Élément CFS	6	4
	2 901	2 658
CR (note 9)	9	12
Total des prestations payées	2 910 \$	2 670 \$

NOTE 14

Frais d'administration des régimes de retraite et frais de gestion des placements

a) Frais d'administration des régimes de retraiteⁱ⁾

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Salaires et avantages sociaux	37 \$	36 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	3	7
Locaux et matériel	3	4
Services professionnels ⁱⁱ⁾	8	5
Déplacements et communication	6	4
Total des frais d'administration des régimes de retraite	57 \$	56 \$

b) Frais de gestion des placementsⁱ⁾

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Salaires et avantages sociaux	171 \$	172 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	19	15
Locaux et matériel	12	5
Services professionnels ⁱⁱ⁾	24	20
Déplacements et communication	17	14
Services de gestion des placements ⁱⁱⁱ⁾	23	39
Total des frais de gestion des placements	266 \$	265 \$

i) Comprend l'imputation des charges générales.

ii) Le total des frais pour services professionnels comprend les frais d'évaluation actuarielle indépendante de 0,8 million de dollars (1,0 million de dollars au 31 décembre 2012) et les honoraires d'audit externe de 1,2 million de dollars (1,0 million de dollars au 31 décembre 2012).

iii) Comprend les frais de gestion externe et les droits de garde, déduction faite des honoraires de gestion d'actions de sociétés fermées gagnés sur les placements du portefeuille, qui s'élèvent à 15 millions de dollars (14 millions de dollars au 31 décembre 2012).

NOTE 15

Information sur les apparentés

La SAO gère ses activités liées aux biens immobiliers, à l'infrastructure et aux actions de sociétés fermées par l'entremise des entités de placement de la SAO, tel qu'il est expliqué à la note 1, et détient des placements par l'entremise d'un réseau de structures de placement ou de filiales établies conformément à la Loi sur OMERS, à la LRR, à la LIR et aux autres lois statutaires, réglementaires et fiscales qui régissent la SAO.

Les apparentés de la SAO comprennent 982 employeurs dont les employés sont des participants au régime, la SP, les membres du conseil de la SAO, les principaux dirigeants (défini ci-dessous) et les placements dans lesquels la SAO possède une participation donnant le contrôle. Les transactions avec des apparentés comprennent ce qui suit :

- Dans le cours normal de ses activités, la SAO a acheté au prix courant du marché des obligations émises par un employeur municipal. La juste valeur marchande des obligations en circulation au 31 décembre 2013 était de néant (22 millions de dollars au 31 décembre 2012).
- La SAO, par l'entremise d'Oxford Properties Group, a payé aux employeurs municipaux des impôts fonciers de 150 millions de dollars (226 millions de dollars au 31 décembre 2012) et aux employeurs du secteur des services publics des frais de services publics de 34 millions de dollars (30 millions de dollars au 31 décembre 2012) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les montants d'impôts fonciers payés, qui étaient fonction des prélèvements habituellement exigés par chaque employeur municipal, étaient conformes à ceux qui auraient été exigés de toute partie non apparentée. Les paiements de services publics versés aux organismes de services publics qui font partie des employeurs de la SAO sont basés sur une utilisation et des taux normaux qui auraient été exigés de toute partie non apparentée.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration de la SAO et le chef de la direction, le chef de la direction financière, le chef des placements, le chef des services de retraite et les chefs de la direction d'OMERS Capital Markets, d'Oxford Properties Group, de Borealis Infrastructure et d'OMERS Private Equity. La rémunération globale des principaux dirigeants est indiquée ci-dessous :

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2013	2012
Salaires et avantages sociaux à court terme	13 \$	16 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Autres avantages à long terme	6	6
	20 \$	23 \$

En dehors de ce qui précède, la SAO n'a eu aucune autre transaction avec le personnel de la haute direction au cours de l'exercice.

NOTE 16

Capital

La SAO définit son capital comme la capitalisation (l'excédent (le déficit)) de chacun des régimes de retraite d'OMERS, telle qu'elle est calculée chaque année d'après la juste valeur de l'actif net des régimes de retraite d'OMERS, le rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net du régime et une évaluation actuarielle sur une base de continuité préparée par l'actuaire indépendant de la SAO. La capitalisation du régime est expliquée à la note 8, et celle de la CR, à la note 9.

La SAO a comme objectif de garantir que l'élément prestations déterminées du régime est entièrement capitalisé à long terme au moyen de la gestion des placements, des taux de cotisation et des prestations. Les placements (note 3), le recours aux dérivés (note 4) et l'effet de levier (note 6) sont fondés sur une répartition de l'actif et une politique de gestion du risque conçues pour permettre au régime d'atteindre, voire dépasser, les exigences de capitalisation à long terme moyennant un niveau de risque acceptable qui est conforme à l'énoncé des politiques et des procédures de placement (*Statement of Investment Policies and Procedures*, ou le « SIP&P ») du régime approuvé par le conseil de la SAO. En tant qu'administrateur du régime, la SAO a adopté un SIP&P qui définit les objectifs, lignes directrices et repères de placement servant à investir l'actif du régime, les catégories de placements autorisées, la diversification de l'actif réparti et les attentes à l'égard des taux de rendement. Le SIP&P a été établi en 1989 et les dernières modifications datent du 13 décembre 2013. Les changements inclus dans la dernière mise à jour ne sont pas considérés comme significatifs.

Le seuil minimal de rendement annuel des placements ajusté en fonction de l'inflation requis pour capitaliser la valeur actuelle de toutes les prestations constituées promises aux participants du régime (selon le taux d'actualisation sur une base de continuité) est de 4,25 pour cent (le « rendement réel minimal requis »), sur un horizon de 20 ans. La SAO s'attend à ce que la répartition stratégique actuelle de l'actif à long terme permette au régime principal de générer un taux de rendement réel annuel moyen supérieur au rendement réel minimal requis. Au 31 décembre 2013, le taux de rendement moyen annualisé sur cinq ans des placements (déduction faite des frais de gestion des placements) a atteint 7,85 pour cent (3,02 pour cent au 31 décembre 2012).

La SAO a recours à six catégories d'actifs stratégiques (titres à revenu fixe, actions de sociétés ouvertes, obligations à rendement réel, actions de sociétés fermées, infrastructure et biens immobiliers) dans le cadre de sa répartition stratégique d'actifs à long terme. Le régime principal investit directement et indirectement dans les six catégories d'actifs. Selon sa nature, un placement peut correspondre à la définition de plus d'une catégorie d'actifs. En outre, comme les catégories de placement sont des lignes directrices, elles peuvent inclure d'autres catégories d'actifs qui partagent des caractéristiques risque-rendement semblables.

Le SIP&P dicte les fourchettes et les cibles de répartition de l'actif. La répartition cible est de 53 pour cent de placements sur les marchés publics et de 47 pour cent de placements sur les marchés non publics. Au 31 décembre 2013, l'actif était réparti conformément aux fourchettes établies, à savoir 57,4 pour cent de placements sur les marchés publics, et 42,6 pour cent de placements sur les marchés non publics.

En raison de ses placements, le régime est exposé à divers risques financiers expliqués à la note 3 – Placements, et à la note 4 – Instruments financiers dérivés. La répartition de l'actif entre les différentes catégories d'actifs fait l'objet d'un suivi trimestriel de la part de la SAO. Le conseil de la SAO passe en revue le rendement des placements tous les deux mois.

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément CFS du régime est basée sur les CFS, déduction faite des retraits et des frais d'administration, auxquelles est ajouté le revenu net ou la perte nette de placement de l'élément prestations déterminées du régime et, à ce titre, elle n'a pas de surplus ni de déficit. Le régime complémentaire n'a ni participants, ni actif net, ni obligation au titre des prestations de retraite constituées. La dernière mise à jour du SIP&P du régime complémentaire remonte au 13 décembre 2013. Les changements inclus dans la dernière mise à jour ne sont pas considérés comme significatifs.

La capitalisation de la CR est assurée selon une comptabilisation au décaissement modifiée afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les placements de la CR reposent sur une composition de l'actif et un SIP&P différents de ceux du régime principal. La dernière mise à jour du SIP&P de la CR remonte au 13 décembre 2013. Les changements inclus dans la dernière mise à jour ne sont pas considérés comme significatifs.

La capitalisation de chaque régime de retraite d'OMERS et les flux de trésorerie connexes subissent également l'incidence du niveau des cotisations (note 12) et des prestations (note 13). Il appartient à la SP de fixer les taux de cotisation au moins au minimum requis pour capitaliser le régime, sous réserve de la conformité à la législation, et d'établir les prestations des régimes de retraite d'OMERS.

Le régime et le régime complémentaire sont assujettis aux règlements de la LRR qui exigent qu'un régime de retraite dépose au moins une fois tous les trois ans un rapport d'évaluation actuarielle de la capitalisation. À ce moment-là, le régime doit prendre des mesures pour combler dans le cadre de la continuité d'exploitation tout déficit de capitalisation sur une période n'excédant pas 15 ans.

Lorsque le rapport d'évaluation de la capitalisation déposé du régime fait état d'un surplus supérieur à dix pour cent de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, la LIR exige la réduction des cotisations dans la même proportion que

l'augmentation de l'excédent. Lorsque l'excédent déclaré atteint vingt-cinq pour cent de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, les cotisations normales doivent être supprimées. Il appartient à la SP de déterminer le niveau des cotisations en excédent du niveau exigé pour la pleine capitalisation du régime et de fixer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime et du régime complémentaire, sous réserve des exigences des règlements de la LRR. La CR n'est pas assujettie aux mêmes exigences de dépôt.

NOTE 17

Garanties, engagements et éventualités

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, la SAO prend des engagements et émet des garanties concernant le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements en infrastructure, des placements en biens immobiliers, des placements directs en actions de sociétés fermées et des contrats de société en commandite. Les engagements futurs sont en général payables sur demande en fonction des besoins en capital du placement. Au 31 décembre 2013, ces engagements futurs totalisaient 5,1 milliards de dollars (3,9 milliards de dollars au 31 décembre 2012). Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement était de 1 183 millions de dollars au 31 décembre 2013 (955 millions de dollars au 31 décembre 2012). Les garanties et les engagements sont souvent fournis dans le cadre du développement ou de la détention d'un placement et, dans bien des cas, ils n'ont donc pas de date d'expiration fixe.

Dans le cours normal des activités, la SAO indemnise ses administrateurs, dirigeants et employés, ses entités de placement et certaines autres personnes relativement aux poursuites intentées contre eux, dans la mesure où ces personnes ne sont pas couvertes en vertu d'un autre arrangement. De plus, la SAO peut, dans certaines circonstances dans le cours de ses activités de placement, convenir d'indemniser une contrepartie. Aux termes de ces dispositions, la SAO peut être tenue d'indemniser ces parties au titre des coûts engagés à la suite de diverses éventualités, comme des modifications apportées aux lois et règlements ou des réclamations fondées en droit. La nature éventuelle du passif dans ces conventions et la fourchette d'indemnisation empêchent la SAO d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle serait tenue de payer pour toutes lesdites indemnisations.

Au 31 décembre 2013, la SAO était engagée dans divers litiges et réclamations. L'issue de ces litiges et réclamations est en soi difficile à prédire, mais la direction est d'avis que les obligations susceptibles de découler de ces éventualités n'auront pas de répercussions négatives importantes sur les états financiers consolidés de la SAO.

Survol des 10 derniers exercices

(en millions de dollars)

Actif net disponible pour le service des prestations

Au 31 décembre

Marchés publics

Actions de sociétés fermées

Infrastructure

Biens immobiliers

	82 053	72 355	64 058	62 948	60 554	57 102	66 215	60 610	51 628	40 955
Autres actifs détenus sous forme de placements	744	853	707	645	1 173	1 366	1 001	699	765	494
Passifs relatifs aux placements	(16 463)	(11 741)	(9 063)	(9 628)	(13 338)	(14 474)	(15 029)	(13 088)	(10 772)	(5 267)
Actif net détenu sous forme de placements	66 334	61 467	55 702	53 965	48 389	43 994	52 187	48 221	41 621	36 182
Actifs (passifs) non liés aux placements										
Montants à payer aux termes d'ententes contractuelles	(1 524)	(905)	(828)	(809)	(734)	(672)	(800)	(741)	(639)	(553)
Autres éléments d'actif (de passif)	271	205	209	193	177	155	129	125	83	26

Actif net disponible pour le service des prestations

Obligation et surplus (déficit) au titre des prestations de retraite constituées

Au 31 décembre

Élément prestations déterminées

du régime de retraite principal d'OMERS

Obligation au titre des prestations de retraite constituées	73 004	69 122	64 548	60 035	54 253	50 080	46 830	44 167	41 123	37 774
Surplus (déficit) de capitalisation	(8 641)	(9 924)	(7 290)	(4 467)	(1 519)	(279)	82	(2 382)	(2 784)	(963)
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	341	1 321	(2 337)	(2 278)	(4 950)	(6 363)	4 567	5 791	2 707	(1 168)
	(8 300)	(8 603)	(9 627)	(6 745)	(6 469)	(6 642)	4 649	3 409	(77)	(2 131)

Élément cotisations facultatives supplémentaires

Obligation au titre des prestations de retraite	276	170	94	—	—	—	—	—	—	—
Actif net disponible pour le service des prestations	64 980	60 689	55 015	53 290	47 784	43 438	51 479	47 576	41 046	35 643

CR

Obligation au titre des prestations de retraite constituées	614	555	504	468	486	285	236	172	157	149
(Déficit)	(513)	(477)	(436)	(409)	(438)	(246)	(199)	(143)	(138)	(137)
Actif net disponible pour le service des prestations	101	78	68	59	48	39	37	29	19	12

Total de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et du déficit

65 081	60 767	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065	35 655
--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

(en millions de dollars)

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Actif net au début de l'exercice

Variations attribuables aux activités de placement

Revenu total de placementⁱ⁾

Frais de gestion des placements ⁱⁱ⁾

(Revenu) perte crédité en vertu d'ententes contractuelles
Revenu net (perte nette) de placement

Variations attribuables aux activités des régimes de retraite

Cotisations

Services rendus au cours de l'exercice

Autres cotisations

Prestations

Rentes versées

Paiements de valeur de rachat et autres paiements

Frais d'administration des régimes de retraite

Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice

Taux de rendement annuel global

pour l'exercice clos le 31 décembre

Éléments prestations déterminées

du régime de retraite principal d'OMERS

Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande

Indice de référence

Éléments cotisations facultatives supplémentaires

Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande

Fonds d'investissement de la CRⁱⁱⁱ⁾

Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande

Indice de référence

i) Lors de la préparation des états financiers en 2012, la SAO a reclassé les frais de recherche de placements de « frais de gestion des placements » à « revenu total de placement ». Les soldes de 2011 ont été rajustés pour tenir compte de ce reclassement.

ii) Lors de la préparation des états financiers conformément au chapitre 4600 – Régimes de retraite, du Manuel de CPA Canada et aux IFRS à compter de 2011, la SAO a rajusté les montants de 2010 (précédemment constatés conformément au chapitre 4100 du Manuel de l'ICCA) aux fins de comparaison.

iii) L'actif net au début de l'exercice 2007 a été réduit de 37 millions de dollars pour tenir compte du changement de méthode comptable pour les coûts de transaction.

iv) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Glossaire

À l'échelle de l'organisme

Se rapporte à la SAO, notamment OMERS Pension Group, OMERS Capital Markets, Borealis Infrastructure, OMERS Private Equity, Oxford Properties Group, OMERS Strategic Investments et les fonctions de à l'organisme.

Action de société fermée

Action ou titre de participation assimilable à une action de société qui n'est généralement pas coté en bourse.

Conseil de la SAO

Le conseil d'administration de la Société d'administration d'OMERS.

Constitution des prestations

Accumulation de prestations de retraite selon une formule utilisant les années de service validés, les gains ouvrant droit à pension et un taux d'accumulation. Elle correspond à une prestation annuelle dont le versement commencera à l'âge normal de la retraite.

Convention de retraite ou CR

Le régime des participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Cotisations facultatives supplémentaires (CFS)

Occasion d'épargne-retraite offerte aux participants au régime de retraite principal d'OMERS depuis le 1^{er} janvier 2011. Grâce à ce programme, les participants actifs et retraités (jusqu'à 70 ans) peuvent tirer avantage du rendement des placements d'OMERS en versant des cotisations supplémentaires. Ces cotisations peuvent se faire par prélèvements automatiques sur un compte bancaire (dans le cas des participants actifs) ou par transfert d'une somme forfaitaire d'un compte enregistré d'épargne-retraite (dans le cas des participants actifs, retraités et à rente différée).

Couverture de change

Technique utilisée pour compenser les risques liés aux fluctuations du taux de change d'une devise.

Débeture

Obligation qui n'est pas garantie par des actifs particuliers d'une entreprise.

Dette garantie

Créance adossée à un bien en nantissement ou garantie par celui-ci afin de réduire, pour le créancier, le risque lié à un prêt, de sorte que si le débiteur fait défaut, le créancier peut saisir le bien en nantissement en remboursement de la dette.

Dette non garantie

Créance qui n'est pas adossée à un bien en nantissement ni garantie par celui-ci.

Examen de la gouvernance d'OMERS de 2012

La loi sur l'examen d'OMERS de 2006 stipulait que le modèle de gouvernance d'OMERS, établi par la Loi sur OMERS de 2006, soit examiné en 2012 par le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.

Gestion active et directe

Gestion active et directe s'entend de notre participation au processus décisionnel permanent des entreprises dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leur stratégie, les décisions d'investissement importantes, l'établissement de cibles financières annuelles et la surveillance du rendement par rapport à ces cibles, la gestion des risques et la surveillance de la gouvernance.

Gestion passive

Mode de gestion qui consiste à reproduire le rendement d'un indice boursier (p. ex., l'indice composé S&P/TSX).

Global Strategic Investment Alliance (GSIA)

L'entité de placement créé pour permettre à OMERS de tirer parti de son capital aux côtés d'investisseurs institutionnels à long terme ayant des vues similaires.

Indice de référence

Norme ou point de référence par rapport auxquels se mesure le rendement d'un placement. Il s'agit en général d'un indice extérieur passif (p. ex., l'indice composé S&P/TSX) ou, dans le cas des placements de la SAO dans l'infrastructure et l'immobilier, d'un rendement absolu prédéterminé en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil de la SAO.

Indice de référence sur mesure

Indice de référence calculé d'après l'affectation moyenne pondérée à deux ou plusieurs indices de référence sous-jacents (p. ex., un indice mixte composé de l'indice des bons du Trésor à 30 jours DEX et de l'indice obligataire universel DEX).

Infrastructure

L'investissement dans l'infrastructure s'entend des placements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels au succès à long terme d'une économie industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à l'établissement de taux ou de niveaux de prestation de service réglementés, voire les deux.

Instrument financier dérivé/Dérivé

Contrat financier dont la valeur est fonction des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés peuvent être menées sur des bourses ou sur le marché hors cote par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières. Les contrats sur dérivés, qui comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options, font l'objet d'une discussion plus détaillée à la note 4 des états financiers consolidés de la SAO.

Levier économique

Le levier économique est principalement représenté par la différence entre la juste valeur des actifs de placement nets et l'exposition.

Lissage actuariel

Méthode d'usage courant, qui est acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites, dont le but est de réduire l'effet des fluctuations à court terme des marchés sur la capitalisation des régimes de retraite, en reportant et en constatant sur cinq ans les variations positives ou négatives de l'actif net par rapport à l'objectif de capitalisation à long terme.

Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)

Le montant maximum des gains utilisé dans le calcul des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) et des prestations versées par celui-ci. Ce montant est également connu comme le plafond de salaire du RPC.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Ensemble de normes comptables mises au point par le Conseil des normes comptables internationales, qui s'imposent désormais mondialement pour la préparation des états financiers des sociétés ouvertes.

Obligations à rendement réel

Obligation négociable productive d'intérêts qui paie un taux nominal semestriel calculé d'après la somme du capital nominal et un élément de compensation qui se rajuste en fonction de l'inflation.

Obligation au titre des prestations de retraite constituées

La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite futures accumulées jusqu'à présent.

Obligations nominales

Obligations dont l'intérêt et le capital sont payés sans rajustement contractuel en fonction de l'inflation.

OMERS Investment Management (OIM)

L'entité de placement qui offre des occasions de placement et des services de tiers aux clients admissibles.

Papier commercial

Instrument de créance à court terme non garanti émis par des sociétés, en général pour satisfaire leurs besoins de financement à court terme.

Placements sur les marchés publics

Placement en titres productifs d'intérêts (p. ex., des obligations, des débentures et des bons du Trésor) et en titres de participation (p. ex., des actions, des parts de fiducie, des bons de souscription et des parts de fonds communs de placement) négociés sur des bourses reconnues.

Point de base

Un point de base représente un centième d'un pour cent.

Politique de financement par comptabilisation au décaissement modifiée

Les prestations de retraite promises ne sont pas intégralement précapitalisées, mais des cotisations sont versées pour capitaliser les prestations courantes. La SAO utilise cette variante de la politique de capitalisation pour la CR, afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes régis par une CR.

Portefeuille alpha

Un portefeuille alpha utilise des stratégies de gestion active pour repérer et exploiter des occasions sur n'importe quel marché du monde, gagner des rendements absolus et élargir le potentiel de rendement global.

Portefeuille bêta

Un portefeuille bêta fait le suivi du rendement du marché, investit dans un large éventail d'occasions du marché et a une plus faible concentration dans les actions. Il utilise un niveau modéré de levier économique et son intention est d'améliorer le rendement au fil du temps.

Prestation de raccordement

Prestation temporaire offerte aux employés qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans. La prestation de raccordement complète le revenu de retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Elle n'équivaut pas nécessairement au montant des prestations futures des régimes publics.

Promoteur du régime

L'organisme qui a le pouvoir de créer un régime de retraite ou de remanier un régime de retraite existant. Le promoteur du régime est en général un employeur, mais ce peut être aussi un syndicat, une association, le gouvernement, ou plusieurs d'entre eux. Dans le cas des régimes de retraite d'OMERS, le promoteur est la Société de promotion d'OMERS, qui est composée de représentants des employeurs et des participants.

Rapport d'évaluation actuarielle

Rapport de l'actuaire de la SAO sur la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS. L'évaluation actuarielle est fondée sur une série d'hypothèses démographiques et économiques approuvées par le conseil de la SAO.

Régime à prestations déterminées

Dans un régime à prestations déterminées, les prestations du participant sont déterminées par une formule reposant en général sur les années de service et les gains, plutôt que le rendement de placement des cotisations.

Régime complémentaire

Le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux est un régime de retraite agréé distinct et indépendant qui offre des prestations non prévues par le régime de retraite principal d'OMERS et qui n'est pas capitalisé par ce dernier.

Régimes de retraite d'OMERS ou les régimes

Collectivement, le régime de retraite principal d'OMERS, la convention de retraite pour le régime principal d'OMERS et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux.

Régime de retraite principal d'OMERS ou le régime

Le régime de retraite agréé principal qu'administre la SAO selon la Loi sur OMERS de 2006. Il comprend l'élément prestations déterminées et l'élément cotisations facultatives supplémentaires.

SAO

La Société d'administration d'OMERS.

SP

La Société de promotion d'OMERS.

Stratégies de rendement absolu

Stratégies dont on s'attend qu'elles produisent des rendements positifs, quelles que soient les fluctuations des marchés financiers, en raison de leur faible corrélation avec les grands marchés financiers. On peut recourir à des stratégies de rendement absolu dans le but d'accroître le rendement global corrigé du risque du portefeuille de placement, tout en contribuant à la stabilité des rendements globaux du portefeuille.

Taux d'actualisation

Taux d'intérêt servant à calculer la valeur actualisée des versements futurs prévus de prestations.

Taux de rendement réel

Rendement nominal rajusté en fonction de l'inflation.

Valeur de rachat

Paiement forfaitaire tenant lieu de montant de retraite future d'un participant d'après ses années de service et ses gains cumulés. La valeur de rachat fluctue en fonction de facteurs comme l'âge du participant et les taux d'inflation et d'intérêt courants.

Vote par procuration

Processus par lequel les actionnaires expriment leur opinion sur des mesures proposées par une société, en soumettant leur vote lors de l'assemblée annuelle d'une entreprise.

OMERS

1, avenue University, bureau 400, Toronto, ON M5J 2P1

t.416.369.2444 1.800.387.0813 | w. omers.com



Aller jusqu'au bout

SOCIÉTÉ DE PROMOTION
D'OMERS

2013

OMERS
Sponsors Corporation

Table des matières

02	Lettre de la chef de la direction	08	Gouvernance : Société de promotion d'OMERS
04	Équipe de gestion de la Société de promotion (SP)	14	Membres du conseil de la SP
05	Financement du régime - Actuel	16	Rapport de l'auditeur indépendant
06	Financement du régime - Historique	17	États financiers
07	Tenir la promesse en matière de retraite	20	Notes annexes

Ce rapport n'est pas destiné aux personnes résidant aux États-Unis. Aucune participation au régime n'est et ne sera offerte ou vendue aux États-Unis, ou pour le compte de ressortissants américains comme le stipulent les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis.

De nombreux facteurs influent sur le rendement du régime, notamment des changements dans les conditions du marché et des taux d'intérêt et leur réaction à d'autres événements économiques, politiques ou financiers. Les rendements et les valeurs des placements fluctuent. Les rendements passés ne sont pas garantis ou indicatifs des résultats futurs.

La Société de promotion d'OMERS (SP) est responsable de la structure des régimes, notamment de toute modification aux prestations, et des ajustements aux taux de cotisation. La SP est également chargée de l'établissement des niveaux de rémunération et de la composition des conseils d'administration de la SP et de la Société d'administration d'OMERS (SAO).

Le conseil de la SP se compose de :



sept représentants des participants au régime



sept représentants des employeurs

Lettre de la chef de la direction

Deb Preston

Chef de la direction
Société de promotion d'OMERS



L'exercice 2013 a été une année fructueuse et productive pour la Société de promotion d'OMERS (la « SP »), au cours de laquelle nous avons apporté des améliorations importantes dans les secteurs de la gouvernance, de la planification stratégique, des communications et de l'engagement.

En janvier 2013, le ministre des Affaires municipales et du Logement a publié l'Examen de la gouvernance d'OMERS 2012 (l'« Examen ») qui évalue l'efficacité et l'équité de la structure de gouvernance d'OMERS établie par la loi en 2006. Le rapport a souligné la réussite d'OMERS et a recommandé de nouvelles améliorations à sa gouvernance. Le rapport a été très bien accueilli par les deux conseils d'administration d'OMERS et l'application des recommandations a été une priorité élevée.

Un an plus tard, nous avons mis en œuvre la majeure partie des recommandations clés. En ce qui concerne la gouvernance, la SP a adopté les mesures suivantes :

- La composition des participants au régime d'OMERS et la nature de la représentation des conseils d'administration d'OMERS ont été examinées, en tenant compte des commentaires des intervenants et de l'Examen. Finalement, il a été décidé de modifier le processus de mise en candidature et de nomination des membres du conseil d'administration de la Société d'administration d'OMERS (la « SAO »), et d'améliorer la communication avec les intervenants et de renforcer l'engagement pour veiller à ce que tous aient l'occasion de formuler des commentaires sur les questions clés abordées par les deux conseils d'administration.

- Un quinzième siège a été créé pour ajouter un président indépendant au conseil de la SAO et, en collaboration avec le conseil de la SAO, George Cooke a été recruté et nommé au poste.
- Les compétences que doivent posséder les membres du conseil de la SAO ont été examinées. De nouvelles exigences en matière ont été définies et des limites ont été fixées relativement à la durée des mandats. Nous avons rencontré des organismes promoteurs pour soutenir leurs efforts de recrutement de personnes qui répondent aux nouvelles exigences de compétences, ce qui a entraîné la nomination de sept membres du conseil de la SAO. Bon nombre d'autres organismes promoteurs suivront ce processus en 2014 et la SP et la SAO fourniront encore un soutien continu tout au long des étapes à suivre.

Ces changements représentent des avancées majeures qui s'attaquent résolument à plusieurs recommandations fondamentales de l'Examen et qui sont essentielles pour que les pratiques de gouvernance contribuent à la réussite future d'OMERS.

La SP a également investi des efforts considérables dans l'amélioration du programme de communications et d'engagement d'OMERS en 2013. En collaboration avec la SAO, nous avons sondé les intervenants d'OMERS, tenu des séances de rétroaction, organisé des réunions d'information et lancé un nouveau bulletin d'information électronique pour les intervenants. Les commentaires ainsi recueillis ont été utilisés pour élaborer le cadre initial d'un plan de communication et d'engagement qui évoluera à mesure que nous recevons plus

de rétroaction. À l'avenir, nous nous engageons à ce que nos intervenants soient bien informés et consultés sur les décisions qui les concernent.

Les régimes de retraite à prestations définies ont mobilisé l'opinion publique et suscité beaucoup de critiques au cours des dernières années. Nous croyons fermement que l'élimination ou l'affaiblissement des régimes à prestations déterminées aura de graves conséquences économiques et nous soutenons le renforcement des programmes d'épargne-retraite de sorte que tous les travailleurs canadiens aient accès à une retraite équitable et abordable.

En 2013, le débat sur la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC) a évolué au point où les provinces ont généralement manifesté leur accord. Bien que le gouvernement fédéral ait annoncé qu'une bonification du RPC n'était pas envisagée pour le moment, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à élaborer une solution « faite en Ontario ». Étant donné que les prestations d'OMERS sont intégrées à celles du RPC, la façon dont cette initiative sera conçue et mise en œuvre pourrait avoir des conséquences pour les participants d'OMERS. Nous allons continuer à surveiller les discussions sur la réforme des retraites et à y participer pour nous assurer qu'OMERS est bien représentée.

La durabilité du régime

Bien que notre stratégie de financement ait réussi à relever les défis posés par le ralentissement du marché de 2008, OMERS continue d'affronter la volatilité des marchés et un environnement économique difficile.

Comme prévu, le déficit de financement a commencé à s'estomper en partie grâce à notre plan pluriannuel pour combler ce dernier. Les cotisations ont été augmentées en moyenne de 2,9 pour cent pour les employeurs et les participants sur une période de trois ans, la dernière augmentation ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2013. Dans le cadre de cette stratégie, des modifications ont aussi été apportées aux prestations de certains participants en date du 1^{er} janvier 2013.

Au 31 décembre 2013, le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime ») avait 64,4 milliards de dollars en actif net disponible pour le service des prestations et son déficit de financement actuel sur une base lissée s'élevait à 8,6 milliards de dollars. Sur la base de la valeur actuarielle de fin d'exercice de l'actif net, le régime principal est capitalisé à environ 88 pour cent. Autrement dit, il y a 88 \$ d'actif pour chaque tranche de 100 \$ d'obligations de retraite à long terme.

Bien que cela représente une amélioration de 1,3 milliard de dollars depuis le 31 décembre 2012 et démontre que le plan pluriannuel fonctionne, la SP doit évaluer si d'autres mesures sont nécessaires compte tenu de la volatilité persistante, des difficultés économiques et de l'accroissement de la longévité.

Une étude sur la mortalité publiée récemment par l'Institut canadien des actuaires démontre l'allongement de l'espérance de vie et suggère que la tendance se poursuivra à l'avenir.

De concert avec la SAO, nous faisons preuve de diligence dans le suivi de l'expérience des participants d'OMERS et nous sommes certains que nous tenons compte avec précision du taux de mortalité d'aujourd'hui dans nos évaluations et nos projections. Cependant, nous ne saurons pas dans quelle mesure nos hypothèses concernant l'accroissement futur de la longévité devront être révisées jusqu'à ce que nous les analysions plus en profondeur. De tels changements pourraient augmenter les coûts et entraîner des mesures correctrices comme des modifications aux cotisations, aux prestations ou aux deux.

Résumé

Le niveau de capitalisation du régime est en train de s'améliorer. Forts de la pleine mise en œuvre de notre stratégie de modification des cotisations et des prestations de 2010 et de la stratégie d'investissement de la SAO, nous gardons espoir que le régime renouera avec un niveau pleinement capitalisé d'ici 2025.

Nous reconnaissons que les taux de cotisation sont à un niveau sans précédent et nous resterons vigilants dans le suivi du niveau de capitalisation des régimes de retraite d'OMERS. OMERS examinera les attentes de mortalité des régimes à la lumière du rapport de l'Institut canadien des actuaires, et cette analyse pourrait avoir des répercussions sur la cadence de notre reprise. Nous serons prêts à réagir si une intervention s'avère nécessaire.

Enfin, je tiens à remercier nos employés pour l'énorme travail qu'ils accomplissent, ainsi que les coprésidents de la SP et les membres du conseil d'administration pour leur soutien indéfectible. C'est un honneur de faire partie de l'équipe de direction de la SP et j'ai hâte de travailler avec la SP et la SAO pour relever les défis et saisir les occasions qui se présenteront à nous.



Deb Preston

18 mars 2014

Équipe de direction de la SP

La SP est soutenue par une petite équipe de professionnels qui met tout en œuvre pour servir le conseil d'administration et veiller à ce que les intervenants soient tenus informés.



Chris Vanden Haak

Directeur de la politique des
retraites et des communications

Susan Porter

Secrétaire du conseil
d'administration

Deb Preston

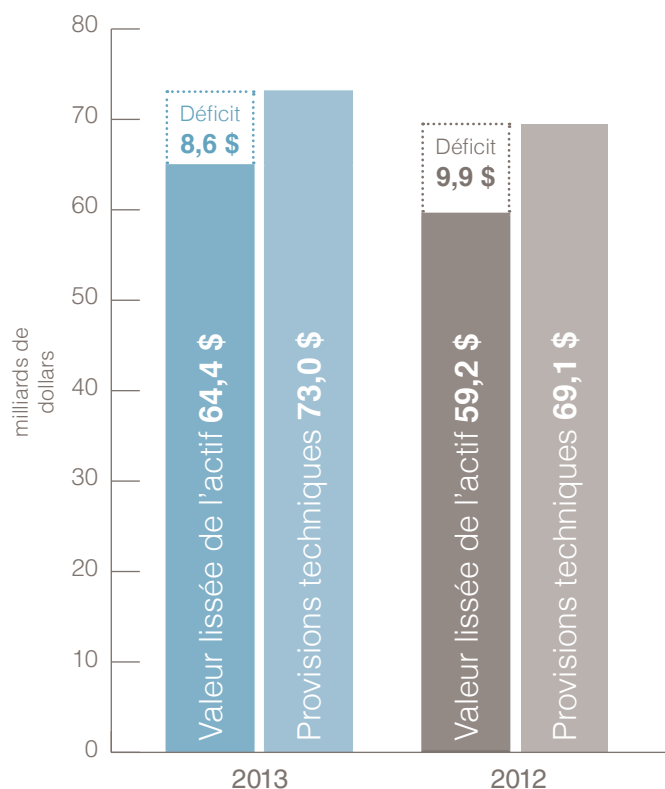
Chef de la direction de la SP

Financement du régime – Actuel

Au 31 décembre 2013

Situation de capitalisation*

Au 31 décembre



* Excluant CFS

Taux de cotisation au régime en 2013

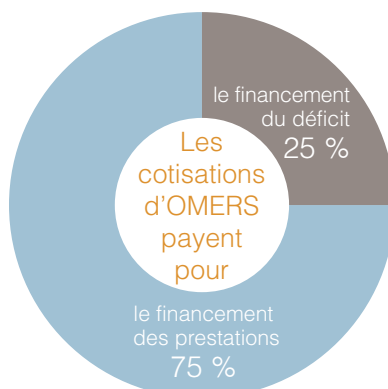
Âge normal de la retraite de 65 ans	Sur les gains jusqu'au plafond de salaire du RPC*	9,0 %
	Sur les gains dépassant le plafond de salaire du RPC*	14,6 %
Âge normal de la retraite de 60 ans	Sur les gains jusqu'au plafond de salaire du RPC*	9,3 %
	Sur les gains dépassant le plafond de salaire du RPC*	15,9 %

* 51 100 \$ en 2013

Les participants et les employeurs cotisent **21,3 %** des gains cotisables d'un participant, qui sont combinés pour financer les régimes de retraite d'OMERS

Les revenus de placement couvrent la grande majorité des coûts des prestations d'OMERS. Cependant, quand un déficit de financement se produit, il doit être couvert par les cotisations des employeurs et des employés, à moins que le régime génère des gains de placement ou des gains actuariels.

75 %
des cotisations sont consacrées au paiement des prestations qui échoient aux participants actifs du régime



25 %
d'entre elles sont affectées à la réduction du déficit de capitalisation

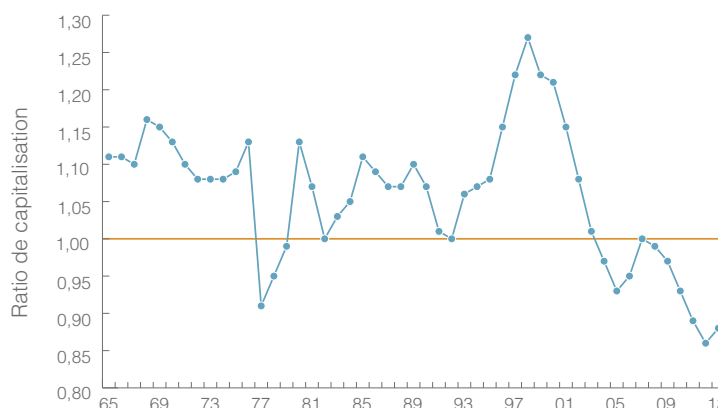
Financement du régime – Historique

Le ratio de capitalisation du régime a connu de nombreuses fluctuations au fil des ans, mais il est actuellement près de son plus bas niveau de tous les temps. Le ratio de capitalisation actuel de 88 % est une amélioration par rapport à son creux historique de 86 % à la fin de 2012.

Remarque : 88 % = 64,4 milliards de dollars en actifs lissés/73 milliards de dollars en provisions actuarielles.

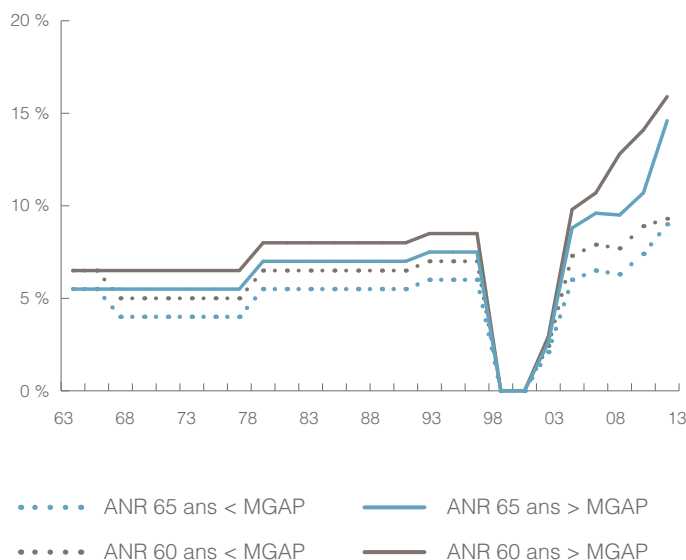
Le régime – Ratio de capitalisation historique

Au 31 décembre



- Les taux de cotisation sont actuellement à leur niveau le plus élevé.
- Historiquement, les taux de cotisation étaient plutôt stables. En 1977 et 1992, les taux de cotisation ont été augmentés en raison de la bonification des prestations.
- Les cotisations des employeurs et des participants ont été totalement suspendues en 1998, en réponse aux restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à l'excédent important qui existait à l'époque (ratio de capitalisation de 127 %).
- Les cotisations ont repris en 2003 et ont depuis augmenté considérablement, sur tout en raison de l'impact des marchés financiers.

Taux de cotisation historiques d'OMERS



Remarque : L'ANR est l'âge normal de la retraite

Le MGAP est le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension

On s'attend actuellement à ce que les taux de cotisation restent les mêmes au cours des **10 à 15 ans*** prochaines années

*Sous réserve des résultats des évaluations de capitalisation ultérieures

Tenir la promesse en matière de retraite

La SP et la SAO collaborent pour gérer les trois principaux leviers qui servent à maintenir la santé financière des régimes : la nature des prestations, les taux de cotisation et les investissements.

La SP a été créée par la Loi de 2006 sur l'examen du Régime de retraite des employés municipaux (la Loi sur OMERS) et est responsable de déterminer la nature des prestations et d'établir les taux de cotisation des régimes. La SP a pris les mesures suivantes pour régler les problèmes de capitalisation :

- augmentation des taux de cotisation entre 2009 et 2013
- réduction des prestations, à compter du 1^{er} janvier 2013, pour les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de la retraite
- mise en œuvre de plafonds de gains cotisables.

En 2013, la SP a reconnu que les taux de cotisation ont atteint un sommet sans précédent et que sa capacité à augmenter ces taux est limitée. Elle a donc commencé à explorer les possibilités de réduction des prestations et à définir les événements qui pourraient indiquer que des changements au régime sont nécessaires.

Gouvernance : Société de promotion d'OMERS

L'intérêt véritable de la SP est servi par des pratiques de gouvernance et de prise de décision qui favorisent la santé financière et la viabilité à long terme des régimes de retraite conjoints d'OMERS en tenant compte des intérêts des parties prenantes et d'autres circonstances pertinentes.

Pratiques de gouvernance du conseil d'administration

La présente section décrit certaines des principales pratiques de gouvernance du conseil d'administration de la SP. Pour en savoir davantage sur la gouvernance, consultez la Loi sur OMERS à www.omerssc.com.

La Loi sur OMERS a créé la SP dans le but de remplir la fonction de promoteur du régime, ce qui confère aux employeurs et aux employés un droit de regard accru sur les régimes de retraite. La SP s'est engagée à poursuivre la longue tradition de gouvernance d'entreprise exemplaire d'OMERS en respectant des normes élevées d'intégrité, de formation, de transparence et de communication dans l'exécution de ses responsabilités.

Un engagement à l'égard de la bonne gouvernance

La SP s'efforce de se conformer à des normes exemplaires pour la gouvernance d'entreprise. Pour y parvenir, elle a élaboré des politiques et des pratiques en collaboration avec des conseillers indépendants possédant un savoir-faire et une expérience dans ce domaine. La structure de gouvernance englobe :

- des règlements administratifs et des politiques internes qui correspondent à notre engagement à respecter les meilleures pratiques;
- un programme de formation pour les membres du conseil de la SP dans les domaines de la gouvernance, de l'administration des rentes, des stratégies relatives aux prestations et du perfectionnement des fiduciaires des régimes de retraite, ainsi qu'une orientation obligatoire sur les régimes de retraite d'OMERS (les régimes);
- un protocole de révision des politiques et des processus de gouvernance de la SP en vue de préserver l'efficacité et l'efficience de ses pratiques;
- le souci de transparence et de reddition de compte envers les participants aux régimes d'OMERS par la tenue de réunions régulières avec les participants, les employeurs, les organisations qui les représentent et les autres parties prenantes, par l'envoi de communications imprimées et électroniques en temps opportun et de concert avec la SAO, et par des mises à jour régulières du site Web et l'affichage sur celui-ci des règlements administratifs, de leurs modifications et des renseignements permettant de proposer des modifications à la structure des régimes.

Le document intitulé « SC Governance, Mandates and Responsibilities » présente sous forme consolidée et clairement énoncée la structure de gouvernance de la SP, de même que le mandat et les responsabilités du conseil, de ses comités, de chacun des membres du conseil, des coprésidents, des présidents des comités et du chef de la direction. Pour accéder à ce document, allez à www.omerssc.com/AboutUs/RolesResponsibilities.

Responsabilités, objectifs et mandats du conseil

Le conseil de la SP est chargé d'administrer la SP et d'encadrer la direction.

Les administrateurs ont un devoir fiduciaire à l'égard de la SP et sont tenus d'agir avec honnêteté et en toute bonne foi dans l'intérêt de cette dernière. Ils doivent afficher le soin, la diligence et les compétences dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans une situation semblable.

Au nombre de ses autres responsabilités, le conseil de la SP établit et approuve le plan stratégique, nomme le chef de la direction et évalue son rendement, fixe les politiques en matière de rémunération et approuve la rémunération versée aux membres de la direction.

En outre, le conseil de la SP est responsable de :

- prendre des décisions relativement à la structure des régimes de retraite d'OMERS, particulièrement en ce qui a trait aux cotisations et aux prestations à verser;
- déterminer s'il est nécessaire de constituer un fonds de réserve;
- décider s'il est opportun de déposer une évaluation actuarielle plus fréquemment que ce qu'exige la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario;
- déterminer la composition, la rémunération et le remboursement des dépenses du conseil de la SP et de celui de la SAO;
- nommer les membres du conseil de la SAO;
- nommer l'auditeur indépendant et les conseillers juridiques et actuariels de la SP;
- approuver le budget et les états financiers audités de la SP.

Composition du conseil et processus de nomination

La composition de base du conseil de la SP a été établie en vertu de la Loi sur OMERS. Des précisions sur la composition et les nominations sont stipulées dans le règlement administratif n° 4 de la SP. La composition du conseil de la SP est fondée sur divers principes qui reflètent la participation au régime et est examinée régulièrement. Le dernier examen remonte à 2013.

La SP est dotée d'un conseil représentatif composé de sept représentants des participants au régime et de sept représentants des employeurs. Les membres sont nommés par leur organisme promoteur respectif pour un mandat de trois ans qui peut être renouvelé, sans limitation. Les mandats sont échelonnés afin d'assurer la permanence et l'efficacité du conseil.

Représentants des employeurs

- Association des municipalités de l'Ontario (AMO) (2 membres);
- Ville de Toronto (1 membre);
- Conseils scolaires, avec alternance entre conseils publics et conseils catholiques (1 membre);
- Association ontarienne des commissions des services policiers (1 membre);
- Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance (1 membre);
- Electricity Distributors Association (Ontario) (1 membre);

Représentants des participants au régime

- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP Ontario) (1 membre);
- Sections locales 79 et 416 du Syndicat canadien de la fonction publique en alternance (1 membre);
- Association des policiers de l'Ontario (1 membre);
- Ontario Professional Fire Fighters Association (1 membre);
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (1 membre);
- Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (1 membre);
- Représentant des retraités, choisi parmi les membres des organismes suivants : Municipal Retirees Organization of Ontario, Police Pensioners Association of Ontario, Police Retirees of Ontario et Retired Professional Fire Fighters of Ontario (1 membre).

Le conseil est dirigé par deux coprésidents, l'un nommé par les représentants des participants au régime et l'autre par les représentants des employeurs. Le conseil de la SP représente au total 18 voix. Le nombre de voix est partagé à égalité entre les représentants des employeurs et ceux des participants au régime, et est également distribué de façon proportionnelle selon un système de vote pondéré.

Composition, mandats et activités des comités du conseil de la SP

Le conseil de la SP dispose de quatre comités permanents pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités : comité d'audit, comité de la gouvernance d'entreprise, comité de rémunération des ressources humaines et comité d'information sur la structure des régimes. De plus, la SP et la SAO ont créé un conseil mixte chargé de traiter les questions relevant de leurs deux conseils.

Le comité d'audit vient en aide aux membres du conseil dans leurs responsabilités de contrôle et de surveillance:

- de la qualité et de l'intégrité des états financiers de la SP;
- de la conformité de la SP aux exigences légales et réglementaires relatives à la présentation de l'information financière;
- de la pertinence des contrôles et procédés comptables internes de la SP;
- des qualifications, de l'indépendance et du rendement de l'auditeur indépendant de la SP.

Le comité de la gouvernance d'entreprise vient en aide aux membres du conseil pour :

- élaborer à l'intention de la SP des pratiques, des lignes directrices et des références appropriées pour la gouvernance d'entreprise;
- établir les règlements administratifs de la SP;
- nommer les membres du conseil de la SP.

Le comité de rémunération des ressources humaines est chargé de superviser :

- la dotation en personnel et la gestion de la relève;
- les programmes de formation et d'orientation à l'intention des membres du conseil de la SP;
- la structure de la rémunération y compris les avantages sociaux des employés;
- les politiques relatives au remboursement des frais des employés;
- les politiques relatives à la rémunération et au remboursement des frais des membres du conseil de la SP et des membres du conseil de la SAO;
- le processus d'évaluation de la performance du rendement de la chef de la direction.

Le comité d'information sur la structure des régimes aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités touchant la structure des régimes de retraite d'OMERS. Il est entre autres chargé de :

- coordonner et de faciliter la collecte et l'analyse des renseignements;
- transmettre certaines questions à la direction de la SAO et aux conseillers juridiques, actuariels et autres spécialistes embauchés par la SP;
- collaborer avec le comité des services aux membres de la SAO sur les questions liées aux hypothèses actuarielles.

Le conseil mixte SAO/SP comporte un nombre égal de membres du conseil de la SP et de celui de la SAO. Il a pour tâche d'aborder les questions intéressant ces deux conseils relativement à la surveillance et à la gouvernance des régimes de retraite d'OMERS.

Orientation et perfectionnement des administrateurs

Le conseil de la SP a mis en place un processus d'orientation destiné aux nouveaux administrateurs, qui prévoit des discussions exhaustives sur l'histoire et le mandat de la société, ses stratégies, son processus de planification commerciale et ses programmes actuels.

Les administrateurs suivent également divers programmes de formation et participent à des conférences sectorielles qui sont soit approuvés, soit exigés par la SP.

En 2013, onze membres du conseil de la SP ont assisté à des congrès ou conférences (entre 1 et 5) en Amérique du Nord portant sur le secteur des régimes de retraite et dont la durée variait de un à quatre jours. (Les membres du conseil ne sont pas rémunérés pour le temps qu'ils consacrent aux déplacements à cet égard.)

De plus, neuf membres du conseil ont assisté à un programme de quatre jours sur la gouvernance des conseils d'administration à l'Université Queens, et un administrateur a participé à un programme de cinq jours sur les régimes de retraite organisé par la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Rémunération des membres du conseil

La rémunération des membres du conseil de la SP a fait l'objet d'un examen approfondi en 2013, lequel s'est soldé par l'élimination des jetons de présence de 750 dollars par réunion et un ajustement des honoraires annuels. Auparavant, les membres étaient rémunérés au moyen d'une combinaison d'honoraires annuels et de jetons de présence (maximum de 24 réunions rémunérées par année). En 2013, le nombre de réunions auxquelles ont participé les membres a varié entre 23 et 86, pour une moyenne de 47.

La rémunération d'un membre peut être versée directement à ce dernier ou à l'organisme qu'il représente.

La rémunération mise à jour se présente comme suit :

2013	Honoraires annuels
Coprésidents	70 000 \$
Président de comité	35 800 \$
Tous les autres membres du conseil	30 800 \$

Une augmentation de la rémunération de 5 000 \$ par membre est prévue pour 2014 et les années suivantes. Il s'agit de la première augmentation de la rémunération depuis 2009.

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du conseil de la SP.

Remboursement des frais

Les membres du conseil de la SP ont droit au remboursement des frais raisonnables et nécessaires engagés relativement à l'accomplissement des activités de la SP, sous réserve des approbations stipulées par le règlement administratif n° 6.

Les membres ont également droit au remboursement de leurs frais de déplacement, frais de scolarité et autres dépenses engagées pour participer à des conférences sur les retraites et la gouvernance ou à d'autres programmes de formation, qui sont approuvés ou exigés par la SP conformément au règlement administratif n° 6. Le temps de déplacement proprement dit n'est pas remboursé.

Présence aux réunions

En 2013, le taux d'assiduité aux réunions du conseil et des comités de la SP s'est établi à 92 pour cent.

Il y a eu 20 réunions du conseil de la SP, dont 11 réunions régulières et 5 réunions extraordinaires, 2 jours de planification stratégique pour la SP et deux autres jours de planification stratégique avec le conseil de la SAO, ainsi que 35 réunions des comités permanents et 6 réunions du conseil mixte.

Autres événements et réunions

En 2013, les membres du conseil ont également assisté à d'autres événements et réunions (entre 3 et 26) : des séances d'information d'une demi-journée pour les membres au printemps et à l'automne, des programmes de formation internes sur le risque et la croissance, des réunions de comités dont ils ne sont pas membres et d'autres réunions d'affaires, le cas échéant. De nombreuses réunions du groupe des employeurs et des employés et des membres du conseil de la SP avec leur organisme promoteur ne sont pas prises en considération, mais pour certains membres, elles peuvent avoir lieu tous les mois.

Rémunération et frais des membres du conseil de la SP

	2013		2012	
	Rémunération ⁱ⁾	Frais ⁱⁱ⁾	Rémunération ⁱ⁾	Frais ⁱⁱ⁾
Marianne Love (coprésidente)	70 000 \$	24 110 \$	70 000 \$	16 475 \$
Brian O'Keefe (coprésident)	70 000	16 974	70 000	6 596
Paul Bailey	30 800	10 357	30 800	11 739
Diana Clarke	30 800	15 423	30 800	7 298
Mark Ferguson	30 800	450	30 800	817
John Fleming ⁱⁱⁱ⁾	35 800	17 778	30 800	6 553
Jack Jones ⁱⁱⁱ⁾	35 800	18 012	35 800	22 967
Charlie Macaluso	30 800	1 252	30 800	3 155
Mary McConville ^{iv)}	30 800	6 001	—	—
Wayne McNally ⁱⁱ⁾	35 800	6 764	33 550	2 851
Bruce Miller ⁱⁱⁱ⁾	35 800	22 389	36 050	26 076
Garth Pierce	30 800	14 023	29 300	11 160
Frank Ramagnano	30 800	11 453	30 800	11 857
Bruce Stewart	30 800	8 749	30 050	7 172
Anciens membres du conseil	—	—	35 800	10 722
Autres frais ^{v)}	25 235	45 886	23 405	44 862
Total	554 835 \$	219 621 \$	548 755 \$	190 300 \$

i) La rémunération est fixée par le règlement administratif n° 6.

ii) Comprend le remboursement des frais raisonnables, y compris les indemnités de formation, de participation à des réunions et de communications, qui ont été engagés pour le compte de la SP. Ces frais sont passés en revue par le comité d'audit chaque trimestre.

iii) Présidents des comités

John Fleming - CCE - Comité de la gouvernance d'entreprise

Jack Jones - CSR - Comité d'information sur la structure des régimes

Wayne McNally - Comité d'audit

Bruce Miller - CRRH - Comité de rémunération des ressources humaines

iv) Mandat commencé le 1^{er} janvier 2013

v) Les autres frais comprennent les indemnités d'assistance aux réunions du conseil qui ne sont pas réparties individuellement.

Réunions du conseil/des comités en 2013

Membre	Réunions du conseil de la SP (20) ⁱ⁾		Comité d'audit (4)	Réunions du CGE (13) ⁱⁱ⁾		Réunions du CRRH (8)		Réunions du CISR (10)		Réunions du conseil mixte (6)		Comités (total)		Taux de présence		Autres ⁱⁱⁱ⁾ événements et réunions	Total des événements et réunions	Jours de formation ^(iv)
	Présence	%		Présence		Présence		Présence		Présence		Présence/ admissible	%	Présence/ admissible	%			
Marianne Love (coprésidente) ^{v)}	20	100 %	3	13		8		10		6		40/41	98 %	60/61	98 %	26	86	14
Brian O'Keefe (coprésident) ^{v)}	20	100 %	4	13		8		10		5		40/41	98 %	60/61	98 %	22	82	13
Paul Bailey ^{vi)}	20	100 %	4			8						12/12	100 %	32/32	100 %	9	41	4
Diana Clarke ^{vi)}	19	95 %		13								13/13	100 %	32/33	97 %	6	38	18
Mark Ferguson	10	50 %		6				4				10/23	43 %	20/43	47 %	3	23	
John Fleming ^{vi)}	20	100 %		13					5			18/19	95 %	38/39	97 %	21	59	11
Jack Jones	19	95 %		13				9				22/23	96 %	41/43	95 %	6	47	
Charlie Macaluso	16	80 %		9				7				16/23	70 %	32/43	74 %	4	36	
Mary McConville	19	95 %						9				9/10	90 %	28/30	93 %	4	32	4
Wayne McNally	20	100 %	4			7						11/12	92 %	31/32	97 %	5	36	4
Bruce Miller ^{vi)}	20	100 %	4			8						12/12	100 %	32/32	100 %	25	57	9
Garth Pierce	20	100 %	4			8						12/12	100 %	32/32	100 %	5	37	4
Frank Ramagnano	20	100 %						10		6		16/16	100 %	36/36	100 %	4	40	6
Bruce Stewart ^{vi)}	20	100 %		13				10				23/23	100 %	43/43	100 %	3	46	3
Taux de présence		94 %	96 %	89 %		98 %		86 %		92 %		91 %			92 %			

i) Il y a eu 11 réunions ordinaires du conseil de la SP en séance plénière. 5 réunions extraordinaires du conseil et 4 jours/séances de planification stratégique auxquels les membres du conseil de la SP étaient tenus de participer.

ii) Les réunions du CGE ont inclus 4 séances d'entrevues auprès de candidats au poste d'administrateur de la SAO et 2 réunions conjointes avec le comité de la gouvernance de la SAO.

iii) Les membres ont aussi assisté à d'autres événements et réunions (entre 3 et 26). Ceux-ci comprenaient : les réunions d'information du printemps et de l'automne, des séances de formation conjointes avec la SAO, des séances d'orientation destinées aux nouveaux membres du conseil et des comités, des séances internes de formation et des réunions ad hoc des comités spéciaux (groupe de travail du président indépendant du conseil, groupe de travail sur la planification stratégique, etc.)

iv) Le mot « formation » s'entend du nombre réel de jours (plutôt que du nombre d'événements) que les membres du conseil ont consacré à des conférences ou à des programmes de formation, d'une durée variant de 2 à 4 jours. Le temps de déplacement n'est pas comptabilisé.

v) En plus de participer aux réunions du conseil de la SP, les coprésidents du conseil sont membres d'office de tous les autres comités. Toutes leurs autres obligations qui sont consignées aux fins du taux de présence.

vi) Les administrateurs qui ne sont pas membres d'un comité sont les bienvenus aux réunions avec l'autorisation ou sur invitation du président du comité. En 2013, les présidents du CGE et du CRRH ont participé souvent aux réunions du comité de l'autre président. Paul Bailey, Diana Clarke et Bruce Stewart ont par ailleurs participé à 1 ou 2 réunions de comités sur lesquels ils ne siègent pas. La présence à de telles réunions est consignée dans « Autres ».

Société de promotion d'OMERS

Membres du conseil de la SP

La SP est le promoteur des régimes et se compose de 14 membres : sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs.

La SP est responsable de ce qui suit :

- déterminer la nature des prestations à fournir par les régimes de retraite d'OMERS
- établir les taux de cotisation pour les participants et les employeurs participants
- établir ou modifier une réserve pour stabiliser les taux de cotisation
- fixer des niveaux de rémunération et un protocole de nomination des membres des conseils d'administration de la SP et de la SAO.



Marianne Love
Coprésidente du conseil

Représentante des
employeurs pour
l'Association des
municipalités de l'Ontario



Brian O'Keefe
Coprésident du conseil

Représentant des
participants au régime
pour le SCFP – Ontario



Charlie Macaluso

Représentant des
employeurs pour
l'Electricity Distributors
Association



Mary McConville

Représentante des
employeurs pour
l'Association des
sociétés d'aide à
l'enfance de l'Ontario



Paul Bailey

Représentant des participants au régime pour le Groupe des retraités



Diana Clarke

Représentante des participants au régime pour le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario



Mark Ferguson

Représentant des participants au régime pour la Section 416 du SCFP



John Fleming

Représentant des employeurs pour la Ville de Toronto



Jack Jones

Représentant des participants au régime pour la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario



Wayne McNally

Représentant des employeurs pour l'Association des conseils scolaires catholiques de l'Ontario



Bruce Miller

Représentant des participants au régime pour la Police Association of Ontario



Garth Pierce

Représentant des employeurs pour l'Ontario Association of Police Services Boards



Frank Ramagnano

Représentant des participants au régime pour l'Ontario Professional Fire Fighters Association



Bruce Stewart

Représentant des employeurs pour l'Association des municipalités de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de la Société de promotion d'OMERS

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de promotion d'OMERS, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, de même qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et exécutions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération les contrôles internes de l'entité qui ont présidé à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et de la vraisemblance des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de promotion d'OMERS au 31 décembre 2013 ainsi que de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Markham (Ontario) Canada
Le 5 mars 2014

État de la situation financière

Au 31 décembre

2013

2012

Actif

À court terme

Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	1 843 248 \$	1 981 356 \$
Montant à recevoir de la SAO	778 916	636 496 \$
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	7 958	9 918
	2 630 122 \$	2 627 770 \$

Passif

À court terme

Créditeurs et charges à payer	177 673 \$	171 357 \$
-------------------------------	------------	------------

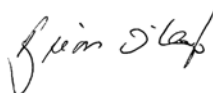
Actif net

Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges découlant de l'exploitation

Solde au début de l'exercice	2 456 413	2 442 998
Exercice courant	(3 964)	13 415
Solde à la clôture de l'exercice	2 452 449	2 456 413
	2 630 122 \$	2 627 770 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil de la Société de promotion d'OMERS :


Marianne Love
Coprésidente

Brian O'Keefe
Coprésident

Wayne McNally
Président du comité d'audit

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2013	2012
Produits		
Remboursement des frais de la SAO	2 207 392 \$	1 978 920 \$
Intérêts créditeurs	17 080	14 949
	2 224 472	1 993 869 \$
Charges		
Salaires du personnel contractuel et administratif, y compris les charges sociales et les avantages sociaux	779 497	696 470
Juridiques	79 728	194 285
D'audit	6 215	6 215
Actuarielles	13 662	75 261
Conseillers professionnels (note 4)	424 926	90 951
Autres frais administratifs	72 314	100 579
Assurance	77 638	77 638
Rémunération du conseil, y compris les charges sociales et les avantages sociaux (note 5)	554 835	548 755
Frais du conseil (note 5)	219 621	190 300
	2 228 436	1 980 454
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges découlant de l'exploitation	(3 964) \$	13 415 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2013

2012

La trésorerie et les équivalents de trésorerie proviennent de (sont utilisés par) :
Activités d'exploitation

Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges (3 964) \$ 13 415 \$

Évolution du fonds de roulement hors trésorerie

Montant à recevoir de la SAO (142 420) (41 758)

Charges payées d'avance et autres éléments d'actif 1 960 (3 646)

Créditeurs et charges à payer 6 316 34 021

Augmentation (diminution) de la trésorerie

(138 108) \$ 2 032 \$

Trésorerie et équivalents de trésorerie – Début de l'exercice (note 3)

1 981 356 1 979 324

Trésorerie et équivalents de trésorerie – Clôture de l'exercice (note 3)

1 843 248 \$ 1 981 356 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

Au 31 décembre 2013

NOTE 1

Nature des activités

La Société de promotion (la « SP ») d'OMERS est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SP est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS. Les régimes de retraite d'OMERS sont administrés par la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime, et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SP est chargée de prendre les décisions concernant la structure du régime, de la CR et du régime complémentaire, d'apporter des modifications à ces régimes, de fixer les taux de cotisation et de décider s'il convient de déposer des évaluations actuarielles plus souvent que ne l'exige la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) (la « LRR »).

La SP n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés.

NOTE 2

Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL ») du Canada et sont basés sur les principales conventions comptables suivantes :

a) Constatation du revenu des subventions du gouvernement et actif net

Au cours des exercices précédents, la SP a reçu du ministère des Affaires municipales et du Logement du gouvernement de l'Ontario (le « Ministère ») des subventions pour exploitation. Ces montants à recevoir sont constatés à titre de produit pour l'exercice si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. L'entente de financement initiale avec le Ministère, instaurée en 2007, stipulait que toute partie des fonds de subvention qui n'aurait pas été utilisée ou qui n'aurait pas été comptabilisée par la SP à la date d'expiration de l'entente, le 31 mars 2009, appartiendrait au Ministère.

En juillet 2008, par suite de l'établissement et de l'acceptation d'un protocole conjoint entre la SP et la SAO visant le remboursement par la SAO des frais de la SP et d'une décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario qui a confirmé que la SAO est autorisée à rembourser la SP en conformité avec les catégories décrites dans le protocole, le Ministère a convenu de modifier son entente initiale avec la SP. L'entente modifiée autorise la SP à utiliser le solde du financement provincial pendant une période maximale de cinq ans (jusqu'au 31 mars 2014), afin de couvrir les coûts de la SP qui, en vertu du protocole, ne peuvent être remboursés par la SAO. Le remboursement des frais par la SAO est constaté en charges après que les frais ont été engagés conformément au protocole conjoint entre la SP et la SAO. L'actif net comprend les fonds de subvention reçus du gouvernement, nets des dépenses non remboursées par la SAO, plus les intérêts créditeurs. Les intérêts créditeurs provenant de l'exploitation sont constatés à titre de produit au cours de l'exercice où ils sont reçus.

b) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers selon les NCOSBL du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, des produits et des charges, et des montants connexes. Ces estimations portent en particulier sur le montant à recevoir de la SAO, les comptes créditeurs et les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

c) Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas 365 jours, qui sont facilement convertibles en espèces pour un montant connu et qui représentent un risque négligeable de changement de valeur.

NOTE 3

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent comme suit :

Au 31 décembre	2013	2012
Fonds en caisse et fonds en banque	345 953 \$	498 130 \$
Placements à court terme	1 497 295	1 483 226
	1 843 248 \$	1 981 356 \$

NOTE 4

Charges associées aux conseillers professionnels

Les charges associées aux conseillers professionnels comprennent principalement les honoraires de conseil en matière de gouvernance et de planification stratégique.

NOTE 5

Rémunération et frais du conseil

La rémunération et les frais du conseil sont conformes au règlement administratif n° 6 de la SP.

NOTE 6

Instruments financiers

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers de la SP comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le montant à recevoir de la SAO et les créiteurs et charges à payer. La valeur comptable de ces éléments se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

La trésorerie de la SP est détenue dans une grande institution financière et les équivalents de trésorerie sont tous des bons du Trésor de l'Ontario. Le montant à recevoir de la SAO est exigible d'une société ayant une notation de AAA et, de ce fait, le risque de crédit est pratiquement nul.

NOTE 7

Passif éventuel

Comme il est décrit à la note 2 a), la SP pourrait être obligée de rembourser, après le 31 mars 2014, le financement reçu du Ministère en 2007 et en 2008. Il n'est pas possible d'en faire une estimation, mais ce montant ne devrait pas être pas supérieur à 2 500 000 \$. Après le 31 décembre 2013, une facilité de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 1 000 000 \$ a été établie au cas où le Ministère réclamerait le remboursement de ces fonds.

OMERS

1, avenue University, bureau 400, Toronto, ON M5J 2P1

t.416.369.2444 1.800.387.0813 | w. omers.com



OMERS
1, avenue University, bureau 400, Toronto, ON M5J 2P1
t.416.369.2444 1.800.387.0813 | w. omers.com

